This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 07136

Digitized by Google

5484

THE

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PRESENTED BY

Victor J. Kubanyi, Esq.,
May 1, 1915

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
HISTORIQUES, CRITIQUES,
ET
ANECDOTES
DE
FRANCE.

Copia judicium sæpè morata meum est. OVID.
....*Nec in cunctis servat fortuna tenorem.* MANIL.
Utile quid sit,
Prospiciunt aliquando. JUVEN. Sat. 6.

TOME SECOND.
PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez NEAULME, Libraire, à la Bible.

M. DCC. LXIV.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
72112
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1915 L

Digitized by Google

ANECDOTES
DES
REINES ET RÉGENTES
DE FRANCE.

SUITE
DE LA TROISIÈME RACE.

LUCIANE, *ou* LUCIENNE
DE ROCHEFORT.

Luciane de Rochefort, fille de Guy le Rouge, Seigneur de Montlhéry, Comte de Rochefort, grand Sénéchal, ou grand Maître de France, & d'Elisabeth Dame

Digitized by Google

de Crecy en Brie, fut mariée à *Louis*, dit depuis LOUIS VI ou *le Gros*, à l'âge de 10 ans, en 1104. Les services que le père avoit rendus à Philippe dans la grande affaire de son mariage avec Bertrade, furent la source du crédit de Guy de Rochefort, lequel fut porté au plus haut point par le mariage de Luciane sa fille avec l'héritier présomptif de la Couronne, déja Roi désigné. Mais sa faveur étant diminuée par celle qu'*Anseau de Garlande* son gendre s'étoit acquise auprès du jeune Roi, ce Prince résolut de faire casser son mariage avec Luciane qui n'avoit encore que treize ans, & qui vivoit à la Cour sous la conduite de la Grande Sénéchale sa mère. Le divorce fut aisé à obtenir, le mariage n'étant pas encore consommé. On y joignit la cause de parenté, & la séparation fut prononcée en 1107 à un Concile tenu à Troyes. Les motifs dont on se servit, étoient plausibles; mais ce n'étoient pas ceux qui avoient déterminé le Roi. La raison secrette & véritable, qu'on n'employa pas, étoit le ressentiment que Louis avoit de la conduite du Comte de Rochefort, père de Luciane. Au siége de Montlhéry, soutenu contre les troupes du Roi, par les Seigneurs de Gar-

Digitized by Google

lande, & Milon Vicomte de Troyes, Rochefort eût pu les faire prisonniers, & les livrer à son maître pieds & poings liés : cela n'avoit dépendu que de lui. Il ne se servit point de son avantage, & les laissa échapper, soit dans la crainte de rendre le Roi trop absolu, soit pour s'acquérir lui-même des créatures du rang des Garlande, & faire valoir son crédit. Il poussa le manque de respect jusqu'à se faire fort de leur obtenir leur grace, & en agit en maître. Louis étoit justement offensé d'une pareille conduite ; c'étoit disposer moins en sujet qu'en Roi. Il se proposa d'abaisser l'orgueil du Comte, en répudiant sa fille. Luciane perdit la couronne par la faute de son père, & de Reine de France devint Dame de Beaujeu, ayant épousé depuis son divorce Guichard Seigneur de Beaujeu.

Digitized by Google

ADÉLAÏDE DE MAURIENNE.

ADÉLAÏDE de Maurienne, (*a*) *ou* de Savoye, étoit fille de Humbert II du nom, Comte de Maurienne & de Sa-

(*a*) Un sujet de contentement pour les François à cette alliance, fut l'opinion où l'on étoit qu'elle étoit du sang de Charlemagne ; mais ce n'étoit que par femmes, & de cette façon.

CHARLEMAGNE.

|

LOUIS le Debonnaire.

|

LOTHAIRE, Empereur.

|

LOUIS II, Empereur & Roi d'Italie, eut d'Ingelberge

|

ERMENGARDE, femme de Boson, Roi de Provence.

|

LOUIS, dit l'Aveugle, Roi de Provence.

|

CHARLES - CONSTANTIN, Prince du Viennois, & Theudeberge.

|

HUMBERT de Maurienne, dit aux blanches mains.

|

AMÉDÉE, ou AMÉ, dit à la Queue.

|

HUMBERT II de Maurienne, & Jeanne ou Gisle de Bourgogne.

|

ADÉLAIDE, Reine de France.

Rien n'étoit moins direct que la descendance de

voye, & de Gisle ou Gizelle de Bourgogne-Comté, & niéce du Pape Calixte II. Ce fut en partie par les conseils & à la sollicitation d'Yves Evêque de Chartres qu'elle prit la place de Luciane de Rochefort. C'est ce que nous apprend la lettre 239 du recueil des lettres d'Yves. L'affaire étoit déja entamée: mais apparemment le Roi balançoit & éloignoit la conclusion. Yves lui en écrivit, & lui remontra que les intérêts de la Religion & ceux de l'Etat exigeoient qu'il épousât la Princesse. » Elle est, lui » disoit Yves, d'un âge convenable, d'u- » ne naissance illustre, & passe pour » avoir beaucoup de vertu & de mérite : » on respecte ses sentimens, on estime » ses moeurs. C'est enfin une alliance que » le Ciel approuvera, & à laquelle ap- » plaudiront tous ceux qui prennent sin- » cèrement vos intérêts. Ce mariage, » ajoute-t-il, est d'autant plus nécessaire, » que vous êtes sans enfans; & que si » vous mouriez sans laisser de successeur, » il seroit à craindre qu'on ne vît naître » des désordres & des factions qui déchi-

Charlemagne ; mais cette idée flattoit la Nation, & elle fut adoptée. Tant étoit encore vif l'attachement des François pour le sang des *Carliens*. Cela prouve aussi qu'on ne croyoit pas que Hugues Capet en descendit.

» reroient cruellement la France : au con-
» traire, par la naissance d'un Prince, la
» paix de l'Etat, celle de l'Eglise sont as-
» surées». Louis le Gros estimoit Yves qui lui avoit donné des preuves d'un attachement inviolable, & qui n'avoit plus pour la Cour de Rome cet attachement aveugle qu'il avoit fait voir sous le règne précédent. Il reconnut la solidité de ses avis, & s'y rendit en épousant Adélaïde de Savoye en 1115. Sous les règnes des Princes qui, comme Louis le Gros, ont eu l'art de faire respecter leur autorité, & d'écarter de leur Cour les flatteurs & les intrigues, les Reines ont rarement joué un rôle considérable. Le pouvoir concentré dans la main du maître disparoît dans toute autre, & ne produit plus ces divisions, ces *tracasseries*, si j'ose parler ainsi, qui rendent quelquefois une Princesse considérable. Adélaïde n'est donc connue dans nos annales que par sa fécondité, par quelques chartes & des fondations qui témoignent sa piété. En 1133 les Religieux (*b*) de S. Martin-des-Champs cédèrent leur Eglise de *Montmartre* à Louis le Gros, à la Reine

(*b*) Voyez l'Histoire de Saint Martin, pp. 326 & 327 ; & les Antiquités de Dubreuil, p. 1154. On y trouve la charte d'échange.

Digitized by Google

Adélaïde ſon épouſe, & à leur fils Louis le Jeune, pour y établir des Religieuſes : ils leur abandonnèrent auſſi la Chapelle dite *du S. Martyr*, & quelques autres fonds ; en récompenſe de quoi le Roi leur donna l'Egliſe de S. Denis de la Chartre à Paris, de laquelle ils jouiſſent encore aujourd'hui. Adélaïde fit bâtir à Montmartre un Monaſtère pour les Religieux de l'Ordre de S. Benoît, avec l'Egliſe & la Chapelle des Martyrs. Elle parut auſſi avec Louis le Gros à la cérémonie du ſacre de Louis VII, fait à Rheims par le Pape Innocent II en 1131. Le Pape y avoit convoqué un Concile, & jamais acte ne fut ſi ſolemnel, tout ce que l'Europe Chrétienne avoit de Prélats diſtingués, y ayant été préſens. Après la mort du Roi, Adélaïde prit une ſeconde alliance [*c*] avec Mathieu de Montmorency, Connétable de France, mort en 1160, duquel elle n'eut point d'enfans. Elle mourut en 1154, & fut inhumée dans l'ancienne Egliſe de l'Abbaye de Montmartre, où elle paſſa les dernières années de ſa vie, & à laquelle, outre les fondations qu'elle avoit déja faites, elle légua la Terre de *Barberi*,

(*c*) Voyez Duchesne, Hiſtoire de la Maiſon de Montmorency.

Village du Diocese de Senlis, laquelle lui avoit été donnée pour son douaire. Son tombeau fut [*d*] d'abord placé devant le Grand-Autel. Louis le Jeune son fils vint visiter sa sépulture au retour de son voyage de S. Jacques, & confirma la donation faite par sa mère en 1155. On a remarqué, dit l'Abbé Lebeuf, qu'à sa représentation sur sa tombe, l'ornement de sa Couronne consistoit en quatre fleurons. Cette tombe resta au même endroit jusqu'en 1643, que *Marie de Beauvilliers*, Abbesse de Montmartre, la fit transporter dans le Chœur des Religieuses. Quelques années après, l'Abbesse *Françoise-Renée de Lorraine* fit renouveller cette tombe, qui fut accompagnée [*e*] d'une inscription en prose françoise, & d'une autre de douze vers dans la même langue. La tombe & les inscriptions ont depuis été transférées avec l'Abbaye au Prieuré situé au milieu de la côte. Adélaïde de Savoye ou de Maurienne fut mère de sept Princes & d'une Princesse. Les Princes furent 1. PHILIPPE, né le 29 Août 1116, mort le 13 Octobre 1131, d'une chute de che-

(*d*) Histoire du Diocèse de Paris, Tome III, p. 107.

(*e*) Elles se trouvent dans Piganiol de la Force.

val causée par un pourceau qui se jetta entre les jambes du [f] cheval. Il avoit été couronné à Rheims le 13 Avril 1129. 2. LOUIS VII, dit le jeune, Roi de France. 3. HENRI, mort Archevêque de Rheims le 13 Novembre 1175. 4. HUGUES, mort jeune. 5. ROBERT, Comte de *Dreux*, chef de la maison de ce nom. 6. PHILIPPE, mort Archidiacre de Paris le 4 Septembre 1161. 7. PIERRE, Sieur de *Courtenay*, chef de la maison de ce nom. 8. CONSTANCE, épouse d'Eustache de Blois, Roi d'Angleterre, en premières noces, & en secondes de Raymond VI, Comte de Toulouse.

(f) Voyez sur ce funeste événement le Continuateur d'Aymoin, qui fait un bel éloge de ce jeune Prince. On y trouve le détail des enfans d'Adélaïde, tel que nous le donnons. Liv. V, ch. 51, p. 769.

ALIENOR, *ou* ÉLÉONOR DE GUYENNE.

ELÉONOR de Guyenne, première femme de Louis VII, dit le Jeune, fils de Louis le Gros & d'Adélaïde de Maurienne, étoit fille de Guillaume X Duc de Guyenne, Comte de Poitou, mort en 1137, & d'Aliénor ou Eléonor de Chatelleraud, morte avant son mari, & sœur d'Alix, dite aussi Perrenelle, Perronelle, ou Pétronille de Guyenne, mariée à Raoul Comte de Vermandois, Prince du Sang, & le dernier de la seconde branche royale de ce nom. Louis le Gros avoit déja fait sacrer & couronner Louis le Jeune son fils à Rheims. Un flux de ventre & une fiévre continuelle lui ayant fait envisager sa fin comme fort prochaine, il se fit porter à S. Denis, dans le dessein de ne s'y occuper que des pensées de l'éternité. Un courier vint lui apporter le testament de Guillaume Duc d'Aquitaine. Ce Prince [*g*] à sa mort avoit insti-

(*g*) Voyez la Chronique de Morigny, Liv. III, & l'Abbé Suger, Vie de Louis le Gros, vers la fin.

Digitized by Google

tué Louis le Jeune héritier de ses Etats de Poitou [*h*] & de Guyenne, à condition d'épouser Eléonor sa fille aînée. Par l'*institution*, Louis acquéroit deux des plus belles Provinces ; & cette conquête, sans rien coûter à celui qui la faisoit, ne lui étoit pas moins honorable. Par la *condition*, il devenoit l'époux d'une Princesse dont tous les Souverains de l'Europe eussent pu envier l'alliance. Eléonor née vers l'an 1122, étoit à peine âgée de 16 ans à la mort du Duc d'Aquitaine son père. La nature sembloit avoir épuisé pour elle toutes ses faveurs. Au rang le plus élevé, à la dot la plus riche, Eléonor joignoit tous les charmes de la figure la plus touchante. Une bouche admirable, les plus beaux

Cumque Castrum Bestisiacum pervenisset, celeriter subsequuti sunt eum nuncii Guillelmi Ducis Aquitaniæ denunciantes eumdem Ducem ad Sanctum Jacobum peregrè profectum in viâ demigrasse ; sed antequam iter aggrederetur, & etiam in itinere, moriens filiam, nobilissimam puellam, nomine ALIENOR, *desponsandam totamque terram suam eidem retinendam & deliberasse & demisisse.* Suger, in Ludov. Grosso.

(*h*) *Filias meas, (Leonoram, & Peronellam) Regis Domini mei protectioni relinquo ;* LEONORAM *collocandam cum Domino* LUDOVICO, *Regis filio*, (SI BARONIBUS MEIS PLACUERIT) *cui Aquitaniam, & Pictaviam relinquo ; Peronella verò mea filia possessiones meas & Castella, quæ in Burgundia, ut proles Gerardi Ducis possideo.* Veterum Scriptor. Tom. V, col. 1153. Duchesne, Tome IV, p. 391 ; & Suger, *ibid.* p. 413.

Digitized by Google

yeux du monde, un regard doux, un air affable, une beauté achevée. Son esprit naturellement vif, orné & poli, répondoit au mérite dont les yeux sont les juges; on ne pouvoit enfin trouver plus d'avantages que cette alliance en présentoit au successeur de Louis le Gros, & l'on peut dire qu'il ne manqua à son bonheur que l'art d'en jouir. Eléonor, il est vrai, avoit la foiblesse de bien des belles: elle étoit vive, coquette, imprudente. Mais une preuve que ces défauts n'étoient pas sans remède, c'est que depuis son mariage avec Henri Roi d'Angleterre, on ne parla plus de ses galanteries. Que si elle fit des fautes, ce ne fut que par trop d'amour & d'attachement pour Henri son second mari. Pour ne nous point détourner dans la suite, faisons connoître ici Louis. Né en 1121, il étoit de l'âge d'Eléonor [*i*]; sa taille étoit noble & bien prise, son air doux, sa personne aimable, & il ne manquoit pas de courage ni de fermeté dans le péril; mais vif dans ses désirs, emporté dans ses passions, il n'en-

(*i*) *Enim verò prædicti Regis filius, nomine Ludovicus, juvenis erat corporis elegantiâ clarus, morum honestate, & religione magnifice præditus, sensu, & sapientiæ vivacitate acutus.* Chronic. Moriniac. Lib. xxx. La dernière partie de l'Eloge n'est pas sans contredit.

treprenoit presque rien dont il ne se repentît, parce qu'il entreprenoit avec plus de hardiesse que de prudence, & quelquefois avec injustice. Peu éclairé dans sa piété, il étoit plein de doutes déplacés, de scrupules mal entendus; & tandis qu'il paroissoit tout occupé de son salut, qu'il se livroit aux pratiques de la plus haute dévotion, aux jeûnes, à l'austérité, à la prière, aux pélérinages, il donnoit à ses peuples & à sa Cour les exemples les plus dangereux, & offensoit les principes les plus sacrés de la Religion, en soutenant, comme il fit, la révolte des enfans de Henri II contre leur père, & celle de Thomas Becquet Archevêque de Cantorbéry contre son Souverain. Enfin, disons-le, Louis étoit un petit génie [k], crédule, simple & ombrageux, qui, livré à lui-même, n'étoit pas capable de gouverner, & qui ne fit rien de grand que par Raoul de Vermandois, & l'Abbé Suger, ses Ministres. Tels étoient le Prince & la Princesse qui devoient s'unir l'un à l'autre. Toute la

(k) *Vir columbinæ simplicitatis, ... simplicior quam deceret principem*, dit l'Auteur des Gestes de Louis VII. Duchesne, Tome IV, pp. 410, 428. C'est beaucoup dire dans le temps où cela a été écrit.

France se réjouit à la nouvelle de cette alliance, & Louis le Gros la regarda comme une faveur que lui faisoit encore le Ciel avant sa mort. On fit faire un superbe équipage [*l*] au Prince, qui alla à Bordeaux accompagné d'un nombreux cortége, & conduit par l'Abbé Suger, chargé de cette brillante négociation. Elle étoit facile à terminer; & le mariage fut célébré avec tout l'éclat possible, & en présence de la Noblesse la plus distinguée de France & d'Aquitaine [*m*]. Les époux ne s'y occupèrent que de fêtes & du soin de recevoir la foi & hommage des vassaux du Duché, & de prendre possession par eux ou par Suger des places les plus importantes. Louis charmé de la beauté de la Princesse, étoit au comble de ses vœux, & elle paroissoit répondre à l'amour du Prince par un retour sincère. Ils restèrent en Guyenne jusqu'à la mort de Louis le Gros, qui arriva le premier Août 1137. Peu de temps après la célébra-

(*k*) *Necnon deinceps nobilem apparatum ad destinandum illuc componit.* Suger, in Vitâ Lud. Grossi.

(*l*) *Die Dominicâ, collectis Gasconiæ, Sanctoniæ, Pictaviæ optimatibus, præfatam puellam, cùm eo diademate Regni coronatam, sibi conjugio copulavit.* Suger, in Vitâ Lud. Grossi.

Digitized by Google

tion des noces de Louis VII, la Reine arrivée en France y reçut tous les applaudissemens que les plus insensibles ne sauroient refuser à la beauté. L'Abbé Suger fut continué dans le poste qu'il occupoit auprès de Louis VI; son crédit ne fit qu'augmenter, & il paroît même qu'il donna de la jalousie à la Reine naturellement fière & ambitieuse. On ne voit point de traces certaines de mésintelligence entre Eléonor & Louis jusqu'à leur voyage en Asie, qui ne fut qu'en 1146. Tout ce qu'on peut soupçonner, c'est que les pratiques de piété & la dévotion du Roi n'étoient pas tout-à-fait du goût d'Eléonor; & qu'étant d'un caractère vif, remuant & ambitieux, elle eût voulu que l'Abbé Suger eût eu moins de crédit sur l'esprit de Louis. Ce Prince, à la nouvelle de la prise d'Edesse par les Infidèles, auxquels on donnoit le nom général de Sarrasins, & de la perte de la Terre Sainte, ayant fait assembler les Etats du Royaume à Vezelai en Bourgogne, les Archevêques, les Evêques, les Abbés & tous les Grands du Royaume s'y trouvèrent. Bernard Abbé de Clervaux y prêcha une croisade avec ce feu, cet enthousiasme qui est la véritable éloquence, & qui, comme

Digitized by Google

un torrent, subjugue, entraîne tous les esprits. Il étoit en possession par un mérite réel d'être l'oracle de la France; il faisoit, disoit-on, des miracles; il en promettoit, & tout le monde croyoit déja en voir l'accomplissement. Le Roi, qui fut un des auditeurs, fut aussi un des premiers à prendre la Croix, & à la mettre publiquement sur son habit. C'étoit une piece de drap rouge qu'on y attachoit, & pour laquelle Louis quitta tous ses autres ornemens. Outre la gloire qu'il prétendoit acquérir dans cette sainte expédition, il la regardoit comme un moyen d'expier le crime qu'il se reprochoit d'avoir commis, en faisant périr dans les flammes avec une inhumanité horrible, environ 1300 personnes à la prise de Vitry en Champagne, en 1143. La Reine imita son époux, & arbora aussi la *Croix rouge*, soit qu'elle crût obliger Louis en s'engageant avec lui à ce long voyage, ou que la jalousie du Prince lui en fît une loi. Peut-être aussi l'Abbé Suger y contribua-t-il. En laissant la Reine en France, il eût fallu la mettre à la tête du gouvernement, & lui donner la Régence; & une Princesse soupçonnée de coquetterie & d'ambition, eût embarrassé le Ministre en mille occasions.

Digitized by Google

casions. D'ailleurs Raymond de Poitiers, Duc ou Prince d'Antioche, Ville par où l'on devoit passer, étoit oncle de la Reine; & elle pouvoit servir utilement le Roi auprès de lui. Les préparatifs nécessaires à un pareil voyage retinrent le Roi pendant environ une année. Il alla avec son épouse en Guyenne vers le mois de Mars 1146, & y visita les principales Villes; & à la prière d'Eléonor, qui aimoit les anciens sujets de sa maison, autant qu'elle en étoit aimée, il confirma en différens endroits les priviléges accordés par les Ducs de Guyenne, & spécialement à Poitiers, où il passa quelque temps avec la Reine. Il y donna la Chapelle du Palais des Ducs au Monastère de S. Hilaire, dit de la Celle. Louis partit enfin avec son épouse, après tous ces actes de souveraineté, la première semaine d'après la Pentecôte, c'est à-dire, le 11 Juin de l'année 1147. Si d'un côté on prétendoit attirer par des prières la bénédiction du Ciel sur ce voyage; d'un autre, les impôts extraordinaires qu'on leva, (de sorte qu'il n'y eut ni état, ni condition, ni âge, ni sexe qui en fût exempt) attirèrent bien des malédictions. La démarche de la Reine [n] & son exemple autori-

(n) *Quod exemplum sequuti multi nobiles, uxores*

V. J. Kulonyi

Digitized by Google

sèrent un grand nombre d'autres Dames à se croiser & à suivre leurs maris ; il falloit d'autres femmes pour les servir : il y en eut même qui suivirent leurs amans ; on mena jusqu'à des Beaux-Esprits & des Poëtes, pour délasser les grands Seigneurs des fatigues du voyage, & pour chanter les victoires qu'on comptoit remporter ; en sorte que cette armée réduite à la moitié n'en eût été que plus redoutable. Avec un si grand nombre de femmes, il n'étoit pas aisé d'observer une exacte discipline : on chercha à oublier les fatigues dans les plaisirs ; & ce qui ne fut d'abord qu'amusement, devint bientôt débauche & libertinage. L'homme est si ingénieux à se dédommager des peines où il s'expose, même par motif de Religion ! Le Roi & Eléonor étoient encore en marche, que l'armée de l'Empereur Conrad, qui l'avoit précédé, étoit déja réduite aux dernières extrémités, par l'imprudence & le défaut de conduite du Chef. Louis fut lui-même battu dans les déserts de la Syrie,

suas secum duxerunt ; quibus cùm cubicularia deesse non possent, in castris illis Christianis, quæ casta esse oportebat fœminarum multitudo versabatur. Quod ubique factum est exercitui nostro in scandalum. Guill. Neubrigens. Lib. I, c. 31. Voyez le même Auteur, Livre I, chap. 20.

& n'arriva qu'avec beaucoup de peine à Antioche, où il dut prévoir qu'il ne seroit pas plus heureux que Conrad. Raymond oncle d'Eléonor reçut d'abord le Roi avec toutes les marques de joie & de respect qu'on pouvoit en attendre. Après quelques jours passés dans les festins & dans les fêtes, Raymond s'expliqua sur ses propres intérêts. Environné d'infidèles, il avoit lui-même besoin de secours, & il paroissoit fort naturel de ne pas les refuser à un Prince qui avoit fait de très-grandes dépenses pour recevoir le Roi & la Reine sa niéce. Le degré de parenté étoit encore une raison pour y déterminer Louis. Raymond, qui avoit beaucoup à souffrir du voisinage d'Alep & de Césarée, & contre qui le Sultan d'Icconie étoit toujours armé, n'oublia rien pour déterminer le Roi à employer ses forces contre ses ennemis. Mais à ses prières, & à toutes les raisons qu'il put employer, Louis se contenta de répondre : » Qu'il ne » pouvoit s'engager dans aucune guerre, » jusqu'à ce qu'il eût été à Jérusalem. » C'étoit un serment qu'il avoit fait, » disoit-il, & qu'il ne pouvoit violer «. Raymond ne se paya point d'une réponse qui étoit un refus, qu'on ne pre-

Digitized by Google

noit pas même soin de pallier. Il fit de nouveaux efforts, fit des présens considérables à ceux qui avoient le plus de pouvoir sur l'esprit du Roi, & ne réussit pas mieux. Il voulut essayer si la Reine sa niéce n'obtiendroit pas le secours qu'il demandoit, & la trouva fort disposée à solliciter pour lui. Elle fit en faveur de son oncle toutes les démarches qui dépendoient d'elle, & elle eut le chagrin de se voir rebutée. Sa vanité en souffrit, & elle se réunit elle-même avec Raymond pour se venger des refus obstinés du Roi. On ne voit pas bien sur quoi ils pouvoient être fondés, à moins que Louis ne craignît de le rendre trop puissant, & qu'il n'eût là-dessus des instructions de Suger.

Si l'on en croit l'Archevêque de Tyr, Eléonor perdit à Antioche le respect qu'elle devoit à son rang & au Roi son époux, par une conduite fort irréguliére. Quelques Auteurs passent plus loin, & prétendent qu'on parla publiquement de ses désordres, & qu'elle conçut une inclination violente pour un Turc baptisé qui étoit à Antioche. Ils ont même avancé que ce Turc n'étoit pas baptisé. Enfin, si l'on ajoutoit foi à l'Auteur du Roman historique des aven-

Digitized by Google

tures d'Eléonor (o), cet Infidelle étoit le célèbre Saladin lui-même, qui devint l'objet de la jalousie du Roi. Saladin, dit-il, ayant fait prisonnier un parent de la Reine, Eléonor le lui redemanda en lui envoyant la rançon qu'il pouvoit en espérer, avec une lettre. Le généreux Saladin accorda le captif à la sollicitation d'Eléonor, & refusa la rançon. Le Roi, à l'insçu duquel la chose s'étoit passée, ne l'apprit que quelque temps après; & s'imaginant qu'un Turc ne devant pas être capable de cette générosité, il avoit eu d'autres motifs, qu'on ne vouloit pas qu'il sût, & que ces motifs n'étoient autres qu'une intelligence criminelle entre la Reine & le Prince Sarrasin. Il porta ses soupçons jusqu'où un mari jaloux peut les pousser, & se crut deshonoré & trahi. L'entrevue d'Eléonor avec ce Saladin qu'on ne connoît pas; la liberté donnée à un captif, parent de la Reine, qui n'est pas plus connu; quelques-uns lui donnant le nom chimérique de Saldebreuil, prétendu chef de la Maison de Sansay, sont des preuves suffisantes de la fausseté de l'aventure, pour tout esprit raisonnable.

(o) Intitulé l'*Héritiere de Guyenne*, par Larrey.

Au milieu de tant d'opinions, & sur des faits si obscurs, & si éloignés de nous par la distance des temps & la différence des usages, il est bien difficile de démêler la vérité. *Dans ces occasions*, dit judicieusement un Moderne, *on en dit souvent plus qu'il n'y en a, & quelquefois aussi il y en a plus qu'on n'en sait.* Que ce soit Saladin, surnommé *le Grand*, dont Eléonor fût devenue amoureuse, c'est ce qui ne sauroit être, parce que ce Prince si célèbre dans l'Histoire d'Orient, n'étoit alors ni de l'âge, ni élevé au rang où on le suppose (*p*), ni dans le pays qui fut la scène de ces événemens, puisqu'il avoit tout au plus dix à onze ans. Tout ce qu'on pourroit imaginer, s'il étoit permis à l'Histoire de donner des conjectures pour des faits, c'est que Raymond, Prince d'Antioche, outré des refus & de la conduite de

(*p*) Le célèbre SALADIN, dont le vrai nom étoit *Selah-Eddin Youssouf*, fils d'*Ayoub*, & petit-fils de *Schadi-Been-Merouan*, naquit à *Tekrit*, sur la rive occidentale du Tigre, ville de laquelle son père étoit Gouverneur l'an 1137, & mourut à Damas au mois de Février 1193, âgé de cinquante-sept ans. C'est-à-dire, que Saladin, né la même année que Louis VII épousa Eléonor de Guyenne, n'avoit en 1147 que *dix ans*. C'est donc un anachronisme insoutenable que de faire Saladin l'amant d'Eléonor en 1147.

Louis, avoit fait passer ses dispositions dans le cœur de sa niéce, piquée elle-même du peu de crédit qu'elle avoit eu sur l'esprit de son mari, qu'elle n'avoit peut-être suivi que malgré elle; que se réunissant d'intérêt contre le Monarque, Raymond avoit proposé à Eléonor un nouveau mariage avec le Sultan d'Iconie, qui lui faisoit une guerre continuelle, ou quelque autre Prince, auquel on n'a donné le nom de Saladin, que parce que le Prince de ce nom a été le plus connu & le plus célèbre de l'Asie, à condition que ce Sultan se feroit baptiser; que pour autoriser cette alliance, dans laquelle le Prince d'Antioche trouvoit un double avantage, sa vengeance & l'ouverture d'un traité favorable, il avoit inspiré à sa niéce tout le mépris qu'il avoit pu lui donner du Roi, qui, abandonnant ses Etats, les laissoit gouverner à un Moine (q) qui

(q) Suger, Abbé de Saint Denis, fut déclaré Régent au préjudice d'Adélaïde de Maurienne, mère du Roi, qui vivoit encore, de la Reine & de tous les Princes, sous le nom de Viceroi. Il y a à Saint Denis une tapisserie qui représente cette Régence, avec cette Inscription :

LUD. REX FRANCOR. SUGERIUM ABBATEM REDIFICATOREM HUJUS TEMPLI VICEREGEM CONSTITUIT, ANNO M. C. XLVII.

Digitized by Google

étoit Roi en effet ; que pour achever de la déterminer, il lui avoit dit que son mariage avec le Roi étoit d'autant plus facile à casser, qu'ils étoient parens en degré prohibé.

Ce système (car c'en est un que je ne donne que pour tel) pourroit réunir les opinions, & concilier les contradictions apparentes. Alors l'infidélité de la Reine seroit constante; mais il n'y auroit pas lieu à l'accuser d'une débauche aussi scandaleuse que quelques Historiens (*r*) le font entendre. Ce Turc, nommé Saladin, sera effectivement un Prince ou un Sultan non encore baptisé, mais qui avoit promis d'abjurer le Mahométisme en faveur de son mariage; & ce Prince infidelle aura fait quelques démarches de concert avec Raymond & Eléonor, qui auront pu donner de

(*r*) Jean de Senès & Scipion Dupleix en ont parlé sur le ton de Brantome. » Cette femme, dit » de Senès, accoutumée à la licence du temps & » du lieu, s'étoit tellement abandonnée aux vo- » luptés du Levant, *que la puanteur de son inconti-* » *nence* étoit répandue par-tout avant que le Roi » s'en apperçût. *Son impudence* l'avoit portée si avant, » qu'elle vouloit effrontement demeurer en Antio- » che, & quitter son mari . . . . . préférant l'ami- » tié *d'un bouffon*, nommé Saladin, d'*engeance sara-* » *sine*, à la grandeur d'un Roi de France. Jean de Senès, dans Louis le Jeune, p. 361, Tom. I.

très-

très-justes soupçons de trahison & d'infidélité au Roi. Alors enfin, Raymond, Prince d'Antioche, aura pu favoriser les galanteries de la Reine sa nièce, & en être le complice; ce qu'on ne sauroit imaginer autrement, sans deshonorer encore plus Raymond que la Reine. L'Autèur des Annales d'Aquitaine donne lieu à ces conjectures, en disant qu'il se trouve quelques Ecrivains, d'après lesquels il paroît que, si le Roi n'avoit pas fait sortir Eléonor d'Antioche, *elle avoit délibéré, par le conseil de son oncle le Duc Raymond, de laisser le Roi, & se marier avec le Soudan Saladin, par le moyen duquel mariage* LEDIT DUC RAYMOND RECOUVREROIT TOUTES SES TERRES, *en haine de ce que ledit Roi Louis avoit refusé de lui donner secours pour les recouvrer.*

Louis allarmé des bruits qui se répandirent, en conçut contre le Duc d'Antioche & Eléonor toute l'indignation qu'un Roi trahi & qu'un mari offensé en devoit naturellement concevoir. Il pensa très-sérieusement à tirer Eléonor de la Cour de Raymond; & lui ayant proposé de partir, il fut confirmé dans toutes ses craintes, par le refus qu'en fit la Reine. Il dissimula,

Digitized by Google

& prit de justes mesures pour faire partir Eléonor à l'insçu de Raymond, & malgré elle. Elle fut enlevée d'Antioche, & le Roi alla l'attendre à quatre ou cinq lieues de la Ville (s). Il étoit impossible que le cœur de Louis, si cruellement ulcéré par les soupçons qu'il avoit eus d'elle, pût être exempt de ressentiment. Eléonor, qui devoit se rendre justice, ne pouvoit pas non plus conserver beaucoup de tendresse pour un époux offensé. Ainsi le Roi ne pensa plus qu'aux moyens de rompre avec la Reine. Ce ne fut plus que soupçons, chagrins & revers. Le désordre de la Maison royale passa dans l'armée; & les Chefs plus sensibles à leurs intérêts particuliers, qu'à la gloire qu'ils étoient venus chercher de si loin, se désunirent, & firent manquer les projets les mieux concertés.

Le siége de Damas, dont la prise eût rendu les Chrétiens maîtres de la Syrie, fut levé contre toutes les loix de la guerre. L'Empereur Conrad s'en retourna en Allemagne avec une armée délabrée; & Louis, obligé de dissimuler ses mécontentemens, vint à Jérusalem, y fit quelques actes de piété, se rem-

(s) D'autres disent que le Roi ne partit qu'après elle.

Digitized by Google

barqua, & eut bien de la peine à rentrer dans ses Etats. Peut-être eût-il succombé aux piéges de l'Empereur Manuel, & à la haine du Prince d'Antioche, qui ne cessa de chercher les occasions de lui nuire, sans la valeur & les secours du brave Roger, premier Roi de Sicile, de cette Maison que Tancrède rendit si célèbre en Orient. Il tira heureusement Louis des mains des Grecs, le conduisit en Sicile, & de Sicile à Rome, d'où il repassa en France en 1150.

La grande affaire qui l'occupa à son retour, fut son divorce avec Eléonor. Les premières mesures en furent sans doute prises dans le séjour que Louis fit à Rome, avec Eugène III; & il n'est guère croyable que Suger ne s'en soit pas mêlé. En Princesse jeune encore, & peut-être plus imprudente que coupable, la Reine, qui avoit été la première à penser à une séparation à Antioche, avoit oublié les injures faites à son époux. On prétend même qu'elle accoucha d'une fille à son retour; ce qui supposeroit quelque réconciliation entre Louis & Eléonor, & prouveroit aussi qu'il falloit que la conduite de la Princesse n'eût pas été aussi dérangée que l'avancent ceux qui se déchaînent

Digitized by Google

contre elle. Mais déterminé par les premières injures, ou par de nouveaux ſoupçons, qui avoient tout le poiſon de la réalité, pour un eſprit auſſi foible qu'étoit le ſien, Louis prit des meſures déciſives pour ſa ſéparation.

Un Moderne, en parlant de la faute que fit Louis VII en cette occaſion, dit : *Que l'Abbé Suger s'étoit oppoſé à une action ſi préjudiciable à l'Etat, & qu'elle ne fut conſommée qu'après ſa mort.* Si cela étoit bien prouvé, ſi en effet Suger avoit détourné le coup, autant qu'il lui eût été poſſible, cela feroit beaucoup d'honneur à ſa ſageſſe. Mais je ne vois rien qui adminiſtre cette preuve. Toutes les préſomptions ſe réuniſſent au contraire contre l'Abbé Suger. Sa méſintelligence avec Eléonor me paroît certaine : leur caractère oppoſé l'annonce, ou plutôt leurs défauts qui étoient les mêmes. On a beau vanter le zèle de ce Miniſtre ; la paſſion de gouverner étoit dominante en lui : il agiſſoit en Souverain plus qu'en Sujet. Eléonor auſſi ambitieuſe que lui, & fondée ſur de plus juſtes titres, ne voyoit qu'avec dépit le dépôt de l'autorité abſolue entre ſes mains. Suger ne trouvoit plus de réſiſtance que dans la Reine. C'eſt ſans doute ce qui fit dire à cette

Digitized by Google

Princesse, qu'*elle avoit cru épouser un Roi, & non pas un Moine.* Reproche dont il me paroît qu'on n'a pas bien pénétré le sens, & qui tomboit autant sur le Moine Suger, que sur le Roi même. En effet le Monarque, livré sans cesse à de pieuses pratiques, à des dévotions peu raisonnées, qu'il substituoit à ses devoirs essentiels, vivoit en Moine; & Suger, tout puissant à la Cour (*t*), où il avoit un train & un équipage su-

(*t*) Saint Bernard, dans sa Lettre LXXVIII, suivant les anciennes éditions, adressée à Suger, le félicite sur sa *conversion*, ou son changement de mœurs. *Mirantur*, lui dit Saint Bernard, *qui te non noverunt, sed tamen audiunt* QUALIS *de* QUALI *factus es.* Dans la suite il lui avoue qu'il ne s'attendoit pas à un si heureux changement, qu'il n'osoit espérer. Malgré ce changement, il lui reproche encore la magnificence de ses habits, l'appareil de son train. *Tuus scilicet ille habitus, &* APPARATUS *cùm procederes; quod paulo insolentior appareret. Deponeres fastum, habitum mutares, & facile* OMNIUM *quiescere poterat* INDIGNATIO. L'Abbaye de Saint Denis avoit également souffert; les Moines y ressembloient à l'Abbé, qui y tenoit sa Cour. C'étoit un désordre criant. On a vu de notre temps, ajoute Bernard, dans l'Eglise deux choses nouvelles & exécrables: *Duæ novæ & execrandæ præsumptiones.* Votre conduite passée; *tua pristina conversationis insolentia.* L'autre reproche que Bernard fait avec des ménagemens extraordinaires, c'étoit de voir la Charge de DAPIFER, Grand Maître de la Maison du Roi, dans un Archidiacre, un Doyen, un homme en dignité dans plusieurs Eglises, & intime ami de Suger. Ep. de S. Bernard, fol. 30 & 31.

Digitized by Google

perbes, des habits même qui choquèrent le zèle de Saint Bernard, Suger vivoit en Monarque. Si l'on croit un de ses Historiens, après le titre de Viceroi, supérieur à celui de Régent, que lui donna Louis VII pendant son absence, il lui déféra encore à son retour celui de *Père de la Patrie.* C'est-à-dire, que le Roi se dépouilla, pour l'en revêtir, d'un titre qui, dans une Monarchie, ne convient qu'au Souverain.

La jalouse Eléonor eût voulu profiter de la foiblesse de son époux. Suger en profitoit seul. Voilà ce qu'elle ne pouvoit digérer. Si elle eût été faite pour avoir un maître, elle eût pu consentir à l'avoir dans Louis; mais elle ne pouvoit, sans désespoir, le trouver dans un Religieux voué à l'humilité.

Ces dispositions les avoient sans doute aigris l'un contre l'autre; & il ne seroit point étonnant que cherchant à se détruire, le Ministre eût sacrifié la Reine, & contribué au divorce. Ce qui me fait croire que Suger, bien loin de détourner son Maître de son projet de séparation, y a peut-être puissamment travaillé; c'est la résolution qu'on prétend qu'il avoit prise de passer lui-même en Terre Sainte. N'étoit-ce pas une menace

Digitized by Google

d'abandonner le Roi à lui-même; ce qui étoit ſans doute ce que Louis craignoit le plus ? Ce ſont les chagrins & les inquiétudes du Miniſtre auxquelles même il ſuccomba ; c'eſt ſa mort trop prochaine de l'Aſſemblée de Baugency, pour croire qu'il n'y eût point eu de part.

Suger mourut le 13 Janvier 1152 (nouveau ſtyle), ſuivant les Hiſtoriens les plus exacts; & la ſéparation, ou le divorce pour cauſe de parenté, fut prononcée le 18 Mars ſuivant. Une ſi grande affaire eût-elle été terminée en ſi peu de temps, ſi toutes les meſures n'avoient pas été priſes du vivant de Suger, & de concert avec lui ? Mais reprenons le fil des événemens. Louis s'adreſſa d'abord au Pape, qu'il inſtruiſit de tous les ſujets de plainte qu'il prétendoit avoir contre la Reine. D'après la réponſe d'Eugène III, qui paroît n'avoir rien voulu prendre ſur lui, il ſe tint, comme nous venons de le dire, une Aſſemblée à Baugency dans l'Orléanois, le Mardi d'avant Pâques fleuries, 18 Mars 1152 (nouveau ſtyle). Elle fut compoſée de tout ce que la France avoit de plus diſtingué dans l'Egliſe & à la Cour. Le Roi s'y trouva en perſonne, avec les

Digitized by Google

Archevêques de Rheims, de Sens, de Rouen, & de Bordeaux, & leurs Suffragans, le Chancelier (*u*), & plusieurs Seigneurs, auxquels on commençoit à donner le titre de Barons. La Reine n'y parut point; & de la manière dont les choses furent conduites, on diroit que tout s'y passoit sans sa participation; ou elle refusa de paroître, ou l'on voulut épargner sa pudeur. L'Archevêque de Bordeaux étoit chargé de sa défense pour la forme. Le Chancelier, dit-on, ouvrit la séance par un discours, où il s'expliqua de la manière convenable aux circonstances.

Quelques-uns de nos Auteurs, imaginant ce qu'il pouvoit dire, l'ont fait parler, comme s'ils avoient eu la piéce originale sous les yeux.

Suivant l'un d'eux (*v*), le Chancelier, après avoir fait l'éloge de la mo-

(*u*) Quelques-uns nomment le Chancelier *Allegrin*; mais je n'en vois point de preuve, & je doute beaucoup qu'Allegrin occupât alors ce poste, qui n'étoit encore qu'un Emploi révocable, confondu malgré toute l'attention des Ecrivains, avec le *Grand Maître* de la Maison du Roi, son *Premier Chapelain*, les *Clercs* de Chapelle, & les Notaires ou Secrétaires.

(*v*) Belleforêt, dans son Histoire de France, sous l'an 1152, fol. 513, v. Baudier, Histoire de Suger, p. 127.

dération du Roi, dit à l'Assemblée : « Qu'il étoit inutile d'appuyer sur les » mécontentemens que la Reine lui avoit » donnés, & d'en faire un long détail ; » qu'ils étoient malheureusement trop » connus, & qu'il n'y avoit aucun de » ceux auxquels il avoit l'honneur d'a- » dresser la parole, qui n'en fût instruit ; » que toute l'Europe qui avoit eu les » yeux sur le Roi dans son voyage de » la Terre Sainte, savoit aussi ce qui » s'étoit passé à Antioche de la part de la » Reine, & la conduite qu'elle y avoit » tenue ; mais que le Roi ne s'aveugloit » pas assez dans sa vengeance, pour la » porter jusqu'à vouloir perdre d'hon- » neur une Princesse avec laquelle il » avoit partagé pendant quinze ans son » lit & sa couronne, que les François » respectoient encore comme leur Reine, » & qui, née de la Maison illustre des » Ducs d'Aquitaine, avoit l'honneur » d'appartenir depuis long-temps à la » Maison de France (x). Que le Roi,

(x) La première alliance des Ducs de Guyenne, Comtes de Poitou, avec la Maison de France, est le mariage peu certain de Ranulphe II, mort en 893, avec *Adélaïde*, fille de Louis le Bégue, arrière petit-fils de Charlemagne. La seconde fut celle d'Adélaïde de Poitiers avec Hugues Capet.

» qui avoit eu deux Princesses de son
» mariage, respectoit en elle son propre
» sang, & ne se résoudroit jamais à faire
» rejaillir sur elle la honte certaine d'un
» crime dont il n'avoit pas assez de preu-
» ves, pour le regarder comme cons-
» tant & avéré. Que si la preuve des in-
» fidélités, dont on pouvoit peut-être
» soupçonner la Reine, étoit complette,
» ce seroit un crime contre lequel son
» honneur l'obligeroit de se servir de
» toute la sévérité des Loix; mais que
» rien n'en donnant la conviction, il s'en
» tenoit aux termes que lui prescrivoient
» sa modération & l'équité; qu'il lui
» suffisoit de satisfaire à ce qu'il de-
» voit à ses Sujets & à lui-même, en
» demandant une séparation autorisée
» par les Loix de l'Eglise. Si, comme la
» Princesse l'avoit elle-même avancé à
» Antioche, ils étoient parens dans un
» degré prohibé (*y*); qu'en ce cas il
» lui importoit extrêmement de ne pas
» donner à l'Etat un successeur né d'un
» lit incestueux & réprouvé par l'Eglise;
» ce qui arriveroit néanmoins si la Reine

(*y*) Cette parenté est fort difficile à trouver; car il n'y a pas d'apparence qu'il s'agît du mariage de Ranulphe II avec Adelaïde de France; cela étoit trop éloigné. Etoit-ce à cause du mariage de Hu-

» étant sa parente, donnoit aux Fran-
» çois des Princes comme elle leur avoit

gues Capet avec Adélaïde de Poitiers, cela remonte encore bien loin. Voici les degrés.

GUILLAUME TESTE D'ÉTOUPES,
Duc de Guyenne.

Guillaume IV; Eméline de Blois, de la Maison de Champagne.	Adélaïde de Poitiers; Hugues Capet, Roi de France.
Guillaume V; Adelmodie, & en secondes noces, Agnès de Bourgogne, mère de	Robert le Pieux.
Guillaume VIII; Adélaïde de Bourgogne, niéce de Henri I, Roi de France.	Henri I.
Guillaume IX; Mahaud de Toulouse.	Philippe I.
Guillaume X; Alienor de Chatelleraud.	Louis VI, dit le Gros.
Eléonor de Guyenne; Louis VII.	Louis VII, dit le Jeune; Eléonor de Guyenne.

S'il s'agit de l'alliance de Hugues Capet avec Adélaïde de Poitiers, ils étoient au septième degré en comptant la souche commune. Et alors ce degré étoit encore prohibé. D'ailleurs il y avoit les alliances de Champagne & de Bourgogne; & des époux mécontens faisoient tout valoir.

Digitized by Google

» déja donné deux Princeſſes ; que c'é-
» toit là ce qui devoit faire l'objet des
» mûres & ſérieuſes réflexions de l'Aſ-
» ſemblée, à la déciſion de laquelle le
» Roi le plus puiſſant, mais en même
» temps le fils le plus ſoumis de l'Egliſe
» notre mère commune, confioit ſon
» honneur, celui d'une grande Prin-
» ceſſe, celui de ſa Maiſon royale, &
» de l'Etat entier «.

Quelques-uns prétendent que ce diſcours fut tenu par l'Evêque de Langres [z], & cette prétention a beaucoup d'apparence. Ce Prélat avoit la confiance du Roi; il l'avoit ſuivi dans ſon expédition; c'étoit une des créatures de Saint Bernard; & Eugène III, Diſciple de S. Bernard, étant venu en France pour voir ſon maître, alla de Paris à Clairvaux, & de Clairvaux à Langres [a]. Ceux qui font porter la parole au Chancelier, ne l'ont peut-être fait que relativement à l'uſage actuel, duquel on ne voit point encore de traces bien établies du temps de Louis le Jeune.

(z) Boucher, Annales d'Aquitaine, p. 140, troiſième Partie, qui lui donne par erreur la qualité d'Archevêque.

(a) Voyez la Chronique de Langres, par le Jéſuite Jacques Vignier, p. 113.

Digitized by Google

L'Archevêque de Bordeaux, né sujet de la maison de Guyenne, se chargea de défendre sa cause, ou par zele pour les intérêts de la Princesse, ou parce qu'on en étoit ainsi convenu, & qu'il n'étoit ni juste ni régulier de condamner Eléonor absente, sans qu'on eût entendu sa défense. Il répondit aux accusations formées contre la Reine, par une protestation de l'innocence de cette Princesse, & fit connoître que » si le Roi n'avoit eu » que ce moyen à alléguer pour parvenir » à la séparation qu'il paroissoit demander, elle ne pouvoit avoir lieu, non-seulement parce que l'on convenoit de sa » part qu'il n'y avoit aucune preuve certaine de l'infidélité qu'on lui reprochoit, » & que tout se réduisoit à des soupçons » mal fondés; mais parce que si ce motif étoit celui du divorce, les époux » ne pourroient ni l'un ni l'autre passer » à de secondes noces; qu'à l'égard de la » parenté, il n'en étoit pas de même; » que l'on ne pouvoit disconvenir qu'elle » étoit prouvée dans le dégré prohibé, » les deux époux étant issus l'un & l'autre par femmes de la Maison de Bourgogne [b], & étant alliés du quatre

(b) Par Agnès de Bourgogne du côté de la Ma-

» au cinquième dégré. Mais dans ce cas ; » s'il plaisoit au Roi ; on pouvoit se flat- » ter d'une dispense, à laquelle la Reine » donneroit bien plus volontiers les mains » qu'à une séparation ». Soit que cela ne fût dit que par bienséance, soit qu'en effet Eléonor ne demandât pas mieux, & qu'elle eût déja consenti d'avance à la séparation, en la motivant sur la parenté, elle fut prononcée dans l'assemblée de Baugency, après qu'un nombre de Prélats & de Seigneurs eurent affirmé qu'ils avoient une connoissance certaine du dégré de parenté entre Louis & Eléonor. Le Jugement qui déclara le mariage nul, permit aux parties de passer à d'autres noces avec qui bon leur sembleroit. Cependant les deux Princesses nées dans un temps où les époux ignoroient l'empêchement prétendu dirimant, furent déclarées légitimes. Si cela se pouvoit dire de la première, il n'est pas bien certain qu'on pût le dire de la seconde, née au retour du voyage de la Palestine, conçue depuis l'affaire d'Antioche, où le Duc Raymond & la Reine s'é-

son de Poitiers, & Gilette de Bourgogne-Comté, femme de Louis VI. Mais j'aimerois mieux remonter, comme je l'ai fait, jusqu'à Adélaïde de Poitiers, femme de Huges Capet.

Digitized by Google

toient déja expliqués sur la parenté: mais c'étoit un tempérament qu'on ne pouvoit se dispenser de prendre. L'Evêque de Langres fut chargé de porter à Eléonor la résolution de l'assemblée; & le fit, en l'assurant que tout ce que le Roi avoit fait, n'étoit pas par un mouvement de haine ni de vengeance, mais pour assurer le repos de sa conscience. Quoiqu'Eléonor dût être prévenue de tout ce qui se passeroit; que la plupart des Auteurs qui ont parlé de cette séparation, ayent écrit [c] qu'elle fut prononcée du *consentement des parties*; que la chose paroisse même évidemment telle par la procédure qui fut tenue à Baugency [d], qu'il s'en trouve qui assurent que la Reine agît pour y parvenir, & que tout ce que fit le Roi, fut de ne pas y opposer de résistance; quoiqu'enfin tout annonce que le projet de la Reine d'épouser Henri d'Anjou, depuis Roi d'Angleterre, étoit déja formé; cependant

(c) *Quo sufficienter probato* [la parenté] *in præsentiâ Prælatorum fuit inter eos, per* CONSENSUM *partium, matrimonium dissolutum.* Gesta Ludovici Grossi, cap. 30.

(d) *Itaque causis ingravescentibus, & ILLA QUIDEM, ut dicitur,* MULTUM INSTANTE, *illo verò, vel non, vel remissius obluctante, &c.* Guillel. Neubrig. Lib. I, cap. 31.

l'ancien Annaliſte d'Aquitaine, ſuivi par pluſieurs modernes, a écrit qu'Eléonor fut frappée à cette nouvelle, comme d'un coup de foudre. Copions ici la narration de Boucher [e]; la naïveté de ſon ſtyle n'eſt pas ſans agrément. Après avoir dit que la ſéparation fut déclarée à Eléonor par deux des Evêques, & un ou deux des Seigneurs qui avoient aſſiſté à l'aſſemblée, il ajoute: » laquelle » incontinent qu'elle en fut par eux ad» vertie, tomba évanouie d'une chaire » où elle étoit aſſiſe, & fut plus de deux » heures ſans parler, ne pouvoir plo» rer, ne deſſerrer les dents. Et quand » elle fut un peu revenue, commença » de ſes clairs & verds yeux regarder » ceux qui lui avoient premièrement dit » la dure nouvelle, en leur diſant: ah! » Meſſieurs, qu'ai-je fait au Roi, pour» quoi il me veut laiſſer? En quoi l'ai» je offenſé? Quel deffaut a-t-il trouvé » en ma perſonne? Je ſuis jeune aſſez » pour lui; je ne ſuis point ſtérile; je ne » ſuis point baſtarde, ne venue de maul» vaiſe race: je ſuis riche comme il eſt » ſelon moi; je lui ai toujours obéi; & » ſi nous parlons de lignage, je ſuis de

[e] Annales d'Aquitaine, troiſième Partie, ſous l'an 1152, p. 141 de la dernière édition.

» la

» la lignée de l'Empereur Othon le premier, & du Roi Lothaire, & descendue de la vraie tige de Charlemagne ; » & davantage nous sommes parens de » par père & par mère, s'il le veut connoître ». Il y a beaucoup d'apparence que Boucher, affectionné en bon patriote à Eléonor, a imaginé ces plaintes & ces discours, où il fait entrer les idées qu'il avoit, en les ornant de la rhétorique de son temps. Mais il se peut faire aussi que la Reine, qui ignoroit encore sur quel motif on s'étoit décidé pour prononcer le divorce, & qui craignoit qu'on n'eût adopté celui d'adultère & d'infidélité, qui l'eût rendue méprisable & odieuse, & qui par conséquent eût été un obstacle insurmontable pour un autre mariage; il se peut, dis-je, que dans cette crainte elle eût mal soutenu la nouvelle, & eût eu recours aux larmes, refuge des femmes même les moins innocentes. Il y a tant de disparate dans nos idées! Eléonor, qui n'avoit pas craint, qui avoit même demandé la séparation, ne l'avoit pas envisagée, comme elle la vit lorsqu'on la lui annonça. Quels que fussent ses projets, non-seulement l'exécution n'en étoit point assurée, & son sort dépendoit du Roi & de son conseil ;

mais outre cette incertitude pour l'avenir, il étoit très-certain qu'elle perdoit le premier trône de l'Europe; & une femme, sans être fort ambitieuse, peut donner des larmes à une pareille perte. Eléonor regardée comme une coquette, persuadée de son mérite, ne pouvoit voir qu'avec un sensible dépit que Louis en fût venu jusques-là. Enfin il est des choses qu'on entreprend avec fermeté, mais dont l'exécution abat le courage. Boucher donne même lieu de croire que la Reine envisagea les choses de tous ces côtés; que lorsque l'Evêque de Langres lui apprit que la parenté & le motif de conscience avoient déterminé l'assemblée, elle se remit, se *contentant de dire qu'on eût pu demander une dispense;* qu'enfin elle consentit à la séparation, *pourvu qu'il lui fût permis de se remarier, & que l'Aquitaine & le Poitou lui demeurassent à elle & aux siens:* conditions qu'accepta le Roi au grand mécontentement de toute la France, & qui furent confirmées par le Pape Eugène, sous le bon plaisir duquel on prétend que l'assemblée de Baugency avoit prononcé. Nous n'avons guère d'Historiens qui ne se soient élevés contre la conduite de Louis le Jeune en cette occasion. Si

Eléonor étoit coupable, disent-ils, il falloit agir contre elle avec la sévérité de la Loi, la reléguer dans un Couvent, & retenir la Guyenne par le droit de sa fille aînée, dont le père étoit tuteur. Si elle étoit innocente, pourquoi la répudier, & perdre deux Provinces dont la réunion à la France étoit si importante? Enfin, fût-elle coupable, disent d'autres qui ne voyent les objets qu'en politiques, il falloit plutôt dissimuler le passé, & mettre ordre à l'avenir, que de s'exposer aux suites d'une séparation qui furent si funestes à l'Etat. *Mais*, ajoute un Moderne [*f*], *les Princes & leurs Ministres font des fautes, & les Peuples souffrent les malheurs & les désolations qui en résultent.* » Il faudroit, dit » bien raisonnablement Mezeray, savoir » parfaitement la disposition des affaires » de ce temps-là, pour prononcer, com- » me font quelques Politiques modernes, » que ce fut une lourde faute contre la » prudence ». Si la Reine étoit véritablement coupable d'adultère, en la reléguant

[*f*] Baudier, dans la Vie de Suger, p. 127, où il prétend que Suger se trouva à l'Assemblée; en quoi il se trompe, puisque cette Assemblée ne fut tenue que le 18 Mars 1152, n. st. & que Suger étoit mort au mois de Janvier précédent le 13. [*Idibus Januariis*] suivant Sadius, sur Vossius.

Digitized by Google

dans un Couvent, & en s'emparant de la Guyenne, le Roi laissoit le trône sans successeur : puisque, comme le remontra l'Evêque de Bordeaux, ce n'étoit pas une raison de dissolution du lien conjugal quant au Sacrement, ni l'une ni l'autre des Parties n'eût pu se remarier. Louis, qui n'avoit que deux filles, se seroit condamné lui-même à ne pas laisser de successeur légitime, & la Couronne eût passé dans une autre branche. Or c'est à quoi un Prince ne se résout pas volontiers, & ce qui eût pu être fort dangereux alors. S'il n'y avoit que ces soupçons sans preuve, comme cela paroît, pouvoit-on se résoudre à faire le procès d'une Princesse sur de simples soupçons [g] ? Enfin, si malgré ces soupçons elle étoit réellement innocente, ce qu'on ne sauroit entièrement supposer, le Roi qui la croyoit coupable, pouvoit-il, sans se deshonorer, vivre avec une Princesse contre laquelle il avoit le cœur rempli d'amertume ? Il ne suffit pas que la femme de César soit

[g] De Senès, qui se déchaîne en furieux contre Eléonor, dit dans son style extravagant, » qu'au » lieu d'assembler le Synode de Baugency, il fal» loit JETTER CETTE CHIENNE DANS L'EAU, & » retenir sa dot à lui justement acquise par la ban» queroute de son honneur.

chaste, il faut que sa sagesse ne soit pas même soupçonnée.

Tous les Princes ne sont pas aussi Philosophes que l'étoit Marc-Aurele, & Louis l'étoit moins qu'un autre. Il falloit le désabuser, & c'est à quoi il ne paroît pas que personne ait travaillé ; car le bon Suger lui-même n'eût pas manqué de nous en instruire, s'il eût fait quelqu'effort pour cela.

Le parti de la séparation étoit donc & le plus honnête, & le plus prudent ; mais en le prenant, il n'y avoit pas moyen de retenir la dot, & le prétexte qu'on eût pris de la fortune des deux Princesses nées du mariage de Louis, n'étoit ni proposable, ni praticable : on ne pouvoit donner aux enfans la succession d'une mère vivante. Il falloit un coup d'autorité qui n'avoit point d'exemples, & qui eût peut-être été sans succès. Les Grands du Royaume l'eussent-ils souffert ? Et les Peuples de la Guyenne attachés au sang de leurs anciens Maîtres, eussent-ils abandonné Eléonor ? Cette Princesse fut donc renvoyée dans ses Etats, qui lui furent remis avec la liberté d'en disposer, ainsi que de sa personne. Le Roi retira les garnisons Françoises de toutes les Places qu'il évacua ;

& les actes ne se firent plus qu'*au nom d'Eléonor*. D'abord elle se retira à Blois [*h*]; mais avertie que Thibaut, Comte de Champagne, vouloit l'y enlever & se rendre maître de sa personne, elle se sauva la nuit, & alla à Tours. Elle n'y fit pas non plus un long séjour. Geoffroy, Comte d'Anjou, fils de Geoffroy-Martel, ou Plante-Geneſt, & frère de Henri, Duc de Normandie, depuis Roi d'Angleterre, dans le dessein de l'épouser, forma celui de l'arrêter au port de Piles sur les confins de la Touraine & du Poitou. *Avertie par son bon Ange* [*i*], dit la Chronique de Tours manuscrite, elle prit une autre route, & passa dans le Poitou. Elle établit sa résidence à Poitiers, & y renouvella la confirmation des dons, priviléges & fondations de ses pères, qu'avoit con-

[*h*] *Quo facto, Regina Blesis rediit; sed Theobaldo Comite Blesensi, eam per vim sibi habere volente, de nocte fugit, & inde evadens Turonis venit. Cumque Gaufridus Plantegeneſt filius Gaufridi Comitis Andegavensis, frater Henrici, ipsam in uxorem ducere, & apud portum de Piliæ capere voluisset, ipsa admonita* AB ANGELIS SUIS, *per aliam viam reversa est in Aquitaniam regionem suam, ibique Henricus Dux Normaniæ eam duxit in uxorem, inter ipsum & Ludovicum Regem Francorum magna discordia insurrexit.* Ex MS. Chronico Turonensi apud Besli, p. 488.

[*i*] Voyez la citation ci-dessus.

firmés Louis le Jeune, dans le voyage qu'il y avoit fait avec elle en 1146, faisant en cela acte de Souveraine. Elle n'y fut pas long-temps sans faire éclore le dessein déja formé, dit-on, d'épouser Henri, Duc de Normandie, fils aîné de Geoffroy-Martel. Guillaume de Neubrige, l'un des bons Historiens de son temps, prétend [k] qu'ils s'aimoient avant la séparation de Baugency. Eléonor importunée des soupçons, des reproches ou des scrupules de Louis, avoit pensé à épouser Henri, comme étant un Prince d'un caractère bien plus convenable au sien; & c'est ce qui l'avoit rendue si facile à consentir la séparation, pourvu que la parenté en fût le motif, & qu'on lui restituât ses Etats. Si cela étoit à la lettre, comme le dit l'Auteur Anglois [l], il se trouveroit que Louis, aussi-bien que Suger son Ministre, auroient été tous les deux les dupes de la conduite & de la politique d'une Princesse

[k] *Dicitur etiam, quod in ipso Regis Francorum conjugio ad Ducis Normanici nuptias suis magis moribus congruas aspiraverit, atque ideò praoccupaverit, procuraveritque dissidium.* Guill. Neubrig. Lib. I, c. 31.

[l] Voyez l'Histoire de l'Eglise Gallicane, Tome IX, p. 455. On y lit qu'Eléonor s'étoit adressée à Rotrou, Archevêque de Rouen, pour le consulter sur sa séparation.

de vingt-sept à vingt-huit ans, qui les auroit amenés au but où elle auroit voulu, & auroit trouvé le moyen de se satisfaire aux dépens de l'honneur de son époux, des intérêts de l'Etat, & de la réputation de Suger. Ce ne seroit pas la seule fois qu'une femme coquette se seroit jouée de la prudence des plus sages têtes. Le Duc de Normandie, qui avoit fait, dit-on, l'objet des attentions d'Eléonor, étoit un de ces hommes nés pour faire tourner la tête des femmes du caractère vif & léger d'Eléonor. Ses cheveux étoient d'un blond ardent; sa taille bien proportionnée étoit plus grande que petite; son air étoit spirituel, fin & prudent; sa tête bien plantée, son col proportionné à sa tête. Etoit-il tranquille? Il avoit les yeux riants, doux, agréables. Mais dans sa colère, son regard étoit foudroyant & plein de feu. Le soin qu'il avoit de ses cheveux, lui avoit garni la tête; son visage plus carré qu'ovale lui donnoit l'air d'un lion; son nez un peu relevé étoit parfaitement proportionné avec ses autres traits. Il étoit bien sur ses pieds, & également bien à cheval. Sa poitrine étoit large; ses bras nerveux & son poignet fort annonçoient un homme agile, ferme & vigoureux.

Peu

Peu soigneux de ses mains, il en négligeoit l'agrément, & ne se servoit jamais de gants, que lorsqu'il portoit quelque oiseau sur le poing.

Tel est le portrait au vif que nous en a laissé Pierre de Blois [*m*], qui le connoissoit particulièrement, & qui le regardoit, avec beaucoup de raison, comme le plus grand Prince de ce siècle. Ajoutez à ces qualitésdu corps celles d'un génie naturellement beau & des plus ornés, tout l'éclat de la jeunesse, puisque Henri n'avoit encore que vingt ans, & l'espoir d'une couronne. Il y avoit de quoi séduire ou de quoi consoler Eléonor. Henri la fit demander en mariage, bien certain de n'être pas refusé. Cependant Boucher (*n*) dit que sa première réponse fut, qu'*elle avoit délibéré de jamais n'épouser homme*. Mais cette prétendue résolution

[*m*] *Petrus Blesensis*, Epître LXVI. Cet Ecrivain né en 1130, a été employé par Henri dans ses affaires les plus importantes en France auprès de Louis le Jeune. Il étoit Vice-Chancelier du Roi d'Angleterre. Il a ecrit plusieurs Lettres au nom de ce Prince & de la Reine Eléonor. Voyez sa Vie à la tête de ses Œuvres, publiées par le Jésuite Jean Busée en 1600; mais dont Pierre de Goussainville, Prêtre du Diocèse de Chartres, a donné une édition bien plus complette.

[*n*] Annales d'Aquitaine, troisième Partie, pag. 142, ch. 3.

Digitized by Google

ne fut pas de longue durée. On lui remontra que le vrai motif du divorce n'avoit pas été la parenté que Louis avoit alléguée, mais la haine qu'il avoit pour elle; que si elle ne se faisoit pas un appui par une alliance avec un Prince aussi puissant que le devoit être le Duc de Normandie, Comte d'Anjou, & destiné au trône d'Angleterre, elle résisteroit difficilement aux attaques de ses ennemis. *La remontrance la toucha soudain*, dit le même Boucher. Eléonor promit sa main au jeune Duc; l'on prit toutes les mesures nécessaires pour la célébration du mariage. Les choses ne purent se passer si secrétement, que Louis le Jeune n'en fût instruit. Il lui fut aisé de prévoir combien cette alliance nuiroit à ses intérêts. Outre la perte d'une Princesse encore jeune & extrêmement aimable, & qu'il regrettoit peut-être, deux Provinces étoient non-seulement éclipsées de ses Etats, elles passoient même dans des mains étrangères, dans celles de Henri, qui par ce moyen se trouvoit possesseur d'une partie de la France; puisqu'avec la *Guyenne*, le *Poitou*, la *Saintonge*, l'*Auvergne*, le *Limosin*, le *Périgord*, l'*Angoumois*, & des prétentions sur le *Comté de Toulouse* qu'il acquéroit,

Digitized by Google

il possédoit déja l'*Anjou*, la *Normandie*, la *Touraine*, & le *Maine*. Il voulut piquer Henri d'honneur, en lui faisant représenter qu'il s'avilissoit de prendre pour femme une Princesse répudiée, & dont les égaremens avoient fait l'entretien de presque tout l'Univers. Les Partisans de la Cour de France renouvellèrent en cette occasion les bruits les plus injurieux qui avoient couru contre Eléonor; & le Roi lui-même ne craignit pas d'ajouter à son deshonneur passé, pour détourner le Duc de Normandie de son dessein. Qu'on se figure jusqu'où se porta la licence contre la conduite & les mœurs de la Princesse de Guyenne! Mais le parti de Henri étoit pris. Il étoit assez éclairé pour reconnoître le motif des bruits qu'on répandit; & d'ailleurs il étoit de ces génies supérieurs, qui, pour parvenir à des avantages réels, savent secouer le joug des préjugés, & s'affranchir des liens de l'opinion. Il alla donc à Poitiers, accompagné d'une partie de la Noblesse de Normandie, & y épousa Eléonor [*o*].

La crainte des obstacles fit hâter ce mariage, où l'on supprima la magnificence

[*o*] Le 18 Mai 1152, précisément deux mois après l'Assemblée de Baugency.

& la pompe dont les apprêts auroient demandé trop de temps. Le Roi ne vit cette alliance qu'avec déſeſpoir. Avant que de perdre ſa femme, il avoit auſſi perdu ſon Miniſtre Suger. Le brave Comte de Vermandois n'avoit ſurvêcu à Suger que peu de temps; & jamais Louis privé des ſecours & des conſeils de ces deux grands hommes, n'en avoit eu tant de beſoin. Malgré tous les éloges donnés à Suger, il paroît que content & même jaloux de régner ſous le nom de Louis, il n'avoit pas cherché à l'inſtruire de l'état des affaires du Gouvernement, qui ſe trouva à la mort du Miniſtre comme un vaiſſeau ſans Pilote, ſuite ordinaire de l'ambition d'un Miniſtre qui fait ſon bonheur moins de celui de l'Etat que du malheur de ſon Maître. Dans tout ce que Louis entreprit depuis, il ne ſuivit guères que ſa paſſion & ſes caprices. Sa jalouſie le fit d'abord agir contre le nouvel époux d'Eléonor, qui fut aſſigné à comparoir au Parlement, en qualité de Vaſſal de la Couronne. Mais un Vaſſal ſi puiſſant ne vouloit point reconnoître de Souverain. Le Roi arma, prit Vernon ſur le Duc de Normandie, & les choſes s'accommodèrent.

Nous ne ſuivrons pas ici le fil des

Digitized by Google

guerres presque continuelles entre le Roi de France & Henri, dont le mariage d'Eléonor fut l'origine. Un Moderne l'a fait, & ne l'a pas fait avec succès, puisque ce n'est qu'en s'écartant entièrement de son objet principal.

La mort d'Etienne, Roi d'Angleterre [p], ayant enfin mis la Couronne sur la tête d'Henri, Eléonor reprit le nom de Reine, & passa en Angleterre avec lui. Elle fut trompée, si elle avoit espéré de fixer le cœur de son époux. Henri aimoit les plaisirs & les femmes avec emportement. Inconstant & voluptueux, il eut pour Eléonor à peu près les mêmes sentimens qu'elle avoit eûs pour Louis le Jeune. Elle fut punie des chagrins & de la jalousie qu'elle avoit donnés à Louis, par celle qu'elle conçut elle-même pour Henri. Elle porta même cette passion jusqu'à la fureur, & sacrifia tout pour se venger d'un mari volage dont elle troubla le repos par les moyens les plus violens & les moins permis. La fermeté de Henri la réduisit à dévorer ses chagrins pendant plusieurs années. Ce n'étoit plus un Prince foible,

[p] Arrivée en 1154, le 8 des Calendes d'Octobre, c'est-à-dire le 17 Septembre, suivant Polidore Virgile, Hist. Angl. Liv. XII, p. 273.

Digitized by Google

crédule, idolâtre & jaloux des charmes de son épouse ; ce n'étoit plus Louis le Jeune enfin à qui Eléonor avoit à faire. Henri, que la politique avoit plus guidé que l'amour, avoit su réduire l'ambition, la vanité & les caprices de cette Princesse pendant environ douze ou quinze ans. Mais il est des caractères indomptables. Eléonor, que la seule impuissance de se venger, avoit retenue, se saisit de la première occasion qu'elle put trouver. Des six Princes qui étoient nés de son mariage avec Henri, quatre vivoient encore en 1170. HENRI, surnommé le Jeune, ou au *Court-Mantel*, né en 1155, fut couronné Roi d'Angleterre du vivant de son père en 1170. Il avoit été accordé [*q*] dans son enfance à Marguerite de France, fille de Louis VII, & de Constance de Castille, sa seconde femme. Présomptueux, fier & plein d'ambition, il avoit tous les défauts d'Eléonor.

On remarqua que le jour même du couronnement, le Roi reconnut la faute qu'il avoit faite de le tirer du rang de Sujet, pour l'élever à celui de Souverain. Henri, dans le festin qu'il donna aux

[*q*] En 1163, Polid. Virg. in Henrico II, p. 278.

Grands en cette occasion, pour faire honneur au Prince couronné, voulut bien servir le premier plat devant lui. Sur quoi l'Archevêque d'York, qui étoit à côté du jeune Henri, lui ayant dit qu'*il pouvoit se flatter qu'il n'y avoit point de Prince dans le monde qui fût servi par un pareil Officier. Eh bien*, lui répondit le Prince avec vivacité, *qu'y a-t-il d'étonnant ? Apparemment mon père ne croit pas s'abaisser par cette démarche. Il n'est que petit-fils de Roi par la Princesse Mathilde sa mère* [r]*; elle est mon aïeule; & j'ai pour père un Roi, & pour ma mère une Reine.* Henri II qui l'entendit, en fut frappé, & dit aussitôt à l'Archevêque d'York : *J'ai fait une faute, M. l'Archevêque; je le vois bien, j'ai fait une grande faute !* Les suites vérifièrent ses craintes. Le jeune Henri pré-

[r] Mathilde, Maheut, ou Mahaut, Princesse d'Angleterre, fille d'Henri I, & son unique heritière; femme en premières noces de l'Empereur Henri V, dont elle n'eut point d'enfans; & en secondes, de Geoffroy V, Comte d'Anjou, mère de Henri II, Roi d'Angleterre. Ce qui a fait dire de cette Princesse dans son Epitaphe :

Ortu magna, & magna viro, sed maxima prole,
Hic jacet Henrici FILIA, SPONSA, NURUS.

Il me semble que PARENS seroit plus juste. Elle mourut le 10 Septembre 1167. Les Epîtres d'Arnoul de Lisieux, feuillet 104, v.

Digitized by Google

tendit que ſon couronnement étoit une véritable abdication de la part du Roi ſon père ; que lui ſeul avoit droit à la couronne ; & que c'étoit l'en dépouiller que de la lui retenir.

Eléonor ſa mère, qu'on peut ſoupçonner d'avoir déja pris le parti du trop fameux *Thomas Becquet* [*s*], contre Henri II, cabala en faveur de ſon fils

[*s*] En condamnant ſans détour la conduite de l'Archevêque de Cantorbery, je ne fais que copier Guillaume de Neubrige, qui, dans un temps où il étoit à peine permis de penſer ſur ces matières, n'a pas laiſſé de dire : *Zelo fervidus, utrùm autem plenè ſecundum ſcientiam, novit Deus.* Après l'examen modeſte de la conduite du Prélat, il ajoute ces belles paroles : *Ita quippè ſancti viri, vel amandi, vel laudandi ſunt à nobis . . . . . Ut tamen in quibus homines vel fortè fuerunt, vel fuiſſe noſcuntur*, NEQUAQUAM VEL AMEMUS, VEL LAUDEMUS ; *ſed ea tantum in quibus eos ſine ſcrupulo imitari debemus. Quis enim dicat eos in omnibus quæ ab ipſis fiunt eſſe imitabiles ? Non ergo in omnibus quæ faciunt ; ſed ſapienter & cautè debent laudari, ut ſua Deo prærogativa ſervetur.* Si dans le douzième ſiècle un Auteur Eccléſiaſtique, engagé dans un Ordre religieux, condamnoit, ou n'oſoit louer l'Archevêque de Cantorbery, peut-on exiger raiſonnablement qu'on l'applaudiſſe aujourd'hui ? Il n'y a qu'un zèle aveugle, & peut-être intéreſſé, qui puiſſe l'exiger. Et tout Sujet fidelle à ſon Roi, tout bon François ne peut ni ne doit diſſimuler en pareille occaſion. *Ut ſua Deo prærogativa ſervetur.* Ce qu'on dit ici eſt pour les perſonnes qui ſont imbues de préjugés oppoſés aux vérités de Guillaume de Neubrige qu'il faut lire *de Rebus Anglicis*, Liv. II, pp. 202 & 203 de l'Edition de Jean Picard de 1610.

contre son mari, à la Cour d'Angleterre, & même à celle de France. Son génie n'étoit que trop vif & trop intrigant ; elle réussit, & en vint au point de donner à Henri des inquiétudes qu'il ne put écarter qu'avec beaucoup de peine, de courage & d'activité. C'en étoit fait ; & il eût été obligé de descendre du trône, s'il n'eût trouvé des ressources dans la valeur & la prudence qui l'ont rendu le plus grand Roi & le plus grand Capitaine de son siècle. Le génie d'Eléonor qui conduisoit tout, avoit fait trouver au jeune Henri le moyen de lever une armée redoutable ; & il étoit passé en Ecosse avec une flotte de quatre cens vaisseaux, tels qu'on les équipoit alors. Il y fut bien reçu, & s'y trouva d'abord appuyé ; mais Henri II sut dissiper l'orage de ce côté-là, plus par sa politique que par ses armes. Du côté de la France, il se procura aussi un accommodement, en promettant à Louis le Jeune de faire couronner Marguerite de France avec son fils. La cérémonie s'en fit en effet à Winton, par Gautier, Archevêque de Rouen.

Le jeune Henri de nouveau couronné avec la Princesse son épouse, alla trouver son père en Normandie. Tout parois-

ſoit réuni ; mais la vindicative Eléonor n'étoit pas ſatisfaite. Les infidélités de Henri II continuoient, & le déſeſpoir de la Reine augmentoit chaque jour. Parmi les femmes auxquelles Henri s'étoit attaché, étoit une jeune perſonne d'une beauté achevée. A ce mérite, elle joignoit celui d'un caractère aimable & doux, d'un eſprit enjoué, orné & délicat. *Cliffort* étoit ſon nom, & ſes charmes lui avoient fait donner celui de ROSEMONDE, ou de *Merveille du monde*. Le Roi, qui ſavoit juſqu'où Eléonor portoit la jalouſie, avoit tâché de dérober ſa maîtreſſe à la vengeance de la Reine, en lui faiſant bâtir à Voodſtoock un château en forme de labyrinthe, dont les appartemens étoient impénétrables à ceux qui n'en connoiſſoient pas parfaitement tous les détours. Malgré ces précautions, la belle Cliffort fut la victime de la rage d'Eléonor. Elle parvint juſqu'à ſon appartement, & après l'avoir accablée des reproches les plus violens, elle lui préſenta, dit-on, elle-même & de ſa main, le poiſon qu'elle lui avoit préparé, le lui fit prendre, & ſe donna le barbare plaiſir de la voir expirer [*t*].

[*t*] On voit encore ſon tombeau, dit Polidore

Qu'on juge à ce ſeul trait de la violence des paſſions d'Eléonor! Quand une femme de ſon caractère a fait quelques démarches vers le crime, rien ne lui coûte plus. Elle reprit le projet qu'elle avoit formé de détrôner ſon mari.

Le jeune Henri, ſous prétexte d'aller viſiter Louis ſon beau-père, paſſa de Normandie à la Cour de France, avec la Princeſſe Marguerite. Il ſemble que le Roi d'Angleterre auroit dû s'oppoſer à ce voyage. Mais peut-être craignoit-il que ce ne fût un nouveau ſujet de rupture avec Louis. Le Prince & ſon épouſe furent reçus avec tous les honneurs & les témoignages d'amitié que leur rang & l'alliance des deux Cours autoriſoient. Au milieu des fêtes & des plaiſirs, Eléonor faiſoit ſourdement agir auprès de Louis, pour l'engager à donner du ſecours à ſon fils, & le tirer de la condition de Sujet, où il reſtoit malgré ſon couronnement. Louis ſe ſatisfaiſoit lui-

Virgile, au Monaſtère d'Oxone, avec cette Inſcription, qui marque la malignité ou la ſincérité de ce ſiècle :

Hoc jacet in tumulo Roſa mundi, non Roſa munda.
Non redolet; ſed olet, quæ redolere ſolet.

On diroit que l'Epitaphe ſeroit l'ouvrage d'Eléonor.

même en cette occaſion ; & par un tour d'eſprit ſingulier, mais naturel à un petit génie, pour ſe venger d'un rival qu'il ne ceſſa jamais de haïr, il s'unit avec Eléonor, qui étoit elle-même la cauſe & l'origine de cette haine. Il fit donc connoître au jeune Henri ſon gendre, qu'il ne tiendroit qu'à lui de ſe ſaiſir du pouvoir abſolu & de la couronne de ſon père ; qu'il l'aideroit de ſes forces, & ſe réuniroit avec lui contre Henri II. Ce Prince, qui avoit de très-juſtes motifs de craindre qu'un trop long ſéjour en France n'inſpirât à ſon fils de nouveaux déſirs de révolte, le fit repaſſer la mer ; mais les choſes n'étoient calmées qu'en apparence. Le Prince ſe plaignit que le Roi ſon père avoit détaché du Duché de Normandie quelques places pour les donner au Prince Jean ſon frère, depuis dit *Jean ſans Terre*, en conſidération de ſon mariage avec la fille du Comte de Mortaing. Le jeune Henri ajoutoit qu'il étoit Roi, & qu'il n'étoit pas au pouvoir de ſon père de diſpoſer de ſes Etats. Les remontrances de Henri II ne firent rien ſur ſon fils. Il demanda nettement le trône à ſon père, & ſe retira de nouveau à la Cour de France. On ne ſauroit méconnoître ici les fruits

Digitized by Google

du génie d'Eléonor, furie incessamment attachée à la perte de son mari. Louis le Jeune, Ministre aveugle de sa méchanceté, au lieu de remettre dans les mains des Ambassadeurs du Roi d'Angleterre le Prince Henri qu'il redemandoit, trouva même mauvais que les personnes chargées de la négociation, donnassent à leur maître le nom de Roi, & les renvoya en leur disant; Qu'*il étoit contre l'équité & la bonne foi qu'il prétendît garder un trône dont il étoit descendu, & qui appartenoit à son fils, puisqu'il le lui avoit donné.*

Je supprime ici les réflexions qu'on a déja faites sur cette manière de penser, & sur les procédés d'un Roi qui étoit scrupuleux jusqu'à la foiblesse en matière de piété & de dévotion, qui ne vouloit pas permettre que ses troupes donnassent un assaut le jour de Saint Laurent, par respect pour la fête de ce Saint, & qui autorisoit, qui aidoit la rébellion d'un fils contre son père.

Henri vit encore une fois une partie de l'Angleterre prête à se soulever contre lui : il vit plus; il vit ses deux autres fils, RICHARD, dit depuis *Cœur de Lion*, & GEOFFROY, Comte de Bretagne, réunis contre lui avec leur aîné,

Digitized by Google

Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'il ne reconnut pas d'abord dans le ſoulevement de ſa Maiſon contre lui, la main d'Eléonor; ou que s'il s'en apperçut, il ne prit pas dès-lors contre elle les meſures qu'il prit dans la ſuite. Le jeune Henri paſſa en Guyenne, & y trouva toute la faveur à laquelle le crédit d'Eléonor avoit préparé les eſprits. De-là il alla à Paris, où la ligue, de laquelle Louis le Jeune devint le chef, réſolut d'attaquer en même temps la Normandie, la Guyenne & la Bretagne. Guillaume, Roi d'Ecoſſe, auquel le Prince venoit de donner le *Northumberland*, ſe chargea de pénétrer en Angleterre: mais la bonne cauſe prévalut. Louis, las d'une guerre où le deshonneur n'étoit point récompenſé par les avantages, devint lui-même le médiateur du traité qui ſe fit entre le père & les enfans, & qui fut terminé par la ſoumiſſion de ceux-ci & la bonté de celui-là. Une des clauſes du traité, fut le mariage convenu entre Richard, ſecond fils d'Henri II, & Adèle ou Alix de France, fille du Roi & d'Alix de Champagne ſa troiſième femme, âgée de ſept à huit ans [*u*]. Les

[*u*] Le 30 Septembre 1174.

choses en vinrent d'autant plus facilement à un accord, que le Roi d'Angleterre avoit déja puni Eléonor de ses attentats, & contre les droits de la nature, & contre ceux des Souverains. Elle fut arrêtée en 1173, & renfermée dans une étroite prison, où elle resta jusqu'à la mort de Henri II, c'est-à-dire, pendant environ seize ans. Cette longue captivité n'adoucit point le caractère d'Eléonor.

Daniel, dans son Histoire, pour excuser en quelque façon les extrémités où la Reine poussa les choses, risque ici une conjecture qui ne me paroît pas fondée. Le mariage d'Alix, dit-il, avoit été proposé, ensuite rompu, & enfin renoué. La Princesse étoit à la Cour d'Angleterre; & cependant Henri reculoit toujours la célébration du mariage. Les motifs de ces délais furent interprétés contre Henri. On l'accusa d'avoir pour Alix des sentimens défendus à un Prince destiné pour être son beau-père. Eléonor plus éclairée que personne par sa jalousie, dut aussi voir les choses de plus près. » Si la chose étoit ainsi, dit » Daniel, il n'est pas hors de vraisem» blance que cette raison eût engagé la » Reine à prendre parti contre son mari «.

Digitized by Google

Ce qui fortifie cette conjecture, ajoute un Moderne [*x*], c'est qu'Eléonor empêcha Richard d'épouser Alix, & qu'elle lui ménagea un autre mariage. Il ne faut qu'un peu d'attention aux époques des événemens, pour connoître que la remarque de Daniel ne sauroit subsister. La révolte du Prince Henri, & celle de ses fils, & la ligue formée entre eux, le Roi d'Ecosse, & le Roi de France qui en fut le Chef, par les intrigues & les cabales d'Eléonor, étoient antérieures à l'arrivée d'Alix en Angleterre d'environ trois ans. Cette Princesse, lorsqu'elle y fut envoyée en 1174, n'avoit guères que sept à huit ans, & n'étoit certainement pas nubile; elle ne le devint que quelques années après la captivité d'Eléonor, qui avoit précédé son arrivée à la Cour de Londres. On ne sauroit donc imaginer qu'Alix ait pu déterminer Eléonor à prendre parti pour ses enfans contre son mari avant 1173, & depuis cette année sa prison rendoit sa jalousie impuissante. Que la tendresse criminelle ou au moins suspecte du vieux Henri pour la Princesse Alix, ait été un des motifs, qui, dans la suite, ait en-

[*x*] Le Père Arière, Hist. de la Rochelle, Liv. 5, p. 190.

gagé

gagé Eléonor à chercher une autre femme pour son fils Richard, à la bonne heure [y]. Un caractère aussi impétueux que l'étoit celui d'Eléonor, & des passions aussi violentes, devoient lui rendre sa captivité bien dure. Elle fut enfin terminée par la mort de Henri, le Prince le plus estimable & le plus malheureux des pères. De vastes Etats, un mariage envié des Souverains, une nombreuse postérité, tout ce qui semble fait pour rendre les Souverains heureux, contribua à ses malheurs. Henri, dit au Court-Mantel son fils, étoit mort en 1183 [z], six ans avant lui. Richard, dit Cœur de Lion, devenu l'aîné, lui succéda. Il étoit

[y] Larrey prétend que Marguerite de France étoit alors l'objet de la jalousie d'Eléonor. Le Père d'Orléans admet toutes les idées de Daniel, non comme une simple conjecture, mais comme quelque chose de certain, & référe cette jalousie à la ligue faite contre Henri en 1172. Ce qui est certainement une erreur. Outre qu'Alix n'étoit point en Angleterre, c'est qu'elle n'avoit en 1172 que six ans, puisqu'elle étoit fille d'Alix de Champagne, troisième femme de Louis VII, & sœur puînée de Philippe-Auguste, né le 22 Août 1165, en ne mettant qu'*une année entre la naissance de l'un & de l'autre.*

[z] Il mourut *rebelle & les armes à la main contre son pere*, mais avec un vif repentir de ses fautes. Il étoit si généralement aimé, qu'on le combloit encore d'éloges après sa mort, & qu'on publia même qu'*il s'étoit fait des miracles à son tombeau.* Il faut voir cela dans Guillaume de Neubrige, qui en

Digitized by Google

en France alors, où il avoit fait la guerre à toute outrance à son père.

La première chose qu'il fit, après son retour en Angleterre, ce fut de délivrer la Reine Eléonor sa mère de sa prison. Cette grace fut faite à tous les autres prisonniers qui étoient en fort grand nombre. Il la leur fit à la sollicitation d'Eléonor, qui ayant éprouvé les malheurs d'une si longue captivité, s'attendrit pour ceux qui avoient encore un sort pareil au sien [a]. Non-seulement la Reine, mère de Richard, vit ses liens rompus; mais ce Prince, qui, ainsi que ses frères, eut toujours pour elle tout le respect & toute la déférence possible, lui donna un pouvoir absolu dans ses Etats. Elle employa les premiers jours de sa liberté à en parcourir les principales Villes; elle faisoit ouvrir les prisons par-tout où elle passoit, & ce n'étoit sur sa route que cris de joie & acclamations.

Richard, n'étant encore que Comte

parle fort sensément Liv. III, chap. 7, p. 296, en disant que ces prétendus miracles se publioient, *ut vel causam contra Patrem justam habuisse, vel finali pœnitentiâ Deo egregiè placuisse crederetur.* Tant il est vrai que la politique tire parti de tout, & de la Religion plus souvent que de toute autre chose.

[a] *Non ignara mali, miseris succurrere disco.* Virg.

de Poitou, avoit été accordé, comme nous l'avons dit, avec Alix de France, qui étoit passée en Angleterre d'après le traité de 1174. Par un autre conclu à Coulomiers en 1189, entre Henri II & Philippe Auguste, successeur de Louis le Jeune (mort le 18 Septembre 1180), le mariage avoit été de nouveau stipulé. Mais Eléonor se servit de tout le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, pour faire renvoyer Alix en France. On peut croire que les attentions trop marquées de Henri II pour Alix (auxquelles on avoit donné un motif criminel, qu'elles n'avoient peut-être pas, & non pas le motif politique qu'elles pouvoient avoir,) & le bruit même qui s'étoit répandu que Henri avoit dessein de répudier Eléonor, pour épouser la Princesse destinée à son fils, la faisoient agir en cette occasion. Sans doute, elle en avoit été instruite dans sa prison; & sa haine, pour avoir été alors sans effet, n'en avoit pas été moins violente. Elle pouvoit être elle-même également odieuse à Alix; & il étoit de la politique intéressée & vindicative d'Eléonor de l'empêcher d'obtenir un rang qui auroit mis sa rivale en état de lui nuire, & d'anéantir le pouvoir qu'elle espéroit

Digitized by Google

d'avoir, sous le règne de Richard. Ce Prince encore jeune, mais déjà usé de débauches, & des fatigues de la guerre, ne tenoit presque à rien, qu'à sa passion pour les armes. Il étoit sur le point de s'embarquer, pour passer en Asie avec Philippe-Auguste. Ainsi sa mère, en lui représentant que la Princesse Alix avoit fait la passion de Henri son père; que sa conduite avoit donné lieu à des soupçons que leur familiarité n'avoit que trop justifiés; en lui assurant même, selon quelques-uns, qu'Henri en avoit eu un fils; Eléonor, dis-je, parvint à dégoûter Richard de ce mariage. Alix fut renvoyée en 1195, avec tout le ménagement & les excuses possibles, & même avec une dot & de très-riches présens [b]. Et Eléonor, du consentement de son fils, passa à la Cour d'Alfonse, Roi de Navarre, & y négocia le mariage de Berangère [c] sa fille avec Richard. Elle ramena avec elle la Prin-

[b] Elle épousa depuis Guillaume, Comte de Ponthieu. Voyez Anselme.

[c] Cette Princesse vécut fort long-temps après la mort de Richard. J'ai prouvé dans la Bibliothèque du Poitou, Tome I, p. 300, qu'elle vivoit encore au Mans, qui lui avoit été donné pour son douaire, en 1229; & qu'elle avoit rétabli en cette année l'Abbaye de l'Espau-lès-le Mans (SPALLENÆ

celle de Navarre, & la conduisit en Sicile, où son fils étoit déja arrivé. Le mariage fut célébré avant que Richard mît à la voile pour la Terre Sainte. Eléonor s'en retourna en Angleterre:

Cœnobium quod alias Pietas Dei dicitur.) Voyez l'Inscription que j'ai rapportée.

J'ai une autre charte, extraite du Cartulaire de l'Eglise Collégiale de Saint Pierre de la Coulture du Mans, feuillet 224, par laquelle il est prouvé qu'elle assista à un Jugement décidé par le Duel en 1216. Voici le Titre:

Sciant tam posteri, quam præsentes quod anno Dominicæ Incarnationis MILLESIMO DUCENTESIMO DECIMO SEXTO (M. CC. XVI.) *mense Augusti, scilicet die Martis, vigiliâ Sancti Bartholomæi, Radulpho Lanterre, Præsbytero existente Sancti Petri de Culturâ, pugnavit Radulphus Flori, in Curiâ Sancti Petri, pro Hucto de Courlivaut, contra Jossetum Fabrum qui pugnabat pro Hodeburgi de Courlivaut; &* FUIT PRÆSENS NOBILIS REGINA ANGLIÆ BERANGARIA, *uxor quondam Regis Ricardi; & tunc temporis Domina Cenomaniæ, pro ex cambio dotis suæ. Victus fuit dictus Jossetus & ejus* SCUTUM *&* BACULUM, *sicut consuetudo & jus Ecclesiæ Sancti Petri de Curiâ est, habuit prædictus Radulphus Præsbyter & Sacrista.*

Dans le titre de 1229, elle est dite fille de Sanche, Roi de Navarre & d'Arragon, Comte de Barcelone; qui avoit épousé Beatrix de Castille, sœur de Constance de Castille, seconde femme de Louis VII, & fille d'Alphonse VIII. En sorte que Berangère, femme de Richard, etoit niece de Constance, Reine de France, & cousine germaine de Marguerite de France, alors veuve d'Henri au *Court-Mantel*, & belle-sœur de Richard. C'est le sentiment de Favin, dans son Histoire de Navarre, conforme aux titres. Labbe, qui la fait fille de Raymond, Comte de Barcelone, & d'Urraca, fille de Ramire, Roi de Navarre, se trompe donc *Voyez* Favin, Histoire de Navarre, p. 216. J'ai fait ces remarques d'autant plus volontiers que cette Princesse est peu connue dans notre Histoire.

Digitized by Google

elle ne fut point chargée de l'administration du Gouvernement, ni du soin de l'Etat pendant le voyage de son fils, comme l'ont écrit quelques Modernes, contre le témoignage des meilleurs Historiens d'Angleterre, qui nous apprennent que Richard, en partant de Londres, confia la régence à Guillaume, Evêque d'Eli, son Chancelier, homme de basse naissance, & né avec des inclinations encore plus méprisables, insolent de son élévation, sans foi, sans habileté, sans prudence, & tout-à-fait indigne de la confiance du Prince. La tyrannie du Prélat donna lieu à des plaintes; Richard, Archevêque de Rouen, fut envoyé pour remédier aux désordres, & agir de concert avec le Chancelier; mais ce dernier, qui croyoit n'avoir plus de maître, ne voulut point de compagnon. Enfin *Jean*, depuis nommé *sans Terre*, frere du Roi, prétendit réparer les désordres, & travailla pour ses intérêts particuliers, ayant même formé le dessein de s'emparer du trône. Il est vrai que la prudence d'Eléonor servit très-utilement Richard, & dissipa les projets de Jean; mais dans tout ce qu'elle fit, elle n'agit que de concert avec les Grands du Royaume, comme mère du

Digitized by Google

Roi, mais non comme *Régente*, ou ayant l'administration de l'Etat.

Le voyage de Richard, fatal à l'Angleterre, ne fit pas grand bien aux Chrétiens d'Asie. La mésintelligence ou la haine ouverte qui éclata entre Philippe Auguste & Richard, l'ayant obligé de revenir dans ses Etats, il fut pris en Autriche en 1194 [*d*], & ne se racheta qu'au prix d'une somme immense, & après bien des démarches de la part d'Eléonor, qui rendit encore à son fils des services très-importans, & hâta sa liberté avec un zèle extraordinaire. Elle ne se contenta pas d'écrire à l'Empereur Henri [*e*], auquel Léopold avoit remis Richard, & qui le retenoit encore avec plus de rigueur, au Prince son fils, au Pape Celestin III, à Philippe Auguste. Comme elle avançoit peu par ses Lettres, dont trois écrites au Pape, se trouvent encore dans le recueil de celles de Pierre de Blois, Vice-Chancelier ou Secrétaire d'Henri II; elle passa elle-même en Allemagne, quoiqu'âgée d'environ soixante & dix ans. La négociation étoit

[*d*] Par Léopold, Duc d'Autriche.

[*e*] Voyez la Bibliot. Histor. & Crit. du Poitou, Tome I, p. 284; & Balée, centurie troisième des Ecrivains d'Angleterre, pages 53 & 247. Besly.

Digitized by Google

difficile. Le Pape craignoit Philippe-Auguste, & agissoit foiblement. Eléonor lui en fit des reproches très-vifs, mais inutiles. Le Roi de France éloignoit la délivrance de Richard de tout son pouvoir, dans le dessein de réunir à la Couronne de France les Provinces qui en avoient été distraites & jointes à celle d'Angleterre. L'Empereur avide d'argent, cherchoit à tirer le meilleur parti qu'il pouvoit de son prisonnier. Enfin, le Duc d'Autriche, qui avoit eu de grands différends avec Richard en Asie, goûtoit toute la joie qu'on trouve à punir l'orgueil d'un ennemi, dont on s'est rendu le maître absolu.

Tout s'opposoit à la liberté de Richard. Eléonor n'épargna rien, & fit des offres si considérables, que son fils fut enfin délivré. Les Auteurs Anglois varient sur la rançon; les uns disant qu'elle fut fixée à *cent mille marcs d'argent*, & les autres à *cent cinquante* ou *cent quarante mille* [f]. Le Père d'Orléans ajoute, que par le conseil d'Eléonor, Richard

[f] Cela reviendroit environ à sept millions cinq cens mille livres de notre monnoie; somme exorbitante, & pour laquelle il fallut faire des extorsions horribles, après celles qu'on avoit faites pour le voyage d'Asie, & qui étoient telles, que

soumit

soumit son Royaume à l'Empereur [g]. Ni Mathieu Paris, ni Guillaume Neubrige, ni Polidore Virgile, le Tite-Live d'Angleterre, ne parlent de ce fait; & je ne trouve point cette anecdote dans les Historiens Allemans, qui n'auroient pas manqué de la répandre dans leurs Livres, si elle eût eu quelque fondement.

Depuis le retour de Richard, Eléonor ne paroît pas intéressée dans le manîment des affaires, jusqu'à la mort de ce Prince. Comme elle possédoit l'Aquitaine de son chef, elle vint en France en faire hommage à Philippe-Auguste; hommage qu'elle renouvella à Tours en 1199. Cette année fut celle de la mort de Richard, tué devant le Château de Chalus en Limosin. Ce Prince ne laissant point de postérité, la Couronne appartenoit au jeune Artus son neveu, Duc de Bretagne, fils de Geoffroy & de Constance de Bretagne, lequel représentant l'aîné, devoit être préféré à Jean sans Terre, dit alors le Comte de Mortaing; c'étoit même la disposition précise du testament

Richard ne faisoit pas difficulté de dire : *Que pour avoir de l'argent, il vendroit sa Capitale, s'il trouvoit un Acquéreur.*

[g] Revol. d'Angl. vol. 1, p. 285.

de Richard I. Si Eléonor eût été équitable, elle eût pris parti pour son petit-fils, contre le Comte de Mortaing son oncle, Prince que ses vices & ses mauvaises inclinations avoient déja rendu odieux à une partie de la Nation. Si même elle se fût décidée d'après les mouvemens de son cœur, elle eût donné sa voix à Artus. Mais un intérêt plus pressant, son ambition, la détermina à employer en faveur de Jean le crédit que les agrémens de son esprit, son affabilité, sa douceur, lui avoient donné sur les Anglois.

Constance de Bretagne, mère du jeune Artus, étoit une Princesse très-capable du Gouvernement; d'un esprit solide, d'un courage ferme; & Artus devenant Roi, la Duchesse sa mère, pour régner plus absolument sous le nom de son fils, n'eût pas manqué d'éloigner Eléonor. Cette crainte décida du sort d'Artus. Jean lui fut préféré, parce qu'Eléonor espéra que ce Prince ayant besoin d'elle, & lui devant la Couronne, partageroit l'autorité souveraine avec elle. Ses projets réussirent en partie. Jean, élevé sur le trône d'Angleterre, laissa à sa mère la jouissance pleine & entière du Poitou, & étendit même son autorité sur toutes les terres de son obéissance. Mais les suites

Digitized by Google

furent celles que l'injuſtice entraîne toujours après ſoi ; une guerre cruelle entre l'oncle & le neveu, & avec la France qui prit le parti du pupille ; & la mort du malheureux Artus, inhumainement aſſaſſiné en 1202 [*h*]. Pendant la guerre des deux Princes, elle ſe vit elle-même aſſiégée au Château de Mirebeau, ſur les confins de l'Anjou & du Poitou. Mais Jean y étant accouru, fit lever le ſiége, & la délivra en 1202. Dans le Traité de paix conclu entre le Roi de France & celui d'Angleterre l'an 1201, il fut convenu que Blanche de Caſtille, nièce de Jean ſans Terre, & fille d'Alphonſe VIII, ou IX, ſuivant les Eſpagnols, dit le Noble, & d'Eléonor d'Angleterre, épouſeroit Louis de France, qui a été depuis Louis VIII. Ce fut Eléonor qui fut chargée par les deux Rois d'en aller faire la demande à Alphonſe ſon gendre. Elle fit le voyage, & amena quelques mois après, ſa petite-fille, Blanche, juſqu'à Fontevrault. Ce fut le dernier acte politique qu'elle fit, & le plus heu-

[*h*] Mezeray, & ceux qui l'ont ſuivi, ſe ſont trompés, en diſant que le jeune Artus ne fut aſſaſſiné qu'après la mort d'Eleonor ſa mère ; elle lui ſurvécut, n'étant morte qu'en 1204, comme nous le diſons.

Digitized by Google

reux, puiſque de cette alliance naquit l'un de nos plus grands Monarques, SAINT LOUIS, tige de la Maiſon de France régnante. On ne voit plus depuis ce temps-là que quelques Chartes particulières d'Eléonor, pour la Guyenne [i], le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, ou pour le Monaſtère de Fontevrault, qu'elle affectionna toujours particulièrement. Elle étoit déja fort âgée lorſqu'elle prit enfin le parti de la retraite & le voile même dans ce Monaſtère. Elle y mourut à quatre-vingt-un ans ou environ, le 31 Mars 1204, & y fut inhumée.

Ce Monaſtère, ſuivant l'obituaire, tient d'elle, *cent livres de rente* à prendre ſur l'iſle de Marans, pour l'achat de l'habit des Religieuſes; autres *cent livres de rente* ſur l'iſle d'Oleron, pour la célébration de ſon anniverſaire, & de ceux de ſes enfans; *cinquante livres de rente*, aſſignées ſur les Vignes de Marſilly & de Jaunay en Poitou. Elle fit environner de murs le Monaſtère; donna à l'Egliſe une croix d'or ornée de pierreries, pour

[i] Voyez les preuves de l'Hiſtoire des Comtes de Poitou, Ducs d'Aquitaine, dans Beſly; celles de l'Hiſtoire de la Rochelle, par le Père Arcère, T. I; le *Clypeus Fontebraldenſis*, du Père Lamainferme, T. II; la Biblioth. du Poitou, Tome I.

Digitized by Google

être portée en procession ; une coupe, ou un grand calice d'or, & plusieurs autres vases d'or & d'argent. Par tout où elle trouvoit une Religieuse de l'Ordre, elle la recevoit avec autant de bonté, que si elle eût été sa propre fille. Enfin elle préféra constamment l'Ordre de Fontevrault à tous les autres, *qu'elle méprisoit même en comparaison de celui-là*, disent les Auteurs de son éloge. Elle en prit l'habit, & voulut être inhumée dans l'Eglise des Religieuses. Après cela, il n'est pas étonnant qu'on dise de cette Princesse dans le Nécrologe de la Maison [k], que *sa nombreuse postérité donna un nouvel éclat au monde* ; que *la splendeur de sa naissance fut encore décorée par* LA PURETÉ DE SES MŒURS, *&* L'HONNÊTETÉ DE SA VIE, *ornée par les fleurs de* SA VERTU ; *& que par une bonté & une* PROBITÉ INCOMPARABLE, *elle a surpassé toutes, ou presque toutes les Reines du monde.*

Les preuves de cette attestation se

[k] *Quæ nitore Regiæ sobolis suæ mundum illustravit. Nobilitatem generis, vitæ decoravit honestate, morum dictavit gratiâ, virtutum floribus picturavit, & incomparabilis probitatis honore fere cunctis præstitit Reginis mundanis.* Ex Necrologio Fontis-Ebraldi apud. Lamainferme, Clypeus nascentis Font-Ebrald. ordinis, Tome II, p. 158.

trouvent dans l'atteſtation même. Eléonor avoit accablé la Maiſon de ſes bienfaits, en avoit augmenté les revenus & l'avoit enrichie par ſes fondations, & il n'en falloit pas davantage à des Moines & à des Religieuſes, pour donner un démenti à l'Hiſtoire, & pour canoniſer la conduite la plus répréhenſible. Pluſieurs Auteurs l'ont miſe au rang des beaux eſprits & dans le catalogue des femmes ſavantes, & je l'ai fait moi-même dans le premier tome de la Bibliothèque du Poitou, d'après Balée, Pitſens, & Voſſius, qui lui attribuent les Lettres dont nous avons parlé, écrites pour obtenir la liberté de ſon fils Richard. On peut même regarder Guillaume IX, Duc de Guyenne, ſon aïeul, comme l'un de nos premiers Poëtes François. La Cour de ces Princes fut long-temps une Ecole de ſavoir & de politeſſe, & le goût en paſſa en France avec Eléonor.

Diſons, ſuivant notre méthode, quelque choſe de ſa poſtérité. Elle eut deux filles de ſon mariage avec Louis le Jeune; MARIE DE FRANCE, mariée avec Henri I du nom, Comte de Champagne, ſurnommé *le Large*, morte le 11 Mars 1198; & ALIX, mariée à Thibaut dit *le Bon*,

frère du Comte de Champagne, & Comte de Blois & de Chartres. De son second mariage avec Henri II Roi d'Angleterre, naquirent neuf enfans, six Princes & trois Princesses. 1 HENRI au *Court-Mantel*; 2 RICHARD, *Cœur de Lion*; 3 GEOFFROY, & JEAN SANS TERRE, dont nous avons parlé; 5 & un autre Anonyme mort en bas âge. Les trois Princesses furent, 1 MATHILDE, femme de *Henri* dit le Lion, Duc de Bavière, mère de l'Empereur Othon IV; 2 ELÉONOR, femme d'Alphonse VIII, Roi de Castille, mère de Blanche, femme de Louis VIII, qui fut mère de S. Louis; 3 & JEANNE, mariée avec Guillaume, Roi de Sicile; & en secondes noces avec Raymond V, Comte de Toulouse.

Comparaison de Bertrade de Montfort & d'Eléonor.

Après avoir prouvé, comme je crois l'avoir fait, que c'est une erreur de ne donner à Bertrade de Montfort que le titre de Concubine de Philippe I, & que celui de femme légitime qu'on lui refuse, lui appartient ainsi que celui de REINE, qu'elle a toujours porté, je crois pouvoir comparer ces deux Princesses l'une

Digitized by Google

avec l'autre, ſans bleſſer aucune décence. Leur caractère & leur fortune ont des rapports & des différences ſenſibles, qui peuvent ſervir à la compoſition du tableau. Sans être ni l'une ni l'autre nées à l'ombre du trône, elles eurent toutes les deux la naiſſance la plus illuſtre, & pouvoient faire voir des Rois dans leurs Maiſons. La parenté de Bertrade avec Philippe I, & celle d'Eléonor avec Louis le Jeune, prouvent qu'à moins de porter la Couronne, on ne pouvoit être d'un rang plus élevé, & qu'il n'y a qu'un degré de celui où elles étoient nées, à celui où elles montèrent. La nature fut auſſi indulgente pour l'une que pour l'autre; & l'Hiſtoire ne donne pas moins d'éloge à la beauté & à l'eſprit de Bertrade, qu'aux charmes, aux talens acquis, & à la politeſſe d'Eléonor. Mais à en juger d'après les faits, qui peuvent être aujourd'hui notre ſeule règle, il y avoit plus de délicateſſe, plus d'enjouement, plus d'art dans Bertrade. L'impreſſion que faiſoient ſes charmes ſur le cœur, n'étoit pas moins prompte que celle de la beauté d'Eléonor, mais elle étoit plus douce & plus durable. Il ſemble que lorſqu'on étoit une fois dans ſes liens, il étoit impoſſible de les rompre.

Digitized by Google

Le Comte d'Anjou, Foulques Rechin, la vit, l'aima, &, malgré son inconstance naturelle, ses mœurs dures & farouches, ne cessa jamais de l'aimer, quelque occasion que lui donnât cette Princesse de s'en détacher. Après l'avoir abandonné, l'avoir rendu la fable de son temps, elle le posséda aussi entièrement que jamais; elle eut l'art de lui faire oublier ses mépris & son infidélité. Elle alla plus loin, elle sut s'en faire un complice, & lui ôter toute espérance, sans qu'il perdît l'amour qu'il avoit pour elle.

Philippe I, aussi voluptueux que Henri II, cessa d'être inconstant pour Bertrade. Ce Prince, que rien n'avoit pu fixer, qui avoit toujours porté ses vœux d'une beauté à une autre, qui n'avoit guère eu d'autre sentiment que celui des plaisirs, sacrifia aux douceurs de la posséder tout ce que les hommes ont de plus cher, son repos, & en quelque façon le trône & ses Etats. Eléonor fut moins heureuse. Louis le Jeune son premier mari, l'aima d'abord avec transport; mais il la sacrifia ensuite aux intrigues, peut-être à l'ambition du Moine Suger, mais certainement à sa propre foiblesse & à sa jalousie; & il ne voulut

Digitized by Google

jamais lui pardonner l'affront d'Antioche. Les intérêts de son cœur, ceux de la beauté, ceux de la politique & de la plus riche dot ne purent le retenir. Henri d'Angleterre, son second époux, fut moins tendre que politique; & quoiqu'il fût aimé d'Eléonor avec fureur, il ne fut pas long-temps soumis à ses charmes; & après l'avoir sacrifiée à ses maîtresses, il la sacrifia enfin à sa fierté & à sa vengeance, en lui ôtant la liberté & la reléguant dans une étroite prison.

Bertrade avoit apparemment un caractère plus doux, moins de prétentions & de vanité, une tendresse moins vive & moins incommode qu'Eléonor; en exigeant moins de ceux qu'elle aimoit, elle en obtenoit davantage. Les passions d'Eléonor plus fières, plus emportées, ne laissoient pas le plaisir de l'aimer librement & par choix. Le mariage de Bertrade avec le Comte d'Anjou, fut à l'égard de cette Princesse, une affaire de politique; elle fut immolée dans une extrême jeunesse à la passion d'un homme âgé, & qui n'étoit rien moins qu'aimable, & aux intérêts du Comte d'Evreux son oncle. Eléonor, qui n'avoit guère que l'âge de Bertrade, pouvoit, en épousant Louis, satisfaire son cœur

Digitized by Google

& son ambition. Elle épousoit un Prince jeune, d'une figure aimable, d'un esprit doux, déja associé à la royauté, & à la veille de régner seul.

La démarche de Bertrade, qui abandonna Foulques pour Philippe I, est donc en quelque sorte excusable, quand il ne seroit pas vrai que la validité de son premier mariage étoit au moins problématique. Si on pouvoit alléguer des motifs de conscience contre elle, on pouvoit en alléguer en sa faveur. Quand on examine les déclamations d'Yves de Chartres, & des autres agens de Rome, on y trouve plus d'opiniâtreté & de préjugé que de raisons.

La conduite d'Eléonor n'a d'excuse ni dans la Religion, ni dans la politique, & le nom le plus doux qu'on puisse donner aux premiers pas qu'elle fit elle-même vers le divorce avec Louis, est celui d'une imprudence impardonnable. Je soupçonne fort Eléonor d'avoir conçu du dégoût pour le Roi de France, parce que son ambition ne lui faisoit voir qu'avec chagrin le pouvoir sans bornes du fameux Suger, plus Roi que lui-même. Son oncle Raymond acheva de faire sur son esprit ce que le dépit & l'ambition mal satisfaite avoient commencé. La pas-

Digitized by Google

ſion de gouverner étoit dominante chez la Princeſſe de Guyenne ; & Suger, qui n'étoit guères moins ambitieux, ne lui faiſoit part de rien.

Bertrade ne ſauroit être ſoupçonnée de pareils ſentimens. Satisfaite du crédit borné que ſon rang lui donnoit à la Cour, & de l'empire qu'elle avoit ſur le cœur de Philippe, elle vit Louis le Gros, fils de Berte, chargé du Gouvernement, les Rochefort & les Garlande ſe ſuccéder, ſans inquiéter les Favoris ni chagriner ſon mari, qui n'étoit pas né pour la gloire & les fatigues du rang ſuprême. Elle borna ſon ambition & ſes intrigues à aſſurer les établiſſemens & la fortune des enfans qu'elle eut du Roi, & à ſe maintenir elle-même dans le rang qu'on lui diſputoit.

La mort de Henri II, ſeize ans de captivité, & un âge très-avancé, ne purent détruire dans Eléonor l'ambition ni la jalouſie qui l'avoient toujours dévorée. Ces paſſions perpétuellement actives en elle firent ſon malheur, celui de Louis VII, celui de Henri, ſes deux époux, & ceux de la France & de l'Angleterre. Bertrade n'expoſa que ſon repos & celui de Philippe. Jeune encore à la mort de ce Prince, elle enferma dans

le tombeau de son époux toutes ses passions & tous ses désirs, en donnant généreusement à la retraite & au repentir des jours encore brillans, des charmes auxquels on eût pu rendre de nouveaux hommages. Eléonor au contraire ne donna à Dieu à l'extrémité, & malgré elle, que les restes tristes & languissans de sa vieillesse.

Cependant Eléonor a trouvé une multitude d'Apologistes [l]; elle a même joui pendant sa vie de l'amour & de l'estime des peuples qu'elle a rendus malheureux. Cette Hélène, qui a été la source funeste, non pas d'une guerre de dix ans, mais de quatre cens ans entre l'Angleterre & la France, a trouvé des éloges ou des excuses; & Bertrade est déchirée sans pitié par tous nos Historiens. Je ne connois que Besli qui ait sérieusement pris sa défense. A peine veut-on lui accorder le titre de Reine & d'épouse que

[l] Balié & Pitseus, dans les Ecrivains d'Angleterre; Boucher dans ses Annales d'Aquitaine; Larrey dans l'Histoire de Guyenne; Daniel, dans son Histoire de France; Le Gendre, dans la même Histoire; Claude Dumoulinet, sieur des Thuilleries, dans sa Dissertation sur la mouvance de Bretagne; le Père Arcère, dans son Histoire de la Rochelle, &c. Je ne joins point l'Abbé de Bourville à ces Auteurs. Son apologie est fondée sur des raisons qui deshonorent tout-à-fait Eléonor.

Digitized by Google

ſes contemporains & les actes les plus célèbres lui donnent. C'eſt que Henri II, mari d'Eléonor, s'étoit rendu odieux aux peuples par les impôts que la néceſſité de la guerre lui faiſoit lever. On ne vouloit pas penſer que la cauſe de cette guerre étoit Eléonor elle-même, qui en vint juſqu'à armer ſes enfans contre leur père. C'eſt que Henri avoit ſoulevé les Eccléſiaſtiques contre lui par ſes différends avec le fameux Thomas Becket, martyr de ſon opiniâtreté & de ſes préjugés, bien plus que des droits de l'Egliſe, qu'il ne ſoutenoit qu'aux dépens des droits des Souverains. Bertrade, au contraire, devint elle-même l'objet des déclamations du Clergé & de la haine des peuples, ſubjugués par les noms ſacrés dont on ſe ſervoit pour les aveugler. La réputation des Rois dépend de l'Hiſtoire, & l'Hiſtoire dépendoit alors de la plume intéreſſée des Eccléſiaſtiques. Un avantage apparent d'Eléonor ſur Bertrade, eſt ſa poſtérité. Elle vit, auſſi-bien que Catherine de Médicis l'a vu depuis elle, trois de ſes fils, (Henri le Jeune, Richard cœur de Lion, & Jean ſans Terre,) élevés ſur le trône; & deux de ſes filles, (Eléonor & Jeanne,) l'une Reine de

Digitized by Google

Castille, & l'autre Reine d'Aragon. La postérité de Bertrade disparut presque avec elle. Mais quels maux ne causèrent point à leur patrie les Princes enfans d'Eléonor! » Ils eurent du cœur comme » des lions, mais c'étoit moins un vé- » ritable courage qu'une hardiesse dé- » terminée à mépriser les malédictions » de la renommée, & à regarder d'un » œil froid l'atrocité des plus grands » crimes. En un mot, ils ne firent hon- » neur, ni à la France, d'où ils étoient » originaires, tant du côté paternel que » du côté maternel; ni à l'Angleterre, » l'héritage de leur père «. C'est le jugement qu'en porte un Moderne [*m*], Juge très-compétent des hommes & de leur mérite.

[*m*] Bayle, Dictionnaire historique, dans l'article de Louis VII, note G, p. 170.

CONSTANCE DE CASTILLE.

CONSTANCE DE CASTILLE, seconde femme de Louis le Jeune, fille d'Alphonse VIII, Roi de Castille, & de Berangère de Barcelone sa première femme, est aussi nommée *Marie* par quelques-uns, *Marguerite* ou *Elisabeth* par d'autres, & *Beatrix* par les Espagnols. Louis le Jeune, qui avoit répudié Eléonor en 1152, se voyant sans postérité masculine, députa Hugues, Archevêque de Sens, à Alphonse, pour lui faire la demande de la Princesse. C'étoit un honneur qu'il paroît que le Castillan n'ambitionnoit pas, à cause de ses liaisons avec Raymond de Barcelone, Prince d'Aragon, contre Sanche, Roi de Navarre, protégé par Louis; mais il n'y avoit pas de sûreté à refuser les avances d'un si grand Prince; & nos Rois avoient si souvent passé les Pyrenées, qu'Alphonse n'osa pas s'attirer les ressentimens de Louis. Constance fut accordée, & le mariage fut célébré à Orléans en 1154. La nouvelle Reine y fut couronnée en même temps, malgré les protestations

protestations de l'Archevêque de Rheims, qui ne lui servirent pas plus que celles qu'il avoit faites lors du Sacre de Louis le Gros. Le mariage de Constance servit beaucoup plus au Roi de Navarre qu'à la France ; Louis ayant déclaré à Alphonse son beau-père, qu'il vouloit qu'on le laissât paisible, & que l'attaquer ce seroit s'en prendre à lui-même. Deux mois après la consommation, il courut un bruit que Constance n'étoit pas fille légitime d'Alphonse. Or il n'étoit pas permis aux Rois de France d'épouser des bâtardes ; ç'avoit été le sentiment d'Yves de Chartres, fondé apparemment sur la dignité de la Couronne de France, sur l'onction & sur le caractère sacré de nos Rois qui les associe au Clergé, & les rend capables de posséder des dignités Ecclésiastiques, telles que sont les Abbayes & les Canonicats attachés à la Couronne. Louis le Jeune prétendoit par sa séparation avec Eléonor, s'être déchargé la conscience de ses scrupules ; il retomba dans d'autres. Pour s'éclaircir, sous prétexte d'un pélerinage à Saint Jacques, le Roi alla voir Alphonse. Ce Prince naturellement grand & magnifique, le reçut avec une pompe extraordinaire, & le traita royalement à Burgos. Il ne

Digitized by Google

manqua pas de lui aſſurer la légitimité de la Princeſſe, & de rendre le calme à l'eſprit de Louis. Cela ne pouvoit pas être autrement ; & Alphonſe dut être bien ſatisfait de la conduite de ſon gendre qui s'adreſſoit à lui pour avoir des lumières ſur le point de fait dont il s'agiſſoit. Conſtance ne vécut qu'environ ſix ans après ſon mariage, & mourut en couches en 1160. Elle fut inhumée à Saint Denis, où l'on voit ſa ſtatue à côté de celle de Philippe, ſacré Roi de France en 1129, & mort avant Louis le Gros en 1131. Elle avoit eu quelques années auparavant une fille nommée *Marguerite*, femme en premières noces de Henri le Jeune, ſacré Roi d'Angleterre, fils aîné de Henri II, & d'Eléonor de Guyenne; & en ſecondes noces, de *Bela* III du nom, Roi de Hongrie, après la mort duquel elle ſe retira à Acre dans la Paleſtine, où elle mourut en 1196.

Digitized by Google

ALIX, *ou* ADÉLAÏDE DE CHAMPAGNE.

ALIX de Champagne fut la troisième femme de Louis le Jeune. Elle étoit la cinquième fille de Thibauld IV du nom, dit le Grand, Comte Palatin [*n*] de Champagne, & de Mathilde de Carynthie [*o*]. La Princesse n'étoit plus dans la première jeunesse ; mais elle étoit extrêmement aimable [*p*], d'un esprit pénétrant & éclairé. Quoique la Cour de Thibauld fût la plus galante & la plus magnifique de son temps, & qu'elle fût remplie des personnes les plus considé-

[*n*] Sur l'origine de la qualité de Palatin, voyez Pithou dans ses Recherches sur les Comtes de Champagne, depuis la page 555 jusqu'à 564 ; & une Dissertation sur les Comtes Palatins du Rhin, à la tête de la généalogie de la Maison Palatine de l'Abbé Schannat, imprimée *in*-12 à Francfort en 1711.

[*o*] Fille d'Angelbert, Duc de Carynthie, inhumée dans le chœur de Saint Quirince de Provins, auprès du grand Autel.

[*p*] Voyez le Continuateur d'Aymoin, Liv. V, ch. 53. *Ipsa autem tam naturâ quam industriâ laudabilis extitit. Nam sapientiæ fulgore irradiavit, elegantiâ corporis præpolluit, munditiâ castitatis emicuit, & quia tot virtutum floribus decorata fuit, tanto honore meruit sublimari.* Aym. Contin. loco citato.

Digitized by Google

rables qui y arrivoient de toutes parts; Alix en faisoit l'ornement par sa générosité, égale à celle de son père, par sa politesse, son amour & son goût pour les beaux arts, qui se réduisoient presqu'alors à la poësie qu'il paroît qu'Eléonor avoit introduite en France, & à la musique. Outre le mérite d'Alix, qui pouvoit déterminer le Roi à cette alliance, la politique lui présentoit plusieurs raisons de préférence pour cette Princesse. La Maison de Champagne étoit une des plus puissantes du Royaume, & avoit donné de l'inquiétude à Louis le Jeune plus d'une fois. Thibauld père d'Alix l'avoit obligé de prendre les armes, & c'étoit la révolte du Comte qui avoit donné lieu à l'incendie de Vitry. Sa postérité étoit nombreuse, & il étoit d'un grand intérêt de la détacher d'avec l'Anglois, dont le pouvoir en France étoit déja excessif [q]. Louis, pour serrer les nœuds d'une alliance qui le mît en état

[q] Etienne de Blois, de la Maison de Champagne, étant devenu Roi d'Angleterre, avoit donné lieu aux liaisons de cette Maison avec les Anglois. Quelques médisans prétendoient que Mathilde étoit grosse d'Henri II, du fait d'*Etienne* de *Blois*, lorsqu'elle épousa Geoffroy, Comte d'Anjou, qui ne fut que le père *putatif* d'Henri. Voyez Polidore Virgile *in Stephano*.

Digitized by Google

de ne rien craindre de ce côté-là, épousa donc Alix sur la fin de l'année 1160 [r]; & des deux filles de son premier lit, il donna *Marie* de France l'aînée à *Henri*, dit le Libéral, d'abord Comte de Blois, puis Comte de Champagne; & la cadette *Alix* de France à *Thibauld*, dit le Bon, Comte de Chartres. La Reine [s] fut quatre ans stérile, & toute la France craignit que Louis ne laissât point d'héritiers. On eut recours aux prières, aux jeûnes, aux aumônes, aux processions; & l'on peut dire que tout le Royaume concourut aux vœux du Roi & de la Reine, qui obtinrent par leur piété & leur foi vive le Prince qu'ils demandoient à Dieu. Ce fut Philippe-Auguste, dit *Dieudonné*, né la nuit du Samedi au Dimanche 22 Août 1165. Louis son père n'étoit alors âgé que de quarante-cinq ans, & non pas de soixante & dix-neuf, comme l'ont écrit quelques

[r] Et non pas en 1153, comme le dit l'Auteur des *Mémoires historiques de Champagne*, qui a confondu ce troisième mariage avec le second.

[s] *Rex cum uxore suâ Adelâ, & universo Clero & omni populo totius regni ad orationes conversus & Eleemosinas, filium à Deo petiit, non de meritis suis jactans, sed solâ Dei misericordiâ confidens. Exaudita sunt preces eorum in conspectu Domini; & datus est ei à Deo Filius nomine Philippus qui idcirco* ADEODATUS *dictus est*. Rigord.

Auteurs; mais les infirmités qui l'accablèrent de bonne heure, le firent regarder comme fort vieux, dans un âge [*t*] où les autres sont encore dans toute leur vigueur. L'éducation de Philippe fit l'objet important des soins de la Reine, & elle parvint à former un de nos plus grands Rois. Elle eut aussi beaucoup de part au gouvernement dans les dernières années du règne de Louis son époux, & sur-tout depuis la paralysie confirmée de ce Prince, laquelle précéda le couronnement de son fils, célébré le jour de la Toussaint 1179. Louis étant allé en Angleterre visiter le tombeau de S. Thomas, & y *demander le rétablissement de sa santé* & de celle du Prince Philippe, *tomba dans une paralysie complette ;* & il perdit l'usage de la moitié du corps à son retour, dans un voyage qu'il faisoit à S. Denis. Ainsi il ne put se trouver au sacre. On ne dit pas si la Reine y accompagna son fils ; mais il

[*t*] Sans cela, comment accorder cet âge avec ce que lui fait dire Philippe le Breton, dans une prière que Louis fait à Saint Thomas de Cantorbery ?

Atque tuis (meritis) JAM DECREPITO, SENIOQUE LABANTI,

Hæredem divina dedit clementia solum.

Cet Historien lui donne soixante & dix ans à sa mort, & se trompe de près de dix ans.

est vraisemblable qu'elle se donna la satisfaction d'assister à la fête la plus pompeuse qu'on eût encore vue en France, de la manière solemnelle dont se fit le sacre de Philippe. Guillaume de Champagne, frère de la Reine, & oncle du jeune Roi, Cardinal & Archevêque de Rheims, en fit la cérémonie; & tandis qu'il mettoit la couronne sur la tête du Roi, elle fut soutenue par Richard, Roi d'Angleterre, en qualité de Duc de Normandie; & Philippe, Comte de Flandre, porta l'épée nue devant le Roi. Louis le Jeune ne survécut au sacre de son fils qu'environ un an, étant mort le 18 Septembre 1180. Il avoit fondé l'Abbaye de Barbeau, près de Melun, & il demanda à y être inhumé. Sa veuve lui fit élever un tombeau de marbre blanc, qu'on y voit encore aujourd'hui. Louis vit avant que de mourir le mariage de son fils, qui se fit au mois d'Avril précédent, avec Isabelle de Haynaut [u], nièce du Comte de Flandre. La Reine fit inutilement tout ce qu'elle put

[u] C'est ainsi que Robert du Mont parle de ce mariage sous l'an 1181. *Ludovicus, Rex Franciæ cum incidisset gravissimam ægritudinem, Philippus junior Rex, filius ejus, nescio quo consilio ductus, Sacramento se obligavit quod duceret loco & tempore filiam Balduini, Comitis Flandrensis; & ipse Comes concessit ei quod post mortem suam haberet in hæreditatem Comitatum Flandrensem.*

pour empêcher ce mariage. Son but, en s'y oppoſant, étoit d'éloigner Philippe, Comte de Flandre, de l'adminiſtration des affaires que ce mariage devoit lui procurer; ce Prince eſtimé de Louis, & aimé de Philippe, étoit d'ailleurs déjà ſon parrain & ſon Gouverneur. Robert du Mont, qui parle peu exactement de ce mariage, dit que Philippe s'étoit engagé par ſerment, pendant la maladie de ſon père, d'épouſer la Princeſſe; mais c'eſt une chimère, auſſi-bien que ce qu'il dit de la Flandre donnée en dot à Philippe, qui n'eut que l'Artois. La Reine-Mère réuſſit mal dans ſon projet; & au lieu d'affermir ſon pouvoir à la Cour, elle s'attira la haine du Comte qu'elle eût dû ménager, & même la diſgrace de ſon fils. Mezeray, d'après *Meïer* [x], prétend qu'elle chercha à ſe former un parti; qu'elle ſe cantonna même dans ſes places; mais que prévenue par le Roi & le Comte de Flandre, elle fut obligée de ſe retirer avec ſes frères. Du Tillet prétend au contraire qu'elle fut dé-

..... *Et hoc fecit idem Rex ſine conſilio Reginæ matris ſuæ, & avunculorum ſuorum Gulielmi Rhemenſis Archiepiſcopi....... Unde illi commoti requiſierunt auxilium Henrici Regis Anglorum contra nepotem.* Tout cela n'eſt point exact.

[x] Abrégé Chronologique, ſous Louis VII, année 1180, p. 107.

clarée

clarée Régente avec le Cardinal de Champagne son frère; & Belleforêt, conciliant ces deux opinions, croit que la Reine & le Cardinal furent chargés de veiller sur la personne du Roi, & le Comte de Flandre sur les besoins de l'Etat. Cette dernière opinion a quelque chose de vraisemblable; cependant celle de Meïer & de Mezeray étant appuyée de l'autorité d'un Historien du temps [y], me paroît préférable. La Reine, maltraitée par le Roi son fils, s'adressa à la Cour d'Angleterre pour obtenir une réconciliation. » Après un entre- » tien entre Philippe & Henri II, dit l'His- » torien Anglois, où les deux Rois prirent » tour à tour le ton de la douceur & ce- » lui de la menace, Henri obtint enfin du » Roi de France, malgré l'avis du Comte » de Flandre & de Robert Clément [z], » qu'il oublieroit ses mécontentemens » contre sa mère & ses oncles, & qu'il y

[y] Roger de Hoveden.

[z] Ce Robert Clément, & ses fils Alberic, Henri, Hugues, Doyen de l'Eglise de Paris, furent en faveur sous Philippe Auguste, & sont les premiers qui donnèrent un véritable lustre à l'Office de *Maréchal de France*, lequel, avant eux, n'avoit d'inspection que sur les gens de l'écurie du Roi. Mezeray, Abregé chronol. Tome III, p. 144. Voyez Anselme, Tome VI, p. 618 & suivantes, & la Lettre CLXXXIII d'Etienne de Tournay, avec les notes de Claude Dumoulinet, p. 283.

Digitized by Google

» auroit entr'eux une réconciliation. Il fut » même arrêté que Philippe payeroit chaque jour à sa mère *sept livres parisis*, pour » son entretien ; que sa dot lui seroit rendue, *après le décès de Louis*, en totalité, » à l'exception des places fortifiées & des » munitions ». Cet événement précéda donc la mort du Roi ; il n'annonce pas une Régence pendant la minorité de Philippe. On voit d'ailleurs dans la ligue des Grands du Royaume, formée contre le Roi & son tuteur le Comte de Flandre en 1180, Etienne de Sancerre, frère de la Reine, paroître en chef, prendre les armes, & fortifier Châtillon sur Loire contre le Roi qui y accourut, & qui rasa le fort rez pieds, rez terre [a]. Mais la bonne intelligence se rétablit entre le fils & la mère. On voit par les lettres [b] d'Etienne de

[a] C'est ce qui fait dire à Philippe le Breton, Liv. I. v. 510 & suivantes, p. 22 m.

. . . . *Communiter ipsum*
Infestare parunt, belloque lacessere Regem,
Præcipueque Comes Stephanus, *qui mania sacri*
Cæsaris (Sancerre) *& ditis pro magnâ parte tenebat*
Prædia Bituriæ . . . .
Quamvis Vassalus, & Regis avunculus esset,
Utpote cujus erat soror Adela, *Regia mater.*
Indicit bellum domino que suoque nepoti.

[b] Lettre CI, Guillaume étoit mandé à Rome

Digitized by Google

Tournay, que Guillaume de Champagne étoit à la tête des affaires, & premier Ministre de Philippe-Auguste en 1185, & que le Comte de Flandre étoit en guerre avec le Roi pour le Comté de Vermandois. En 1190, année en laquelle Philippe-Auguste, s'étant croisé, fit les préparatifs de son voyage, il donna, avec la permission des Grands du Royaume [c], la tutelle du jeune Louis son fils, & la garde de ses Etats à sa mère Alix de Champagne, & à Guillaume, Cardinal Archevêque de Rheims; mais en même temps il borna leur autorité en leur prescrivant les ordres qu'il vouloit être suivis en son absence. Il pourvut aussi à la *Régale*, en cas de vacance des bénéfices; défendit aux Seigneurs de lever des tailles sur leurs terres pendant son absence; &, à sa mère, ainsi qu'à son oncle, d'en lever sur ses sujets, en cas qu'il vînt à mourir; leur enjoignant à tous les deux d'assigner un jour certain à Paris [d], tous les quatre mois, pour

par le Pape Innocent II. Le Roi y envoye Etienne, Evêque de Tournay, en sa place, en s'excusant envers le Pape de ce qu'il retient le Cardinal son oncle, dont il dit ... *Adsistit nobis super omnes amicos & fideles nostros charissimus avunculus noster; Willelmus Rhemensis Archiepiscopus*, IN CONSILIIS NOSTRIS OCULUS VIGILANS, IN NEGOTIIS DEXTERA MANUS.

[c] ACCEPTA LICENTIA *ab omnibus Baronibus.*

[d] *Volumus & præcipimus ut charissima mater nostra*

entendre les plaintes des ſujets, & *leur faire droit ſuivant Dieu & Juſtice.* La Reine & le Cardinal de Champagne ſon frère, ne furent pas long-temps chargés du gouvernement. Le Roi, après avoir éprouvé une dangereuſe maladie en Aſie, repaſſa en France en 1192. L'affaire la plus importante de la Régence fut le différend de l'Archevêque de Tours avec l'Evêque de Dole, qui prétendoit non-ſeulement ne pas dépendre de l'Archevêché de Tours, mais même être ſon Métropolitain. Philippe-Auguſte avoit pris le parti de l'Archevêque de Tours avec vigueur, & avoit fait entendre que, comme protecteur-né des Egliſes de France, il prétendoit être le maître en cette occaſion. Les lettres écrites au Pape par ſon ordre, & ſous ſon nom, par Etienne, Evêque de Tournay, ſon Aumônier & ſon Secrétaire, ſe trouvant dans le recueil de celles de ce Prélat, elles font connoître la fermeté du Roi & de ſon Conſeil; auſſi bien que celle que fit écrire la *Reine-Mère*, qui exigea du Pape qu'on ne fît rien pendant

ADELA REGINA *ſtatuat cum chariſſimo avunculo noſtro, & fideli,* GUILLELMO RHEMENSI ARCHIEPISCOPO, *ſingulis quatuor menſibus, unum diem Pariſiis, in quo audiant clamores hominum Regni noſtri; & ubi eos finiant ad honorem Dei, & utilitatem Regni.* RIGORD in Teſtamento Philippi Auguſti.

l'absence du Roi son fils, qui trouveroit mauvais que, pendant qu'il s'exposoit pour les intérêts de religion, on blessât les siens à Rome. *Abuser*, disoit-elle, *de l'absence d'un Prince auquel la piété a fait abandonner ses Etats, y jetter du trouble, ou le permettre, c'est pécher contre le Fils de Dieu, contre le Saint Esprit. Chargée du soin du Royaume, je dois*, ajoutoit-elle, *pourvoir à sa tranquillité, & faire ensorte qu'il n'y ait point d'innovations qui puissent ou l'indigner, ou le chagriner.* Elle demande enfin au Pape que les choses restent dans le même état jusqu'au retour de son fils; qu'autrement le Roi (qu'elle appelle PEREGRINUS NOSTER) qui se portoit bien, & qui en avoit le pouvoir, ni les Grands ne souffriroient pas que les droits de l'Etat, & ceux des Eglises de France, que Louis le Jeune & le Roi régnant avoient toujours conservés, passassent en d'autres mains. La lettre de la Régente répond parfaitement bien à celles que Philippe avoit lui-même fait écrire, & doit faire honneur à cette Princesse, qui paroît se charger seule de cette affaire; le Cardinal son frère n'ayant peut-être pas voulu s'en mêler à cause de sa dignité, & pour ne pas se brouiller avec Rome. Elle obtint ce qu'elle exigeoit, parce qu'elle le

Digitized by Google

demanda en Princesse indépendante des caprices de la Cour de Rome, & du ton qui a toujours réussi, quand il a été soutenu [*e*]. Pendant la maladie dangereuse dont le Roi fut attaqué en Asie, elle fit voir le zèle & la tendresse qui l'animoient pour la guérison de ce Prince, ainsi que pour celle du jeune Louis qui tomba malade dans le même temps. La Princesse fit faire des prières, & on apporta à Paris par son ordre les Reliques de S. Denis & des autres Saints, qui sont regardés comme les Patrons de la France. On prétend qu'elles ne furent pas plutôt entrées dans Paris, que les deux Princes furent guéris; mais cette prétention est plus pieuse que fondée. Nous ne voyons plus rien depuis ce temps qui regarde Alix, sinon quelques Fondations, comme celle de l'Abbaye du Jard près Melun, & d'un obit à Saint Denis. Elle mourut à Paris le 4 Juin 1206, & fut inhumée à l'Abbaye de Pontigny, Ordre de Cîteaux, fondée par Thibaud le Grand son père [*f*]. Outre Philippe-Auguste,

[*e*] Voyez les Lettres XXXIX, XL, LXXIV, CVII, CVIII, CIX, CX, & CXL. Cette dernière est celle dont nous venons de faire l'extrait.

[*f*] Elle est située sur les confins de la Champagne & de la Bourgogne. A l'entrée du Monastère

Alix eut deux filles ; la première, auſſi nommée ALIX, accordée à Richard Cœur-de-Lion, de laquelle nous avons déjà parlé ; la ſeconde, appellée AGNÈS, mariée en premières noces à *Alexis Comnène*, dit *le Jeune*, en ſecondes noces à *Andronic Comnène*, qui fit étrangler Alexis, & en troiſièmes noces à un Seigneur Grec nommé *Théodore Branas*.

ANONYME,

crue Maîtreſſe de Louis VII.

QUOIQUE Louis le Jeune ait toujours été un Prince pieux, dévot même juſqu'au ſcrupule, on l'a cependant accuſé d'une foibleſſe. Quelques Généalogiſtes, du nombre deſquels ſont le P. Labbe dans ſes tableaux de la Maiſon de France, & le P. Anſelme, lui donnent un fils naturel, nommé PHILIPPE, duquel la mère eſt inconnue. Ce Philippe, diſent-ils, fut Doyen de Saint Martin de Tours ; & c'eſt à lui qu'on croit que Saint Bernard adreſſe ſa lettre cent cinquante-deuxième, & contre lui qu'il écrivit la

eſt un ancien Palais des Comtes de Champagne, *qui ſert aujourd'hui d'écurie à l'Abbé de Pontigny*, dit Baugier dans ſes Mémoires, Tome II, p. 248.

cent cinquantième au Pape Innocent. Il s'agit dans la première de ces Lettres des plaintes que Bernard fait de Philippe, Doyen de Tours, à Philippe lui-même. Il lui marque une douleur amère de la conduite qu'il tient, sans s'expliquer davantage, & lui dit que la France qui l'a élevé, attendoit toute autre chose de ses talens & de son mérite. La lettre est fort polie & pleine de ménagemens. Dans celle que Bernard adresse au Pape Innocent, il réclame sa justice en faveur de Hugues, nommé Archevêque de Tours, contre Philippe, jeune homme vif, brouillon, plein du désir de la domination, en qui revit, dit Bernard, l'esprit de Gilbert, dont il est neveu *suivant la chair*, & l'héritier par son ambition [g]. Développons les choses, s'il se peut. Après la mort d'Hildebert, Archevêque de Tours, arrivée au mois de Février 1132, Hugues fut élu, & rien ne parla pour lui que son seul mérite. Philippe au contraire, Doyen du Chapitre, se fit des partisans & une brigue soutenue par Louis le Jeune. On remarque qu'il étoit neveu de Gilbert, qui avoit précédé Hildebert sur le siége

[g] *Revixit Gilberti (Archiepiscopi Turon.) spiritus in Philippo ipsius &* NEPOTE CARNIS, *& haeres ambitionis.* Epistola Bern. ad Innocentium II, CL.

Digitized by Google

de Tours. La contestation fut vive, & Hugues enfin l'emporta, & fut délivré des persécutions de son concurrent qui mourut en 1136, étant à peine sorti de son adolescence, c'est-à-dire, âgé de dix-huit à vingt ans. Jean Maan, dans la liste des Doyens de Tours, lui donne la qualité de *fils de Louis VII*, & dans le corps de son ouvrage celle de *neveu de l'Archevêque Gilbert*, mort en 1125. Ce seroit donc la sœur de ce Prélat qui auroit été la maîtresse de Louis le Jeune. Il avoit en effet une sœur nommée [h] *Gille* ou *Gilette*, qu'Archambaud de Brési épousa en secondes noces. Mais comment donner à Louis le Jeune un fils de dix-huit à vingt ans, ou de seize à dix-sept ans au moins, en [i] 1136, si Louis lui-même, né en 1120, n'avoit en 1136 que seize ans ? Et quand on feroit remonter sa naissance à quelques années plus haut, quand on accorderoit dix ans de plus à Louis le Jeune, pourroit-il avoir eu un fils âgé de dix-sept à dix-huit ans, c'est-à-dire, qui n'eût eu que huit ou dix ans moins que lui ? C'est une difficulté à résoudre ; & en attendant qu'elle soit levée, il vaut mieux ne rien

[h] Gilla.

[i] Suivant la Chronique de Saint Denis.

Digitized by Google

imputer à un Roi, dont les mœurs pures ſont généralement reconnues, & doivent être reſpectées.

ISABELLE DE HAYNAUT.

ISABELLE, *ou* ISABEAU DE HAYNAUT, dite de *Flandre*, première femme de Philippe-Auguſte, étoit fille de Baudouin V [*k*], ſurnommé le Courageux, Comte de Haynaut, & de Marguerite d'Alſace, Comteſſe de Flandre, qui étoit ſœur de Philippe d'Alſace, Comte de Flandre, Gouverneur & Parrain du Roi, auquel il donna ſon nom. Ce mariage fut entièrement l'ouvrage de l'ambition du Comte, oncle de la Princeſſe, qui prétendit ſe conſerver le gouvernement & la tutelle du jeune Roi, en lui donnant ſa nièce. Cette alliance, en l'approchant du trône, coûta l'Artois à ſa maiſon; cette Province, qui étoit regardée comme le boulevart de la Flandre du côté de la France, en fut démembrée, & donnée en dot à Iſabelle, & fut depuis l'origine des longs différends & des guerres qui s'élevèrent

[*k*] Jacob Marchantius, deſcription de Flandre, Livre II, dit Baudouin IV.

Digitized by Google

entre les François & les Flamands. Le mariage de Philippe-Auguste & d'Isabelle fut célébré à Bapaume par Roger, Evêque de Laon, le 28 Avril 1180, & la cérémonie du couronnement se fit à S. Denis en France par l'Archevêque de Sens, le jour de l'Ascension, 29 Mai de la même année. Quoique le Roi eût déjà été sacré & couronné à Rheims, il se fit encore couronner à S. Denis avec son épouse Isabelle. Tout cela fut conduit par le Comte de Flandre, sans égard aux droits du Cardinal de Champagne, Archevêque de Rheims, frère de la Reine-Mère, & des plaintes qu'il en porta à Rome au Pape Alexandre III. Le parti du Comte de Flandre l'emporta sur celui de la Reine-Mère, Alix de Champagne, & sur celui du Cardinal; mais, comme nous l'avons remarqué, ce ne fut pas pour long-temps. Philippe-Auguste se réconcilia avec sa mère & avec le Cardinal son oncle, & somma le Comte de Flandre, avec lequel il rompit, de lui remettre le Comté de Vermandois [*l*], que Louis le Jeune, disoit Phi-

[*l*] Le Comte de Flandre l'avoit du chef d'Isabelle, fille de Raoul de Vermandois, Prince du sang royal, Ministre de Louis le Jeune avec Suger, & de Pernelle, ou Pétronille de Guyenne, sœur d'Eléonor.

lippe, ne lui avoit donné que pour un certain temps. Cette rupture fut suivie d'une guerre ouverte, fomentée, suivant toutes les apparences, par la Reine-Mère & le Cardinal de Champagne, alors premier Ministre. Ils se vengèrent du Comte de Flandre; & n'oublièrent rien pour lui faire perdre tout espoir de reparoître à la Cour. Le Comte leva une armée, le Roi monta à cheval, & Philippe eut la hardiesse de lui présenter la bataille, & de lui envoyer un défi; la paix se fit cependant, sans qu'on en vînt aux mains; & il en coûta au Comte le Vermandois qui étoit l'objet de la contestation, à l'exception de Péronne & de Saint-Quentin, dont la jouissance fut conservée au Comte sa vie durant. J'entre dans le détail de ces circonstances, pour faire connoître la position difficile où se trouvoit Isabelle de Haynaut, qui devoit tout au Roi, & beaucoup au Comte, qui lui avoit procuré une couronne, & qui l'avoit richement dotée, & traitée comme sa fille. Il étoit bien difficile que sa reconnoissance n'agît pas en faveur de Philippe de Flandre. Les partisans de la Reine-Mère & du Cardinal de Champagne, n'oublièrent sans doute rien pour la mettre mal dans l'esprit du Roi, & ils y parvinrent. Ils pouvoient tout à

Digitized by Google

la Cour ; & que pouvoit contr'eux une jeune Princeſſe âgée de quatorze ans, dépourvue de conſeil & d'appui ? Le Roi la traita d'abord avec indifférence ; il paſſa à des ſentimens d'averſion déclarée contre elle, & l'obligea de ſe retirer à Senlis en 1184, ou ſur la fin de 1183. Cette ſéparation de fait étoit le prélude d'une ſéparation de droit à laquelle le Roi paroiſſoit déterminé. Mais, ſoit qu'Iſabelle eût touché le cœur de ſon époux naturellement juſte, par la patience, la douceur & la prudence avec laquelle elle ſe conduiſit, ſoit que la dot, c'eſt-à-dire l'Artois, qu'il eût fallu rendre, y mît un obſtacle, la faute que Louis le Jeune avoit faite de perdre la Guyenne & le Poitou, étant une leçon encore récente, Philippe-Auguſte prit le parti de garder l'Artois, & Iſabelle, dont la cauſe d'ailleurs étoit bien meilleure que celle d'Eléonor. Cependant les choſes avoient été portées fort loin : le Roi avoit déjà le conſentement des Evêques de Cour ; & il n'y eut que celui de Senlis qui, plus conſciencieux ou mieux inſtruit que les autres, manqua de complaiſance pour le Roi, ſa mère, & le Cardinal Miniſtre. Les deux Maiſons de Champagne & de Flandre ſe réconcilièrent même par le mariage de Baudouin de Haynaut, héri-

Digitized by Google

tier de Philippe de Flandre, avec Marie de Champagne, sœur de la Reine-Mère. Isabelle fut rappelée à la Cour vers l'an 1186. Elle ne fut pas long-temps sans donner à l'Etat les heureux fruits de sa réconciliation avec le Roi, étant accouchée le 3 [*m*] Septembre 1187 d'un Prince qui fut Louis VIII, surnommé *le Lion*. La joie publique éclata de la manière la plus vive à l'accouchement de la Reine. La ville de Paris, où le Prince naquit, fut si sensible à cet heureux événement [*n*], que pendant sept jours ce ne furent que remercîmens à Dieu, fêtes, danses & chansons; chaque nuit de ces sept jours fut illuminée d'une quantité prodigieuse de flambeaux de cire. On rapporte [*o*] que la Reine,

[*m*] Rigord date la naissance de Louis VIII du 5 Septembre, vers les onze heures du matin, le lendemain d'une éclipse de Soleil. Une Chronique manuscrite en François la date du 6 Septembre. Elle est citée par Barthius sur la Philippide, p. 119 du Commentaire. Guillaume de Bretagne, cité par Claude Dumoulinet, sur les Lettres d'Etienne de Tournay, Epist. CCXXVII, dit: *In nonis Septembris feriâ secundâ horâ diei undecimâ natus fuit Ludovicus.* C'est le 5 Septembre. Cet Etienne, Abbé de Sainte Geneviève, & depuis Evêque de Tournay, fut parrain de Louis VIII.

[*n*] *In cujus nativitate Civitas Parisius, in quâ natus est, tanto gaudio fuit repleta, quod per septem dies singulis noctibus, cum faculis cereis accensis, totius populus civitatis, laudes debitas solventes creatori suo, ducendo choreas, canere non cessavit.* Rigord.

[*o*] Mezeray, Abrégé Chronologique, p. 127,

Digitized by Google

grosse de quatre ou cinq mois, étant allée à Notre-Dame de Paris, rendre graces à Dieu de sa grossesse confirmée, on y vit quatre lampes s'allumer d'elles-mêmes, comme pour marquer la splendeur future de l'enfant qui devoit naître. Mais cependant, dit Mezeray, qui rapporte cette espèce de prodige, sa lumière fut éteinte dès la quatrième année de son règne. Si Mezeray a prétendu diminuer le merveilleux par cette réflexion, il s'est mépris, puisque les quatre années du règne de Louis se rapportent aux quatre lampes, & ne peuvent que servir à augmenter l'admiration de l'événement, s'il étoit constaté par une autre autorité que par celle d'un Poëte qui en est le garant, & peut-être [p] l'Auteur, & qui peut avoir usé du privilége de la Poësie. Les sentimens des Peuples, & des Parisiens en particulier, à la naissance de Louis VIII, & ce qui se dit ou se passa à cette occasion, fait bien voir l'amour & l'estime des François pour Isabelle. Il y avoit encore une

[p] *Pictoribus, atque P etis,*
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
Horat.

Nos anciens Chroniqueurs, aussi bien que les Poëtes, ont bien usé du privilége. Les miracles sont proportionnés dans leurs écrits, à la fécondité de leur imagination.

V. J. Kubanyi
Digitized by Google

autre raiſon de laquelle parlent tous les Hiſtoriens du temps. On croyoit voir en elle, & en Louis ſon fils, des rejetons précieux du ſang de Charlemagne. En effet la Maiſon de Flandre, de laquelle étoit la Princeſſe, étoit iſſue par femmes d'*Alix de Vermandois*, fille d'Albert I, qui [q]

[q] CHARLEMAGNE & HILDEGARDE.

PEPIN, Roi d'Italie.

BERNARD, Roi d'Italie.

PEPIN II.

HERBERT de Peronne I.

HERBERT II.

ALBERT I, Comte de Vermandois.

ALIX de Vermandois & ARNOUL de Flandre.

BAUDOUIN III, Comte de Flandre.

ARNOUL II.

BAUDOUIN IV, dit le Barbu.

BAUDOUIN V, dit de l'Iſle.

BAUDOUIN VI, dit de Mons.

BAUDOUIN, Comte de Haynaut; & Marguerite d'Alſace.

ISABELLE de Haynaut, Reine de France.

remontoit

Digitized by Google

remontoit de mâle en mâle à *Pepin*, Roi d'Italie, second fils de l'Empereur *Charlemagne*, & d'*Hildegarde* sa seconde femme. Tant l'impression que le mérite de ce Monarque a fait sur les François, a toujours été puissante & vive! Neuf cens ans ne l'ont point encore effacée. Isabelle continua de jouir de la considération de son mari, & de l'estime des Peuples, s'étant, à ce qu'il paroît, absolument séparée d'intérêt d'avec sa Maison. Elle eut encore deux fils jumeaux; mais elle mourut en couche à Paris le 15 *Mars* 1190, à l'âge de vingt ans. Elle fut inhumée avec beaucoup de pompe dans le chœur de l'Eglise Cathédrale de Paris, où se voyoit avant les réparations & les changemens qu'on y a faits, sa tombe en marbre noir auprès du pupitre [*r*].

[*r*] La tombe a été enlevée, & les ossemens placés dans un caveau à côté du Maître Autel. Je ne saurois approuver de pareils changemens, & il me semble qu'on devroit prendre des tempéramens pour ne pas troubler les cendres de nos Rois & de nos Reines, & ne point ôter de devant nos yeux des monumens qui nous en retracent l'idée, & qui sont des titres existans pour notre Histoire. Cette plainte répétée par tous nos Antiquaires sera-t-elle toujours inutile?

Digitized by Google

INGELBURGE, *ou* ISEMBURGE,

Que quelques-uns de nos Hiſtoriens appellent auſſi GELBERGE, VAGEBURGE, BOSILDE [*s*].

INGELBURGE, ou *Iſemburge* de Dannemarck, que quelques-uns de nos Hiſtoriens appellent auſſi *Gelberge*, ſeconde femme de Philippe-Auguſte, étoit fille de Voldemar I du nom, Roi de Dannemarck, & de *Sophie* [*t*]. Philippe étoit veuf depuis deux ans, & n'en avoit encore que vingt-ſix, & un fils de la Reine Iſabelle. Il fit demander la Princeſſe de Dannemarck à Canut IV ſon frère, Roi de Dannemarck, par Etienne, Evêque de Noyon, qu'il députa à ce Prince. Canut, ſenſible à l'honneur de cette alliance, s'obligea d'armer une puiſſante flotte, & de faire une deſcente en Angleterre avec

[*s*] C'eſt le nom que lui donne Baronius, Tome XII de ſes Annales, ſous l'an 1193, n. 27. Gaguin, Liv. VI, l'appelle INGERBERGE; Antonin, VAGEBURGE; Paul Emile, GERBERGE.

[*t*] Petite fille de Canut, Roi de Dannemarck, arrière-petite-fille de Saint Canut, Roi & Martyr, dont l'Egliſe fait mémoire le 19 Janvier.

Digitized by Google

laquelle la guerre continuoit. La cérémonie du mariage se fit à Amiens, la veille de l'Assomption 1193. Il fut fait, aussi bien que le couronnement qui se fit le lendemain, par le Cardinal de Champagne, Archevêque de Rheims, en présence de *Thibaut*, Evêque d'Amiens, *Pierre*, Evêque d'Arras, *Etienne*, Evêque de Tournay, & *Lambert*, Evêque de Térouenne. Il paroît, par la lettre [*u*] qu'en écrivit Etienne de Tournay à un de ses amis, que la magnificence de ces fêtes attira à Amiens une affluence de monde prodigieuse, puisque le Prélat, très-bien en Cour, & qui devoit assister l'Archevêque de Rheims, craignoit de ne pouvoir trouver où se loger. Mais les plus grands plaisirs sont souvent suivis des chagrins les plus marqués. Le Roi se dégoûta d'Isemburge dès la premiere nuit de ses noces, sans qu'on en ait jamais bien compris la raison, qu'on se contente d'attribuer à un défaut secret dans la personne de la Reine. Quel étoit ce défaut? C'est ce qu'on ne peut pénétrer, le Roi ne s'en étant jamais expliqué. Pour sortir de cet embarras, Antonin [*x*] & quelques autres Ecrivains, qui, dans les temps d'ignorance, attribuoient

[*u*] Epître CLXXI.
[*x*] *D. Antoninus, Part. II, Tit.* 17, *cap.* 9, *n.* 28.

Digitized by Google

au diable, ou *à la magie*, tout ce qu'ils ne comprenoient pas, nous disent simplement que *le Roi fut ensorcelé*, *& que les sorcières s'en mêlèrent* [y]. Tels furent les bruits du temps. Suivant le portrait que font les auteurs contemporains de la Reine Isemburge, elle étoit accomplie, & aussi vertueuse que belle. Etienne de Tournay ne tarit point sur ses louanges. C'est ainsi qu'il en parle dans la lettre qu'il écrivit pour cette Princesse à Guillaume de Champagne, Archevêque de Rheims. Il y épuise la Fable & l'Histoire pour son éloge. » Nous avons ici [z], dit-il, une pierre » précieuse, que les hommes foulent aux » pieds, & que les Anges révèrent. Elle » est digne de faire l'ornement de la Mai» son d'un Roi, digne d'un Palais, digne » du Ciel; c'est de la Reine que je veux » parler, qui est à Cisoin [a], presqu'em» prisonnée, & comme dans un cachot, » souffrant toutes les incommodités de

[y] *Sed mox* INSTIGANTE DIABOLO, *Rex ipse quibusdam, ut dicitur, maleficiis per* SORTIARIAS, *impeditus, uxorem tandiu cupitam, exosam habere capit.* Antonin, *loco suprà citato.*

[z] Dans le Diocèse de Tournay.

[a] Cisoin, Abbaye de Chanoines Réguliers dans la Flandre-Wallonne, à une lieue & demie d'Orchies, & trois de Lille, une des quatre anciennes *Beeries* ou Baronnies de Flandre. Description géographique & alphabétique des Pays-Bas, Lettre C, p. 28.

Digitized by Google

» l'exil & de l'indigence. Réduits à plain» dre son sort, nous laissons à Dieu le soin » des événemens. Quel cœur, fût-il de » marbre ou de bronze, ne seroit touché » de voir dans un état si déplorable une » Princesse, illustre par sa naissance, res» pectable par ses mœurs & sa conduite, » une Reine *admirable par tous les traits* » *qui font une beauté*, mais bien plus par » la pureté de sa foi, jeune d'âge, mais » mûre d'esprit ; disons mieux, une Prin» cesse plus prudente que *Sara*, plus sage » que *Rebecca*, plus aimable que *Rachel*, » plus dévote qu'*Anne*, plus chaste que » *Suzanne*, & pour ceux qui se connois» sent en beauté, aussi *belle* qu'*Hélène*, & » d'*un port aussi noble que Polixène ?* Ses » occupations ordinaires sont la prière, » la lecture, ou le travail des mains : elle » ignore ce que c'est que jeux & amuse» mens ; priant Dieu depuis le matin jus» qu'à neuf heures ; & se répandant de» vant lui en gémissemens & en larmes, » moins pour elle-même que pour le Roi » son époux. Jamais elle n'est assise dans » son oratoire, mais toujours debout ou » à genoux. Oui, si notre *Assuérus* con» noissoit bien le mérite de son *Esther*, il » lui rendroit bientôt ses bonnes graces, » sa bienveillance, son amour, sa con-

» fiance, & le trône qu'il lui ôte ; il vole» roit dans ses bras, se réuniroit avec» elle, feroit succéder la douceur à la du» reté, la tendresse à la haine ; il lui diroit» sans doute, ou voudroit lui dire : *Confiez*-» *vous, ô chère épouse, à vos charmes,* » *soyez sûre de votre beauté, venez & régnez* » *avec moi* ; il lui diroit avec Salomon : » *revenez, ma chère Sunamite, revenez à moi,* » *revenez, que je voye, que j'admire la* » *bonté de vos mœurs, la noblesse de vos* » *sentimens*. Eh bien (ajoute-t-il) cette » Reine, telle que je viens de vous la » peindre, cette Princesse fille de Rois, » petite-fille de Saints Martyrs, est ré» duite par l'excès de la misère où elle se » trouve, à vendre ses meubles, ses ha» bits même, pour pourvoir à sa nourri» ture. Elle demande de quoi vivre, elle » demande l'aumône, elle tend la main. » Je l'ai vue souvent pleurer, j'ai pleuré » avec elle ; & sensible à de si grands » malheurs, j'en ai été moi-même abattu, » épouvanté. Je lui ai donné les avis que » j'ai pu ; je l'ai engagée à se jetter dans les » bras du Seigneur ; ce qu'elle fait conti» nuellement. Hélas ! me répondoit-elle, » mes amis, mes proches m'ont aban» donnée. Je n'ai plus de ressource que » dans les bontés de l'Archevêque de

» Rheims, qui, dès le commencement de » mes malheurs, m'a ſoutenue, m'a nour- » rie ». L'Evêque de Tournay termine ſa lettre par engager l'Archevêque à continuer d'avoir pour cette illuſtre infortunée les *bontés* qu'il avoit toujours eues. Le ſtyle & la matière intéreſſante de la lettre m'ont engagé à la donner preſqu'entière au Lecteur. Il eſt inutile de dire que, lorſqu'elle fut écrite, le Roi avoit déja répudié Iſemburge. Il ſe ſervit du prétexte de parenté pour en venir à la ſéparation. Mezeray [b] prétend qu'on ſe ſervit de l'alliance de la Maiſon de Ruſſie par Anne de Ruſſie, mère de Philippe I,

[b] Tome III, p. 157 : c'eſt ainſi qu'il l'établit.

JAROSLAS DE RUSSIE.

JAROSLAS II.	ANNE DE RUSSIE, Reine de France, & *Henri* I.
ULODIMIR.	PHILIPPE I.
ISEMBURGE, & *Canut* de Dannem. IV.	LOUIS le Gros.
VOLDEMAR.	LOUIS le Jeune.
ISEMBURGE, Reine de France.	PHILIPPE-Auguſte.

Digitized by Google

& sœur de Jaroslas II, quatrième aïeul d'Isemburge. Si ce fait étoit certain, il ne faudroit plus douter qu'Anne ou Agnès de Russie ne fût en effet de Moscovie, & non de la Maison de Roussi. Mais d'autres, comme [c] Antonin, avancent que le Roi se servit de l'alliance qui étoit entre la Maison de France & celle de Dannemarck, par celle de Flandre, & par Canut, dit le Saint, époux d'Alix de Flandre, fille de Roboule-Frison; & cela paroît bien plus simple & bien plus positif. Nous avons déja remarqué qu'il étoit bien aisé à un Prince dégoûté de sa femme, de trouver des moyens de dissolution dans quelqu'alliance, en remontant au septième dégré, comme l'usage en avoit été introduit par Rome même. Ainsi Philippe-Auguste ayant justifié, suivant l'usage, de l'alliance en dégré prohibé, qui étoit entre Isemburge & lui, & pris sur cela le serment de ses *Barons*, ou des Grands du Royaume, & des Evêques, obtint une sentence de divorce, qui fut prononcée à Compiegne par l'Archevêque de Rheims son oncle, Légat du S. Siége,

[c] *Nec multo post consanguinitatis, lineâ per* CAROLUM FLANDRENSEM *Comitem ab Episcopis & Baronibus computatâ, matrimonium separari effecit.* D. Antoninus, ibid. sup.

Digitized by Google

en 1195 (*); & se croyant suffisamment assuré du côté de l'Eglise, il épousa Agnès de Méranie, dont nous parlerons, en 1196. La Princesse, dépouillée de la couronne & des honneurs, réclama contre la séparation, & pour ses droits *d'épouse & de*

[*] C'est ainsi qu'on peut établir cette parenté.

BAUDOUIN DE L'ISLE, Comte de Flandre ;
& ADELLE de France, fille du Roi Robert.

Baudouin, dit de Mons ; Richilde de Hainaut.	Robert le Frison ; Gertrude de Saxe.
Baudouin, C. de Hainaut ; Marguerite d'Alsace.	Alix de Flandre ; S. Canut, Roi de Dann.
Isabeau de Hainaut, première femme de Philippe-Auguste.	Canut, quatrième du nom, Roi de Dannemarck.
	Voldemar, Roi de Dannemarck.
	Isemburge ; Philippe-Auguste.

Suivant ce Tableau, Isabeau de Hainaut, première femme de Philippe-Auguste, étoit grande tante à la mode de Bretagne d'Isemburge, outre les deux alliances qui se trouvoient du chef d'Adelle, fille du Roi Robert, & femme de Baudouin de l'Isle, & du chef de Gertrude de Saxe, mère de Berte de Hollande, première femme de Philippe I. Cette Généalogie qui paroît certaine, me paroît aussi préférable à celle qu'a dressée Mezeray sur des mémoires peu sûrs.

Digitized by Google

Reine. Rien ne put la fléchir, ni l'exil, ni l'excès des maltraitemens du Roi, & la pauvreté plus deshonorante pour Philippe que pour elle-même, à laquelle elle se vit exposée. Après le tableau que nous en avons vu dans la lettre d'Etienne de Tournay, dans le Diocèse duquel elle fut reléguée, il n'y a plus rien à ajouter. Plus les personnes du rang d'Isemburge sont malheureuses, plus elles intéressent en leur faveur. Les plus insensibles prennent part à leur infortune. L'Archevêque de Rheims lui-même, qui avoit prononcé la sentence de séparation, devint un des partisans de la Reine, la secourut, & s'employa même pour elle au moins secrétement. L'Evêque de Tournay paroît si pénétré de la situation où elle étoit réduite, & de son mérite, qu'on ne sauroit douter qu'il n'ait employé pour elle tout son crédit & toute son éloquence. Outre la lettre, dont on a vu une copie, il en écrivit une [*f*] autre au nom de la Reine à l'Archevêque de Rheims. La Princesse y rend graces à Guillaume de Rheims des services qu'il lui avoit rendus dans des termes extrêmement reconnoissans, & tels que l'adversité la plus

[*f*] Lettre CCLXIII d'Etienne de Tournay, p. 385.

accablante peut les dicter. On peut même dire que la Reine ne prend pas assez de soin de sa dignité, & s'humilie trop avec un sujet. » *Vous seul*, lui dit-elle, *avez* » *secouru ma foiblesse*, *essuyé mes pleurs*, » *soulagé mon exil*, *vous seul enfin m'avez* » *consolée* dans mes afflictions. Vos bien- » fai[ts] surpassent mon mérite & mes » vœux. Ne permettez pas, je vous prie, » que dans le cours de mes malheurs, je » tombe dans les mains d'un autre époux. » Ce seroit le comble des maux que je » crains ». Cette lettre est terminée par la prière que la Reine fait à l'Archevêque de recevoir un petit présent qu'elle lui fait : » présent, lui dit-elle, bien peu digne » de vous, mais qui doit vous faire res- » souvenir de l'état où il faut que soit ré- » duite celle qui vous l'envoie ». La pensée est délicate & spirituelle; mais cette lettre aussi bien que la précédente étoit d'Etienne de Tournay, qui lui servoit de Secrétaire. La Princesse pouvoit ignorer la Langue Latine, & ne savoit pas encore assez de François pour entendre ce qu'on écrivoit sous son nom; ce qui doit lui servir d'excuse pour les termes où elle sembloit se dégrader du rang qu'elle vouloit conserver. Canut, Roi de Dannemarck son frère, se plaignit au Pape Cé-

Digitized by Google

lestin III, de l'affront qu'on faisoit à sa sœur & à la Maison de Dannemarck; & ce Pape, sur l'appel de la Reine, avoit provisoirement déclaré la sentence de séparation prononcée à Compiegne, irréguliere & nulle, comme rendue contre une Princesse *indéfendue*, & incapable de se défendre, ignorant la Langue Françoise, & ce qui se faisoit contr'elle & contre toutes les formes de droit. Le jugement de Célestin avoit été signifié à Philippe par un Légat & un Notaire ou Secrétaire envoyés par le Pape; cela n'avoit pas empêché le Roi de passer outre à son mariage avec Agnès de Méranie. Les choses en étoient à ce point lorsque Célestin mourut. Le Roi de Dannemarck renouvela ses plaintes à Innocent son successeur, qui suivit les erremens de la procédure de Célestin avec encore plus de chaleur que lui. Innocent III n'étoit pas fâché de contrarier Philippe-Auguste, qui avoit pris un ton haut & très-ferme avec les Papes qui l'avoient précédé, & en particulier dans l'affaire (*g*) de l'Archevêque de Tours. D'ailleurs il n'avoit point été prévenu dans celle du divorce du Roi avec

(*g*) Tout ce que nous disons ici résulte de la Bulle d'Innocent III du cinq des Ides, c'est-à-dire du 12 Mars 1200.

Digitized by Google

Isemburge : c'en étoit assez pour ne pas l'approuver. Car du côté de l'alliance, la prohibition avoit lieu. Il écrivit donc au Roi dès le commencement de son Pontificat, c'est-à-dire, dès l'an 1198, *qu'il eût à éloigner Agnès de Méranie, qu'il avoit épousée contre le vœu des Loix Ecclésiastiques, & à se réunir avec Isemburge sa légitime épouse, d'avec laquelle il s'étoit séparé; qu'au reste Philippe auroit les voies de droit sur la séparation qu'il prétendoit, & qu'il y seroit canoniquement pourvu.* Innocent regardoit tout ce qui avoit été fait sans les ordres précis de Rome comme nul. Philippe avoit tout lieu d'espérer que l'Archevêque de Rheims, Cardinal & Légat du Saint Siége, son oncle, ainsi que les autres Evêques, soutiendroient leur ouvrage : leur honneur & leur intérêt les y engageoit. Mais tous l'abandonnèrent, & l'Archevêque lui-même prit, comme on l'a dit, le parti de l'affligée. Philippe en sut mauvais gré à tous ces Prélats, & particulièrement à l'Archevêque de Rheims. Et en effet que penser de leur conduite, & devoient-ils faire un pas tel que celui qu'ils avoient fait pour reculer dans la suite? C'étoit compromettre le Roi, l'Etat, leur dignité, leur réputation. Mais tout cela ne les toucha pas.

Digitized by Google

Rome parloit, ils tremblèrent. Innocent, d'un caractère aussi haut qu'aucun de ses Prédécesseurs, prit toutes ses mesures pour réussir. Les Légats envoyés de sa part, voyant que les procédures qu'avoient tenues ceux de Célestin n'avoient rien opéré, assemblèrent les Prélats François à Dijon (*h*) au mois de Décembre 1199. Philippe avoit interjetté *appel* (*i*) *au Pape de l'indiction du Concile, & de tout ce qui pourroit y être fait contre lui.* Mais sans égard à l'appel, & en conséquence des ordres qu'avoit donnés le Pape de passer outre, la Sentence d'interdit fut prononcée *contre Philippe & contre tout son Royaume, en présence & du consentement de tous les Evêques.* Le jugement du Concile de Dijon fut publié avec le Bref du Pape adressé au Légat; mais on prit beaucoup de précautions

(*h*) Anselme & ses Continuateurs datent le Concile de Dijon du mois de Décembre 1197, & prétendent qu'il fut tenu sous Célestin III; mais c'est une faute. Il ne faut que lire la Bulle d'Innocent III, pour reconnoître que ce Concile est de 1199, & que le Pape étoit alors Innocent III, successeur de Célestin.

(*i*) Cela prouve que l'appel comme d'abus, important pour la conservation de nos libertés, des droits de nos Rois, & de la discipline Ecclésiastique, n'étoit pas encore en usage au douzième siècle. Cela y conduisit.

Digitized by Google

pour en assurer l'exécution, & la Sentence ne fut publiée qu'environ un mois après Noël, pour donner le temps aux Evêques de se retirer en lieu de sûreté. On peut voir dans la Bulle (k) d'Innocent III du 10 Mars de l'an 1200, le détail des procédés de ce Pape depuis son avénement au Pontificat, jusqu'à la publication du jugement rendu à Dijon. On y voit qu'Innocent craignoit le caractère vif de Philippe, qu'on n'insultoit pas impunément. Ce n'étoit pas sans raison. Le Roi ne vit qu'avec indignation la lâcheté des Prélats de son Royaume, qui, après avoir approuvé ou prononcé son divorce avec Ilemburge, souscrit, ou du moins connivé à son mariage avec la Princesse de Méranie, venoient de souscrire à un jugement si opposé. Il sortit des bornes de la prudence & de la modération, & regardant tous les Ecclésiastiques du Royaume comme coupables de l'injure qu'il venoit de recevoir, il chassa les Evêques de leur siége, les Chanoines de leurs Eglises, les Curés de leurs Paroisses, confisqua leurs biens, & s'empara de leurs fonds. Son chagrin s'étendit

(k) On en trouve une copie dans les notes de Claude Dumoulinet sur la Lettre CCLXII d'Etienne de Tournay. La pièce merite d'être lue.

même jusques sur les Laïques, Gentilshommes & Bourgeois qu'il accabla de nouveaux impôts. Les Juifs, Fermiers ordinaires de ces impôts, furent rétablis; la France souffrit infiniment des entreprises de Rome. L'interdit dura sept mois: le Service Divin fut entièrement suspendu dans tout le Royaume, à l'exception du Baptême des enfans, & de la Pénitence pour les mourans. Les corps des Fidelles demeuroient sans sépulture. Enfin les choses furent poussées à toutes les extrémités que le systême de Rome & les préjugés du temps pouvoient autoriser. Ce fut dans ces circonstances que Philippe, qui ne ménageoit plus rien pour se venger, relégua Isemburge, & qu'elle se réfugia dans l'Evêché de Tournay, où elle se trouva exposée à l'indigence & à l'extrême misère dont parle l'Evêque Etienne. Le Roi, pour l'obliger à se départir de ses prétentions, ou pour la punir des sollicitations qu'elle & le Roi de Dannemarck son frère faisoient à Rome, la fit conduire à Etampes, & renfermer dans le Château, où on lui fit subir toutes les rigueurs de la captivité. Isemburge ne perdit rien de sa fermeté. Philippe, qui voyoit le désordre augmenter de jour à autre dans ses Etats,

Digitized by Google

son trône même ébranlé par les brigues d'Innocent III & du Clergé, craignit que l'affaire n'eût des suites plus fâcheuses. Il y avoit déjà des partis formés contre lui. Le Clergé étoit décidé pour Isemburge; la Noblesse se plaignoit qu'on n'eût aucun égard à ses priviléges; & le peuple conduit par l'intérêt & le préjugé, suivoit les impressions qu'on lui donnoit. Le Roi sollicita si puissamment Innocent III, que le (*l*) Cardinal d'Ostie, l'un des Légats du Pape en France, leva l'interdit, *à condition néanmoins que Philippe reprendroit Isemburge avec lui, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit vuider la cause du divorce par les deux Légats du Saint Siége, les Prélats du Royaume, & en présence des parens de la Reine, dûement intimés pour défendre sa cause.* Isemburge eut le choix du lieu de l'assemblée; elle prit Soissons, & l'affaire y fut agitée avec tout l'appareil imaginable. » Le Roi Canut, frère de la Reine » Isemburge, envoya, dit Mezeray, des » plus habiles gens de son Royaume, pour » solliciter & plaider la cause de sa sœur. » Vers la mi-carême de l'an 1201, & » après quinze jours de chicanes & de

(*l*) Octavien, Cardinal d'Ostie, & Jean, Evêque de Velitri, Légats.

Digitized by Google

» procédures (c'est toujours Mezeray (*m*) » qui parle), comme Philippe eut le vent » qu'il y auroit condamnation contre lui, » il alla prendre un matin Isemburge en » son logis, & la montant en trousse der- » rière lui, l'emmena où il lui plut, » ayant fait dire au Légat, qu'il ne se » donnât pas la peine de juger si le di- » vorce qu'il avoit fait, étoit bon ou mau- » vais, puisqu'il la reconnoissoit, & la » vouloit pour sa femme ». Ce récit, qui est celui des plus raisonnables de nos Historiens, n'est pas entièrement conforme à celui de *Paul Emile* (*n*), de *Jean Pinéda*, & de *Jean de Serres*, copistes de P. Emile. Suivant ces Ecrivains, les défenseurs de Philippe firent valoir ses raisons, & les moyens de la séparation qu'il demandoit, avec toute l'éloquence possible; & leur cause étoit d'autant meilleure, que personne n'osoit se présenter pour défendre la Princesse. L'Huissier ayant deman-

(*m*) Abrégé chronolog. sous l'an 1201, Tome III, p. 177.

(*n*) Lib. VI in Phil. Aug. J. Pinéda, Partie III, *de la Monarchie Ecclésiastique*, Liv. XXI de la troisième Partie, ch 13, n. 1; Jean de Serres, Tome I, pag. 382, édition de 1619. Voyez aussi Martin Husson dans son Livre curieux DE ADVOCATO, *Lib. I, cap.* 38, *p.* 73 & 74 Il y prend le parti de P. Emile, & paraphrase oratoirement son récit.

Digitized by Google

dé par trois fois, dit de Serres (o), s'il n'y avoit personne qui parlât pour la Reine, afin de mettre les Juges en état de prendre son silence pour un acquiescement, il parut un jeune homme qui s'avança & demanda audience. La surprise de l'Assemblée fut extraordinaire, en voyant à la Reine un défenseur inespéré & tout-à-fait inconnu. Mais il fit bientôt éclater son mérite & ses talens. Il commença par demander au Roi la permission de parler pour la Reine; fit sentir que le respect qui étoit dû à la majesté royale, étoit dû aux Loix par les Souverains même. Philippe, qui ne put s'empêcher d'admirer dans le défenseur de sa Partie adverse la noble fierté jointe à la modestie, la hardiesse jointe à la prudence, lui permit de parler, & de dire même tout ce qui pourroit convenir à sa cause.

Un profond silence succède; le jeune Orateur parle; il émeut, il touche, il persuade. Les Juges sont convaincus; l'Assemblée applaudit. Le Roi Philippe lui-même rougit, pâlit à son discours, se prononce en secret son Arrêt à lui-

(o) P. Emille ni Pinéda ne disent rien de cette circonstance. De Serres place le lieu de l'Assemblée à Paris par erreur; ce fut à Soissons qu'elle se tint.

Digitized by Google

même, & se reproche son injustice. Les Juges assemblés se lèvent enfin, & vont aux avis. Il fut résolu de différer le jugement, pour donner le temps au Roi de prendre un parti convenable. Le défenseur d'Isemburge se retire & disparoît : on le fait chercher avec soin ; on n'en apprend aucunes nouvelles : personne ne sait où il est allé ; personne ne le connoît. Cela donna lieu de penser que le Ciel, touché de l'innocence d'Isemburge abandonnée, privée de tout secours humain, lui avoit envoyé un Avocat. On aima à se le persuader, & on se le persuada, parce que l'on croit volontiers ce que l'on souhaite, & que le *merveilleux* a je ne sai quoi de flatteur qui subjugue aisément les esprits de la multitude. Mais, dit (p) fort judicieusement Emile, il se peut fort bien faire que tout cela fût un effet de la prudence & des mesures du Roi de Dannemarck, j'ajouterois, ou des chefs de l'Assemblée de Soissons. Pour Pinéda, il

(p) *Sunt qui numini id tribuant; sed consilio & arte Danâ fieri potuit.* P. Emil. Lib. VI, in Phil. 2, fol. 123, v°. C'est ainsi qu'en parle Pinéda dans sa langue. *Salio un Manceba de entre la gente, que aviendo pedido licentia a los Legados, y al Rey, hablo tam admirablemente por la causa de la Reyna, que los dexo a todos espentados, y porque ninguno le conocia, ni despues pudo ser hallado* CREYO SE SER ANGEL DEL CIELO.

en fait *un Ange descendu du Ciel.* Antoine Loysel ne balance pas (*q*) à traiter l'anecdote *de conte*; mais il a fait une faute de mémoire qui ôte bien du poids à sa critique. Il confond ce que dit de Serres du divorce de Philippe-Auguste & de la Reine Isemburge, avec ce que rapportent les Historiens de celui de Philippe I avec Berte; & dit ensuite qu'il n'a jamais lu nulle part ce que rapporte de Serres dans *son Inventaire* (c'est le titre de son Histoire de France); *Auteur*, ajoute-t-il, *qu'il ne faut croire que sous bénéfice d'inventaire.* Si Loysel n'avoit point confondu les objets, Philippe I avec Philippe-Auguste, & Berte avec Isemburge, il se seroit sans doute souvenu que de Serres avoit des garants de ce qu'il a rapporté.

Au reste, tous les Historiens conviennent unanimement que Philippe termina lui-même l'affaire, en emmenant la Reine Isemburge avec lui, & déclarant qu'il étoit inutile qu'on rendît de

(*q*) Dialogue des Avocats du Parlement de Paris, dans les Opuscules de Loysel, p. 465. Martin Husson semble attribuer le *Dialogue des Avocats* à Etienne Pasquier, dont il releve la faute, en disant : *Num potius fugillandus seu Paschasius seu Oisellius, seu uterque qui P. Æmilium haud legisse visus est?* Husson de Advocato, Lib. I, p. 74, cap. 38 dans la note (*e*).

jugement. Mais la politique qui détermina Philippe-Auguſte à reprendre la Reine, né put changer les diſpoſitions de ſon cœur pour elle. Il eut un peu plus d'égards pour la Princeſſe, mais il n'eut jamais plus d'amitié. Iſemburge fut renvoyée au Château d'Etampes; & le Roi la regardoit encore avec tant d'indifférence, ou plutôt il avoit encore tant d'antipathie pour elle en 1210 (*r*), qu'il promit d'épouſer la fille du Landgrave de Thuringe, (à moins qu'elle ne fût tout-à-fait difforme,) au cas que le Landgrave pût obtenir du Pape ſon conſentement pour la répudiation d'Iſemburge. L'affaire n'ayant point eu de ſuccès, il la reprit en 1213, & elle ſurvécut à ſon mari, n'étant morte que le 29 Juillet 1236, âgée d'environ ſoixante ans. Sa mort arriva à Corbeil, où elle s'étoit retirée; & elle fut inhumée au Prieuré de S. Jean-en-l'Iſle, Commanderie de l'Ordre de Malte, près de Corbeil. On y voit encore ſon tombeau de pierre, & huit vers latins gravés ſur ſa tombe (*s*).

(*r*) Regiſtre du Tréſor, cotté 7, p. 83, cité par Anſelme, nouvelle édition, p. 79.

(*s*) Ils ſe trouvent au cinquième volume des Hiſtoriens de France de Ducheſne.

Digitized by Google

AGNÈS DE MÉRANIE,

Qui est aussi appelée MARIE, & MARIE-AGNÈS.

AGNÈS DE MÉRANIE, troisième femme de Philippe-Auguste, étoit fille de Berthold, quatrième du nom, Duc de Méranie, que quelques Auteurs ont pris pour la *Voillande*, & d'Agnès de Rotlechs. Il falloit que cette Princesse eût un véritable mérite, pour fixer le cœur peu constant de Philippe-Auguste pendant cinq années, au milieu des troubles, & malgré les embarras que lui donna le divorce qu'il avoit fait avec la Reine Isemburge. Le chagrin que lui causa sa séparation, lorsque le Roi reprit Isemberge en 1201, & qu'elle fut obligée de se retirer à Senlis, fut cause de sa mort prématurée. Soit que la tendresse qu'elle avoit pour le Roi fît tout, ou que l'ambition y eût quelque part, & qu'elle regrettât trop vivement un grand Roi dans un époux aimable, elle succomba à sa douleur, & mourut la même année 1201 au Château de Poissy. Son mariage con-

Digitized by Google

traćté sur la foi du Jugement qui avoit prononcé la séparation du Roi & d'Isemburge, & qu'on pouvoit croire très-canonique, détermina Innocent III à légitimer les deux enfans qu'elle avoit eus de Philippe (*t*). Le premier, appelé comme son père, & surnommé HURPEL, ou *Rude-peau*, Comte de Clermont en Beauvoisis, épousa Mahaud de Dammartin, dont il n'eut qu'une fille. MARIE fut la seconde, & épousa en dernières noces Henri IV, Duc de Brabant & de Lothier.

(*t*) Contre la maxime, *Papa non legitimat, aut restituit in regno Franciæ, sed solus Rex*. On croyoit alors que le Pape avoit le pouvoir de légitimer les enfans, dont le sort étoit incertain. Et quelques Seigneurs, & en particulier le Vicomte de Montpellier, ayant voulu profiter des circonstances pour faire déclarer légitimes des enfans nés dans un concubinage présumé, Innocent refusa de le faire, & declara que l'exemple d'un Monarque tel qu'etoit le Roi de France, ne devoit pas tirer à conséquence. Cette Bulle se trouve toute entière dans l'Histoire de Navarre de Favin, Livre VII, p. 354 & suivantes, & est tirée de la collection d'Innocent III, Livre IV, *qui filii sint legitimi*; c'est-là où il reconnoit que le Roi de France *superiorem in temporalibus minime agnoscit*. On pretend qu'il y a un Bref qui légitime les enfans nés des Cardinaux en Italie, & les rend capables de succeder à leurs biens privativement aux autres héritiers. Voyez le Journal de Verdun, Avril 1729, p. 263.

ANONYME

ANONYME,

Maîtresse de Philippe-Auguste.

PHILIPPE-AUGUSTE, qui ne put être heureux avec les trois Princesses qu'il épousa, & qu'il rendit toutes les trois plus malheureuses que lui, eut aussi une maîtresse dont le nom & le sort sont ignorés. Il en eut un fils, connu dans l'Histoire sous le nom de *Pierre-Charlot* (*u*), Trésorier de Saint Martin de Tours, & depuis Evêque de Noyon. Il accompagna Saint Louis dans le voyage d'outre-mer que fit ce Prince, & y mourut le 12 Octobre 1249. Il avoit été légitimé par le Pape Honoré III. Philippe le Breton, qui fut son Précepteur, lui dédia son Poëme de la Philippide. Il y fait un bel éloge de ce jeune Prince, qui n'avoit encore que quinze ans, lorsque

(*u*) Voyez sur ce Prince *Philippe le Breton*, au commencement & à la fin de son Poëme, intitulé LA PHILIPPIDE ; du Tillet, dans sa Chronique ; les Annales de Noyon de *le Vasseur* ; le GALLIA CHRISTIANA, Diocèse de Noyon ; l'Histoire de S. Louis, par *Filleau de la Chaise* ; Anselme, des *Pairs Ecclésiastiques*, Tome II, page 392 de la dernière édition.

Digitized by Google

le Poëte lui présenta son Ouvrage, qu'il fit la première année du règne de Louis VIII (*x*), c'est-à-dire en 1223. Ce qui suppose que le Prince naquit en 1208, sept ans après l'Assemblée de Soissons, & la réunion de Philippe avec Isemburge.

BLANCHE DE CASTILLE.

BLANCHE DE CASTILLE, femme de Louis VIII, dit *le Lion*, étoit petite fille d'Eléonor de Guyenne & d'Henri II, Roi d'Angleterre, nièce de Henri au Court-Mantel, de Richard cœur de Lion, & de Jean sans Terre, & fille d'Alphonse VIII ou IX, suivant les Espagnols, Roi de Castille, & d'Eléonor d'Angleterre. Elle naquit vers l'an 1185, & étoit âgée de quatorze ans, lorsque son mariage fut conclu. Ce fut, comme on l'a dit, Eléonor de Guyenne son aïeule, Reine d'Angleterre, & alors veuve de Henri II, qui fut chargée d'en

(*x*) . . . . *primo*
Carmen in octavi Ludovici terminat anno.
Philipp. Lib. XII, à la fin.

faire la demande au Roi Alphonse, & qui l'amena en France. Le mariage fut célébré le 23 Mai 1200 à *Purmor* en Normandie. Blanche étoit une beauté, aussi bien que son aïeule, & l'éclat de son teint lui fit donner ce nom, ou celui de *Candide* (*y*); mais elle étoit bien plus estimable qu'Eléonor du côté de l'esprit & du caractère. Avec tous les appas du sexe, elle avoit les qualités d'un grand homme. Ferme dans le danger, fertile en ressources, elle humilia, ou par sa prudence, ou par son courage, tous ceux qui se déclarèrent ses ennemis, ou ceux de l'Etat. De tous les reproches que l'on a faits à cette Princesse, il n'y en a point de mieux fondé que la passion de dominer, qu'elle poussa trop loin; encore peut-on dire que si son ambition l'empêcha quelquefois d'être aussi circonspecte & aussi juste qu'elle eût dû l'être, elle la rendit excusable par les talens & la capacité qu'elle fit voir dans le Gouvernement, & cela dans des temps très-difficiles.

(*y*) *Candida candescens candore cordis & oris,*
Nomine rem signans, intus quâ pollet, & extra:
dit d'elle Philippe le Breton, Liv. VI de la Philippide, en parlant de son mariage, Vers 17 & suiv. p. 109 de l'édition de Barthius.

Digitized by Google

Son mariage (z), qui fut une des conditions de la paix conclue entre *Philippe-Auguste* & *Jean sans Terre*, donna à tous les François, fatigués des longs différends des deux Rois, une véritable joie. L'arrivée de la Princesse ne fit que l'augmenter. L'humeur égale & douce de Louis VIII, & la fécondité de Blanche, furent des motifs qui durent rendre les époux heureux.

Depuis la mort de Hugues Capet, on n'avoit point vu de Rois sans chagrins domestiques; & ce malheur avoit souvent fait celui de l'Etat aussi bien que des époux. Rome seule y avoit gagné, en prenant occasion d'étendre son pouvoir & sa Jurisdiction au-delà des bornes légitimes. Il paroît que Louis VIII fut en cela plus heureux que ses aïeux, & que Philippe-Auguste son père. A la mort de ce dernier, arrivée en 1223, le Prince son fils avoit déja assuré le sort de la Maison royale par une nombreuse postérité; & quoique Louis n'ait été Roi

(z) *Quondam conjugio Regem placabit, & ejus.*
Neptis ab Hispanis aderit, cum fœdere pacis,
CANDIDA, *quæ nubat juveni virguncula nostro:*

dit Gilles de Paris dans le Poëme intitulé *Carolinus*, qu'il dédia à Louis VIII en 1200, cité par le Jésuite Labbe.

que pendant trois ans, depuis le 14 Juillet 1223, jusqu'au 8 Novembre 1226, il laissa cinq Princes outre son Successeur. Les époux furent sacrés & couronnés à Rheims le jour de la Transfiguration (*a*) de l'an 1223; Philippe-Auguste n'ayant pas jugé à propos que cette cérémonie se fît pendant sa vie, soit qu'il crût son autorité assez bien établie pour n'avoir pas besoin de prendre la même précaution que ses Prédécesseurs de la branche des Capets, soit que la jalousie d'autorité s'en mêlât. La fête fut des plus solemnelle, & Blanche fut couronnée le même jour que son époux par Guillaume de *Joinville*, Archevêque de Rheims, & parent de l'Historien, en présence de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, des Princes & des Grands, & d'un concours de peuple extraordinaire. Les choses se passèrent avec tant d'ordre & de pompe, que l'on prétend que le Roi fit rédiger par écrit tout ce qui s'y étoit observé, pour servir de règle à l'avenir.

Tant que régna Philippe-Auguste, ni le Prince son fils, ni Blanche, n'eurent, à ce qu'il paroît, aucune part au gouver-

(*a*) 6 *Août*; d'autres disent le 7. Rigord dit le 8 des Ides, qui est le 6 Août; d'autres, comme du Tillet, le 22.

Digitized by Google

nement; & elle ne brilla sous ce règne que par les qualités d'une Princesse dont on admiroit l'esprit & la beauté.

Louis VIII, élevé sur le trône le 25 Juillet 1223, & mort à Montpensier en 1226, n'y resta pas assez long-temps pour faire voir la confiance qu'il eût pu avoir dans les talens de la Reine. Il s'étoit embarqué assez mal-à-propos, & par les brigues du Pape & du Clergé, dans la guerre des Albigeois, au lieu de chasser entièrement les Anglois de France, comme il eût dû le faire. Blanche ne l'avoit pas suivi, & étoit restée à Paris. On peut regarder son séjour dans le cœur de l'Etat comme une espèce de Régence. Parmi les Seigneurs qui avoient accompagné le Roi, étoit le fameux *Thibaut*, *Comte de Champagne*. Suivant la loi des grands fiefs, Thibaut, après les quarante jours de service qu'il devoit au Roi, demanda son congé. Louis, qui connoissoit l'esprit remuant & brouillon du Champenois, & qui en avoit besoin pour le succès de la prise d'Avignon, dont il n'avoit pas voulu lever le siége, le lui refusa; mais cela n'empêcha pas le Comte de partir. Une pareille désobéissance ne pouvoit qu'irriter le Roi : il jura qu'il s'en vengeroit, & puniroit Thibaut; mais la menace fut

ſans effet, le Roi étant mort de dyſſenterie peu de temps après. Les moindres circonſtances ont toujours ſervi de motif pour attribuer la mort des Monarques à des cauſes étrangères au cours de la nature. On prétendit que la mort de Louis étoit l'effet du poiſon que Thibaut avoit fait donner au Roi. Pour appuyer cette opinion, on diſoit que le Comte s'étoit déterminé (b) à ce crime par raiſon d'intérêt, & pour prévenir les menaces que Louis avoit faites après le départ de Thibaut du camp d'Avignon malgré ſes ordres; & l'on ajoutoit qu'en mettant ſa fortune à couvert, il prétendoit encore ſe débarraſſer d'un rival. Le Comte, dit-on, étoit devenu éperdument amoureux de la Reine; & s'il étoit retourné précipitamment à Paris, ce n'étoit que pour revoir cette Princeſſe, de laquelle il ne pouvoit plus long-temps ſupporter l'éloignement. Ou l'anecdote eſt entièrement fauſſe, ou le Roi n'eut pas le moindre ſoupçon, ou enfin il étoit intimement

(b) Tous ces bruits ne ſont guères autoriſés que par les recits de *Mathieu Paris*, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre. C'eſt la ſource où les Auteurs ont puiſé. Mais on a remarqué qu'en cette occaſion l'Hiſtorien Anglois fait bien des fautes. Il y en a une bonne critique dans Belleforêt. Annales, Liv. III, ſous l'an 1226, ch. 86, fol. 632, v°.

Digitized by Google

persuadé de l'innocence de la Reine ; puisque par l'acte qui suivit son testament, il la déclara tutrice de Louis, son fils aîné & son successeur, & Régente du Royaume. Comme nous ne faisons pas ici une dissertation, & que nous nous contentons de soutenir, autant qu'il est possible, le caractère d'Historien, nous laissons au Lecteur à porter son jugement d'après les faits dont la certitude n'est pas combattue, & desquels le style d'Apologiste ou d'accusateur dérangeroit l'ordre. Cependant nous nous croyons obligés d'observer que le tempérament du Roi étoit naturellement délicat ; que le séjour qu'il avoit fait dans les Provinces Méridionales, en Provence, & dans le Languedoc, avoit pu contribuer à l'affoiblir ; & que sans chercher ailleurs les causes de la dyssenterie dont il mourut, on peut fort bien les trouver dans les fatigues qu'il essuya au siége d'Avignon, & dans la peste qui se mit dans son armée, & l'air contagieux que le Prince y respira (*c*). Disons encore que le portrait

(*c*) Le genre de mort de Saint Louis ressemble à celui de la mort de Louis VIII son père. Il mourut d'une dyssenterie, qui fut la suite de la contagion de son Camp à Carthage. On n'a ni écrit, ni pensé que Saint Louis ait été empoisonné.

Digitized by Google

que l'Histoire fait du Comte de Champagne, n'est point celui d'un scélérat capable d'attenter à la vie de son Souverain, & par une voie aussi horrible que l'est celle du poison. Thibaut étoit à l'égard du corps, d'une taille haute & bien proportionnée, adroit à tous les exercices du temps. Il avoit avec l'ambition la fierté & l'esprit remuant de ses aïeux, leur libéralité & leur magnificence. Son caractère étoit vif, inconstant, étourdi : ses entreprises, presque toutes destituées de prudence, étoient aussi presque toutes sans succès; son esprit naturellement doux & enjoué, étoit poli par l'étude & l'amour de la Poësie, dans laquelle on peut le regarder comme un de nos premiers Maîtres dans l'ordre des temps. Avec ces qualités, il ne seroit pas extraordinaire qu'un grand Prince fût devenu amoureux d'une Princesse parfaitement belle, & d'un génie aussi délicat que Blanche de Castille. Il se pourroit même fort bien faire qu'elle n'eût pas été insensible aux marques de sa passion; mais comme il n'est pas raisonnable de prendre des soupçons pour des faits, ni l'apparence pour la réalité, nous n'affirmerons rien, où le doute est au moins légitime. Après la mort de Louis VIII,

Digitized by Google

la Reine sa veuve employa tous les moyens que la politique la plus rafinée pouvoit lui suggérer, pour s'assurer de la Régence, & de l'autorité souveraine que ce titre & celui de tutrice de son fils lui devoient donner. Elle se fit un Conseil particulier des Seigneurs les plus considérables & les plus attachés à sa personne. Ce furent en particulier *Pierre de Dreux* (*d*), Prince, ou, comme on disoit alors, *Seigneur du Sang; Mathieu de Montmorenci*, Connétable de France, & Romain Bonaventure, Cardinal de Saint-Ange, Légat du Pape en France. Le droit des Régences ne paroissoit encore rien moins que certain dans les veuves des Rois; c'étoit plutôt un pouvoir précaire que fondé sur les Loix de l'Etat. S'il y en avoit des exemples dans la première & dans la seconde race, il n'y en avoit point dans la troisième. Blanche étoit étrangère; & les Grands que Philippe-Auguste avoit réduits à la condition de vrais sujets, par une conduite vigoureuse & soutenue, ne cherchoient qu'à se venger sous un Roi âgé de (*e*) onze ans à la mort de son père, & qui ne devoit être majeur qu'à vingt-cinq ans,

(*d*) Surnommé Mauclerc, Duc de Bretagne.
(*e*) Saint Louis étoit né le 25 Avril 1215.

Digitized by Google

suivant les loix féodales qui étoient celles du Gouvernement. La première démarche que fit la Reine-Mère, fut d'assembler autant de troupes qu'il lui fut possible, & de conduire son fils à Rheims, pour l'y faire sacrer. Le siége étoit vacant; la cérémonie du sacre se fit le premier Décembre 1226 (*f*), par *Jacques de Bazoches*, Evêque de Soissons, Doyen des Evêques de la Province. Tous les Seigneurs du Royaume avoient été invités, mais la plupart refusèrent de s'y trouver. Le Comte de Champagne fut un des principaux mécontens; il ne pouvoit voir qu'avec chagrin que la Reine ne l'eût pas honoré d'une confiance plus particulière, soit qu'il prît la chose du côté du cœur, ou du côté du rang qu'il tenoit par sa naissance, & ses grands établissemens en France. Philippe, Comte de Boulogne (*g*), fils naturel de Philippe-Auguste, prétendoit à la Régence, & regardoit comme un affront qu'elle eût été déférée *à une Espagnole d'étrange pays*. Pierre de Bretagne, & son frère Robert, Comte d'Evreux, ne voyoient

(*f*) Suivant Joinville, le 29 Novembre. Le Président Hénault dit le 8 Novembre.

(*g*) Dit Hurpel, ou Rude-peau, fils de Philippe-Auguste & d'Agnès de Méranie.

Digitized by Google

pas non plus tranquillement qu'on ne leur fît aucune part de l'administration des affaires. Ces Seigneurs en engagèrent d'autres dans leur parti, tels que *Enguerrand de Coucy*, *Henry de Bar*, *beau-frère du Duc de Bretagne*, *Hugues de Lusignan*, Comte de la Marche, & *Hugues de Châtillon*, Comte de S. Pol. Il se fit entr'eux une ligue contre la Reine-Mère, aussi formidable que le fut depuis celle qui se forma sous le nom de *bien public*, contre Louis XI. Blanche en vint à bout avec encore plus d'art & d'habileté que ce Prince, qu'on regarde comme le politique le plus intelligent de son siècle. Dans le temps qu'elle employoit la voie de la négociation auprès de chacun des Conjurés en particulier, elle avoit recours à celle des armes, & de l'autorité souveraine. Les demandes des Seigneurs étoient, *que la Reine, comme étrangère, donnât caution de l'administration de la tutelle du Roi son fils; qu'on rendît aux Grands les biens qui avoient été confisqués sous les deux derniers règnes; qu'on brisât les fers des prisonniers d'Etat, suivant l'ancien usage à l'avénement des Rois; & en particulier que Ferrand*, Comte *de Flandre* (*h*), *& Regnaud de Boulogne*,

(*h*) Il avoit été fait prisonnier sous le règne de

fussent élargis. On étoit encore au milieu de l'hiver ; cependant la Régente marcha avec le jeune Roi, soutenue d'un bon corps de troupes, du côté de la Bretagne, où étoit, pour ainsi dire, le foyer de la conspiration. Les deux frères, le Duc de Bretagne & le Comte d'Evreux, n'étoient pas assez forts pour résister à une armée Royale ; & ils avoient tout à craindre de leur trahison, qui, sous le nom de *félonie*, qu'on emploie encore en matière féodale, ne pouvoit manquer d'occasionner *la commise*, ou la perte de leurs terres (*i*). Ainsi après *le défi du Roi*, fait dans la forme usitée, c'est-à-dire, après la déclaration de guerre ouverte, les Ligués se prêtèrent

Philippe-Auguste, aussi bien que *Regnaud de Boulogne*.

(*i*) Suivant les Loix de l'Etat, on ne pouvoit faire la guerre sans *défier* son ennemi un an auparavant, afin qu'il pensât à sa défense. Ici le terme du *défi* ne pouvoit être si long ; mais au moins en se dispensant de cette règle, avoit-on égard à l'objet principal, qui étoit le *défi* ; & une des raisons du Comte de Champagne, pour empêcher qu'on n'en vînt aux armes, fut d'alléguer la *briéveté entre le défi*, & la marche des troupes. Le 8 Août 1305, Hugues de S. Moneslay prit Lettres de rémission, de ce que sans *défi* il avoit fait prisonnier un Gentilhomme. Cela avoit donné lieu à la maxime : *Outrage* sans *défiance*, ou défi, *est vilenie*. Voyez la Thaumassière, dans ses Notes sur les Coutumes de Beauvoisis, chap. 49, p. 448, & Suppl. p. 447.

Digitized by Google

aux voies de conciliation. Le Comte de Champagne s'en rendit le Médiateur. Etoit-il gagné par la Reine-Mère, même dès le commencement de la ligue ? étoit-ce de son propre mouvement, ou pour se rendre d'autant plus considérable ? ou agissoit-il de concert avec les Conjurés ? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. Au rapport de Joinville, ses démarches ne tendoient qu'au bien de la ligue, qui n'étoit pas encore assez forte pour se défendre. D'après le caractère du Champenois, on pourroit attribuer sa négociation à sa vanité ; & ce qui se passa depuis, donne lieu de croire qu'il étoit sourdement Royaliste, & dans le parti de la Régente. Il amena les choses aux termes qu'il avoit proposés ; & il fut résolu que les Conjurés *seroient mandés pour comparoir devant le Roi qui les entendroit par eux-mêmes*. Le parti fut accepté, & le Roi ou la Régente leur assigna heure, jour & lieu à Chinon en Touraine. Pour faire voir aussi quelque complaisance de sa part, la Régente satisfit à quelques-unes des demandes que lui avoient faites les Ligués. Plusieurs Seigneurs furent rétablis dans leurs biens ; & sur le *chef de la Régence*, on fit déclarer au Roi *qu'il vouloit gouverner par lui-même*. Ce détour étoit

Digitized by Google

trop visible pour en imposer. Louis n'avoit que treize ans; & tout le monde reconnut qu'en supprimant le nom de Régence, Blanche n'en prétendoit pas moins conserver tout le pouvoir. Ainsi les esprits des Princes demeurèrent dans les mêmes dispositions. Ils ne comparurent point à l'assignation de Chinon, ni à une autre qui fut indiquée à Tours, & il en fut donné une troisième à Vendôme. Le Roi partit même de Paris pour s'y trouver. Blanche pouvoit aisément reconnoître à la conduite des Grands, qui ne se séparoient point, qu'ils exigeoient un sacrifice entier de son autorité, & elle étoit bien éloignée d'en venir à un pareil terme. Elle employa tout auprès du Comte de Champagne pour le séparer tout-à-fait d'avec les Ligués, & lui fit entrevoir par ses lettres & ses émissaires, qu'il n'auroit qu'à se louer d'elle, s'il se déclaroit pour la Cour. Dans le temps que Blanche cherchoit à détacher le Champenois de la ligue, il se formoit de ce côté un orage violent contre la Régente. Le Duc de Bretagne & le Comte d'Evreux son frère, avoient pris une résolution qui ne pouvoit pas manquer de la perdre, si le projet eût réussi. Instruits du départ du Roi pour Vendôme,

Digitized by Google

ils postèrent un corps de troupes à Chartres sur son passage, à dessein de l'enlever & de se rendre maîtres de sa personne. Le Comte de Champagne, ou piqué de ce que l'entreprise ne lui avoit peut-être pas été communiquée, ou déterminé par les belles propositions de la Régente, lui rendit un service signalé, en lui donnant avis du piége qu'on lui tendoit. Le Roi étoit mal accompagné, & l'avis trop important pour passer outre. Ce n'étoit pas non plus un parti sûr, que celui de revenir sur ses pas, parce que les Ligués étoient rassemblés à Corbeil. Le Roi s'arrêta à Montlhéri; & la Reine-Mère fit aussi-tôt savoir aux Parisiens le danger où étoit le Roi son fils. Leur zèle a toujours brillé pour leurs maîtres (*k*). Il éclata : ils s'assemblèrent presqu'en un clin d'œil, & formèrent un corps considérable qui alla droit à Montlhéri, bien armé, & bien résolu de tirer Louis du péril où il étoit. Ils épouvantèrent les Ligués qui disparurent au bruit de leur marche, & le Roi fut conduit en triomphe & au milieu des

(*k*) Et ainsi voyez-vous que ce n'est d'aujourd'hui que les Citoyens de Paris sont bien affectionnés à leurs Rois, & que de tout temps ils ont employé & biens & vies pour leur service. *Belleforêt*, p. 640, recto.

acclamations des Parisiens dans la Capitale. Je lui ai entendu dire plusieurs fois, dit Joinville (l), *que depuis Montlhéri jusqu'à Paris, les chemins étoient remplis d'une multitude innombrable de peuple soutenue des deux côtés d'une file de Gendarmes, & que tous crioient à haute voix, que Dieu sauvât leur Roi, & confondît ses ennemis.* Ce grand Prince avoit l'ame trop belle, pour perdre jamais le souvenir d'un témoignage de tendresse si touchant pour son cœur : Blanche ne dut pas y être moins sensible. Avec le zèle & l'affection des peuples, que n'étoit-elle pas en état d'entreprendre & d'exécuter ? Les Ligués confondus & désespérés, tournèrent toute leur fureur contre le Comte de Champagne, qu'ils accusèrent d'une infâme désertion du parti. Ils jettèrent feu & flamme contre lui, & ne le menacèrent de rien moins que de le dépouiller de son Comté. Non-seulement Thibaut étoit accusé par les Princes d'avoir donné avis de leurs démarches; mais on prétendoit que sous prétexte d'enlever la suite du Roi, il avoit joint ses troupes à celles qu'il avoit feint d'attaquer. Si l'on déclama contre le Comte, il faut penser que la réputation

(l) A la fin du ch. 5 des anc. éditions.

Digitized by Google

de la Reine ne fut pas épargnée. Mais après avoir jetté leur premier feu, les Princes convinrent que Thibaut leur étoit pourtant abſolument néceſſaire. Son inconſtance, qui l'avoit éloigné d'eux, pouvoit le rapprocher; au moins s'ils ne réuſſiſſoient pas à le regagner, ils ſe flattoient de le rendre ſuſpect.

Le Duc de Bretagne, qui étoit devenu le chef de la ligue, lui fit propoſer ſa fille Iſabelle (*m*) en mariage, ou pour lui, ou pour un Prince de ſa Maiſon. Iſabelle étoit jeune, belle, & parfaitement bien faite. Thibaut prêta l'oreille, & ſe rendit même à la propoſition. Le jour fut pris pour la célébration du mariage, qui devoit ſe faire au Monaſtère de *Val-Secret*, aux environs de Château-Thierry. La Régente n'en fut avertie que par les préparatifs de la fête. Elle dépêcha auſſi-tôt au Champenois le Seigneur de *la Chapelle*, grand Pannetier de France, avec une Lettre conçue en ces termes:

Sire Thibaut de Champagne, j'ai entendu que vous avez convenance, & promis prendre à femme la fille du Comte Pierre de Bretagne. Pourtant vous mande que SI CHIER QUE AVÉS TOUT TANT QU'AIMEZ

(*m*) Ou Yolande.

Digitized by Google

au Royaume de France que ne le faciez pas. La raison pourquoi, vous savez bien. Je jamais n'ai trouvé pis que mal m'ait voulu faire que lui (*n*).

Le Comte ayant reçu cette Lettre en chemin, y déféra avec une docilité surprenante, changea aussi-tôt de résolution, & retourna à Château-Thierry. Ceux qui font Thibaut amoureux de Blanche, ne manquent pas d'attribuer son obéissance, en cette occasion, à son amour pour la Régente, aux espérances que lui donna le sacrifice qu'il faisoit, & à toutes les autres idées flatteuses & galantes d'un Prince aveuglé par une passion à laquelle il se livre sans réserve. Et il faut convenir que de toutes les preuves de cet amour, celle-ci est peut-être une des plus recevables. Si la désertion du Champenois étoit injurieuse à la Ligue, son procédé avec le Duc de Bretagne étoit un affront, & pour le Duc, & pour la Princesse sa fille. La Ligue suspendit donc l'effet de ses projets contre la Régente, pour se venger de Thibaut, dont les liaisons avec la Reine, qui vouloit le conserver

(*n*) Révolutions de France, Liv. III, p. 151, col. 1, de l'edition de 1738. On pourroit trouver dans les termes de cette Lettre quelque fondement à l'amour du Comte de Champagne pour Blanche.

Digitized by Google

à quelque prix que ce pût être, devinrent plus intimes que jamais. Elles n'échappèrent pas à la maligne jalousie des gens de Cour, qui cherchèrent à chagriner la vanité qu'en pouvoit tirer le Comte (o), tandis que les Ligués de leur côté prenoient toutes les mesures nécessaires pour le perdre, & le dépouiller de la Champagne. Mais la Régente réduisit encore une fois les choses au pied de la négociation. Le trouble croissoit, & il étoit important de ne pas donner de nourriture à un feu qui pouvoit devenir un incendie. La foi du Comte de Champagne étoit douteuse, ainsi que celle des Grands, même de ceux qui avoient pris le parti de la Régente. Non-seulement le mécontentement subsistoit contre la Reine-Mère; mais elle y avoit donné une nouvelle matière par le crédit étonnant qu'avoit le Cardinal Légat, qui étoit devenu l'ame de la Régence, & le premier Ministre. Une Espagnole & un Prêtre Italien, disoit-on publiquement, disposent de la France, & gouvernent les

(o) Thibaut fut un jour cruellement insulté. Robert, Comte d'Artois, l'un des frères du Roi, & qui n'étoit encore qu'un enfant, guidé par quelqu'un des ennemis du Comte de Champagne, lui fit jetter un fromage mou au visage, comme il entroit chez la Reine.

Digitized by Google

François; que doit-on attendre d'une pareille administration?

Cette seule idée indisposoit les peuples aussi bien que les Grands, qui y ajoutoient les bruits les plus désavantageux contre l'honneur de la Reine, & sa conduite avec le Légat. Blanche pouvoit mépriser ces bruits, s'ils eussent été sans conséquence. Ceux qui sont chargés du Gouvernement, sont exposés à ces sortes d'événemens. Mais elle voyoit l'Angleterre prête à prendre parti dans la querelle. Le Comte de Toulouse s'étoit rétabli dans les Places dont Louis VIII l'avoit chassé. Elle chercha donc à s'accommoder avec tous ses ennemis du dehors & du dedans, & en vint à bout. Elle confirma en 1227 l'alliance qui subsistoit avec l'Empereur Frédéric II; fit une trève d'un an avec l'Angleterre; s'assura plus que jamais du Comte de Champagne; traita avec le Duc de Bretagne, dont la fille même fut accordée avec le Prince Jean, l'un des frères du Roi, & remise au Roi, avec des ôtages & des sûretés pour l'exécution du Traité qui fut fait à Paris au mois d'Octobre de la même année 1227 (*p*). *Henri*, Arche-

(*p*) Cette Transaction se trouve en entier sous

vêque de Rheims; *Philippe*, Comte de Boulogne; *Robert*, Comte de Dreux; *Enguerrand de Coucy*, & *Mathieu de Montmorency*, Connétable de France, y stipulent pour le Roi & la Reine mère, & s'y obligent à garder la fille du Duc de Bretagne (Yolande ou Isabelle de Bretagne) jusqu'au mariage de la Princesse avec le Prince Jean, ou, en cas de mort du Prince avant l'âge de quatorze ans, avec tel autre des fils de la Reine qu'il plairoit au Roi.

Il s'ensuit de cet acte, que tous les Seigneurs qui s'y obligent, étoient réconciliés avec la Reine. Elle se servit de cet interstice de tranquillité pour soumettre le Comte de Toulouse (*q*), qu'Imbert de Beaujeu réduisit en peu de temps à venir demander grace au jeune Roi. Il fut traité avec une rigueur extraordinaire, & dépouillé de ses Terres, qui ne furent accordées à la Princesse Jeanne sa fille (*r*), qu'à condition qu'elle épouseroit Alphonse, l'un des frères de Saint Louis; & en cas de décès de la future

cette date dans les Annales de Belleforêt, Tome I, fol. 641 verso, sous l'année 1227.

(*q*) Raymond. Voyez l'Histoire des Comtes de Toulouse de Catel, p. 330 & suivantes.

(*r*) Agée de huit ans au plus.

Digitized by Google

ſans enfans, que ces Terres retourneroient au Roi de France (s). Le Légat, qui préſida au Traité ébauché à Meaux, & conclu à Paris (t), ne manqua pas d'y ſoutenir ce qu'*on appeloit alors l'honneur de la Religion*, en obligeant le Comte de faire une recherche ſévère des hérétiques Albigeois à ſes dépens. Ce Prince, qui étoit excommunié, comme protecteur de l'héréſie, ne fut lui-même abſous qu'en ſe préſentant à la porte de Notre-Dame de Paris, en chemiſe, nuds pieds, & la corde au cou, le jour du Vendredi-Saint de l'an 1228. Quelque temps après, il fut renvoyé en Languedoc, & y alla accompagné du Légat Romain, qui y établit ce Tribunal de feu & de ſang, qui, ſous le nom d'Inquiſition, y occaſionna encore bien des troubles & des maſſacres; inévitables ſuites de l'affreux ſyſtême de contrainte & de violence que les Partiſans de Rome vouloient établir.

(s) A l'exception néanmoins d'*Avignon* & du *Comtat Venaiſſin*, que le Légat Romain acquit en cette occaſion au Saint Siége.

(t) L'acte s'en trouve en entier dans les Annales de Belleforêt, fol. 642, ſous l'an 1228, traduit du Latin tel qu'il ſe lit dans l'Hiſtoire des Comtes de *Toloſe*, de Catel, Livre II, fol. 333 & ſuiv. juſqu'au 337, avec la date du mois d'Avril 1228.

Digitized by Google

On peut regarder ce Traité comme le chef-d'œuvre de la Régence de Blanche ; & on ne conçoit pas que Raymond Comte de Toulouse ait pu s'assujettir aux clauses qu'il contient, dont une seule eût pu satisfaire la Régente. Mais il paroît qu'il est dû autant à la simplicité du Comte, timide, scrupuleux, petit génie, & abandonné de conseil, qu'à la politique de la Reine & du Légat son Ministre. La jalousie des Grands & leurs mécontentemens n'étoient encore que des maux palliés. Peut-être la conduite qu'on venoit de tenir avec le Comte de Toulouse, ne servit-elle qu'à les allarmer & à rallumer ce feu assoupi. Qu'avoient-ils à espérer d'un Gouvernement qui traitoit avec une rigueur inouie un des plus grands Seigneurs ? Ils reprirent les armes sur la fin de l'année 1228 ; mais ils ne les dirigèrent que contre le Comte de Champagne, auquel ils ne pouvoient pardonner ni le crédit apparent qu'il avoit à la Cour, ni son inconstance & ses procédés avec eux. Comme ils prétendoient par l'abus des maximes féodales du temps, qu'ils pouvoient (*u*) attaquer le

(*u*) Le droit de *guerre privée* étoit déja établi sous la première Race ; il avoit passé dans la seconde, & il a duré long-temps sous la troisième. Dans le

Champenois,

Champenois, ſans manquer à la fidélité qu'ils devoient au Roi, ils attirèrent dans leur parti ceux mêmes qui avoient toujours été liés avec la Cour; *Robert*, Comte de Dreux; *Philippe*, Comte de Boulogne, oncle du Roi, qu'ils flattèrent d'élever ſur le trône de ſon neveu; *le Duc de Bourgogne*, & quelques autres. Ils firent venir *Alix*, Reine de Chypre, nièce de Thibaut, & fille de Henri ſon frère aîné, à laquelle ils prétendoient qu'appartenoit le Comté de Champagne, comme héritière de Henri ſon père, au préjudice de Thibaut, qui n'étoit que frère du défunt; ce qui n'eût pas ſouffert de difficulté, ſi la légitimité de la naiſſance d'Alix n'eût pas été conteſtée.

Pour rendre les droits de la Reine de Chypre plus favorables, ils accuſoient Thibaut ſon oncle, non-ſeulément d'uſurpation, mais de trahiſon, & d'*avoir*

Traité que Pierre de Dreux, Duc de Bretagne, fit avec Saint Louis, il retint ſpécialement le droit *de guerre privée* entre les Princes Vaſſaux de l'Empire, qu'on peut regarder comme une portion de la Monarchie Françoiſe. Ce droit *de guerre privée* exiſte encore. Sur ce droit voyez l'ÉTAT ANCIEN DE LA FRANCE, par Clément Vaillant, Avocat, Liv. II, ch. 3 & ſuiv. depuis la p. 46 juſqu'à la p. 60; l'ancien ſtyle du Parlement, Partie IV; & Beaumanoir, ch. 46, art. 3; & ch. 59, art. 1, 2, 3, 4, &c.

Digitized by Google

empoisonné Louis VIII. Son crédit auprès de la Reine mère donnoit lieu à des murmures, qui n'étoient pas plus honorables à cette Princesse. Ils lui reprochoient hautement d'avoir vendu lâchement la vie de son époux à un empoisonneur. Philippe de Boulogne offrit même de convaincre le Champenois de poison par le duel. Ces reproches firent un tort infini au Comte; l'offre du duel, qu'il n'accepta pas, tint lieu de conviction; & il devint tellement odieux aux François & même à ses vassaux, qu'ils l'abandonnèrent, & se réunirent contre lui avec ses ennemis. Accablé de tous côtés, Thibaut eut recours à la Reine. La cause du Comte devenoit la sienne par la qualité & la nature de l'accusation. Elle fit marcher le jeune Roi à son secours; & néanmoins ordonna aux Princes ligués de *se présenter en la Cour du Roi*, s'ils avoient quelques demandes à faire.

Quelques Auteurs (*x*), (& Mezeray dans son Abrégé chronologique, adopte leur opinion) ont prétendu que les Ligués, sans égard aux ordres du Roi, &

(*x*) Les Annales de Flandre; Lassouette cité par Belleforêt, Tome I, Livre IV, chap. 1 de ses Annales, p. 639, recto. Mezeray, Abrégé chronolog. Tome III, p. 397, sous l'an 1229.

Digitized by Google

à ceux de la Régente, agirent alors comme s'il n'y eût ni Roi, ni Régence; & qu'ils élurent pour Roi le Seigneur de Coucy, dont la ſageſſe & l'équité étoient en grande vénération parmi eux; que la Régente ſe ſervit adroitement de cette élévation pour détacher de leurs intérêts le Comte de Boulogne, qu'ils avoient flatté du trône. Mais le ſilence des meilleurs Auteurs du temps même, tels que Joinville & quelques autres, me paroît un préjugé ſuffiſant contre cette prétendue élection.

Un Auteur (*y*), qui a écrit ſur de fort bons mémoires, dit ſeulement que les Ligués firent à la Régente une réponſe inſolente, en diſant: *Qu'ils avoient pris les armes pour ſe faire juſtice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme qui ſe déclaroit la Protectrice du meurtrier de ſon mari.*

Toute l'adreſſe de Blanche & du Légat ne purent détourner l'influence des humeurs agitées de la Ligue. Le Duc de Bretagne engagea le Roi d'Angleterre à paſſer la mer: il deſcendit en Bretagne; mais ayant vu que Louis, guidé par la Régente, avoit déja pris *Belleſme* au Per-

(*y*) Filleau de la Chaiſe; ſur lequel voyez la Bibl. hiſt. & crit. du Poitou.

Digitized by Google

che sur ses ennemis, il quitta la partie; & le Duc chercha à se ménager un troisième accommodement. La prise du Château de Bellesme étoit un coup de partie; & Blanche s'y fit beaucoup de réputation. La Place passoit alors pour imprenable, par l'épaisseur de ses murs, & la tour qui défendoit le fort. La saison étoit un autre obstacle; on étoit au plus fort d'un hiver extrêmement rude. La rigueur du froid faisoit périr les hommes & les chevaux même. Blanche ne se rebuta point. Elle étoit en personne au siége, marchoit aux côtés du Roi son fils, animoit le soldat, flattoit l'Officier, & leur remontroit quelle honte ce leur seroit, si, leur Roi à leur tête, ils étoient réduits à lever le siége, & à fuir devant un Sujet désobéissant. Pour mieux mettre l'armée à couvert du froid, elle fit couper une quantité prodigieuse d'arbres, fruitiers ou non; & on fit dans le camp du Roi de si grands feux, & en si grande quantité, que le soldat n'eut plus à se plaindre. Deux assauts violens se donnèrent au corps de la Place, & avec deux pierriers les toîts du fort furent brisés, & les cailloux y pleuvoient, par l'effort de ces deux machines, en si grande quantité, que les assiégés n'étoient en
Digitized by Google

sûreté nulle part. La ruine acheva la conquête ; la grosse tour fut abattue, & les Bretons qui défendoient le fort, le livrèrent enfin au Roi & à la Reine mère, à laquelle on peut très-justement attribuer tout l'honneur du siége (z).

On dit que la retraite du Roi d'Angleterre fut une suite des engagemens secrets que Robert du Bourg, Ministre de Henri III, avoit pris avec Blanche. Le Duc de Bretagne n'avoit traité que par foiblesse, & négocia de nouveau avec l'Anglois ; & se croyant assez fort pour reprendre les armes, rompit en 1230, & ne réussit pas mieux qu'il avoit fait (*a*). Le Roi d'Angleterre reparut en Bretagne, & n'empêcha pas le jeune Roi d'y faire des conquêtes, & de resserrer si étroite-

(z) Gilles Bry, Histoire des Comtes du Perche & d'Alençon, Liv. IV, p. 244 & suiv.

(a) On trouve dans l'Histoire des Comtes d'Alençon & du Perche, par Gilles Bry, Liv. IV, p. 249, cet acte de rupture. Il est intéressant. Le Duc s'y plaint des griefs qu'il prétend avoir contre le Roi, & entr'autres de la *dessaisine* de ses Terres en Anjou, & de son Château ou Forteresse de Bellesme ; lesquels griefs, dit-il, n'ayant pu être amandés, il déclare au Roi qu'*il ne se regarde plus comme son homme, qu'il quitte son hommage*, en ce fait, regardant comme une privation de fief la conduite du Roi : *Intelligit diffidationem.* L'Acte est de l'an 1229, (vieux style) le Dimanche de l'Octave de Saint Hilaire.

Digitized by Google

ment le Duc de Bretagne dans Nantes, qu'il fut obligé de se racheter en offrant au Roi l'hommage lige de son Duché.

Les Bretons ont prétendu que ce fut dans cette occasion que le nom de MAUCLERC, ou MALHABILE, fut donné à Pierre de Bretagne (*b*). Mais de toutes les actions de ce Prince, depuis la minorité de Saint Louis, ce fut peut-être la plus sage. Le Roi avoit fait déclarer le Duc déchu de ses droits, en faisant prononcer *sur la forfaiture* (*c*). Et à l'égard de la prétendue nouveauté de l'*hommage lige* que le Breton rendit au Roi, il est aisé de prouver qu'il n'y avoit rien de nouveau, & que cette sorte d'hommage étoit la plus ancienne, & peut-être la seule qui eût d'abord existé, sur-tout à l'égard des grands fiefs qui avoient fait partie de la Couronne, & qui ayant commencé par être des bénéfices à vie, étoient devenus dans la suite biens patrimoniaux & héréditaires sous les règnes

(*b*) Voyez ce Traité, conclu à Angers en 1231, dans la quatrième Partie du style du Parlement, *de Juribus & Privilegiis regni Francorum, sive liliorum*, p. 248 & suiv. Argentré, Hist. de Bretagne, &c.

(*c*) Voyez-en l'acte en Latin donné au Camp d'Ancenis en Bretagne, du mois de Juin 1230, dans Belleforêt, Tome I, Liv. IV, ch. 3, fol. 645 verso, sous l'an 1230.

Digitized by Google

foibles des enfans de Charlemagne. Il s'en falloit beaucoup que le Comte de Toulouse s'en fût tiré à aussi bon marché ; & Thibaut de Champagne eût eu à bien plus juste titre le nom de *Mauclerc*, que le Breton. La Régente lui avoit des obligations essentielles ; & s'il eût eu l'opiniâtreté du Duc de Bretagne, il est certain qu'elle ne se seroit jamais soutenue contre la ligue, malgré toute sa politique. Mais lorsque Blanche eut soumis tous les Grands, ou par la force, ou par les Traités, elle cessa d'avoir pour Thibaut les égards qu'elle avoit toujours eus. Il ne pouvoit plus lui servir ; elle ne voulut pas qu'il pût encore lui nuire. Sous prétexte de faire une action de justice, elle prit le parti d'Alix de Champagne, Reine de Chypre ; & le Roi, qui venoit de garantir les Etats de Thibaut, à titre de Souverain qui doit sa protection à son Vassal, lui ordonna de donner, par forme d'indemnité, à Alix sa nièce, *2000 l. de rente assises sur ses Terres, & 40000 marcs d'argent* (*d*). La somme étoit trop considérable alors pour que le Comte pût y satisfaire. Le Conseil de la Régente trouva un moyen ; ce fut

(*d*) Deux millions de notre monnoie.

d'obliger Thibaut de vendre au Roi pour une pareille ſomme les Comtés de *Blois*, de *Chartres*, de *Sancerre*, & le Vicomté de *Châteaudun*. Les troubles élevés par la jalouſie que les Grands avoient conçue contre Blanche, à l'occaſion de la Régence, s'appaisèrent enfin après cinq ou ſix années, pendant leſquelles la Reine mère fit voir que ſi elle s'étoit chargée du Gouvernement, elle étoit capable d'en démêler les affaires les plus épineuſes. Le Roi n'avoit encore que ſeize ans: elle employa le calme qu'elle avoit procuré à l'Etat, à lui former un chef qui réunît toutes les vertus du Chrétien aux qualités d'un grand Roi. Dans le même temps que Blanche faiſoit inſtruire ſon fils dans la pratique de la piété & de la Religion par les Moines les plus éclairés de ſon temps, elle le faiſoit élever dans les devoirs de la royauté, & dans les affaires, par les Seigneurs de la fidélité la plus éprouvée, & de l'expérience la plus conſommée. Elle ſavoit par elle-même qu'il ne ſuffit pas à un Souverain de lever les mains au Ciel, quand il faut combattre, & que c'eſt dans le bien que font les Princes que conſiſte la vraie piété que Dieu leur demande. Comme c'eſt par le pouvoir de faire du bien

qu'ils

qu'ils approchent de la divinité, plus ce pouvoir eſt actif & fécond, & plus la reſſemblance eſt intime. Elle faiſoit prêcher toutes les Fêtes & Dimanches devant ſon fils, les hommes les plus ſavans qu'elle pouvoit trouver, dit Joinville. Mais de quoi entretenoient-ils le jeune Prince? Des devoirs d'un grand Roi. Ils lui remontroient continuellement, ajoute l'Hiſtorien, *comment un Prince auquel eſt commiſe la charge & gouvernement d'un Peuple, ſe doit maintenir envers ſes Sujets.* C'eſt dans cet eſprit que Blanche lui répétoit ſouvent elle-même, *qu'elle eût mieux aimé le voir mourir, que de lui voir commettre un ſeul péché mortel.* Du côté de l'éducation du Roi ſon fils, il n'eſt donc point d'éloges que Blanche ne mérite.

Cet heureux calme ne fut troublé que par quelques nuages que les rigueurs de l'Inquiſition élevèrent en Languedoc & en Provence; & par quelque tumulte dans l'Univerſité de Paris, qui étoit alors l'un des Corps de l'Etat le plus conſidérable par la célébrité des Maîtres, & le grand nombre des Etudians depuis l'âge de quinze ans juſqu'à celui de quarante-cinq.

Dans un tumulte arrivé entre les Bourgeois & les Ecoliers, ces derniers ayant

Digitized by Google

été maltraités, demandèrent justice, & prétendirent qu'on ne leur avoit pas accordé celle qui leur étoit dûe. Plusieurs se retirèrent en Angleterre, à la sollicitation de Henri III, & du Duc de Bretagne, toujours ennemi secret de la Régente. Ils exhalèrent leur mécontentement dans divers écrits, & contre la Régente, & contre le Légat Romain son Ministre; & il subsiste encore des fragmens de ces pièces, où l'on déchire sans ménagement la réputation de Blanche, & du Cardinal de Saint-Ange, Légat en France, qui y sont accusés (*d*) d'un commerce criminel. Anecdote scandaleuse, méprisable, fausse sans doute; mais qui cependant doit servir d'exemple, & inspirer du ménagement pour des gens auxquels on ne sauroit ôter le moyen de transmettre leurs mécontentemens à la postérité. Il ne faut quelquefois qu'un misérable libelle pour donner atteinte à la réputation la mieux établie. La reconnoissance, ou le chagrin des gens de Lettres peuvent faire le sort des Monar-

(*d*) *Heu morimur strati, fracti, vincti, spoliati!*
Mentula Legati nos facit ista pati.

On ne pouvoit rien dire de plus injurieux à l'honneur de la Reine & du Legat, que ce que le désespoir faisoit dire dans ces Vers, que la modestie de notre Langue m'empêche de traduire.

ques, sur-tout lorsque rien n'existe plus d'eux que les témoignages de l'Histoire. Cent Auteurs célèbres qui déposent en faveur d'un Prince, font souvent moins d'impression qu'un Auteur obscur qui en médit. Cela est arrivé à la mémoire de Constantin, à celle de Justinien, contre lesquels les écrits de Zozime & de Procope ont élevé des soupçons, que tous les éloges ne sauroient dissiper. Je ne prétends pas qu'il en soit de même à l'égard de Blanche, dont la vertu ne sauroit être justement soupçonnée, quoi que l'on ait débité des amours du Comte de Champagne, & de ses liaisons avec le Légat Romain, & de l'esprit & de la figure de ce Prélat, duquel Varillas fait un portrait digne de sa plume, & du ton romanesque qu'il donne souvent à l'Histoire, en disant : *Qu'il étoit très-bien fait ; que personne ne l'égaloit en bonne mine ; qu'il avoit de la délicatesse dans l'esprit qui passoit pour merveilleux, & qu'on n'avoit point encore vu en Europe un si parfait Courtisan.*

Le terme de la minorité du Roi & de la Régence arriva enfin au mois d'Avril 1235. La Régente voulut la finir par une action d'Etat, en mariant son fils à une Princesse digne de l'alliance de la Maison

Digitized by Google

de France, par ſon mérite, par ſa naiſſance, & la réunion d'une des plus belles Provinces à la Couronne. Ce fut Marguerite de Provence, dont nous parlerons.

Louis prit le timon des affaires par lui-même; les ſoins de ſa mère l'avoient mis en état de ſupporter le fardeau; mais cependant Blanche ne s'en déchargea pas entièrement ſur lui. Elle s'étoit accoutumée au plaiſir de dominer; ſes ſuccès lui avoient rendu cette habitude encore plus agréable; & elle eut le bonheur de trouver dans le Roi ſon fils, un jeune Prince pénétré de tendreſſe & de reſpect pour elle, & trop reconnoiſſant, pour la priver du plaiſir de partager ſon autorité avec lui.

La Reine-Mère influa donc toujours beaucoup dans les affaires du Gouvernement; & elle conſerva le même aſcendant qu'elle avoit toujours eu ſur ſon fils. La crainte de perdre le pouvoir qu'elle avoit ſur ſon eſprit, alla même juſqu'à la rendre jalouſe de la tendreſſe du Roi pour ſon épouſe, comme nous aurons lieu de le faire voir. Louis ne fut pas long-temps ſans éprouver que la Reine pouvoit encore lui être néceſſaire dans l'adminiſtration de l'Etat. Le Comte de

Champagne, qui n'avoit évité en 1230 la vengeance des Princes ligués que par la protection du Roi, & qui, par l'accommodement fait avec Alix de Champagne, Reine de Chypre, avoit vendu au Roi les Comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, pour payer Alix, étoit monté en 1234 sur le trône de Navarre par le décès de SANCHE, dit *le Fou*, duquel il étoit l'héritier du chef de Blanche de Navarre. Il avoit trouvé dans les coffres de son prédécesseur dix-sept cens mille livres; somme immense pour le temps, & qui feroit environ seize millions de notre monnoie. Avec ces trésors il se crut moins obligé que jamais à ménager le Roi. Il prétendit que l'acte qu'il avoit fait avec lui n'étoit qu'un *engagement*, & non pas une vente; & qu'en restituant les quarante mille marcs qu'il avoit reçus, il pouvoit retirer Blois, Chartres, Sancerre & Châteaudun. Il mit donc une armée sur pied; & pour engager le Duc de Bretagne dans ses intérêts, il donna Blanche de Champagne, sa fille unique, qu'il avoit eue d'Agnès de Beaujeu sa première femme, à Jean, héritier de Bretagne. Mais à cette levée de bouclier du Roi de Navarre, le Roi s'étant préparé à marcher en personne à la tête de ses trou-

Digitized by Google

pes, & à fondre dans la Champagne & dans la Brie, le Champenois n'ofa pas mefurer fes forces à celles de fon Souverain. Le Duc de Bretagne en vint lui-même à un nouveau traité, où il s'engagea à une parfaite foumiffion envers le Roi *fon très-cher Seigneur*, & envers *Madame Blanche, Reine de France, fa mère.* Il joignit à ces engagemens une nouvelle ceffion du Fort de *S. Jacques de Beuvron*, de tout ce qu'il avoit des dons du Roi dans les *Comtés du Maine* & d'*Anjou*, avec *Bellefme* & la *Perriere*, & leurs dépendances. Cet acte fut paffé à Paris en Novembre 1234 (*e*). Thibaut de fon côté en fit un qui ne lui fut pas plus favorable que les précédens. Il renonça folemnellement à toutes prétentions fur les terres qu'il reconnut avoir *vendues* au Roi; céda *Montereau-faut-Yonne* & *Bray* fur Seine pour les frais de la guerre faits par le Roi; s'obligea de partir inceffamment pour la Paleftine, comme il s'y étoit déja engagé quelques années auparavant, & promit que de fept ans il ne remettroit le pied en France. » A cette befogne, » dit l'Auteur de la grande Chronique ci-

(*e*) Il fe trouve dans l'Hiftoire des Comtes du Perche & d'Alençon, de Gilles Bry, Liv. IV, p. 250 & 251.

» tée (*f*) par Fauchet, étoit la Roine » Blanche, laquelle dit au Comte qu'il » ne devoit point prendre les armes con» tre le Roi son fils, & se devoit souve» nir qu'il l'étoit allé secourir jusqu'en sa » Terre, quand les Barons le vindrent » guerroyer. Le Comte regarda la Roine, » qui tant étoit belle & sage; de sorte » que tout esbahi de sa grande beauté, il » lui répondit: *Par ma foi, MADAME,* » *mon cœur, mon corps & toute ma terre* » *est à votre commandement; ne n'est riens* » *qui vous pût plaire que ne fisse volontiers.* » *Jamais, si Dieu plaît, contre vous ne les* » *vostres, je n'irai* ». En supposant ce témoignage véritable, il n'y a pas de doute que Thibaut ne fût amoureux de Blanche, & que le traité ne fût autant l'ouvrage de l'amour, & la suite de la foiblesse de ce Prince, que celui de la nécessité & de la politique. La suite est encore plus précise, & il en résulte deux conséquences; l'une, que Thibaut étoit amoureux jusqu'à perdre la raison; l'autre, qu'il aimoit sans retour, & que Blanche avoit toujours été fort insensible à sa passion. » D'illec (continue le Chroni» queur) se partit tout pensif, & lui

(*f*) Des anciens Poëtes François, Liv. II, p. 118, de l'édition *in*-4.

» venoit souvent en mémoire le doux » regard de la Roine & sa belle contenance. Lors si entroit en son cœur la » douceur amoureuse; *mais quand il lui » souvenoit qu'elle étoit si haute Dame, & » de si bonne renommée, & de sa bonne vie » & nette, qu'il n'en pourroit ja jouir; si » muoit sa douce pensée amoureuse en grande » tristesse.* Et pour ce que profondes pen- » sées engendrent mélancolies, il lui fut » dit d'aucuns sages hommes qu'il s'estu- » diast en beaux sons, & doux chants » d'instrumens; & si fit-il; car il fit les » plus belles chansons, & les plus dé- » litables, & mélodieuses qui onc furent » oyes, en chansons, ne en instrumens; » & les fit écrire en sa salle à Provins, & » en celle de Troyes; & sont apellées » les chansons du Roi de Navarre ». Prétendre, comme l'a fait un moderne (*g*), contre le témoignage de l'Histoire, que Thibaut n'ait point été amoureux de Blanche, & que cette Princesse n'a point été l'objet de sa muse, c'est abuser & de son esprit & de son érudition; & c'est en abuser sans objet, puisqu'il est certain qu'il est fort indifférent pour la réputa-

(*g*) M. l'Evêque de la Ravalière, de l'Académie des Inscriptions, dans l'édition des Poësies du Roi de Navarre.

Digitized by Google

tion de Blanche de Castille, si le Comte Thibaut en a été réellement amoureux ou non, dès qu'il est prouvé qu'elle n'a jamais répondu à sa passion, de laquelle elle ne se servit, en Princesse supérieure aux préjugés & aux foiblesses de son sexe, que pour le bien de ses affaires & de celles de l'Etat. Ce fut après ce dernier accommodement que Thibaut (*h*) partit pour son expédition de la Terre Sainte avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & un grand nombre d'autres Seigneurs. Ils ne réussirent pas mieux que ceux qui les avoient précédés dans ces entreprises, qui n'avoient de saint que le nom & l'objet apparent. Avant que de quitter la Cour, Thibaut y sema ses vers & ses chansons, où il paroît tantôt en amant désespéré, tantôt en

(*h*) C'est, suivant les apparences, à cette occasion qu'il fit sa dixième chanson, où il prend congé de l'Amour, puisque sa Dame le lui ordonne, & dit:

Amor le veult, & ma Dame m'en prie,
Que je m'en part; & je moult l'en merci.
Quand par le gré, ma Dame m'en châti,
Meillor réeson ici voi à ma partie.

C'est-à-dire, » l'Amour l'ordonne, & ma Dame » me prie de partir. Je l'en remercie beaucoup, » puisqu'elle me punit à son gré, [*Et que mon dé-*» *part lui fait plaisir.*] Je ne vois point de meilleure » raison pour partir. [*Je lui obéis, cela me suffit.*]

homme indifférent, & qui a pris son parti, & quelquefois en amant au comble de ses vœux. Croire que Blanche n'y eut aucune part, ou qu'elle est le seul objet qu'il ait eu en vue, c'est également se tromper. Il composoit suivant les dispositions où il se trouvoit; & son imagination libre, vive & brillante, dominoit dans ses vers, comme dans les ouvrages de tous les autres Poëtes. Les plus jolies de ces chansons sont ordinairement celles (*i*) où il développe quelque maxime de galanterie qui peut s'appliquer aux amours de Thibaut, comme à ceux de tout autre. La France jouissoit des fruits des travaux & des soins de Blanche. Son fils, par sa sagesse, & avec les conseils de sa mère, étoit devenu l'objet de l'amour & du respect de ses sujets; les étrangers même ambitionnoient son amitié & sa protection. Dans le temps que Rome sollicitoit Louis de se déclarer contre l'Empereur Frédéric II, cet

(*i*) Empereour ne Róy n'ont nul povoir,
Envers amour; de ce mos'bien vanter.
Ils puent bien donner de leur avoir,
Terres & Fiez, & fourbes pardonner;
Mais Amours puet homme de mort garder,
Et donner joye qui dure,
Pleine de bonne avanture.

Digitized by Google

Empereur lui remettoit ses plus chers intérêts entre ses mains ; & le saint Roi tenoit la balance droite entr'eux, sans adopter la passion ni de l'un ni de l'autre. Sa vertu révérée jusqu'au fond de l'Orient, avoit arrêté le poignard des sanglans émissaires *du Viel de la Montagne*. Les rebelles, obligés de céder, trouvoient le pardon à ses pieds. La France, enfin, bénissoit unanimement & le fils & la mère, lorsque Louis tomba dangereusement malade à Pontoise. Les suites de cette maladie furent funestes à la France. Dans l'extrémité où il se trouva, il fit vœu d'aller en personne venger l'honneur des saints lieux profanés par un débordement d'Infidelles que Dieu envoya des déserts de l'Arabie ou de la Tartarie, pour punir les Chrétiens parjures que les Papes avoient soulevés contre la foi des traités & des sermens, dans le faux systême que les Chrétiens n'étoient pas obligés de garder la foi avec des Infidelles, c'est-à-dire, qu'un Chrétien pouvoit cesser de l'être. Louis guérit : il étoit trop religieux pour ne pas s'acquitter du vœu qu'il avoit fait. Quoique son absence dût occasionner une nouvelle Régence, il faut rendre cette justice à Blanche sa mère, qu'elle s'opposa autant qu'il lui

Digitized by Google

fut poſſible au départ de ſon fils ; mais elle y forma d'inutiles obſtacles. Elle lui remontra en vain que ſa préſence étoit auſſi néceſſaire à ſes Etats, que ſon abſence leur étoit préjudiciable ; que les abus & la licence qu'il étoit difficile de réprimer, renaiſſent facilement. Elle eût pu y ajouter que Dieu, qui lui avoit confié l'un des plus beaux Royaumes de l'Occident, ne lui avoit pas donné l'Aſie ni l'Afrique. Il partit au mois de Juin 1248, & laiſſa la Régence de ſes Etats à ſa mère.

Par les Lettres Patentes données à Corbeil au mois de Juin 1248, Blanche eſt établie Régente du Royaume pendant l'abſence du Roi, *avec un plein pouvoir de diſpoſer de toutes choſes ; d'inſtituer, ou deſtituer les Officiers ; de recevoir les hommages des Prélats & des Barons ; de conférer les dignités & les bénéfices, & de reſtituer les régales aux Prélats* (*k*). Le pouvoir abſolu dont elle uſoit, paroît dans le mandement qu'elle donna du 2 Mai 1249, de faire une nouvelle monnoie

(*k*) Papire Maſſon, Annales de France, p. 343. Preuves des libertés de l'Egliſe Gallicane, p. 602. Dupuy, Traité de la majorité des Rois, pag. 136. D'Auteuil, Traité de la Régence de la Reine Blanche.

Digitized by Google

qui feroit appelée REINE D'OR, & fur laquelle devoit être repréfentée une Reine tenant une couronne (*l*).

Louis (*m*) emmena avec lui la Reine fa femme, fes deux frères *Charles* & *Robert*, & un nombre prefqu'infini de Seigneurs, & même plufieurs Prélats. La Reine-Mère l'accompagna jufqu'à Lyon, où il reçut la bénédiction du Pape Innocent IV, qui ne détourna pas les malheurs qui furent les fuites funeftes de cette entreprife. De toutes les maladies fubfiftantes dans l'Etat, malgré les palliatifs qu'on avoit apportés aux unes, & les remèdes véritables dont on s'étoit fervi pour guérir les autres, les défordres auxquels donnoit lieu l'oppreffion des peuples fous le joug des Eccléfiaftiques, étoient les plus frappans. La Régente chercha à les réprimer, & fit un coup de vigueur. En faifant connoître l'étendue du mal, il fera concevoir la fermeté de Blanche. Elle apprit que les Officiers du Chapitre de Paris avoient enfermé dans les prifons de l'Eglife les hommes *Serfs* qu'ils avoient à

(*l*) Tabl. chronol. des Ordonnances du Louvre, pag. 19.

(*m*) Les Lettres en font datées de l'Hôpital fous Corbeil, l'an 1248 au mois de Juin.

Digitized by Google

Chastenay (*n*), pour n'avoir pas payé la taille attachée (*o*) à leur condition. Une foule de ces malheureux languissoit dans les fers du Chapitre, & y manquant du nécessaire à la vie, étoit en danger de mourir de faim & de misère. Blanche, touchée de compassion aux plaintes qu'elle en reçut, envoya demander qu'à sa considération on voulût bien les relâcher sans caution. La Chronique latine marque même en propres termes que la Reine PRIA les *Chanoines* de les faire sortir de prison, assurant que de sa part elle s'informeroit de tout, & feroit justice. Mais le Chapitre, après avoir ré-

(*n*) Chastenay, Paroisse du Diocèse de Paris, au Doyenné de Châteaufort, à deux lieues de Paris, sur lequel voyez l'*Histoire du Diocèse de Paris*, de l'Abbé Lebeuf, Tome IX, p. 360 & suiv. & surtout p. 367, où se trouve l'anecdote dont on parle. On y cite les pièces originales dont elle est tirée.

(*o*) Il y avoit alors deux sortes de *serfs*. Les uns, dit Beaumanoir, ch. 46, art. 36, tellement sujets, que leur Seigneur *peut prendre tant qu'ils ont à mort, ou à la vie*, & leurs corps tenir en prison toutes les fois qu'il leur plaît, soit à tort, soit à droit, *qu'ils n'en sont tenus à répondre fors à Dieu*. Les autres sont démenés plus débonnairement. Ils n'étoient sujets qu'aux amendes pour *méfait*, aux cens, rentes, & droits ordinaires ; & s'ils mouroient, ou s'ils épousoient une femme *franche*, ou libre, ce qu'on appeloit *for mariage*, leur succession mobilière & immobilière appartenoit au Seigneur. Voyez Clement Vaillant, Ancien état de France, Livre II, ch. 5, fol. 53.

Digitized by Google

pondu insolemment *que personne n'avoit rien à voir sur ses sujets, & qu'il pouvoit* LES FAIRE MOURIR *si bon lui sembloit*, envoya encore prendre les femmes & les enfans qu'il avoit épargnés ; & comme pour les punir de la protection dont ils étoient honorés, on traita ces malheureux de telle sorte qu'il en périt quantité, soit par la faim, soit par l'incommodité de la chaleur qu'ils souffroient dans un lieu à peine capable de les contenir. Blanche, indignée d'une action si inhumaine, & si odieuse par ses circonstances, se transporta avec main-forte aux prisons du Chapitre, dont elle ordonna qu'on enfonçât les portes; & comme elle pouvoit craindre qu'on ne lui obéît pas, par l'appréhension des Censures Ecclésiastiques si communes alors, elle y donna le premier coup d'un bâton qu'elle avoit à la main (*p*) ; ce coup fut si bien

(*p*) Il me semble en cette occasion voir César lever le scrupule de ses soldats, en leur faisant couper les bois sacrés qui environnoient Marseille.

Il querelle leur crainte, il frémit de couroux,
Et le fer à la main, porte les premiers coups.
Quittez, quittez, dit-il, l'effroi qui vous maîtrise;
Si ces bois sont sacrés, c'est moi qui les méprise,
Seul j'offense aujourd'hui le respect de ces lieux,
Et seul je prens sur moi tout le couroux des Dieux.

Digitized by Google

secondé, qu'en un instant la porte tomba par terre. On vit sortir une multitude d'hommes, de femmes & d'enfans avec des visages mourans, pâles & défigurés, lesquels se jettant à ses pieds, la supplièrent de les prendre sous sa protection, si elle ne vouloit pas que la grace qu'elle venoit de leur accorder, ne leur devînt funeste. Elle le fit en effet; & couronnant un ouvrage si bien commencé, fit saisir les revenus du Chapitre, jusqu'à ce qu'il eût rendu ce qu'il devoit à l'autorité dont elle étoit dépositaire. Elle l'obligea même d'affranchir ces Habitans pour une certaine somme par an (q). Ces affranchissemens devinrent depuis fort fréquens, & Blanche en sollicita plusieurs. Tandis qu'elle faisoit respecter l'autorité royale au cœur de l'Etat, Louis

A ces mots, tous les siens, cédant à la contrainte,
Dépouillent le respect, sans dépouiller la crainte,
Les Dieux parlent encore à ces cœurs agités;
Mais quand Jules commande, ils sont mal écoutés, &c.

Lucain, Livre III de la traduction de Brébeuf, p. 86 de l'Edition *in*-12 de 1682.

[*q*] Voyez l'Histoire de Saint Louis, de Filleau de la Chaise, Livre X. Suivant l'Abbé Lebeuf, cet affranchissement ne se fit que près de vingt ans après, en 1266, pour une somme de 14000 livres.

faisoit

Digitized by Google

faisoit des prodiges de valeur contre les Infidelles. Il gagna sur eux trois batailles en deux jours. Mais son frère Robert périt au premier de ces combats ; & faute de prudence, la valeur du Roi, qui s'étoit trop avancé, lui devint funeste. Il fut enveloppé par le Sultan Melec-Sala fils de Mélédin ; & après que son armée eut éprouvé toutes les extrémités de la faim & des maladies qui s'y mirent, elle fut entièrement défaite sur le chemin de Damiette où le Roi vouloit la ramener. Ce Prince fut fait prisonnier avec ses deux frères *Alphonse* & *Charles*. Qu'on juge par là du nombre des autres prisonniers de nom. Il fallut rendre Damiette, & payer une rançon exorbitante. Les Historiens du temps disent huit cens mille *besans*, qu'on évalue à cent mille marcs d'argent, ce qui n'iroit qu'à cinq millions au plus (*r*) de notre monnoie actuelle (à cinquante livres le marc). La nouvelle de la défaite & de la prison du Roi & des Princes, accabla la Reine-Mère de dou-

[*r*] Voyez sur cette évaluation la vingtième Dissertation de Ducange sur l'Histoire de Joinville. Par une juste estimation, il se trouve que le prix de la rançon de Saint Louis, celui de la rançon du Roi Jean, & de François I, sont à peu près les mêmes, eu égard au temps, & à la valeur intrinséque des espèces.

Digitized by Google

leur; elle n'épargna rien pour leur procurer leur liberté, & pour envoyer au Roi les sommes dont il avoit besoin. Dans le trouble où la jettèrent les événemens fâcheux qu'elle apprenoit chaque jour, elle fit même une faute considérable, qu'elle n'auroit sans doute pas commise en un autre temps. Mais les maux extrêmes inspirent la crédulité sur les remèdes. Un Moine apostat publia qu'il avoit eu une mission particulière de Dieu, qui lui avoit donné ordre d'aller délivrer le Roi & ses frères. Pour exécuter cet ordre du Ciel, Maître *Hongrie* (c'étoit le nom de ce prétendu envoyé) se mit à rassembler les bergers, les pastres & les paysans par toute la France. On nomme ces nouveaux *Croisés les PASTOUREAUX*. Blanche eut la foiblesse de croire que ce ramas de troupes sans chef, sans ordre, & sans discipline, pouvoit en effet contribuer au rétablissement des affaires en Terre Sainte. Ainsi au lieu de s'opposer vigoureusement à l'attroupement de ces scélérats, dont les moins criminels étoient des visionnaires, elle parut y donner une autorité qui fit dégénérer leurs assemblées en un brigandage horrible. Le vol, le pillage, le meurtre, l'incendie en furent les suites; & il fallut enfin convenir

Digitized by Google

de la part de la Régente de la faute qu'elle avoit faite, & pourvoir à l'anéantissement de ces prétendus libérateurs. Elle le fit ; & les *Pastoureaux* furent poursuivis avec tant de soin, qu'il n'en resta pas un seul. La Reine répara sa faute autant qu'il lui fut possible par l'aveu public qu'elle en fit. On convient plus aisément qu'on a épargné un coupable, que l'on ne tombe d'accord d'avoir voulu perdre un innocent. Le tempérament de la Régente s'affoiblissoit tous les jours. Elle fut attaquée d'une fiévre lente qui la consumoit, & que ses chagrins rendirent incurable. Louis, dont la constance étoit inébranlable dans les plus grandes adversités, lui avoit fait savoir qu'il ne pouvoit se résoudre à abandonner les Chrétiens de la Palestine à la perfidie des Infidelles, qui ne manqueroient pas de rompre la trève qu'il avoit faite avec eux, dès qu'il seroit parti. Cependant ses Etats avoient plus besoin de sa présence que la Terre Sainte, de laquelle Dieu ne l'avoit pas fait maître. Après d'inutiles remontrances, la Reine-Mère succomba à la fiévre qui la minoit depuis trois mois, & mourut le premier Décembre 1252, âgée de soixante-quatre ans. Saint Louis fut extrêmement sensible à la mort de sa

Digitized by Google

mère ; on peut dire qu'en cette occasion il parla en Saint, & agit en Chrétien. Le Légat du Pape en Terre-Sainte la lui ayant apprise : » Je vous rends graces, ô mon » Dieu, dit le Roi en se jettant à genoux, » de ce qu'il vous a plu me prêter jusqu'à » présent la Reine, Madame ma mère. » Je l'aimois plus que toutes choses au » monde, & elle le méritoit bien. Mais » vous me l'avez ôtée. Votre saint nom » soit béni ». La tendresse de la mère répondoit à celle du fils, & ces deux belles ames étoient faites l'une pour l'autre. On prétend que Blanche avoit alaité elle-même Louis ; & un moderne (s) nous rapporte à cet égard une anecdote trop intéressante, pour la passer sous silence. La Reine étant, dit-il, un jour dans l'ardeur d'un accès de fiévre qui dura long-temps, une Dame de qualité qui, suivant l'usage, pour plaire à Blanche, ou pour imiter son exemple, nourrissoit aussi son fils, donna la mamelle au petit Prince. La Reine, au sortir de son accès, demanda son fils, & lui présenta le sein ; mais étant rassasié, il n'en voulut point. Blanche en soupçonna la cause, & demanda qui avoit donné à teter à son fils.

[s] Filleau de la Chaise.

Digitized by Google

La Dame qui lui avoit rendu ce petit office, s'étant nommée, la Reine, au lieu de l'en remercier, la regarda avec dédain, & mettant son doigt dans la bouche de l'enfant, lui fit rejetter le lait qu'il avoit pris. Comme cette action, un peu violente, étonnoit ceux qui y étoient présens: *Eh quoi*, leur dit-elle, *prétendez-vous que je souffre qu'on m'ôte la qualité de mère que m'a donnée la nature?* Tant on étoit alors persuadé que la qualité de nourrice étoit unie à celle de mère!

Tout ayant si puissamment contribué à affermir dans le cœur du Roi l'amour & la reconnoissance pour sa mère, il ne faut plus s'étonner de la complaisance & du respect qu'il eut toujours pour elle. Elle avoit fait bâtir l'Abbaye de Maubuisson (*t*), près Pontoise, en 1236. Le dortoir, le réfectoire, & les autres lieux réguliers ayant été achevés en 1241, elle fit dresser une charte, dans laquelle elle déclaroit qu'elle avoit bâti ce Monastère pour en former une Abbaye de filles de

[*t*] Voyez l'Histoire du Diocèse de Paris, de l'Abbé le Beuf, Tome IV, p. 186. Maubuisson est dans le Doyenné de Montmorency. Le nom que porte cette Abbaye, que la Reine vouloit appeler *Notre-Dame la Royale*, lui fut donné d'un Robert de Maubuisson, duquel Blanche acheta un petit Fief contigu à l'Abbaye en 1241.

l'Ordre de Cîteaux, à l'intention de faire prier Dieu pour Alphonse Roi de Castille son père, & Eléonor d'Angleterre sa mère, & le Roi Louis VIII son mari. Cinq ou six jours avant sa mort, elle prit l'habit de l'Ordre de Cîteaux, & fit des vœux entre les mains de l'Abbesse de Maubuisson qu'elle envoya chercher. C'étoit la dévotion du temps [*u*], aussi bien que de se faire aggréger au Tiers-Ordre de S. François; ce qu'elle avoit fait avec son fils Saint Louis. La Reine Blanche fut inhumée en cette même Abbaye avec beaucoup de pompe, son corps y ayant été porté sur les épaules des principaux Seigneurs de la Cour, assis sur un trône d'or, le visage découvert, revêtu de ses ornemens royaux par-dessus l'habit de Religieuse qu'elle avoit pris. Ma méthode n'est pas de parler des miracles

[*u*] Il y a une infinité d'exemples de la bizarrerie de cette piété. Chaque Ordre faisoit accroire à ses dévots qu'avec une pareille aggrégation, ou en se faisant inhumer avec l'habit de l'Ordre, on acquéroit des droits à la béatitude éternelle. Cela a duré jusques vers le milieu du seizième siècle. J'ai lu quelque part, qu'à l'enterrement d'un Seigneur qui avoit dépouillé violemment un de ses Vassaux de son héritage; ce Vassal le regardant revêtu de l'habit de S. François, ne put s'empêcher de dire : *Tu as beau te déguiser, Dieu te reconnoîtra bien.* Erasme s'est agréablement moqué de cette manie dans un de ses dialogues.

ou des apparitions, ni des autres preuves de ſainteté qu'on attribue à quelques-unes de nos Reines. Ceux qui voudront ſatisfaire leur piété, trouveront ces récits ailleurs. Une preuve qu'elle prit l'habit de Religieuſe & fit profeſſion, ſe tire non-ſeulement des écrits de Mathieu Paris qui vivoit alors, mais encore de l'épitaphe qu'on lit ſur ſon tombeau. Il eſt placé au milieu du chœur de l'Abbaye de Maubuiſſon, avec ſa figure en cuivre accompagnée de huit vers latins rimés, & qui durent paſſer pour un chef-d'œuvre dans le temps où ils ont été faits [x]. Vouloir que Blanche ait été ſans défauts, c'eſt prétendre la ſouſtraire au ſort de l'humanité, qui aſſujétit les Rois & les Princes, comme les autres hommes, même les plus parfaits, à quelque imperfection. Blanche avec moins de hauteur

[x] Epitaphium Reginæ Blancæ.

Ex te Caſtella! radians ut in æthere Stella,
Prodiit hæc Blanca, quam luget natio Franca.
Rex Pater Alphonſus, Ludovicus Rex quoque Sponſus.
Quo viduata Regens, agit ut vigeat requieſcens,
Hinc, perigrinante nato, bene rexit ut ante;
Tandem ſe Chriſto, catu donavit in iſto,
Cujus tuta malis, viguit gens Franca ſub Alis:
Tanta priùs, talis, jacet hîc pauper Monialis.

Digitized by Google

& de fierté, eût peut-être eu moins de discussions avec les Grands, & une Régence plus tranquille pendant la minorité de son fils. Le crédit & la faveur du Cardinal de Saint-Ange alla sans doute aussi trop loin; & je serois tenté de croire que si ce Prélat eût été moins puissant à la Cour, la ligue des Princes eût été moins opiniâtre, & les Ecclésiastiques moins entreprenans. On voit par l'exemple du Chapitre de Notre-Dame de Paris, jusqu'où ils poussoient leurs prétentions; elles n'alloient pas moins qu'au droit *de vie & de mort sur leurs Vassaux Serfs*, & à l'indépendance. Son ambition & la passion de dominer lui fit avoir avec la Reine, épouse de Saint Louis, des manières dures [*y*] qu'on ne sauroit excuser, & avec son fils une conduite impérieuse que tout autre Prince n'eût pas aisément supportée. Enfin, quoique tout prouve qu'elle n'ait jamais donné lieu aux folies amoureuses du Comte de Champagne; que pour le bien politique de l'Etat, elle n'eut peut-être pas assez de soin d'imposer silence à l'amour de Thibaut, sur-tout après l'accusation d'avoir empoisonné Louis VIII, laquelle fut formée contre lui

[*y*] Voyez l'Histoire de Marguerite de Provence, femme de Saint Louis, qui suit.

avec

avec un éclat qui l'en rendit au moins suspect; que cette Princesse, pour être plus absolue dans sa première Régence, ait fermé les yeux aux premières impressions que le sexe fit sur le Roi, c'est une imputation qu'il faut absolument rejetter, quoiqu'on en donne pour preuve le reproche amer que lui en fit un Religieux. La bonté avec laquelle elle reçut le reproche, le soin qu'elle prit de s'en justifier, font son éloge & suffisent à son apologie. Une Princesse coupable eût pris les choses sur un autre ton; & ce bruit, malignement inventé par la ligue, se dissipa trop promptement pour croire qu'il eût le moindre fondement. La jeunesse du Roi, & la corruption des Courtisans, fut tout ce qui y donna lieu. Les Ligués ne s'imaginoient pas qu'un Prince de dix-neuf ans pût être au-dessus des foiblesses qu'ils lui imputoient; & cette vraisemblance suffisoit à leurs desseins. Si Blanche eût été moins belle, quoiqu'elle eût déja eu onze enfans, & qu'elle fût âgée de quarante ans à la mort de son mari, sa vertu eût été moins attaquée. Sans la Régence, il faut croire qu'elle ne l'eût jamais été. Mais que reprocher à une belle femme, d'un génie supérieur, d'une politique admirable, d'une fermeté à la-

Digitized by Google

quelle il faut céder, sinon quelques foiblesses du côté du cœur & de la galanterie? De pareils bruits se saisissent avidement : les intéressés les appuient; les indifférens ne se mettent pas en peine de les détruire; la vertu seule en gémit, & ne les croit pas. Joinville, qui devoit être bien instruit, n'est entré dans aucun détail sur les médisances que les Ligués firent courir contre la Reine Mère; & Mathieu Paris, qui s'explique fort amplement à cet égard, déclare formellement qu'on ne doit y ajouter aucune foi. Blanche eut onze enfans de Louis VIII, neuf Princes & deux Princesses. Les Princes furent 1. PHILIPPE, né le 9 Septembre 1209, & mort en 1218, étant déja accordé avec Agnès héritière de Douzi. 2. Saint LOUIS, Roi de France, tige de nos Rois. 3. ROBERT, tige des Comtes d'Artois, tué à la Massoure le 9 Février 1250. 4. PHILIPPE, mort jeune. 5. JEAN, accordé à Yolande de Bretagne, mort avant que d'avoir accompli ce mariage. 6. ALPHONSE, Comte de Poitiers, né le 11 Novembre 1220, mort au retour d'Afrique le 21 Août 1271, sans postérité de Jeanne, Comtesse de Toulouse, fille de Raymond huitième du nom. 7. PHILIPPE,

Digitized by Google

ſurnommé *Dagobert*, né en 1221, mort jeune. 8. ETIENNE, baptiſé en 1225, mort jeune. 9. CHARLES, tige des Comtes d'Anjou, & Rois de Naples, mort en Janvier 1285 (nouveau ſtyle). Les deux Princeſſes. 10. N..... née en 1205, morte jeune. 11. ISABELLE, fondatrice de Lonchamp, où elle mourut en odeur de ſainteté, le 23 Février 1269 (z), âgée de cinquante-cinq ans.

[z] Voyez la Bulle de Béatification de cette Princeſſe, adreſſée au Cardinal de Sainte Sabine, Légat de Léon X en France, du mois de Janvier 1520, la huitième année du Pontificat de Léon X; & l'acte de Béatification faite en conſéquence par le même Cardinal, du 27 Septembre 1521, à la ſuite des Vies des Saints du nom d'ELISABETH, d'Aubert Lemire, *in-12*, Bruxelles. Sébaſtien Rouillard a fait ſa Vie.

Digitized by Google

MARGUERITE DE PROVENCE.

MARGUERITE DE PROVENCE, fille aînée de Raymond Béranger III du nom, Comte de Provence & de Forcalquier, & de Béatrix, fille de Thomas, Comte de Savoye [a], épousa Louis IX en 1234, à la fin de la Régence de la Reine Blanche. Le Roi prit pour devise au temps de son mariage une bague entrelacée d'une guirlande de *lys* & de *marguerites*, pour faire allusion à son nom & à celui de son épouse; & il mit sur le chaton de l'anneau l'image du crucifix, gravée sur un saphir, & accompagnée de ces mots: HORS CET ANEL, POURRIONS TROUVER AMOUR, faisant de cet anneau comme un anneau enchanté qui devoit être le gage & le lien sacré de l'amour qu'ils auroient mutuellement l'un pour l'autre. Cette de-

[a] MARGUERITE avoit trois sœurs; ÉLÉONOR, femme d'*Henri III*, Roi d'Angleterre; SANCE, ou *Sanctia*, femme de *Richard*, Comte de Cornouaille, frère du Roi d'Angleterre; & BEATRIX, femme de *Charles* de France, Comte d'Anjou, Roi de Sicile & de Naples, & frère de Saint Louis. Ainsi des quatre Princesses, trois furent Reines.

Digitized by Google

vise fut attachée sur le manteau que Louis porta le jour de ses noces, & l'agrafe sur laquelle elle étoit, est conservée au Monastère de Poissi, où elle se voit encore. On en voit la figure dans l'ouvrage d'un Moderne [*b*] qui rapporte ce que je viens de dire. Si l'on trouve beaucoup de devises plus brillantes & plus ingénieuses que celle dont il s'agit, on n'en voit pas qui ait été plus entièrement justifiée par l'événement. Sans avoir ces qualités qui rendent une Princesse célèbre, je veux dire, cette ambition & ce génie d'intrigues qui font l'ame des événemens remarquables, Marguerite avoit tout ce qui pouvoit rendre un époux heureux. Elle n'eut guères d'autre ambition que celle de mériter l'estime & la tendresse du Roi par un entier dévoûment à ses volontés. L'aimer, lui plaire, faisoit toute son occupation; en être aimée, le but où se terminoient tous ses désirs. Ce n'est pas que Marguerite n'eût beaucoup d'esprit en partage, & une grandeur d'ame digne des Héroïnes les plus vantées. Son éducation avoit été cultivée avec trop de soin; & les exemples qu'elle avoit dans sa maison ne lui avoient

[*b*] La devise du Roi justifiée, de Menestrier, p. 71.

Digitized by Google

inſpiré que les plus grands ſentimens. On peut dire qu'élevée à la Cour du Comte Béranger ſon père, elle l'avoit été dans le ſein des Arts, puiſqu'on remarque que la générosité de ce Prince pour les Gens de Lettres & les Poëtes, qu'il entretenoit à grands frais à ſa Cour, avoit dérangé ſes finances. Mais elle connoiſſoit ſes devoirs, & étoit perſuadée que le premier de tous pour une femme eſt la modeſtie, & que moins ſes vertus ont d'éclat, plus elles ſont réelles. Elle trouva dans le ſaint Roi un juſte eſtimateur de ſon mérite. Comme les époux étoient parens, ſoit du côté de la Maiſon de Provence, ſoit de celle de Savoye, l'une & l'autre alliées à celle de France & de Caſtille, ils obtinrent diſpenſe de Grégoire IX, laquelle fut expédiée à Rome le 2 Janvier 1233. Le mariage fut célébré à Sens l'année ſuivante. Leur âge étoit à peu près égal; & leurs inclinations n'avoient pas moins de rapport que leur âge. Leur bonheur eût été parfait, ſi la Reine Mère, qui craignoit de perdre le pouvoir extraordinaire qu'elle avoit ſur l'eſprit de ſon fils, n'eût agi avec une ſorte de jalouſie qui donna bien des chagrins à la Princeſſe. Non-ſeulement elle ſe vit preſque ſans crédit à la

Cour, tant que vécut Blanche de Castille ; mais à peine lui étoit-il permis de jouir du bonheur d'avoir pour époux un Prince aussi fidelle que tendre. L'Histoire en conserve des témoignages bien singuliers, & qui, rapportés dans le langage naïf du temps, n'en plairont pas moins. » Blanche ne vouloit pas souffrir, » dit Joinville [c], que le Roi hantast, » ny fust en la compagnie de sa femme, » ains le défendoit à son pouvoir. Et » quand le Roi chevauchoit [d] aucunes » fois par son Royaume, & qu'il avoit » la Roine Blanche sa mère, & la Roine » Marguerite sa femme, la Roine Blan» che les faisoit séparer l'un de l'autre, & » n'étoient jamais logez ensemblement. » Et advint un jour qu'eux étant à Poin» toise, le Roi étoit logé au-dessus du lo» gis de la Roine sa femme, & avoit ins» truit ses Huissiers de salle en telle façon, » que quand il vouloit aller coucher avec » la Roine sa femme, & que la Roine » Blanche vouloit venir en la chambre » du Roi ou de la Roine, ils battoient les » chiens à fin de les faire crier; & quand » le Roi l'entendoit, il se mussoit [e] de

[c] Chapitre 76, p. m. 122.
[d] Etoit à cheval, voyageoit à cheval.
[e] Cachoit.

» fa mère. Si trouva celui jour la Roine
» Blanche, en la chambre de la Roine, le
» Roi fon mari qui l'étoit venue voir,
» parce qu'elle étoit en grand péril de
» mort, à caufe qu'elle s'étoit bleffée
» d'un enfant qu'elle avoit eu, & le
» trouva caché derrière la Roine, *de peur*
» *qu'elle ne le vit.* Mais la Roine Blanche
» fa mère l'apperçut bien, & le vint
» prendre par la main, lui difant : *venez-*
» *vous-en, car vous ne faites rien ici;* & le
» fortit hors la chambre. Quand la Roine
» vit que la Roine Blanche féparoit fon
» mari de fa compagnie, elle s'écria à
» haute voix : *Hélas ! ne me laifferez-vous*
» *voir mon Seigneur ni en la vie, ni à la*
» *mort?* Et ce difant elle fe pâma, & cui-
» doit-on [*f*] qu'elle fût morte, & le Roi
» qui ainfi le croyoit, y retourna la voir
» fubitement, & la fit revenir de pamé-
» fon ». Qu'on juge par ce feul trait, quelle devoit être la fituation de Marguerite, & jufqu'où Blanche fa belle-mère pouffoit la tyrannie qu'elle exerçoit fur ces deux vertueux époux. Si l'on eft furpris de la patience du Roi, qui alloit fans doute au-delà des juftes bornes que le refpect lui prefcrivoit, la douceur & la

[*f*] Croyoit-on. *Credere, cuider.* Croire.

Digitized by Google

modeftie de la Reine ne font pas moins furprenantes. Elle vécut fous le joug impérieux de fa belle-mère jufqu'au départ de Louis pour fon voyage de la Paleftine. Elle eut befoin de toute fa conftance dans les adverfités que Louis éprouva dans cette expédition, que le préjugé & les circonftances des temps peuvent feuls rendre excufables. Lorfque Louis fut fait prifonnier, Marguerite étoit enceinte. Elle apprit cette terrible nouvelle trois jours avant fes couches. Elle étoit enfermée dans la Ville de Damiette affiégée par l'armée des Sarrafins, & à la veille de tomber entre leurs mains. Dans la crainte que fon fruit ne pérît, elle faifoit coucher dans fa chambre un vieillard âgé d'environ quatre-vingts ans, mais d'une vertu & d'un courage à toute épreuve. Dans cette affreufe fituation, tout étoit à craindre pour la Princeffe. Avant que d'accoucher, elle fit fortir tous ceux qui l'accompagnoient, à l'exception de ce vieillard, qui refta feul avec elle. Il avoit le titre de CHEVALIER, qui ne fe donnoit alors qu'aux plus grands Seigneurs [g], & après des fervices ﬁgna-

[g] Auffi le titre de *Nobiliffimi*, *Nobiliffimus* ou *très-nobles*, ne fe donnoit-il qu'à eux. Leurs fceaux étoient différens de ceux des Ecuyers; car les Da-

lés. Marguerite se jettant à ses genoux, lui déclara qu'elle ne se releveroit point qu'il ne lui eût *octroyé un don*, c'est-à-dire, accordé une grace qu'elle avoit à lui demander. Le vieillard la lui accorda. *Seigneur, Chevalier*, lui dit alors la Reine, *ce que je vous demande, sur la foi que vous m'avez donnée, c'est que si Damiette est prise par les Sarrasins, vous me coupiez la tête, & ne me laissiez pas tomber vivante entre les mains des Infidelles.* Je doute que Rome [h] & la Grèce opposent à cette action quelque chose de plus grand & de plus généreux. Mais la réponse du Chevalier n'est pas moins admirable. *Oui*, lui dit-il, Madame, *vous serez obéie, j'y ai déja pensé, & la résolution en étoit prise.* Ce fut dans ces circonstances que la Reine, tranquillisée par l'assurance du Chevalier, accoucha d'un Prince [i], nom-

moisels, Varlets, ou Bacheliers en armes n'en avoient point. Ils avoient quantité d'autres droits.

[*h*] En comparant ici Marguerite à Lucrèce, on pourroit dire de l'une & de l'autre :

Tu post; illa mori maluit antè scelus.

Et comme on l'a traduit :

Des fureurs de Tarquin, malheureuse victime,
Lucrèce, vante moins ton généreux effort.
Le crime a précédé ta mort.
La mort eût prévenu le crime.

[*i*] L'an 1250.

mé *Jean*, auquel on donna le surnom de TRISTAN, relatif à tant de malheurs réunis ensemble. Le jour même de son accouchement, on lui vint dire que les Pisans, les Génois, & le peuple de Damiette étoient dans la disposition de prendre la fuite & d'abandonner le Roi. Son courage ne succomba point à cette nouvelle; elle envoya chercher les plus abattus, & leur tint un discours capable de détourner une résolution si funeste au parti des Chrétiens. » Au nom de Dieu, » leur dit Marguerite, n'exécutez pas le » projet d'abandonner la place, comme » j'apprends que vous avez résolu de le » faire. Si vous partez, que devient le » Roi mon époux? Que deviennent tant » de généreux Chrétiens qui ont accom» pagné le Roi mon Seigneur? Vous per» dez tout par cette fatale désertion. Au » contraire, en restant ici, en nous ai» dant à défendre cette place, la paix de» vient plus facile; les Sarrasins moins » insolens écouteront plus volontiers nos » propositions; notre sort n'est plus si à » plaindre ». Comme elle vit que son discours ne produisoit pas tout l'effet qu'elle en espéroit, elle ajouta tout de suite: » Au moins, si vous oubliez ce que vous » devez au Roi, soyez sensibles au spec-

Digitized by Google

» tacle que présente à vos yeux une Prin-
» cesse accablée de tant de malheurs, une
» innocente créature qui les éprouve
» avant que de les connoître. Attendez
» au moins que je puisse me relever de
» ma couche ». En leur tenant ce discours, elle ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes que lui arrachoient le sort du petit Prince & celui du Roi. Ceux auxquels elle s'adressoit, parurent enfin touchés; mais ils lui objectèrent les extrémités où ils étoient réduits, lui dirent qu'ils étoient à la veille de manquer de tout, & qu'ils ne pouvoient rester plus long-temps dans Damiette, sans y éprouver toutes les horreurs de la famine. A cela, Marguerite les assura qu'ils n'avoient rien à craindre; qu'elle pourvoiroit à tout, sans qu'il leur en coutât rien, & aux dépens du Roi qui les prenoit dès ce jour-là à ses gages. Cette promesse rassura les esprits; & tous lui dirent qu'ils étoient prêts de rester, s'ils avoient des vivres. Aussi-tôt Marguerite fit acheter tous ceux qu'on put trouver dans Damiette & chez les Bourgeois, & les fit distribuer aux Génois & aux Pisans. Cette dépense, faite sur le compte & des deniers du Roi, alla pour quelques jours à *trois cens soixante mille livres*, somme

Digitized by Google

prodigieuse dans ce temps, où le marc d'argent n'alloit qu'à quarante sols. La conduite de la Reine sauva peut-être le Roi, & les malheureux débris de son armée. Le traité fut conclu avec les Sarrasins, & la rançon de Louis, ou plutôt celle de ses gens, [car il ne voulut pas que sa personne fût estimée à prix d'argent] fut réglée à quatre cens mille livres. La reddition de Damiette devoit être le prix de la rançon du Roi.

On peut dire que dans sa captivité & pendant le traité, Louis fit voir en toute occasion des marques de courage, de constance & de religion qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer de grand & de sublime. Jamais vaincu n'étonna ses vainqueurs au point qu'il le fit. Aussi les Sarrasins, qui eurent dessein d'en faire leur Roi, disoient-ils que Louis *étoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais connu.*

Quoique je m'éloigne un peu de l'Histoire particulière de la Reine, je ne saurois m'empêcher de rapporter ici la formule du serment que firent les Sarrasins au Roi, en renouvelant le traité fait avec le dernier Soudan qu'ils avoient eux-mêmes massacré. Ils jurèrent qu'en cas de contravention à leur parole & aux

promeſſes qu'ils faiſoient au Roi, *ils vouloient être honnis & deshonorés comme celui qui, par ſon péché, va en pélerinage à la Mecque la tête nue; comme celui qui laiſſe ſa femme, & puis après la reprend; & comme le Sarraſin qui mange la chair de pourceau* [k]. Ils ne pouvoient, dit-on, s'engager par des ſermens plus ſacrés. Celui du Roi fut, que s'il ne tenoit pas ce qu'il promettoit, *il vouloit être ſéparé de la compagnie de Dieu, & de ſa digne Mère, des douze Apôtres, & de tous les Saints & Saintes du Paradis.*

Les Sarraſins, qui ne connoiſſoient pas aſſez la piété du Roi, exigèrent qu'il ajoutât: *Qu'il conſentoit à être réputé parjure, comme le Chrétien qui a renié Dieu & ſon baptême, & ſa Loi, & qui en dépit de Dieu, crache ſur la Croix & la foule aux pieds.*

Cette formule étoit ſans doute de l'invention de quelque Chrétien renié. Louis y réſiſta beaucoup, quoiqu'elle n'eût rien de plus fort que la première partie du ſerment. Cependant il eſt à croire qu'il s'y ſoumit.

Avant que de rendre Damiette, la Reine ſortit de la Ville, & ſe retira ſur

[k] Joinville, ch. 46.

Digitized by Google

la flotte que les Chrétiens avoient au port de cette Ville, quoiqu'elle ne fût pas encore en état de quitter la chambre, & elle alla à Acre pour y attendre le Roi qui devoit l'y rejoindre. Il n'y arriva que six jours après, & ce ne fut qu'à leur réunion que les inquiétudes de la Reine cessèrent. Après tant de malheurs, auxquels il semble que l'humanité devoit succomber, Louis prit le parti extraordinaire & inconcevable de rester en Egypte, & d'y remettre une nouvelle Armée sur pied. D'Acre il alla à Césarée, dont il fit rétablir les fortifications, & se vit encore en état de recommencer une nouvelle expédition. Cela fait voir quelles étoient déja les ressources de la France. La Reine aussi constante que son époux, ne l'abandonna point. Les affaires sembloient prendre une face plus heureuse; les Chrétiens profitoient des fautes passées, & de la division des Infidelles, lorsque le Roi apprit la nouvelle de la mort de la Reine Blanche, arrivée, comme nous l'avons dit, le premier Décembre 1252. Louis fut extrêmement sensible à cette nouvelle, & fit voir toutes les marques d'une extrême douleur. Elle alla au point que le Sire de Joinville, qui lui parloit

avec autant de zèle pour ſon ſervice que de ſincérité, ſe crut obligé de lui remontrer que la ſageſſe & le rang d'un auſſi grand Roi que lui, ne s'accordoient pas bien avec un ſi grand abattement.

A l'égard des diſpoſitions de la Reine, tout annonçoit qu'elles devoient être bien différentes. Cependant une de ſes Dames, que Joinville appelle *Madame Marie de bonnes Vertus*, vint prier ce Seigneur de paſſer auprès de la Reine pour la conſoler, *parce qu'elle menoit un deuil merveilleux*, lui dit cette Dame. Le Sire de Joinville étant paſſé dans ſon appartement, la trouva effectivement dans une grande triſteſſe, & fondant en larmes. Il ſavoit que la Reine-mère étoit la femme que Marguerite aimoit le moins, & dont elle avoit les plus juſtes ſujets de ſe plaindre. Surpris de ſa ſituation, il ne put s'empêcher de lui dire, avec la louable ſincérité du temps, qu'*il étoit bien vrai qu'on ne devoit mie croire femme à pleurer*. Marguerite auſſi ſincère, lui répondit, que ce n'étoit pas la Reine-Mère qu'elle pleuroit; mais que le ſujet de ſa douleur étoit celle à laquelle ſe livroit le Roi ſon Seigneur, & l'inquiétude où la mettoit la Princeſſe Iſabelle ſa fille, qu'elle avoit laiſſée en France entre les

Digitized by Google

les mains des hommes [*l*]. La Reine ſe conſola donc aiſément de ce malheur. Il étoit impoſſible que le Roi reſtât plus long-temps en Aſie ; l'Etat demeuroit ſans chef : ſa préſence depuis long-temps néceſſaire en France, devenoit indiſpenſable par la mort de la Régente. Le départ de Louis fut donc réſolu ; & le Sire de Joinville, qu'il honoroit de ſon amitié & de ſa confiance, fut chargé de conduire Marguerite & ſes enfans à Tyr [*m*], à ſept lieues d'Acre, où le rendez-vous fut donné. La route étoit dangereuſe ; il falloit paſſer ſur les terres des ennemis aux environs de Damas, capitale de l'Egypte, avec qui l'on étoit toujours en guerre, & l'on ne pouvoit faire de grandes traites avec une Princeſſe accompagnée de deux enfans à la mamelle. Cependant le brave Joinville arriva heureuſement à Tyr avec le dépôt précieux dont il étoit chargé. Le Roi rejoignit ſon épouſe, & tous les deux partirent d'Acre, & s'embarquèrent la veille de la Fête de Saint Marc (24 Avril 1254) jour de

[*l*] Iſabelle de France, née avant le départ du Roi, qui fut depuis femme de Thibaut II, Roi de Navarre.

[*m*] *Jean*, dit Triſtan ; & *Blanche* la jeune, née à Japha en Syrie en 1252.

Digitized by Google

la naiſſance du Roi. La navigation ne fut pas ſans péril. La Princeſſe en affronta, qui épouvantèrent les guerriers les plus déterminés.

L'Auteur de la Vie de Saint Louis, (Joinville) remarque que dans l'Iſle de Chypre, la Reine reſta dans un vaiſſeau briſé de la tempête, & en ſi mauvais état, qu'Olivier de Termes, qu'il appelle le plus *vaillant & hardi Chevalier qu'il connut oncques en la Terre-Sainte*, n'oſa y reſter, & ſe fit deſcendre à terre. Ce danger fut ſuivi d'un autre, où la Reine eut recours aux vœux; mais une remarque à faire en cette occaſion, eſt la ſoumiſſion, & la crainte tendre & reſpectueuſe que montra Marguerite pour le Roi ſon mari. Elle vint pour le chercher dans ſa chambre, où étoit Joinville ſeul avec le Connétable Gilles Brun. Ne trouvant point ſon époux, elle dit à Joinville, qu'elle le prioit d'engager le Roi de faire un *vœu à Dieu, ou à ſes Saints, pour leur délivrance.* Joinville lui ayant propoſé de promettre dans cette intention de faire un voyage à *Saint Nicolas de Varengeville*, elle lui répondit qu'elle le feroit bien volontiers; mais qu'elle appréhendoit que le Roi ne le trouvât mauvais, & ne voulût s'acquitter

lui-même du vœu en personne. Elle ne croyoit pas qu'il fût permis à une femme qui aime son mari, de s'engager à rien faire sans sa permission, *pas même un vœu dans le plus grand danger.* Aussi se contenta-t-elle de promettre à Saint Nicolas *une nef* d'argent du poids de cinq marcs [*m*]; & pria même Joinville, qui s'engagea au voyage, de lui servir de *pleige*, c'est-à-dire de caution auprès de Saint Nicolas; comme si elle n'eût pu se flatter de faire certainement, & par elle-même, une dépense d'environ *dix livres.*

Je relève ces petites circonstances, pour faire voir jusqu'à quel point elle poussoit son scrupule en matière d'obéissance pour le Roi son mari. Nous sommes dans un siècle où ces remarques ne sont pas déplacées.

Ces deux augustes époux arrivèrent enfin à Marseille avec les deux petites

[*m*] En prenant le poids de marc pour la demi-livre: à douze onces la livre, ou dix onces deux tiers du poids de marc actuel, il s'y trouvoit dix pièces qu'on nommoit sols, chacune desquelles valoit douze autres pièces nommées deniers, c'est-à-dire cent vingt deniers au marc, ou dans les cinq onces un tiers d'argent. Si on le prend pour la livre, comme c'étoit l'usage, c'étoit le double, deux cens quarante deniers, ou vingt pièces ou sols, qui, à cause du titre, pouvoient valoir vingt de nos écus de six livres, ou cent vingt livres.

Princesses, après trois mois de navigation, le 11 Juillet 1254. Tandis que Louis de retour dans ses Etats, s'y occupoit tout entier du soin de les réformer par ses exemples & par ses loix [*n*], Marguerite entièrement livrée, aussi-bien que son époux, à la piété, en donnoit les marques qui étoient en usage de son temps. Je veux dire, qu'elle faisoit construire des Monastères, ou secondoit Louis dans les projets de fondation; qu'elle faisoit des pélerinages, cherchoit des reliques, faisoit faire des châsses, &c. Dans cette Princesse, la pureté du cœur, l'innocence des mœurs, la simplicité de la foi, donnoient un prix réel à ses actions. Le Sire de Joinville, qui nous a laissé un tableau si naïf & si précieux des mœurs de la Cour de Saint Louis, rapporte un trait qui caractérise admirablement la sim-

[*o*] La première des Ordonnances de Saint Louis concernant l'administration de la Justice; les défenses aux Juges de recevoir des présens; à tous ses Sujets de jurer, de jouer aux dés & AUX CARTES; l'injonction de chasser les filles débauchées, qui étoient déja à Paris en très-grand nombre; les usures & les Juifs, est du mois de Décembre 1254. Voyez la Table Chronologique des Ordonnances depuis Hugues Capet, publiée en 1706 *in*-4, par Eusebe de Laurière, & qui est le projet de la belle collection des Ordonnances de nos Rois, déja très-avancé, p. 19 & suiv. Ses ETABLISSEMENS ne furent publiés qu'en 1270. *Vid. ibid.* p. 30.

plicité du temps [*o*]. Ce Seigneur avoit demandé au Roi la permiſſion d'aller faire un pélerinage à *Notre-Dame de Tourtouſe* [*p*]. Il l'obtint, & fut chargé d'acheter différentes étoffes dont le Roi avoit deſſein de faire préſent aux Cordeliers à ſon retour en France. Il s'acquitta de ſa commiſſion. Le Souverain du Pays fit beaucoup d'honneurs au Sire de Joinville, & lui fit préſent de quelques reliques qui furent apportées au Roi avec les camelots ou étoffes que Louis avoit demandées. En achetant ces étoffes, Joinville en acheta ſix pièces à deſſein d'en faire préſent à la Reine. Il les lui envoya effectivement par un de ſes Chevaliers. Marguerite avoit appris que Joinville étoit de retour, & qu'il apportoit des reliques de Tripoli. Voyant entrer le Chevalier avec un ballot dans ſon appartement, elle alla ſe mettre à genoux devant *le ballot*, penſant que c'étoit les reliques qu'on lui apportoit.

Le Chevalier, porteur du paquet, qui ignoroit le motif de l'action de la Reine, s'agenouilla lui-même, regardant Mar-

[*p*] Chapitre 75 des anciennes éditions.

[*q*] Cette *Notre-Dame* étoit révérée à *Triple*, dit Joinville ; c'eſt-à-dire, à Tripoli de Syrie, port de mer d'Aſie, ſur la Mer Méditerranée.

guerite ſans pouvoir lui rien dire. La Princeſſe le voyant dans cette poſture, lui dit de ſe lever, en ajoutant avec une pieuſe bonté, *que ce n'étoit pas à lui à s'agenouiller, ayant l'honneur de porter des ſaintes reliques.* Des reliques, *Madame*, reprit le Chevalier étonné, *je n'en porte aucunes. C'eſt un paquet de camelots que le Sire de Joinville vous envoye.* Alors la Reine, & les Dames qui l'accompagnoient, ſe mirent à rire ; » *Et dit la* » *Royne au Chevalier* (je me ſers des ter- » mes de Joinville) *mal jour ſoit donné* » *à votre Seigneur, quand il m'a fait age-* » *nouiller devant ſes camelots.*

Une autre preuve de la ſimplicité des mœurs du temps en matière de Religion, ſe tire du motif qui détermina Saint Louis à défendre aux femmes de mauvaiſe vie, les ornemens d'or & d'argent [q]. Lorſque l'on aſſiſtoit à la Meſſe, il étoit d'u-

[r] Et particulièrement les *ceintures d'or* ou dorées : ce qui donna, dit-on, lieu au Proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* Paſquier ſemble donner à ce Proverbe une origine bien poſtérieure, puiſqu'il la tire de la diſpoſition d'un Arrêt du 28 Juin 1420, qui défend *à toutes femmes amoureuſes, filles de joye, & paillardes, de ne porter robbes à collets renverſées, queues ne* CEINTURES *dorées, & boutonnières à leurs chaperons.* Arrêt ſuivi d'un autre pareil en 1446. Etienne Paſquier, Liv. VIII de ſes Recherches, chap. 11, page 783 de l'édition *in-fol.* de 1723.

ſage d'aller à l'Offrande, & ceux qui y alloient ſe donnoient le baiſer de paix. La Reine, qui y alloit ſans les diſtinctions qui pouvoient l'accompagner, & comme mêlée dans la foule, ſe trouva un jour à côté d'une femme qu'elle baiſa, ſuivant l'uſage; & il fut reconnu que cette femme, dont les habits annonçoient un rang diſtingué, n'étoit qu'une femme publique. Ce fut pour éviter une pareille erreur, & en garantir non-ſeulement la Reine, mais auſſi toutes les honnêtes femmes qui y étoient expoſées, que Saint Louis fit le réglement qui défendoit l'or & l'argent aux femmes débauchées. Soit que Saint Louis ne crût pas la Reine capable des affaires du Gouvernement, ou qu'il appréhendât de mécontenter les Grands du Royaume, & les Princes qu'on appeloit encore les *Seigneurs du Sang*, & par là de renouveller les brigues & les troubles qui s'étoient élevés ſous la Régence de ſa mère; on ne voit pas que Marguerite ait jamais eu part au maniement des affaires, du moins en France.

Après qu'il eut réſolu de paſſer une ſeconde fois en Terre-Sainte, & avant ſon départ de France, du mois de Juin 1270, il eût pu donner la Régence à la

Reine [*s*]; mais il nomma pour l'administration de l'Etat, *Mathieu de Vendôme*, Abbé de Saint Denis, & *Simon de Clermont*, Sire de Néele. Il étoit accompagné de trois de ses fils; PHILIPPE, qui lui a succédé; TRISTAN, qui mourut dans cette croisade; & PIERRE, Comte d'Alençon. Le second voyage du Roi fut encore plus malheureux que le premier, puisqu'il y périt au camp devant Tunis, de la peste qui se mit dans son armée, le 25 Août de l'an 1270, peu de temps après son arrivée.

Marguerite fut sans doute aussi sensible qu'elle devoit l'être à la mort d'un époux dont elle avoit été constamment aimée, & qu'elle avoit toujours fidellement chéri. Philippe, surnommé le Hardi, son fils, qui l'accompagnoit, lui ayant succédé, Mathieu de Vendôme & le Seigneur de Néele furent continués dans l'administration des affaires pendant l'absence du nouveau Roi. Nangis leur donne

[*s*] Saint Louis partit de Paris au mois de Mars 1269, passa à Cluni les Fêtes de Pâques, qui cette année étoit le 13 Avril, & suivant l'ancienne maniere le premier jour de l'année 1270; alla ensuite à Lyon, & de-là à Aiguesmortes, d'où il ne partit qu'à la fin de Juin 1270, après environ deux mois de sejour. Laurière, Tables chronologiques des Ordonnances, p. 30.

Digitized by Google

en cette occasion le titre de *Gardes & Baillistres de l'Etat* [*t*].

Marguerite prit le parti de la retraite. Les actions de piété & les fondations de Monastères & de Maisons Religieuses l'occupèrent. Elle fonda l'Hôpital de la Barre au Fauxbourg de Château-Thierry, & un autre au Fauxbourg Saint-Marcel de Paris ; donna en 1294 aux Cordelières de ce Fauxbourg sa maison royale, située près de leur Monastère, à condition que la Princesse Blanche sa fille en auroit la jouissance pendant sa vie. On la voit cependant en 1278 occupée de ses prétentions sur la Provence. Dès l'an 1245 [*u*], après la mort de Raymond Béranger, la Reine de France, & Eléonor Reine d'Angleterre, ses deux filles, avoient agi l'une & l'autre, pour se procurer la propriété de cette belle Province. Mais S. Louis, qui étoit parvenu à faire épouser la Princesse *Béatrix* de Provence sa belle-sœur, à Charles

[*t*] Noms qu'on donnoit alors aux Tuteurs, & qu'ils ont dans la plupart de nos Coutumes. On disoit aussi *Bail. Le mari est* BAIL *de sa femme.* Tenir le Royaume en *bail*, dit la Chronique de Flandre, chap. 109. De-là les mots de *Baillir*, *Bailliage*, *Baillt*, *Baile.*

[*u*] Gaufridy, Histoire de Provence, Tome I, p. 139, & p. 172.

Digitized by Google

Comte d'Anjou son frère, s'étoit contenté de le rendre maître des Etats du Comte Raymond Béranger.

Charles, devenu Roi de Sicile & de Naples, avoit possédé tranquillement la Provence, malgré les plaintes de la Reine de France, qui, en qualité d'aînée, prétendoit que la Provence devoit lui appartenir à elle seule par le trépas de son père. A suivre cette affaire de près, il paroît que Blanche de Castille avoit déterminé le Roi son fils en faveur du Comte d'Anjou, contre les intérêts de Marguerite, & en quelque façon contre ceux de la France. La Reine avoit été obligée de dissimuler; elle avoit même vu Blanche établie Régente en Provence aussi-bien qu'en France lors de la première Croisade. Mais se trouvant libre & maîtresse de ses actions par la mort de Saint Louis, elle chercha à profiter des circonstances que lui présenta la situation des affaires du Roi de Naples en 1279. Le pouvoir de Charles d'Anjou en Italie l'avoit rendu redoutable, & par conséquent odieux à la Cour de Rome. Jean XXI, élu en 1277, avoit cherché tous les moyens que la politique lui avoit pu suggérer pour l'abaisser. Il lui avoit ôté les titres de Sénateur Romain

Digitized by Google

& de Vicaire de l'Empire : il avoit même conçu le projet de former deux Royaumes en Italie, l'un en Toſcane, & l'autre en Lombardie. Pierre III, Roi d'Aragon, excité par le Pape, redemandoit la Sicile, du chef de Conſtance ſa femme, fille de Mainfroid [x], auquel appartenoit ce Royaume. Ce fut alors que Marguerite, veuve de Saint Louis, penſa à exercer ſur la Provence les droits qu'elle avoit été obligée d'abandonner autrefois. Mais ſi elle compta ſur la Cour de Rome, elle fut trompée. Le Pape aimoit encore mieux voir la Provence entre les mains

[x] MAINFROID étoit fils naturel de l'Empereur *Frédéric* II, mort en 1250, & frère de *Conrad*, ſucceſſeur de Frédéric, empoiſonné, dit-on, par Mainfroid, qui s'empara des Royaumes de Naples & de Sicile, dévolus par la mort de Conrad, à *Conradin* ſon fils. Les Papes ſe réuniſſant d'intérêt avec la Maiſon d'Anjou, contre la Maiſon de Suabe, excommunièrent l'*Uſurpateur* MAINFROID en 1263, & CONRADIN *le légitime héritier* en 1268. Le premier fut tué à la Bataille de Bénévent en 1266. Le ſecond eut la tête coupée quelque temps après, par l'ordre de Charles d'Anjou, qui devint par ce crime & les brigues des Papes, maître des Royaumes de Naples & de Sicile. Des titres ſi injuſtes ne produiſirent qu'un droit incertain, & qui diſparut enfin dans la première & dans la ſeconde Maiſon d'Anjou. L'infortuné Conradin avoit à peine quinze ans, lorſqu'il fut la victime de la cruelle politique de Rome & de Charles d'Anjou. Il n'avoit pas d'autre crime que la légitimité de ſes droits.

Digitized by Google

d'un Prince de la Maison d'Anjou, qu'entre celles du Roi de France, auquel la mort de Marguerite l'eût pu transférer. L'un étoit moins puissant & moins à craindre que l'autre. Il changea donc de conduite & d'intérêts, en se déclarant pour Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile. La Reine s'étoit adressée à l'Empereur Rodolphe I, comme si la Provence eût été un fief de l'Empire; & elle avoit dessein de passer plus avant. Le Pape, qui craignit les suites de ses démarches, interposa son autorité, & disposa Marguerite, qui ne s'apperçut pas du piége, ou qui n'étoit pas assez puissante pour l'éviter, à en passer par la voie de la négociation. Il envoya un Légat à la Reine, pour l'engager à lui remettre la décision de ses droits. Il obtint ce qu'il demandoit, & commit le Cardinal Ursin son parent, pour accommoder l'affaire. Le Cardinal n'eut presqu'aucun égard aux intérêts de Marguerite; & par la décision qu'il donna, il fut arrêté que la Provence demeureroit à Charles d'Anjou, à condition de l'hommage à l'Empereur; & que Clémence, fille de ce dernier, épouseroit le Prince Charles, fils du Prince de Salerne, & petit-fils de Charles d'Anjou; *sauf à Marguerite à*

Digitized by Google

faire apparoir de son droit à l'Empereur, & à continuer sa poursuite, si elle avisoit bon être. Elle devoit être fort mécontente d'un pareil jugement ; mais abandonnée de l'Empereur, & même de la France, il fallut y acquiescer. Livrée toute entière à la piété, elle mourut dans la retraite qu'elle avoit choisie au Couvent des Religieuses Cordelières, dites de Sainte Claire, qu'elle avoit fondées au fauxbourg Saint Marcel. Suivant son épitaphe [*y*] qu'on lit à S. Denis sur une tombe plate de cuivre jaune devant le grand Autel, la mort de cette Princesse est datée du 21 Décembre 1295. D'autres la datent du 20 ; mais Mezeray, qui date du 25 Décembre 1285, se trompe certainement [*z*]. Elle rendit Saint Louis père d'une postérité aussi brillante que nombreuse, ayant eu onze enfans. 1. LOUIS de *France*, né le 21 Septembre 1243, mort sans

[*y*] Ici gist la noble Royne de France MARGUERITE, qui fut femme de Monseigneur Saint Loys, Jadis Roy de France ; qui trépassa le Mercredi devant Noel, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, M. CC. XCV. Priez pour son ame.

[*z*] Abrégé Chronologique, p. 474, édition de 1676. Gaufridy, qui l'a suivi, a fait la même faute, Hist. de Provence, Tome I, Liv. V, p. 185. Elle a aussi été commise par M. le Président Henault, Abrégé chronologique, p. 173 *in-8.* de la troisième édition.

alliance à Paris en 1259, est inhumé dans l'Abbaye de Royaumont. 2. PHILIPPE, dit *le Hardi*, successeur de Saint Louis. 3. JEAN, mort enfant en 1247, inhumé à l'Abbaye de Royaumont [a]. 4. JEAN, dit TRISTAN ou *de Damiette*, où il naquit en 1250, mort de peste au camp de Tunis, sans postérité, le 3 Août 1270. 5. PIERRE, *Comte d'Alençon*, mort à Salerne le 6 Avril 1283, inhumé aux Cordeliers de Paris; il n'eut de Jeanne de *Châtillon* que deux Princes morts enfans avant leur père. 6. ROBERT de *France*, Comte de Clermont, tige de la Maison Royale de *Bourbon*, Maison déja célèbre, & de laquelle Robert épousa l'héritière, Béatrix de *Bourbon*, fille d'Agnès de Bourbon, & de Jean de Bourgogne. 7. BLANCHE, morte âgée de trois ans en 1243, inhumée à Royaumont. 8. ISABELLE, née le 2 Mars 1241, mariée à Thibaut II, dit *le Jeune*, Roi de Navarre, morte sans postérité en 1271, inhumée aux Cordelières de Pro-

[a] Avec cette Epitaphe : *Hic jacet Joannes excellentissimi* LUDOVICI JUNIORIS, *Regis Francorum filius, qui in ætate infantiâ migravit ad Christum, anno gratiæ* M. CC. XLVII. VI. *Id. Martias.* (le 11 Mars).

Cette Epitaphe nous apprend que Saint Louis a quelquefois été appelé *Louis le Jeune.*

vins. 9. BLANCHE, née à Japha en Syrie en 1252, fondatrice avec la Reine Marguerite sa mère, des Cordelières du fauxbourg S. Marcel, où elle mourut le 17 Juin 1320. 10. MARGUERITE, première femme de Jean I, Duc de Brabant, morte vers l'an 1271. 11. AGNÈS, mariée en 1279 à Robert II du nom, Duc de Bourgogne, morte en 1327, inhumée à Cîteaux.

ISABELLE D'ARAGON.

ISABELLE D'ARAGON, première femme de Philippe III, dit *le Hardi*, fils & successeur de S. Louis, étoit fille puînée de Jacques premier du nom, Roi d'Aragon, & d'Yolande de Hongrie, seconde femme de Jacques. Elle fut accordée par traité passé à *Corbes*, près de Montpellier, le 11 Mai, veille de la Pentecôte 1258, & mariée à Clermont en Auvergne, avec dispense du Pape [b], le 28 Mai, fête de la Pentecôte 1262. Elle avoit au plus quinze ans, lorsqu'elle

[b] Alexandre IV. Voyez du Tillet, Recueil des Rois de France, p. 169, dans l'inventaire des titres du Roi *Philippe Tiers*.

épousa Philippe. Les motifs de ce mariage de la part du Roi d'Aragon, étoient le dessein qu'il avoit de s'agrandir par ses alliances, & de s'assurer, s'il le pouvoit, du Royaume de Sicile. Son fils Dom Pédre avoit épousé Constance, fille de Mainfroid, Roi ou Usurpateur de Sicile, comme nous l'avons dit en parlant des desseins de la Reine Marguerite, veuve de S. Louis. Pour s'assurer de la France, il proposa le mariage d'Isabelle avec Philippe. Les deux Rois, Jacques & Louis, eurent une entrevue à Clermont en Auvergne. Le Roi d'Aragon, pour cimenter l'alliance qu'il contractoit avec S. Louis, lui céda le droit qu'il prétendoit avoir sur les Comtés de Carcassonne, Beziers & Milan; & le Roi, pour ne pas demeurer en reste, lui abandonna le droit de souveraineté qu'il avoit sur le Comté de Barcelone & la Catalogne. La Princesse eut pour douaire les Comtés de Beziers & de Carcassonne. Isabelle suivit le Prince son époux en 1270 dans son voyage de la Terre-Sainte, où il accompagna S. Louis, & supporta toutes les fatigues du voyage avec beaucoup de force; mais à son retour étant tombée de cheval à Cosence en Calabre, en passant une petite rivière à gué, elle mourut

Digitized by Google

de sa chute le 28 Janvier 1271, n'étant encore âgée que de vingt-quatre ans. Son corps fut rapporté en France [c], & inhumé à S. Denis, sous un tombeau de marbre noir, sur lequel se voit une statue couchée, de marbre blanc, qui la représente. On y déchiffre ces Vers en grandes lettres de marbre blanc très-difficiles à lire.

D'ISABEL l'ame ait Paradis,
[d] Dont ly cors gist sous cette image.
Femme au Roy Philippe, fils
Au bon Roy LOYS mort en [e] Carthage;
[f] Le jour de Sainte Agnès seconde,
L'an mil deux cent dix, & soixante,

[c] Avec ceux de *Saint Louis*; d'*Alfonse*, frère de Saint Louis, mort à Sienne; d'*Isabelle de Toulouse*, femme d'Alfonse, morte douze jours après lui; & de *Thibaut le Jeune*, Roi de Navarre. Le Roi couvert de deuil, dit Mezeray, après tant de dépenses & de travaux, ne rapporta en France que des coffres vuides, & des cercueils pleins d'ossemens. Mezeray, Abrégé chron. sous l'an 1271.

[d] Ly cors, pour le corps.

[e] En Carthage; c'est-à-dire, devant Tunis qui est l'ancienne Carthage.

[f] Le jour de Sainte Agnès seconde, semble signifier deux jours après la Fête de Sainte Agnès, qui est le 23 Janvier, la Sainte Agnès étant le 21. Anselme date sa mort du 28.

Digitized by Google

[g] *A Cusance fut morte au monde ;*
Vie sans fin Diex [h] *l'y consente.*

Elle étoit déja mère de quatre Princes, qui furent ; le premier, LOUIS, mort jeune, empoisonné en 1276, & inhumé à S. Denis, suivant Guillaume de Nangis ; le deuxième, PHILIPPE IV, surnommé *le Bel*, Roi de France ; le troisième, CHARLES, Comte de Valois, tige de la branche de Valois ; & le quatrième, ROBERT, mort jeune. Tout ce que nous savons de cette Princesse, c'est que le Roi son époux, & toute la Cour, furent fort sensibles à sa mort. Sa jeunesse & sa fécondité étoient seules d'assez justes motifs de regrets.

[g] Cusance, pour Cosence.
[h] Diex, Dieu.

Digitized by Google

MARIE DE BRABANT.

MARIE DE BRABANT fut la ſeconde femme de Philippe le Hardi. Elle étoit fille de Henri troiſième du nom, Duc de Brabant, & d'Alix de Bourgogne, & ſœur de Jean, déja Duc de Brabant. Le Roi, ou par le conſeil des Grands du Royaume, qu'on appeloit encore LES BARONS, ou parce qu'il s'ennuyoit du veuvage, étant encore fort jeune, fit demander *Marie* de *Brabant* pour femme. Elle fut conduite en France en 1274, & mariée au bois de Vincennes au mois d'Août de la même année. L'année ſuivante, le Roi la fit ſacrer dans la Sainte Chapelle à Paris, le jour de Saint Jean-Baptiſte. L'Archevêque de Sens, comme Métropolitain, prétendoit au droit de faire la cérémonie du Sacre; mais le Roi voulut qu'il fût fait par *Pierre Barbet*, Archevêque de Rheims, par le privilége attaché à la Sainte Chapelle, de ne pas reconnoître l'autorité de l'Ordinaire ni du Métropolitain. A ſa beauté & à des charmes touchans, la Reine joignoit un eſprit vif & délicat. Les Hiſtoriens de

Digitized by Google

notre Poësie n'ont pas manqué d'observer que les Poëtes, qui avoient brillé sous le règne de S. Louis, furent encore en plus grande considération sous celui de Philippe le Hardi, par la protection dont les honora Marie de Brabant. Henri III Duc de Brabant son père, s'étoit illustré dans cette carrière ; & on le met avec le fameux Thibaut, Comte de Champagne, au nombre de nos premiers Poëtes. Sa fille avoit hérité de ses inclinations & de ses talens [*i*]. Elle avoit pour amie & pour confidente une femme de grande qualité, nommée Blanche [*k*], & livrée au même goût que la Reine. Elles passoient ensemble une partie de leur temps à faire des vers, & à aider de leurs conseils & de leurs soins ceux qui en faisoient. Un des Auteurs auquel elles rendirent de meilleurs offices, fut *Adenez le Roi* [*l*], qui avoit été

[*i*] Massieu, Histoire de la Poësie Françoise, pp. 174 & 175. Fauchet, des anciens Poëtes François, *in*-4. p. 148.

[*k*] Cette Dame ne seroit-elle point *Blanche d'Artois*, sœur de Robert II, & fille de Robert I, & de Mahauld de Brabant ; femme en premières noces de Henri I, Roi de Navarre, & en secondes d'Edmond, Comte de Lancastre, second fils de Henri III, Roi d'Angleterre, & d'Eléonor de Provence, morte en 1301 ?

[*l*] Ou *li Roi Adenez*. Le nom de Roi étoit peut-

Digitized by Google

Poëte, ou *Meneſtrel* de la Cour de Henri de Brabant, de laquelle il avoit paſſé à celle de France avec la Princeſſe Marie. *Adenez* compoſa le *Roman de Cléomades*, qu'on regarde comme le meilleur de ſes ouvrages. Mais la Reine & Blanche lui en tracèrent le plan; & il reconnoît lui-même qu'il leur doit ce qu'il y a de bon. L'Auteur proteſte qu'il ne veut pas déclarer leur nom; mais on ne laiſſe pas de le découvrir dans les lettres capitales de quelques vers du Poëme ou Roman, qui forment aſſez clairement les noms de MARIE & de BLANCHE [*m*]. Avec ces talens Marie ſe fit extrêmement aimer de ſon époux; il étoit facile & d'un eſprit borné. Malheu-

être un titre, comme le *Roi* des Ribauts; le *Roi* des Violons ou des Meneſtriers; le *Roi* des SOTS, ou le Prince des SOTS, ou de la *Sotiſe*; le *Roi* de la Bazoche. Le mot de Roi a encore parmi nous la ſignification d'excellent. La Fontaine a dit dans ce ſens: Mon mulet, c'eſt . . . c'eſt le ROI des mulets.

[*m*] Adenez étoit fécond. Il indique les Ouvrages dont il étoit Auteur à la tête de ſon Roman de *Cléomades*, comme Virgile au commencement de ſon Enéïde. Il y dit:

Je qui fis d'*Ogier le Danois*, *
Et de *Bertain* qui fut au bois,
Et de *Buenon de Commarchis*;
Ay un autre Livre *raemplis*,
Moult merveilleux, & moult divers.

* Il faut ſous-entendre le Livre, le Roman.

reusement pour la Reine, elle se trouva dans une sorte de concurrence avec un favori : c'étoit Pierre de la Brosse, homme d'une naissance très-obscure, & qui, ayant quitté la Touraine sa patrie, étoit parvenu au poste de *Barbier* [n], c'est-à-dire alors, de *Chirurgien* de Philippe de France, sous le règne de S. Louis. Il s'étoit insinué si adroitement dans l'esprit de ce Prince, que lorsqu'il fut sur le trône, la Brosse fut élevé à la dignité de Chambellan, & même de premier Ministre. Le Roi se laissoit absolument gouverner par cet homme naturellement fier & insolent de sa prospérité ; tout plioit de gré ou de force devant la Brosse. Le seul obstacle que le favori trouvât dans l'esprit & dans le cœur de son maître, étoit l'amour

[n] Les Médecins se qualifioient alors de PHYSICIENS, & le nom de BARBIER se donnoit spécialement aux Chirurgiens. Depuis la division de ces deux Professions, on appeloit Barbier celui qui *opéroit* ; & Médecin celui qui *jugeoit & qui raisonnoit.* Il y en a une preuve dans Gruter, & dans les Antiquités de Rosin ; dans une Inscription sépulcrale rapportée par Bergier dans son Histoire des grands Chemins, où un *P. Decimius P. L. Eras Merula*, est qualifié de *Medicus Clinicus*, & de *Chirurgus ocularius.* Bergier, qui ne pensoit pas à la signification de *Clinicus*, (qui veut dire, *qui observe l'état du malade alité, couché*) a fait un Chirurgien de ce prétendu *Clinius* ; mais c'est une méprise visible de ce savant homme.

de Philippe pour la Reine. Elle balançoit quelquefois son crédit; il étoit obligé de dissimuler; il craignit même que la Reine ne l'emportât par ses caresses, auprès d'un époux qui l'aimoit, & d'un génie bien inférieur à celui de la Reine. On prétend que sans cesse occupé de l'idée de perdre Marie dans le cœur du Roi, il crut en avoir trouvé l'occasion à la mort du Prince Louis, fils aîné de Philippe & d'Isabelle d'Aragon sa première femme. Il paroît qu'on crut que Louis, fils aîné du premier lit du Roi, étoit mort empoisonné. La Brosse (si l'on en croit les Historiens du temps) n'oublia rien pour persuader au Roi que le poison étoit réel; & que l'auteur du crime étoit la Reine elle-même; elle y avoit intérêt; elle ouvroit par ce moyen la voie au trône à ses enfans. Louis étoit la première victime; mais il ne devoit pas être la dernière; les trois autres Princes devoient avoir le même sort. Qui savoit même si le Roi seroit exempt de l'attentat? Si l'anecdote étoit véritable, qu'on se figure un Prince aveuglé par un homme auquel il a donné toute sa confiance; ses inquiétudes, ses combats, son désespoir. L'empoisonneur étoit dans sa propre maison; la victime du crime son fils aîné. L'accusée étoit une

Digitized by Google

épouſe chérie, digne de l'être à tant de titres. L'accuſateur ſon cher de la Broſſe. Pour le croire, il falloit avoir une preuve convaincante ; ſinon le ſoupçon étoit même une injuſtice. Il chercha tous les moyens de découvrir un ſi horrible ſecret ; & il en choiſit un qui prouve bien & l'aveuglement de ſon ſiècle, & la petiteſſe de ſon eſprit. Il apprit qu'il y avoit à Nivelle en Brabant une de ces Religieuſes, qu'on appeloit *Béguines* [o], qui ſe mêloit de prédire l'avenir, & ſe vantoit du don de prophétie ; que le Vidame de Laon & un certain Sarrazin avoient auſſi la réputation de *Devins*, & le talent de découvrir les choſes les plus cachées. L'avis, dit-on, venoit de la Broſſe ; il y a bien plus d'apparence qu'il venoit de la Reine, au moins en ce qui concerne la Béguine de *Nivelle*, ſujette du Duc de Brabant. Les eſprits ſupérieurs, & nés pour dominer ſur les foibles, n'ont que trop ſouvent recours à leurs foibleſſes. Pour réuſſir, le Roi, auquel on donnoit le choix, prit le parti de s'adreſſer à la *Béguine de Nivelle*, de laquelle on lui avoit dit des choſes merveilleuſes. Sans doute qu'il lui donna la préférence, à

[o] Cet Ordre fut condamné & ſupprimé au Concile de Vienne de l'an 1267, par Clément IV.

cauſe

Digitized by Google

cause de l'idée de sainteté qu'il en conçut, & qu'il n'avoit ni du Vidame de Laon, ni du Sarrazin; & sans doute aussi la Reine avoit sourdement travaillé à le déterminer pour une Prophéteſſe de son pays. Le bon Prince, au lieu de punir de pareils imposteurs, se savoit peut-être fort bon gré de leur remettre la décision de son sort entre les mains. Il envoya donc à Nivelle *Mathieu* [*p*], Abbé de S. Denis, qui avoit déja été chargé de la Régence de l'Etat, & *Pierre*, Evêque de Bayeux, & cousin de la femme de la Brosse, auquel il devoit son Evêché. Un ancien Ministre d'Etat, Abbé de l'Ordre le plus célèbre, & un Evêque, étoient les deux hommes qu'on députoit pour consulter une fille qui n'avoit pour tout mérite qu'un cerveau un peu plus échauffé que ses pareilles, & que quelques Auteurs même traitent sérieusement de sorcière. L'Evêque de Bayeux, sans s'embarrasser du juste soupçon qu'on pouvoit prendre de sa conduite, & regardant la réponse de la Béguine comme le coup de partie, prévint l'Abbé de S. Denis, & parla *à l'oracle*, seul & avant l'Abbé. Il flatta, il menaça, il in-

[*p*] P. Emile l'appelle ETIENNE, & se trompe. Il mourut en 1288.

V. J. Kubanyi

Digitized by Google

téreſſa la Prophéteſſe. On ignore quels furent leurs entretiens. Mais ce qu'il eſt aiſé de concevoir, c'eſt que la Religieuſe de Nivelle, à la ſollicitation de l'Evêque, promit de ne rien dire en faveur de la Reine à l'Abbé de S. Denis, n'oſant pas parler contre une Princeſſe fille du Duc ſon Souverain. L'Abbé de S. Denis s'étant adreſſé à elle, elle lui répondit qu'elle avoit dit à l'Evêque de Bayeux tout ce qu'elle ſavoit, & qu'elle n'avoit rien à dire davantage. C'étoit en effet tout ce qu'elle pouvoit faire que de garder le ſilence dans une occaſion ſi délicate. Il s'en retourna ſans pouvoir en rien tirer de plus, & en apparence fort mécontent d'elle & de l'Evêque, qui refuſa également de s'expliquer. Je dis en apparence; car qui ſait ſi tout ce jeu n'étoit pas l'ouvrage des partiſans de Marie, qui vouloient à quelque prix que ce fût, faire tomber la Broſſe dans le piége ?

Les deux Députés étant retournés à la Cour, rendirent compte de leur miſſion. L'Abbé de S. Denis, qui parla le premier au Roi, ne lui cacha point la manœuvre de l'Evêque; & celui-ci, ſur les queſtions que lui fit le Roi, eut la hardieſſe de lui répondre qu'il ne pouvoit s'ouvrir ſur ce que lui avoit dit la Béguine

Digitized by Google

de Nivelle, *parce que, ce qu'il ſavoit, il ne l'avoit appris qu'en confeſſion.* Quelle confiance il falloit avoir ſur le peu de lumières & la bonté d'un Prince ſi cruellement joué! Philippe perdit pourtant patience; mais au lieu de faire arrêter l'Evêque ſur le champ, il ſe contenta de lui dire avec colère: *Dom Evêque* [*q*], *je ne vous ai pas envoyé pour la confeſſer; & par Dieu, qui me fit, j'en ſaurai la vérité, & à tant, ne la lairrai-je mie.* En effet, perſiſtant dans ſes premières idées, il renvoya ſur le champ Thibaut, Evêque de Dol, & un Chevalier du Temple. Pierre la Broſſe pouvoit prévoir ſa perte à cette démarche. Ils furent très-bien reçus, & l'oracle de Nivelle leur dit: *Dites au Roi de ma part qu'il ne croye pas les mauvaiſes paroles qu'on lui dit de ſa femme; car elle eſt bonne & loyale envers lui & envers tous les ſiens de bon cœur & entier* [*r*] Les nou-

[*q*] On appeloit alors les Evêques DOM, parce qu'on leur donnoit le titre de *Révérend Père en Dieu*, qui valoit bien celui de MONSEIGNEUR, venu d'Italie, ainſi que l'Eminence, & qu'ils ſe donnent depuis quelque temps, & celui de GRANDEUR, qu'ils n'ont pris que depuis 1690. Voyez Cailleres, mots à la mode, p. 147, *in*-12, Paris 1692, chez Barbin.

[*r*] P. Emile, qui fait l'apologie de la Broſſe, dit que la Béguine ajouta que le Prince avoit été empoiſonné par un homme qui approchoit tous les

Digitized by Google

veaux Députés ayant rapporté au Roi la décision de la Béguine, il reconnut alors, ou crut reconnoître qu'on l'avoit trompé, & que ceux auxquels il avoit le plus de confiance, n'en étoient pas les plus dignes. Il ne paroît pas qu'il soupçonnât le moins du monde la Religieuse de Nivelle de s'être concertée, ni avec les partisans de la Brosse, ni avec ceux de la Reine : il y a cependant beaucoup d'apparence qu'elle n'avoit répondu que conformément aux instructions qu'elle avoit reçues. Philippe, ravi de ne pas trouver dans la Reine la coupable qu'il cherchoit, dissimula le chagrin qu'il avoit conçu contre la Brosse & ceux de son parti. Il étoit en guerre avec l'Espagne ; & la situation de ses affaires ne lui permettoit pas d'éclater contre un homme qui avoit le secret de l'Etat. Mais tandis que son ressentiment paroissoit endormi, celui de Marie de Brabant & des Grands joints à sa cause, veilloit ; & ils se frayoient le chemin à la vengeance la plus terrible. Le Roi d'Espagne, sur lequel Philippe avoit eu de très-grands avantages, proposa une en-

jours fort près de sa personne. (*Venenum à viro, & eo assiduo quotidianoque datum.*) Emil. in Philippo D. Lud. Filio, p. 156, D.

trevue avec le Comte d'Artois [s], ennemi déclaré de Pierre la Broſſe, pour ébaucher un traité entre le Roi de France & lui. Dans une conférence qu'ils eurent enſemble, on apporta au Roi d'Eſpagne un paquet, où le ſecret des affaires de France étoit, dit-on, contenu. Le Roi d'Eſpagne prenant ou feignant de prendre avantage des nouvelles que lui apprenoit cette dépêche, dit au Comte, *qu'il n'étoit pas ſans amis à la Cour de France.* Cela fut répété; & le Comte d'Artois prétendit avoir reconnu, par ſes liaiſons en Eſpagne, que la Broſſe étoit le traître qui informoit l'ennemi des ſecrets du Roi. Il en écrivit en France, mais adroitement, & ſans parler de la Broſſe. Nouveaux embarras dans l'eſprit de Philippe. On eût voulu ſans doute qu'il eût reconnu ſon favori à ces traits, & on ne ſauroit douter que ce ne fût l'intention de la Reine & du Comte; mais le Roi ne ſe détermina point encore à ſévir contre ſon favori. Il fallut donc imaginer un autre moyen pour le rendre nommément cri-

[s] Robert II du nom, dit *le Noble*, fils de Robert I, qui étoit frère de Saint Louis, & de Mahaud de Brabant, fille aînée de Henri I, & l'un des ennemis de Pierre la Broſſe, allié doublement à la Reine, ſa couſine iſſue de germaine.

Digitized by Google

minel & odieux ; & on le trouva, en faisant tenir au Roi même, par un Moine [t], une boîte fermée, qu'un passant qui en étoit chargé, avoit, à ce qu'on prétendoit, laissée dans une Abbaye où il étoit tombé malade, & l'avoit recommandée à l'Abbé à sa mort. Ce conte, tout suspect qu'il dut être, produisit le grand effet qu'on en attendoit. Le Roi, auquel la boîte fut remise, ne voulut l'ouvrir qu'en présence de son Conseil ; & malheureusement pour la Brosse, ce Conseil n'étoit composé que de ses ennemis déclarés, & des amis de la Reine. On y trouva un paquet de lettres cachetées du sceau de Pierre la Brosse. L'Histoire ne dit rien de ce qu'elles contenoient ; & ce silence extraordinaire est bien concluant pour le Ministre. Mais on remarque que le bon Prince, persuadé de l'infidélité de son favori, comme d'un crime réel & démontré, partit aussi-tôt de Melun, où il étoit, pour venir à Paris. Le Conseil fut assemblé à Vincennes ; & la Brosse arrêté, fut conduit de Vincennes à Paris, & de Paris à Jenville en Beauce, où il fut enfermé dans une tour. L'Evêque de Bayeux son parent se retira aussi-tôt à

[t] Un Jacobin du Couvent de Mirepoix.

Digitized by Google

Rome. Il prévit bien que le favori alloit être ſacrifié à la vengeance de la Reine, & à la haine des Grands ou des Barons, qui étoient ſes juges & ſes parties. La Broſſe ramené à Paris, y fut peu de temps après condamné par les Barons à être pendu au gibet public, ſes biens acquis & confiſqués au Roi; & le jugement fut exécuté le jour même de l'Arrêt, en préſence du Comte d'Artois, du Duc de Bourgogne, & du Duc de Brabant, frère de la Reine, qui avoient préſidé à ſa condamnation. Ce fut ainſi que la Reine ſe vengea du malheureux la Broſſe, dont le crime le plus véritable, & peut-être le ſeul véritable, fut d'avoir obſédé l'eſprit de ſon maître, au point que lui ſeul diſpoſoit des affaires, des charges & des emplois. C'eſt l'opinion du plus judicieux de nos Hiſtoriens [*u*]. On prétend, & Mezeray le rapporte, que dans ſes premiers mouvemens le trop crédule Philippe menaça d'abord la Reine du dernier ſupplice; & un Auteur du temps aſſure qu'elle courut riſque d'être brûlée vive, ſi le Duc de Brabant ſon frère n'eût envoyé à ſon ſecours un Chevalier qui offrit de prouver l'innocence de la Reine *en champ clos;* que l'ac-

[*u*] Mezeray, Abrégé chronol. Tome III, p. 198.

cusateur, suscité par la Brosse, n'ayant pas eu assez de courage pour soutenir les armes à la main ce qu'il avoit avancé, fut condamné au gibet. Je n'assurerai point cette dernière circonstance; je n'ose même assurer que la Brosse ait porté son imprudence & sa témérité jusqu'à accuser de poison une Princesse aimée de son mari. Nous sommes si mal informés des événemens, ou plutôt des ressorts secrets des événemens de ces temps; & la faveur où se trouva élevé un homme tel que la Brosse, étoit si grande & si odieuse alors, qu'il n'est point de machine que les Grands ne fissent jouer, pour se débarrasser d'un pareil favori dont le pouvoir éclipsoit le leur. Une circonstance singulière, que nous devons à Guillaume de Nangis, c'est que la mort de la Brosse donna au peuple une extrême surprise, parce qu'on en ignoroit les motifs, & qu'elle fut même cause de plaintes & de murmures [x]. Apparemment il n'étoit point de ces favoris qui

(x) *Petrus de* BROCIA, *Regis Franciæ Cambellanus, magnus vir apud Dominum suum, & Regni ejus Principes quam plurimum honoratus, apud Parisios, communi latronum patibulo est suspensus; cujus causa mortis incognita apud vulgus magnam admirationi*, ET MURMURATIONIS MATERIAM MINISTRAVIT. Guillel. Nang. in chron. ad ann. 1278.

s'engraissent

Digitized by Google

s'engraissent du sang public, & dont le peuple voit toujours la chute & le supplice avec une sorte de transport. On peut regarder la Brosse comme le premier instrument & la première victime du pouvoir absolu que les Rois de la troisième race s'arrogèrent depuis Philippe-Auguste, & auquel S. Louis avoit mis les bornes que prescrivent une politique raisonnée, & de sages loix. Enguerrand de Marigni fut la seconde. Quoi qu'il en soit de ces réflexions, la Reine resta seule en possession du cœur de son mari, & fit connoître que l'on n'entre point impunément en concurrence avec une Princesse qui joint l'esprit à la beauté; & que le triomphe qu'on peut obtenir en ces occasions, est rarement durable, & souvent funeste. Un titre du mois de Septembre 1280, cité par du Tillet, nous apprend que le douaire de Marie fut fixé à *dix mille livres tournois* de rente [y]. Elle possédoit les Châteaux & Villes de Mantes, de Pacy, d'Anet, de Nogent-

(y) Ceux qui ne réfléchissent pas à la valeur intrinséque des espèces, regardent la dot & le douaire d'une Reine, réduits à dix mille livres, comme quelque chose de fort médiocre; mais il y a beaucoup de proportion entre cette somme & celle qu'avoient nos Princesses avant Louis XIV.

le-Roi, de Montchauvet, de Bréval, &c. avec tous leurs droits.

La mort du Roi ſon époux, arrivée en 1285, la priva des douceurs du trône. Elle vécut encore long-temps après ; mais elle n'eſt plus connue que par quelques titres, qui nous rappellent ſes bienfaits pour les Maiſons Religieuſes qu'elle aimoit, & par l'éducation qu'elle donna à Jeanne de France ſa petite-fille, Reine de Navarre, femme de Louis, Comte d'Evreux.

Suivant du Tillet, elle ne mourut que le 10 Janvier, ou le 12, ſuivant Anſelme, 1321. Les Cordeliers de Paris eurent ſon corps, les Jacobins ſon cœur. Ces deux Couvents, dit Mezeray, partageoient ainſi les reliques des Princes, comme ils partageoient leurs faveurs [z].

(z) Cela avoit donné lieu à un grand différend à la mort de Philippe le Hardi, époux de Marie de Brabant. Ce Prince étant mort à Perpignan, à ſon retour de ſon expédition d'Aragon (en 1285,) ſa chair ſéparée de ſes os, & ſes entrailles furent inhumées à Narbonne ; ſes os furent apportés à Saint Denis. Les Moines prétendirent avoir ſon *cœur*. PHILIPPE *le Bel*, qui avoit pour Confeſſeur un Jacobin, nommé Nicolas *de Goirent*, par Jean Victorin dans ſon *Mémorial Hiſtorique*, accorda aux Jacobins le cœur de ſon père. Les Moines de Saint Denis s'oppoſèrent à cette diſpoſition du fils, lequel prétendit la ſoutenir. La conteſtation fut vive. La gloire & l'*intérêt* en etoient les motifs : cela fit une affaire

Elle avoit choisi sa retraite sur la fin de ses jours, à Murel près de Meulan. Elle eut trois enfans. 1. LOUIS, Comte d'Evreux, qui a fait la branche des Rois de Navarre, né au mois de Mai 1276, & mort le 19 Mai 1319, inhumé aux Cordeliers de Paris. 2. MARGUERITE de *France*, femme d'Edouard I, Roi d'Angleterre, restée veuve en 1307, & morte à Londres en 1317. 3. Et BLANCHE de *France*, mariée à Rodolphe, Duc d'Autriche, & depuis Roi de Bohème en 1300, morte à Vienne en Autriche le 14 Mars 1305, sans postérité.

où la Cour prit parti. L'UNIVERSITÉ donna même son Jugement; & le donna de façon qu'il ne servit qu'à mécontenter toutes les Parties, qui n'y eurent aucun égard. Suivant la détermination d'une partie des *Maitres en Divinité*, ni le Roi, ni les Moines de Saint Denis, ni les Frères Prêcheurs, n'avoient droit de disposer du cœur du feu Roi : il falloit une dispense du Pape au Roi pour le donner; aux Jacobins pour le garder; & aux Bénédictins pour l'obtenir. Les Jacobins qui l'avoient le gardèrent. Joh. Launoius, *de Scholis celebriorib.* pp. 349 & 350.

JEANNE DE NAVARRE.

JEANNE DE NAVARRE, femme de Philippe dit le Bel, fils de Philippe le Hardi, & d'Isabelle d'Aragon sa première femme, étoit fille de Henri I du nom, Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, & de Blanche d'Artois. Elle naquit en 1271, peu de temps après la mort de Thibaut, Prince de Navarre, son frère, arrivée par accident. Le Gouverneur & la Nourrice du petit Thibaut se le jettant en badinant dans les bras l'un de l'autre, le Gouverneur le laissa tomber du haut d'une galerie en bas. Le Prince mourut sur le champ de sa chute; & le Gouverneur se précipitant au même instant, tomba mort à côté de son petit Maître. Ce malheur donna la Couronne de Navarre, & les grands biens de la Maison de Champagne, à la Princesse Jeanne. Elle n'avoit que deux ans & demi, lorsque le Roi Henri son père la fit reconnoître Reine de Navarre, malgré les oppositions des Etats de ce Royaume, qui prétendoient que la Navarre étoit assujettie à la Loi Salique,

Digitized by Google

Il s'étoit agi du mariage de la Princesse avec un des fils d'Edouard II, Roi d'Angleterre, comme le prouve d'*Oyenard* [*a*]; mais ce projet n'eut point de suite. Henri en mourant institua sa fille son héritière universelle par son Testament, & la recommanda à Blanche d'Artois son épouse, à laquelle il donna la tutelle de la Princesse, lui ordonnant de la marier en France, & non en Aragon, ni en Castille. Les Grands de Navarre, partisans de Jacques, Roi d'Aragon, s'élevèrent contre les dispositions testamentaires de leur Roi; & ils élurent pour Gouverneur, ou *Baillistre* de la Princesse, *Don Pedro Sanche de Montagut*, qui devoit avoir soin de sa personne, jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être mariée. La tutelle devoit être ôtée à la Reine-mère, & déférée au Roi d'Aragon. L'Evêque de Pampelune (*Dom Armingol*) qui prétendoit avoir à se plaindre du feu Roi, étoit à la tête du parti opposé à celui de la Reine. Le Conseil de cette Princesse ne trouva point de voie plus sûre, pour faire échouer les projets de l'Aragonois, que celle de la fuite. La Reine-Mère & sa fille se re-

(*a*) *Notitia Vasconiæ*, p. 338.

tirèrent en France, & vinrent se jetter entre les bras de Philippe le Hardi, qui les reçut généreusement, & fit élever la Princesse de Navarre à sa Cour avec tous les soins qui étoient dûs à sa naissance & à son rang. L'évasion des deux Reines donna lieu à différentes brigues de la part des Rois d'Aragon & de Castille, & à différentes résolutions de la part des Etats de Navarre. La division étoit inévitable dans de pareilles circonstances; les uns tenoient pour la Princesse & les intérêts de leur patrie; les autres pour le Roi Jacques d'Aragon; & d'autres pour Alphonse, Roi de Castille.

La valeur des François, & la politique de Philippe le Hardi, rétablirent, avec le temps, la paix dans la Navarre. Jeanne n'avoit que treize ans, lorsqu'elle fut mariée à Paris à Philippe, depuis dit le Bel, le 16 Août 1284, ou suivant quelques Auteurs, le 15 du même mois, jour de l'Assomption.

Le Prince, âgé de quinze ans, avoit été Chevalier. Il prit alors le titre de *Roi de Navarre, Comte Palatin de Champagne & de Brie.*

Les époux étoient parens & cousins germains. Le Pape accorda la dispense

Digitized by Google

qui lui fut demandée (*b*). Philippe monta sur le trône de France l'année suivante, par la mort de Philippe le Hardi son père, arrivée au mois d'Octobre 1285, & fut sacré & couronné à Rheims avec la Reine Jeanne son épouse, le jour des Rois de la même année, par Pierre Barbet, Archevêque de Rheims (*c*).

Le Roi, pour donner à son épouse des marques de son estime, lui donna en 1288 tous les acquêts faits pendant leur mariage dans la Navarre, & dans ses

(*b*) LOUIS VIII;
Blanche de Castille.

S. Louis, *ou* Louis IX; Marguerite de Provence.	Robert, Comte d'Artois; Mahaud de Brabant.
Philippe III, ou le Hardi; Isabelle d'Aragon.	Blanche d'Artois; Henri I, Roi de Navarre.
Philippe le Bel.	Jeanne, Reine de Navarre.

(*c*) Marlot nous apprend que l'Archevêque fit la dépense du festin du Sacre, dans l'espérance de s'en faire rembourser par les Bourgeois, & même par les Chanoines. S'il avoit laissé ces derniers tranquilles, il eût peut être réussi. Mais les Chanoines & les Bourgeois se plaignirent à Rome, & il fut jugé, d'après les enquêtes qui furent faites en 1291, que le Roi ni l'Archevêque n'avoient aucun droit d'imposition sur les Bourgeois, *Clercs*, *Religieux*, ou *Laïcs* de Rheims.

Digitized by Google

Terres de Champagne & de Brie. On en trouve encore les titres au trésor des chartres. Dans une maladie qu'eut Philippe le Bel en 1294, ce Prince, dit-on, fit son Testament, & donna à Jeanne la tutelle de ses enfans, & la Régence du Royaume, tant qu'elle demeureroit veuve; lui substituant Charles, Comte de Blois, son frère, & voulant qu'il obéît immédiatement à la Reine seule, & qu'il commandât souverainement au reste du Royaume, comme associé à la Régence; mais le retour de la santé du Roi rendit ces dispositions inutiles, & elles ne servirent qu'à prouver l'estime de Philippe pour la Reine.

La Princesse savoit faire usage des biens dont elle avoit la disposition. Non-seulement elle fit bâtir dans la Navarre la ville de *Cares*, qu'on appelle le *Pont-la-Reine*, en mémoire de sa fondatrice; mais elle fit voir sa tendresse pour les pauvres, en fondant un Hôpital dans la ville de Château-Thierry; & son goût pour les Lettres & les Savans, par la dépense toute royale qu'elle fit pour la fondation du Collége de Navarre, qui a longtemps passé pour une des premières écoles de l'Europe, & par le mérite de ses Elèves, & par la célébrité de ses Pro-

Digitized by Google

tesseurs (*d*). Par son testament, fait au Bois de Vincennes le jour de la Notre-Dame de Mars de l'année 1304, elle fonde le Collége de NAVARRE, qu'on a d'abord appelé le Collége de Champagne, en faveur de soixante & dix pauvres Ecoliers, vingt *Grammairiens*, trente *Artiens*, & vingt *Théologiens*, à chacun desquels elle assigne un revenu suffisant pour son entretien (*e*). En sorte que l'on peut regarder ce Collége comme une espéce d'Université, où la fondatrice a réuni toutes les sciences qui en forment le cours entier. On peut voir la sagesse de ses vues dans la disposition particulière de la fondation qui regarde l'élection

(*d*) Avant la fondation de ce Collége, il n'y en avoit que trois ou quatre pour les Laïcs; celui des *Cholets*, de 1297; d'*Harcourt*, de 1311; de *Bayeux*, de 1304; & de *Laon*, de 1313. Je ne parle point de celui de Cluny, ni de la Sorbonne, qui n'étoient destinés que pour des Moines & des Prêtres. Ce qui composoit ce qu'on appeloit l'Université, étoient des Maîtres particuliers. L'exemple de la Reine Jeanne les fit multiplier à l'infini.

(*e*) Les Théologiens devoient avoir, à chaque semaine composée de sept jours, *huit sols parisis*; les *Artiens*, ou Etudians en Philosophie, *six sols parisis*; & les Grammairiens, *quatre sols* aussi parisis pareillement par semaine. L'altération des monnoies sous ce règne & le précédent, en avoit fort dérangé la valeur; & on remarque qu'un denier d'argent du temps de Saint Louis, en *valoit trois* sous Philippe le Bel.

de la personne qu'on appelle aujourd'hui le *grand Maître de Navarre*. En parlant de lui, elle s'explique en ces termes : *Un Prud'homme séculier, Maître en Divinité, (f) qui lira aux Théologiens, & qui aura le général gouvernement de tout l'Hôtel. Il sera élu & établi gouverneur par le Doyen & la meilleure partie des Maîtres de la Faculté de Théologie, lesquels jureront sur saints Evangiles, à établir ledit Gouverneur, que par amour, ne pour haine, ne pour affection d'ami, ne de nation, fors que purement, pour ce qu'ils croient qu'il soit profitable, ils ne le reçoivent ni établissent Gouverneur....* Toutes les autres dispositions concernant cet établissement, ne respirent pas moins la sagesse & l'intelligence de la fondatrice. Elle avoit ordonné que son Hôtel, dit de Navarre, situé hors la porte Saint Germain-des-Prés, seroit vendu pour acheter une maison convenable à la demeure des Ecoliers & des Maîtres dans la Ville ; & ajouté à cela deux mille livres de rente à prendre sur ses Comtés de Champagne & de Brie (g).

(f) On donnoit autrefois ce nom à la Théologie, comme on a donné le nom de SAGESSE à la *Philosophie*, prenant l'objet de la science pour la science même.

(g) Voyez les Recherches de Pasquier, Liv. IX.

Digitized by Google

La Reine donna auſſi une Bibliothèque conſidérable à ce Collége ; & elle eſt encore l'une des plus précieuſes par la rareté des anciens manuſcrits qui s'y trouvent.

On peut voir dans Dubreuil, Félibien, Sauval, & dans les autres Hiſtoriens de la ville de Paris, les monumens qui retracent encore à nos yeux les libéralités & le mérite de cette Princeſſe : & au-deſſus du grand portail d'entrée ſe voyent deux ſtatues, aſſez bien exécutées pour le temps, dont l'une repréſente *Philippe le Bel*, qui eſt qualifié de *Fondateur* dans l'inſcription où ſe trouve ſon nom ; & l'autre la Reine Jeanne. L'idée de beauté que nous donnent tous ceux qui ont parlé d'elle, n'eſt point démentie par cette ſtatue, qui repréſente une des femmes la mieux faite & la plus belle de ſon temps. Au milieu des deux figures ſont deux vers latins aſſez beaux pour trouver ici leur place. Les voici.

Dextra potens, lex æqua, fides, tria lilia, Regem

ch. 16, col. 919 & ſuiv. de la dernière édition ; & l'HISTOIRE DU COLLÉGE DE NAVARRE, du Docteur Launoy.

Digitized by Google

Francorum, Christo principe, ad astra ferent (h).

On voit dans la Chapelle du Collége un tableau fort ancien, où sont écrits soixante & trois vers latins rimés, qui composent un poëme historique à la louange de Jeanne de Navarre. L'Auteur lui attribue toutes les belles qualités qui peuvent former une Princesse accomplie. *Elle étoit (i)*, dit-il, *grave dans son maintien, belle de visage, prudente, sage, juste & constante; chaste, fidelle, pieuse, bonne, compatissante, aimant les pauvres, mais sur-tout les savans, & savante elle-même, appliquée à l'étude de l'Ecriture sainte,*

(h) On peut les rendre en ces deux vers François.

Le pouvoir, l'équité, la Foi, (lis précieux)
Eleveront toujours nos Rois jusques aux Cieux.

(i) *Gestu morosa fuit, & vultu speciosa,*
Prudens, robusta, constans, & provida, justa;
CASTA, fide plena, speque abs pietatis habenâ;
Compatiens animo, suspirans cordis ab imo,
Pauperibus cunctis dans, doctis atque peritis:
Viribus & totis divinis dedita notis,
Sub pede mundana calcans, quasi stercora vana....
Haece Regina, per quam vergente ruinâ,
Crevit Parisia declinans Philosophia:
Cujus sunt gesta scriptis aureis redigenda...;

Digitized by Google

pleine d'un généreux mépris pour les choses de ce monde. C'est à elle qu'il attribue la renaissance des Sciences & de la Philosophie en France. Elle fut aimée constamment par son mari.

Après des éloges si brillans, on ne s'attend guères aux contes médisans qui se sont répandus, que cette Princesse étoit d'une incontinence sans exemple; que pour satisfaire ses passions, elle se livroit à des Ecoliers; & qu'ensuite, pour éviter leur indiscrétion, elle les faisoit jetter par la fenêtre dans la Seine; que le célèbre *Buridan* fut le seul qui échappa de ce péril; en mémoire de quoi il inventa ce fameux sophisme qu'on appelle l'*Asne de Buridan.* Gaguin, & Launoy après lui, en rapportant ces odieuses anecdotes, en attribuent l'origine aux libertinage des trois Princesses, femmes de Louis Hutin, de Philippe le Long, & de Charles le Bel. En effet, disent l'un & l'autre, quelle apparence que Buridan, qui brilloit encore en 1348, (Launoy dit par erreur en 1358) ait fait l'objet des désirs passionnés d'une Princesse morte en 1304?

D'ailleurs, comment supposer, sans une injustice évidente, que Jeanne si généreuse envers les Savans, fondatrice d'un

Collége comme celui de Navarre, ait poussé ses impudicités & sa cruauté jusqu'à faire périr des jeunes gens dont elle se seroit servie pour assouvir sa lubricité ? Où sont les preuves raisonnables de cette horrible imputation ? Et n'est-il pas contre toutes les notions communes qu'une Princesse altérée de débauche, soit obligée de faire venir des Ecoliers, ou tels autres indiscrets qu'il faut faire noyer pour cacher son crime ? N'y a-t-il pas assez d'autres personnes plus à portée que ne le sauroient être des Etudians ? Si l'anecdote a quelque fondement, c'est donc tout au plus à l'une des trois Princesses, brûs de Jeanne de Navarre, & non à Jeanne qu'on peut la rapporter [k].

Outre l'Histoire abrégée du Collége

[k] Voyez Gaguin dans Philippe le Bel, fol. 120, recto & verso, édition *in*-8 de 1511 ; c'est la seconde ; & fol. recto de 1528, cité par Bayle Launoy, Histoire du Collége de Navarre, Part. I, Liv. I, chap. 2, p. 15. Bayle, Article BURIDAN, note A, & dans l'addition. Brantôme, [*Dames Gal. Tome I*, p. 232,] ne nomme point cette Reine. Il parle du libertinage de certaines femmes, & dit de l'une d'elles : » Si est-ce que cette Dame ne peut encou» rir tel blâme, que CETTE REINE, qui se tenoit » à l'Hôtel DE NESLE à Paris, laquelle faisant le » guet aux Passans, & ceux qui lui revenoient & » agréoient le plus, de quelque sorte de gens que » ce fussent, les faisoit appeler & venir à soi ;

de Navarre, qu'on apprend dans le petit Poëme dont nous avons parlé, on y apprend auſſi que Jeanne mourut au Château de Vincennes, peu de temps après avoir fait ſon teſtament, le 2. Avril 1304, âgée de trente-trois ans, trois mois, vingt-neuf jours; & qu'elle fut inhumée au milieu du chœur de l'Egliſe des Cordeliers à Paris, où l'on voyoit ſon tombeau avant l'incendie de 1580.

La Reine eut peu de part au Gouvernement, & Philippe ſon époux eut le bonheur de ne point trouver dans une Princeſſe pieuſe & qu'il aimoit, des obſtacles à la conduite vigoureuſe qu'il eut avec Boniface VIII, comme en ont trouvé depuis lui, Louis XII, & quelques autres de nos Rois.

Elle eut pendant vingt ans de mariage ſept enfans, quatre Princes. 1. LOUIS X, ſurnommé *Hutin*, ſucceſſeur de Philippe le Bel ſon père. 2. PHILIPPE V, dit *le Long*, ſucceſſeur de

» & après en avoir tiré ce qu'elle en vouloit, les » faiſoit précipiter du haut de la Tour, qui paroît encore en bas en l'eau, & les faiſoit noyer. Il ajoute : » Je ne puis dire que cela ſoit vrai; mais » le vulgaire, au moins la plupart de Paris l'affirme; » & n'y a ſi commun, qu'en lui montrant la Tour » ſeulement, que de lui-même ne le die.

Louis X. 3. CHARLES IV, dit *le Bel*, successeur de Philippe V; tous les trois morts sans postérité masculine. 4. ROBERT DE FRANCE, mort âgé de onze à douze ans, & inhumé dans l'Eglise de Saint Louis du Prieuré de Poissy. 5. MARGUERITE DE FRANCE, promise à Ferdinand IV, Roi de Castille, & non mariée. 6. ISABELLE, née en 1292, femme d'Edouard II, Roi d'Angleterre, mère d'Edouard III, & source fatale de nos différends avec l'Anglois, morte le 21 Novembre 1357. 7. BLANCHE, morte jeune.

MARGUERITE

Digitized by Google

MARGUERITE DE BOURGOGNE.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, première femme de Louis, dit Hutin, fils aîné de Philippe le Bel, & de Jeanne de Navarre, étoit fille de Robert second du nom, Duc de Bourgogne, Roi Titulaire de Salonique ou Thessalonique, & d'Agnès, cinquième fille de S. Louis. La Princesse étoit extrêmement jeune, lorsque son mariage fut arrêté avec Louis, fils aîné de France, à Longchamp, le 28 Février 1299. Il ne fut célébré qu'en 1305. Louis, né le 4 Octobre 1289, n'avoit que quinze ans; la Princesse étoit peut-être encore plus jeune. Elle étoit belle, d'un esprit extrêmement vif, maîtresse de ses actions, & dans une Cour où l'on peut soupçonner que la galanterie qui s'y étoit introduite sous le règne de Saint Louis, étoit poussée jusqu'au mépris des décences, jusqu'à la débauche: au moins les portraits que nous donnent des femmes Guillaume de Lorris, & Jean de Meun son continuateur, dans le fameux Roman de la Rose [*l*], donnent-ils lieu

[*l*] Tout le monde sait les quatre vers insultans

de le croire. Le ſtyle de ce Poëme, libre & quelquefois cinique, donne de ces temps des idées étranges, lorſqu'on ſait que les Dames ne ſe faiſoient aucun ſcrupule de lire un ouvrage que les Gens de Lettres, qui ne cherchent que les ſources de notre Poëſie & l'Hiſtoire de notre Langue, ne liſent qu'avec circonſpection, & ne citent qu'avec les ménagemens dûs à la pudeur. La Princeſſe pouſſa les priviléges de ſa liberté & de ſon rang juſqu'à l'abus, auſſi-bien que Blanche & Jeanne de Bourgogne ſes deux belles-ſœurs. Peut-être eſt-ce à Marguerite qu'il faut imputer les déſordres que quelques Auteurs ont témérairement attribués à Jeanne de Navarre ſa belle-mère. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Marguerite & Blanche de Bourgogne, femme de Charles, alors Comte de la Marche, frère

au ſexe, dans le Poëme du Roman de la Roſe. En voici d'autres, qui avec des termes plus polis, expriment la même choſe.

> Or n'eſt il plus nulle Lucrèce,
> Nulle Pénélope en Grèce;
> Ne nulle prude femme en terre.

Ailleurs.

> Prudes femmes, par Saint Denis,
> Autant en eſt que de Phénix.

Digitized by Google

du Roi, furent convaincues d'adultère avec deux frères, l'un appelé *Philippe*, l'autre *Gaultier* d'Aunay [*m*]. Ils avoient intéressé dans leurs débauches l'Huissier de la Chambre de la Reine de Navarre, confident & complice de ces désordres. *Philippe* passoit pour l'amant de Marguerite, *Gautier* pour celui de Blanche, Comtesse de la Marche. C'étoit à l'Abbaye de Maubuisson que se passoient les scènes honteuses du libertinage des Princesses. Louis Hutin, qui venoit de monter sur le trône, leur fit faire leur procès comme à des traîtres & à des scélérats coupables du crime de Lèze-Majesté. L'Huissier, entremetteur de ces criminelles galanteries, fut condamné au gibet; mais Philippe & Gautier furent traités plus sévèrement. Ils furent tous les deux mutilés & écorchés vifs [*n*]. Ils eurent ensuite la tête coupée, & leurs corps furent pen-

[*m*] Les Auteurs varient sur leur nom; mais je crois que *Aunay* est le véritable. C'est le nom que portoit l'endroit où a été bâtie l'Abbaye de Maubuisson, & Aunay étoit un hameau aux environs de Pontoise, duquel Philippe & Gautier étoient peut-être Seigneurs. Lebeuf, Tome IV, p 185. Mezeray les dit Gentilshommes Normands.

[*n*] *Uxores filiorum Philippi* [Pulchri] *tres adulteriis insimulatæ sunt. Quam ob rem* MARGARETA *Ludovici Hutini, Regis conjux, &* BLANCHA, *Caroli Comitis Marchiani uxor, Regis Edicto in Castello Galliardi relegatæ*

dus par-deſſous les bras, leurs têtes placées ſur des piliers. Cette exécution ſe fit à Pontoiſe. Exemple terrible, qu'il eût peut-être été plus ſage de ne pas donner ; mais qu'on crut néceſſaire, pour arrêter l'audace de quiconque ſeroit capable de ſe porter à un pareil attentat contre la majeſté du trône & l'honneur de ſon Souverain. On fit des recherches exactes ſur la conduite de tous ceux qui avoient été dans la familiarité de Marguerite, de Jeanne & de Blanche de Bourgogne, femmes de trois frères ; & pluſieurs perſonnes furent arrêtées, ou ſur des preuves, ou ſur des ſoupçons, & condamnées à la torture. Parmi les coupables ſe trouva [*o*] un Moine de l'Ordre des Frères Prêcheurs, auquel l'Hiſtoire donne le titre *d'Evêque de Saint Georges*, & qui fut accuſé de diſtribuer de ces remèdes abominables, qui, en détruiſant les fruits malheureux de l'incontinence par un plus grand crime, invitent au déſordre celles

ſunt quarum libido ſatis in aperto erat. . . . . Hoſtiarius Margaretæ adulterii conſcius furcâ appenſus eſt. Stupratores autem PHILIPPUS *&* GALTERUS *Dannoy fratres, mentulis exſectis, pelle nudati apud Pontiſaram ultimi ſupplicii pœnas ſubierunt.* Gaguin, in Philippo Pulchro, Lib. VII, fol. 129, recto.

[*o*] Belleforêt, ſous l'an 1313, Tome I de ſes Annales, fol. 796, verſo.

Digitized by Google

qui n'en appréhendent que les suites visibles. Il fut d'abord conduit à Avignon, où l'on informa contre lui ; & ensuite condamné & exécuté. A l'égard de Marguerite & des Princesses ses belles-sœurs, elles furent renfermées, Marguerite & Blanche Comtesse de la Marche au Château Gaillard, & Jeanne au Château de Dourdan. Soit que Marguerite fût la plus coupable, soit que Louis Hutin fût le plus sévère, sa malheureuse épouse éprouva le plus rude châtiment, & fut étranglée avec une serviette en 1315. De la manière dont parle Sauval, on diroit que la mort de la Princesse fut naturelle. *Elle fit voir*, dit-il, *un grand repentir de son crime, avoua qu'il étoit digne du supplice, mena depuis une vie exemplaire, & mourut de même, ayant envoyé avant sa mort une lettre au Roi par son Confesseur, dont les seuls Secrétaires d'Etat surent la teneur.* L'Auteur n'a-t-il point confondu Marguerite avec Blanche, femme de Charles *le Bel?* Son corps, suivant le Continuateur de Nangis, fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Vernon. Elle étoit âgée d'environ vingt-cinq à vingt-six ans. Elle avoit eu en 1311 une fille qui ne se ressentit point des malheurs de sa mère, & qui fut mariée à Philippe, Comte d'E-

Digitized by Google

vreux [p], le 27 Mars 1317, avec le titre de Reine de Navarre. Elle mourut en 1349 avec la réputation de la Princesse la plus sage & la plus spirituelle de son temps.

CLÉMENCE DE HONGRIE.

CLÉMENCE DE HONGRIE fut la seconde femme de Louis Hutin. Elle étoit de la Maison d'Anjou, fille aînée de Charles-Robert, Roi de Hongrie, surnommé Martel [q], & de Clémence d'Habsbourg. Le Roi, jeune encore, se livra avec tant d'emportement à ses passions, après le procès fait à Marguerite sa première femme, qu'on lui conseilla de chercher une Princesse digne de son alliance. Il avoit deux frères, mais il n'avoit point de fils. Il envoya Hugues de Bouville dans la Pouille à Charles-Robert, Roi de Hongrie, qui y résidoit

[p] Fils de Louis, Comte d'Evreux, [qui étoit fils puîné de Philippe le Hardi, & de Marie de Brabant] & de Marguerite d'Artois.

[q] Elevé sur le trône de Hongrie à l'âge de onze ans, en 1310, pendant les troubles qui agitèrent la Hongrie pour la succession au trône, & mort en 1342.

Digitized by Google

alors, pour lui demander la Princesse *Clémence*. Elle fut amenée en France au commencement de l'année 1315, fut mariée le 19 Août, & couronnée à Rheims avec le Roi par l'Archevêque Robert de Courtenai le 24 suivant. Le Roi ne vécut pas long-temps après, étant mort le 5 Juin 1316, ou de poison, ou, comme le rapporte Mezeray, pour avoir bu un verre de vin extrêmement frais, dans la cave même où il descendit, après s'être échauffé à la paume. Clémence étoit grosse à la mort de son mari. Il fut décidé que, la Couronne appartenant de droit à l'enfant qui devoit naître, si c'étoit un mâle, le frère aîné du Roi, qui depuis fut Philippe le Long, auroit la Régence de l'Etat, & seroit le Curateur *au ventre*. La Reine accoucha le 15 Novembre 1316, environ cinq mois après la mort de son mari, d'un Prince qui fut appelé Jean. La briéveté de la vie & du règne de Jean I, qui furent bornés à huit jours, ne permit pas à la Reine de faire connoître les qualités qu'elle pouvoit avoir pour le gouvernement. Il ne paroît pas qu'elle ait pris parti dans le différend qu'éleva Eudes, Comte de Bourgogne, contre Philippe le Long, pour la succession au trône

que le Bourguignon prétendoit appartenir à Jeanne de France, sa nièce, fille de Marguerite de Bourgogne & de Louis Hutin. Comme elle n'y avoit aucun intérêt, il faut penser qu'elle se déclara plutôt pour Philippe son beau-frère que pour Jeanne de France. La Couronne ayant été adjugée à Philippe par le jugement des Pairs [r], Clémence se retira en l'Hôtel du Temple à Paris, où elle fit son testament le 5 Octobre 1328. Elle y institua pour son héritier Humbert Dauphin, son neveu, & y mourut le 12 Octobre de la même année. Elle fut inhumée dans l'Eglise des Jacobins de Paris, où l'on voit son tombeau placé au milieu du chœur.

[r] Boulainvilliers prétend, avec quelque apparence de raison, que Philippe monta sur le trône sans qu'il intervînt aucun Jugement des Pairs.

ANONYME

ANONYME,

Maîtresse de LOUIS HUTIN.

PENDANT les désordres où Louis Hutin se plongea, & dont se plaint Jean de S. Victor, cité par Sauval, il s'attacha à une femme mariée, dont le nom ne nous est pas connu, de laquelle il eut une fille que le Père Luc Wading appelle *Endeline.* Elle se fit Religieuse aux Cordelières du Fauxbourg S. Marcel lez-Paris, &, dit le Pape Jean XXII, dans un Bref [s] adressé à Endeline même, *effaça la tache de sa naissance par la sainteté de ses mœurs & l'éclat de sa vertu.*

[s] Daté du 10 Août 1330.

Digitized by Google

JEANNE DE BOURGOGNE.

JEANNE DE BOURGOGNE, femme de Philippe V, dit *le Long*, frère & successeur de Louis Hutin, étoit fille aînée d'Othon quatrième du nom, Comte Palatin de Bourgogne, & de Mahauld, Comtesse d'Artois. Son contrat de mariage avec Philippe, alors Comte de Poitiers, fut passé à Vincennes le 2 Mai 1294, & la cérémonie du mariage se fit à Corbeil au mois de Janvier 1306. Il est naturel de penser que la Princesse étoit à peine nubile en 1294, aussi-bien que le Prince, & qu'elle n'avoit guères que treize à quatorze ans en 1306. Elle fut accusée d'adultère, ainsi que Marguerite dont nous avons parlé, & de laquelle il faut lire l'article qui a un rapport entier à celui-ci. Jeanne, peut-être aussi coupable que Marguerite, trouva dans son époux moins d'emportement & bien plus de modération. Philippe, Prince sérieux, sensé, appliqué aux affaires, étoit d'ailleurs d'un caractère doux, affable, attaché à l'étude & à la Poësie Provençale qui étoit à la mode, & où il réussissoit. De

pareils exercices adouciſſent les mœurs. Jeanne fut d'abord reléguée au Château de Dourdan ; mais Philippe, environ un an après, lui pardonna, ſoit qu'il fût perſuadé que la Princeſſe ne fût pas coupable, ſoit qu'il crût que l'intérêt de ſon honneur & celui de l'Etat fuſſent des raiſons pour la faire paſſer pour innocente. Après quelques formalités, qu'on devoit au grand éclat qu'avoit fait l'affaire des Princeſſes, le Roi la reprit, & vécut avec elle, ſans qu'on s'apperçût d'aucunes traces de la mémoire du paſſé. Il alla à Rheims avec la Reine & toute ſa Cour; & ils furent tous deux ſacrés & couronnés le lendemain de leur arrivée, qui étoit le 9 Janvier 1316. Le même Robert de Courtenay qui avoit fait la cérémonie du Sacre de Louis Hutin, fit celle de celui de Philippe le Long & de Jeanne de Bourgogne. On vit même en cette occaſion ce qu'on n'avoit point encore pratiqué. *Mahauld*, Comteſſe d'Artois & de Bourgogne, fille de Robert II, & mère de la Reine, *aſſiſta au Sacre* [t] *en*

[t] Contre l'origine & l'eſſence de la Pairie, qui eſt d'être maſculine, au moins quant aux fonctions, qui ne peuvent convenir qu'aux mâles. Cependant l'abus des Pairies femelles n'a été arrêté que par l'Edit de 1566, & plus particulièrement par l'Edit de 1711.

Digitized by Google

nom & qualité de Pair, & soutint avec les autres Pairs la couronne sur la tête du Roi. Cette confiance & ce privilége accordé à la mère est une sorte de preuve de l'intelligence qui s'étoit rétablie entre les époux. Elle dura jusqu'à la mort du Roi, qui arriva le 3 Janvier 1321, après cinq ans de règne, & cinq mois de maladie. La Reine lui survécut de sept ou huit ans, & mourut à Roye en Picardie le 21 Janvier 1329. Elle suivit l'exemple qu'avoit donné Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, fondatrice du Collége de Navarre, en fondant elle-même le Collége de Bourgogne auprès des Cordeliers de Paris [*u*]. Elle fut mère d'un Prince & de quatre Princesses. Le Prince fut LOUIS *de France*, mort enfant le 8 Février 1316. Des quatre Princesses, la première fut JEANNE, Comtesse de Bourgogne & d'Artois, mariée à Eudes quatrième du nom, Duc de Bourgogne, morte en 1347. La seconde, MARGUERITE, mariée en 1320 à Louis

ou les principes établis par M. de Riparfond dans la cause du Duché de Piney, par le savant imprimé en cette cause, *in*-12, 1693.

[*u*] Dubreuil, p. 688, en attribue la fondation à Jeanne de Bourgogne, troisième fille de Robert II, femme de Philippe de Valois.

Digitized by Google

deuxième du nom, dit de Crécy, Comte de Flandre, morte le 9 Mai 1382. La troisième, ISABELLE, mariée à Guigues huitième du nom, Dauphin de Viennois, en 1323. La quatrième, BLANCHE, Religieuse de Longchamp, où elle prit l'habit l'an 1327, & où elle mourut le 26 Avril 1358 [x].

BLANCHE DE BOURGOGNE.

BLANCHE DE BOURGOGNE, seconde fille d'Othon IV, Comte Palatin de Bourgogne, & de Mathilde d'Artois, sœur de Jeanne, de laquelle nous venons de parler, fut la première femme de Charles le Bel, d'abord Comte de la Marche, & depuis Roi de France, après la mort de Louis Hutin & de Philippe le Long, ses deux frères, morts sans postérité masculine. Elle épousa avant l'an 1307 le Comte de la Marche. Elle étoit d'une beauté parfaite. *La première des femmes de Charles*, dit Froissard, *fut l'une des plus belles Dames du monde.* S'il étoit vrai, comme on le dit, que la Reine & les

[x] Voyez l'Histoire du Diocèse de Paris de l'Abbé Lebeuf, Tome III, p. 31.

Digitized by Google

Dames de sa Cour résolurent de faire passer Jean de Mehun par les verges, pour se venger du mal qu'il avoit dit des femmes dans son fameux Roman de la Rose, & que le Poëte ne se tira d'affaire qu'en priant la moins sage d'entr'elles de lui donner le premier coup; j'attribuerois volontiers ce projet de vengeance à Blanche. Elle fut accusée d'adultère, ainsi que les deux Princesses de Bourgogne, femmes de Louis Hutin & de Philippe le Long, & fut, comme nous l'avons dit en parlant de Marguerite de Bourgogne, reléguée au Château Gaillard d'Andely. Elle y étoit en 1316 sous la garde de Robert de Bersumée, Bailli de Crécy; en 1319 & 1321 elle y étoit encore sous celle de Jean de Croissi & d'André Thiars. Charles le Bel, qui voulut concilier les intérêts de son honneur avec la compassion que lui donna le sort d'une Princesse séduite par sa jeunesse, & les mauvais exemples, députa en 1322 Pierre de Mortemer, Evêque de Wincestre, vers le Pape, pour obtenir sa séparation, sous prétexte [y] de pa-

[y] La parenté étoit certaine; il n'y avoit que le motif qui ne l'étoit pas.

1°. Charles le Bel étoit filleul de Mathilde ou Mahaud d'Artois, mère de Blanche.

renté. Elle lui fut accordée ; cependant la Princeſſe reſta priſonnière au Château Gaillard, ſous la garde du Bailli de Giſors & de Geoffroi le Cauchois, & fut enſuite transférée au Château de Gauray, Bailliage de Coutance, où elle étoit encore en 1325 ſous la garde de *Jean Daumont*, Huiſſier d'armes de Jean de Granvillier. Elle obtint la permiſſion de prendre le voile dans l'Abbaye de Maubuiſſon, où elle acheva d'expier par une auſtère pénitence ſes fautes paſſées : elle y mourut en 1326 peu de temps après ſon ingreſſion, & fut inhumée dans le Chapitre.

2°. Par cette Mathilde, Blanche étoit couſine au quatrième degré de Charles.

LOUIS VIII.
Blanche de Caſtille.

Saint Louis ; Marguerite de Provence.	Robert I d'Artois ; Mahaud de Brabant.
Philippe le Hardi ; Iſabelle d'Aragon.	Robert II ; Amicie de Courtenay.
Philippe le Bel ; Jeanne de Navarre.	Mahaud de Courtenay ; Othon IV de Bourgogne.
Louis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel.	Blanche de Bourgogne.

Digitized by Google

Dans l'embarras où se trouvent les Historiens, à qui appliquer avec quelque fondement les débauches excessives & la cruauté de cette Reine, laquelle, suivant la tradition, faisoit jetter de la Tour de Nesle dans la rivière, ceux qui avoient satisfait son impudicité, on l'impute à BLANCHE de Bourgogne. Jean Second, Poëte Hollandois, qui vint à Paris en 1532, ne manqua pas de remarquer sur ses tablettes ce qu'on lui dit de la Tour du vieux Hôtel de Nesle, placé alors où se trouve le Collége Mazarin : & dans l'Edition de ses Œuvres de l'an 1582, ainsi que dans celle de 1619, en parlant de cet Hôtel dans une de ses Epigrammes, il lui donne pour titre : *Vers sur le Palais de la Reine ou d'une Reine* BLANCHE à Paris. Mais la même Pièce est sans ce titre dans son Voyage écrit en Prose & en Vers, & joint à ses Poësies de l'Edition de 1636. Apparemment Jean Second ayant reconnu l'incertitude & le peu d'autorité des récits qu'on lui avoit faits, retrancha le nom de BLANCHE, par une sorte d'équité qui doit nous empêcher de faire tomber sur une personne déterminément un soupçon aussi odieux. [z] La Pièce de Jean Se-

[z] J'aurois rapporté cette Epigramme en entier,

Digitized by Google

cond prouve la vérité du récit de Brantôme.

Avant l'accusation d'adultère intentée contr'elle, Blanche avoit eu un Prince nommé PHILIPPE, né en 1313, & mort enfant avant 1321, & une Princesse nommée JEANNE, morte aussi enfant le 17 Mai 1321, & inhumée dans l'Eglise de l'Abbaye de Maubuisson, sous une petite tombe de marbre noir, avec sa figure en marbre blanc, qu'on a prise long-temps pour celle d'une fille de Saint Louis, nommée LOUISE.

si on ne la trouvoit pas dans le Dictionnaire de Bayle, à l'Article BURIDAN, note B, p. 710. Elle est fort belle, & plus exacte dans les premières éditions que dans la dernière. En voici les deux derniers Vers :

En etiam saxis mortem censura minatur,
Longaque, post cineres, stant monimenta mali.

C'est-à-dire, la censure porte son pouvoir jusques sur les pierres, & les menace de leur anéantissement ; & malgré le temps, les monumens du crime subsistent.

Digitized by Google

MARIE DE LUXEMBOURG.

MARIE [a] DE LUXEMBOURG, seconde femme de Charles le Bel, étoit fille aînée d'Henri VII, Empereur, Comte de Luxembourg, & de Marguerite de Brabant, & sœur de Jean, Roi de Bohême. Elle fut élevée chez les Religieuses de l'Ordre de Saint Dominique, ou du moins elle en porta l'habit dans sa jeunesse. Son mariage célébré à Provins le 21 Septembre 1322, fut suivi de son couronnement à Paris, dans la Chapelle du Roi, le jour de la Pentecôte 15 Mai 1323. Le Roi de Bohême, frère de Marie, & l'Archevêque de Trèves son oncle, se trouvèrent à cette cérémonie, où l'Archevêque de Sens officia. Mais la Princesse ne jouit pas long-temps de la Couronne, étant morte l'année suivante au Château d'Issoudun en Berry. Sa mort fut la suite d'une chute qu'elle fit étant grosse. Suivant l'Auteur de l'ancienne Chronique de Flandre, la Princesse allant à Montargis dans son *chariot*, le fond

[a] Ceux qui l'appellent JEANNE, se sont trompés.

Digitized by Google

tomba, & elle tomba elle-même, & se blessa si dangereusement, qu'elle mourut en couches. Le Prince dont elle accoucha avant terme, suivit sa mère au tombeau. La manière dont s'exprime Froissard, feroit soupçonner que le Prince & la Reine furent empoisonnés. *Ils moururent tous deux*, dit-il, *assez soupçonneusement, de quoi aucunes gens furent encoulpez* (accusés) *en derrière couvertement.* Mais Froissard, toujours favorable aux Anglois, a bien pu hasarder ce soupçon, ou peut-être fut-ce un bruit malignement répandu. Marie n'étoit âgée que de dix-huit ans, & ne vécut pas assez long-temps, pour qu'on pût connoître ses bonnes ou ses mauvaises qualités. Elle fut inhumée avec le Prince son fils dans l'Eglise des Religieuses de Saint Dominique de Montargis, où l'on voit son tombeau [*b*].

[*b*] L'Auteur de l'ancienne Chronique de Flandre dit qu'elle fut inhumée aux Cordeliers de Paris; Guillaume de Nangis & Nicole-Gilles, aux Cordeliers de Montargis. Le premier se trompe, & les deux derniers se sont mépris sur le nom du Monastère.

Digitized by Google

JEANNE D'EVREUX.

JEANNE D'EVREUX, troisième femme de Charles le Bel, étoit sa cousine germaine (c), étant fille aînée de Louis de France, Comte d'Evreux, & de Marguerite d'Artois. Son mariage avec le Roi se fit en 1325, en conséquence d'une dispense accordée par le Pape Jean XXII, datée du 21 Juin 1324, confirmée par une seconde du 5 Avril 1326, qui fut jugée nécessaire, parce que le mariage avoit été célébré sans publication de bans. Elle fut couronnée à Paris le 11 Mai jour de la Pentecôte 1326. Le désir de perpétuer la race des Capétiens en

[c] PHILIPPE LE HARDI;

Isabelle d'Aragon, sa première femme.	Marie de Brabant, sa seconde femme.
Philippe le Bel; Jeanne de Navarre.	Louis, Comte d'Evreux; Marguerite d'Artois.
Charles le Bel.	Jeanne d'Evreux.

Philippe, frère de cette Princesse, avoit épousé JEANNE DE FRANCE, fille unique de Louis Hutin, nièce de Charles le Bel, qui devint par son mariage beau-frère de Philippe, duquel il étoit le cousin germain, & l'oncle à cause de sa femme.

Digitized by Google

ligne directe, étoit le motif puissant de ce mariage; la jeunesse du Roi qui n'avoit encore que trente & un ans, étoit une raison naturelle : enfin il y a beaucoup d'apparence que des vues sur le Royaume de Navarre, qui avoit passé dans la Maison d'Evreux par le mariage de Louis avec Jeanne, fille unique de Louis Hutin, entroient pour beaucoup dans des alliances que la Maison de France contractoit avec cette Maison. Jeanne n'eut pas une dot fort considérable. Par le testament du Comte Louis son père, on voit qu'il ne donnoit aux Princesses ses filles que *sept cens livres de rente, & une somme de vingt mille francs* une fois payée. La première des vues de Charles le Bel, qui étoit sans doute d'avoir des enfans qui pussent lui succéder, fut sans effet. Il étoit arrêté que la couronne devoit passer à la branche des Valois; & Charles le Bel, ainsi que ses frères, mourut sans postérité masculine. Ces trois Princes passèrent, dit Pétrarque, comme un songe. La mort enleva Charles le premier Février 1327; il laissa la Reine enceinte. On suivit en cette (d) occasion la conduite qu'on avoit tenue à la mort de

[d] Un ventre, dit Belleforêt, servit de Roi pour lors à la France; qui est un argument infaillible

Louis Hutin à l'égard de Clémence de Hongrie. La tutelle de l'enfant à naître fut donnée à Philippe, fils aîné de Charles, Comte de Valois (e), soit que le Roi l'eût ainsi ordonné par son testament, comme on le dit alors, soit qu'on ne fît que se conformer à une loi fondamentale de l'Etat. La Reine accoucha d'une fille deux mois après, & Philippe de Valois monta par conséquent sur le trône au préjudice de la Princesse née posthume, & nommée Blanche, de même que Philippe le Long avoit exclu Jeanne de France sa nièce, fille de Louis Hutin. La Reine se retira sur les terres qui lui furent assignées pour douaire, & mourut à Brie-Comte-Robert le 4 Mars 1300; c'est-à-dire, qu'elle vécut assez longtemps pour être témoin des sanglantes scènes dont la France fut le théâtre sous les règnes de Philippe de Valois, du Roi Jean, & du commencement de celui de Charles V. On ne voit pas qu'elle y ait

vainquant la folie de ceux qui veulent autoriser l'élection de nos Rois. (Il en veut au Franco-Gallia d'Hotman, qui avoit soutenu ce droit d'élection.)

[e] Charles, Comte de Valois, étoit frère de Philippe le Bel, Roi de France, oncle des trois frères, Louis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, Rois, & père de Philippe de Valois, successeur de Charles le Bel, son cousin germain.

Digitized by Google

joué aucun rôle. Une observation qu'on peut faire, c'est que dans la première branche de la troisième race, à compter depuis la mort de Blanche de Castille, les Reines eurent fort peu de part aux affaires. Le systême de gouvernement établi par Saint Louis, qui reconnut peut-être que sa mère avoit eu trop de pouvoir, l'établissement (*f*) des Pairs, & la fixation du Parlement, donna une sorte d'exclusion aux Reines, qui ne s'occupèrent guères d'autres choses que des travaux, des plaisirs, ou des amusemens conformes à leur sexe, jusqu'au malheureux règne de Charles VI, qu'on vit renaître l'empire des femmes à la Cour. Jeanne d'Evreux donna des preuves de sa piété dans quelques fondations : elle avoit une affection particulière pour les Chartreux de Paris, qu'on appeloit alors les *bons Pères de l'Hôtel de Vauvert*. Des

(*f*) Ou plutôt leur fixation à un nombre déterminé : car les Pairs considérés comme les premiers de la Nation, ou les *Barons jugeans avec le Roi en ses Cours Souveraines*, (comme il y en a des exemples dès le temps de Clotaire au procès de Brunehaud & de Charlemagne, & dans plusieurs chartes) sont aussi anciens que les Parlemens & la Monarchie. La fixation à douze est référée à Louis le Jeune, père de Philippe-Auguste. On remarque que les premiers Pairs de la réduction étoient tous du sang royal, ou alliés à la Maison royale, à l'exception de quelques Pairs Ecclésiastiques.

Digitized by Google

Mémoires de ce Couvent, cités par Dubreuil (g), nous aprennent qu'elle y alloit souvent visiter les Religieux, prenant elle-même la peine de préparer leur pitance, & de les servir dans leurs cellules, & celle de consoler les malades. Elle leur fit bâtir une Infirmerie contenant six cellules avec leurs jardins, & une Chapelle qui fut achevée en 1341. Pour l'entretien de l'Infirmerie, elle donna la Terre qu'elle avoit à Yerre. En mémoire de ses bienfaits, toutes les Maisons de l'Ordre célèbrent un Service pour le repos de son ame & de celle du Roi son mari, le 4 Mars de chaque année. Elle eut trois filles, deux mortes jeunes, & Blanche, posthume, née le premier Avril 1328, mariée en 1345 à Philippe, Duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de Valois, & morte après son mari en 1393.

(g) Page 470, Livre II.

Fin de la première Partie du Tome II.

Digitized by Google

MEMOIRES
HISTORIQUES, CRITIQUES,
ET
ANECDOTES
DE
FRANCE.

Copia judicium sæpè morata meum est. OVID.
. . . . *Nec in cunctis servat fortuna tenorem.* MANIL.
Utile quid sit,
Prospiciunt aliquando. JUVEN. Sat. 6.

TOME SECOND.
SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez NEAULME, Libraire, à la Bible.

M. DCC. LXIV.

Digitized by Google

721137

Digitized by Google

SECONDE BRANCHE

DES CAPÉTIENS.

MAISON DE VALOIS,

Issue de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel.

JEANNE DE BOURGOGNE.

JEANNE DE BOURGOGNE, sœur de l'infortunée Marguerite, & troisième fille de Robert II, Duc de Bourgogne, & d'Agnès de France, dernière fille de Saint Louis, fut la première femme de *Philippe* VI, dit de Valois, successeur de Charles le Bel son cousin. Son contrat de mariage fut passé à Fontainebleau au mois de Juillet 1313, après beaucoup de difficultés. Le premier accord avoit été fait dès l'an 1302, & ratifié en 1306; il avoit été rompu, & les parties avoient été dégagées au mois d'Avril 1312;

Digitized by Google

enfin le traité fut renouvellé en Juin 1313, ſuivant du Tillet. Le douaire de la Princeſſe fut fixé *à vingt-cinq mille livres tournois* de rente, aſſiſes ſur le Duché de Touraine & ſur les Comtés d'Anjou & du Maine, avec la *réſerve expreſſément ſtipulée de la moitié des acquêts qui ſeroient faits durant le mariage, & avant que Philippe fût parvenu à la Couronne.* Il y eut encore pluſieurs autres actes faits ſur l'aſſignat du douaire de la Reine, & les autres avantages que lui fit ſon mari, & auxquels donnèrent lieu ſon élévation au trône. On les trouve datés dans du Tillet. La Princeſſe fut couronnée à Rheims avec ſon mari le 18 Mai 1328, ſuivant Anſelme, & le 27, ſuivant d'autres. La magnificence de cette cérémonie ſurpaſſa tout ce qu'on avoit encore vu en France. Le Roi alla à Rheims accompagné de la Reine, de tous les Princes de ſon Sang, de tous les Ambaſſadeurs des Rois & Princes voiſins, du Comte de Flandre, qui y mena quatre-vingt chevaux ſuperbement caparaçonnés, & de tous les Seigneurs & les Dames de la Cour. Les préparatifs égalèrent le rang & le nombre des perſonnes qui ſe réunirent à Rheims. Le Palais de l'Archevêque ſe trouvant trop étroit pour

Digitized by Google

le festin, l'on bâtit trois salles d'une étendue convenable, une pour le Roi, une autre pour la Reine, & la troisième pour les Grands du Royaume. Ce fut pour la première fois que les Echevins & les Bourgeois de Rheims prirent le soin du festin royal. La fête dura cinq jours, & le Sacre fut fait par Guillaume de Trie, Archevêque de Rheims.

La Reine, en mémoire de son couronnement, fit présent à l'Eglise d'un ornement de toile d'argent. Une preuve de l'estime que le Roi avoit pour elle, est la qualité *de Régente du Royaume*, qu'il lui donna au mois d'Août 1338, pendant son absence hors du Royaume, & dans les commencemens de la guerre qu'il déclara à l'Angleterre. On ne voit point d'effets de ce pouvoir ; & peut-être cette Régence ne devoit-elle regarder que le voyage d'outre-mer, auquel Philippe de Valois se préparoit, & que les guerres qu'il eut à soutenir, l'empêchèrent d'exécuter.

Comme les événemens de ce règne consistent bien plus en batailles & en siéges, en attaques de places & en défenses, qu'en politique & en intrigues de Cour, il n'est pas surprenant qu'on ne parle presque point de la Reine dans

Digitized by Google

notre Histoire. Elle mourut à Paris dans l'Hôtel de Nesle le 12 Septembre 1348, âgée d'environ cinquante-cinq ans, & fut inhumée à Saint Denis, où se voit son tombeau à côté de celui de son mari. Elle rendit Philippe de Valois père de cinq Princes, qui furent; 1. le Roi JEAN; 2. LOUIS, mort le jour de sa naissance, 17 Janvier 1328; 3. LOUIS, mort enfant en 1330, & inhumé aux Cordeliers de Paris; 4. JEAN, mort en bas âge le 2 Octobre 1333, inhumé au chœur de l'Eglise des Religieuses de Poissy; 5. & PHILIPPE de France, Duc d'Orléans, mort sans enfans légitimes le premier Septembre 1375, inhumé dans l'Eglise de Sainte Croix d'Orléans; & d'une Princesse, MARIE de France, épouse de Jean de Brabant, Duc de Limbourg, morte le 22 Septembre 1333, & inhumée aux Cordeliers de Paris.

Digitized by Google

BLANCHE DE NAVARRE.

BLANCHE DE NAVARRE, seconde femme de Philippe de Valois, étoit la seconde fille de Philippe III du nom, Roi de Navarre, & de Jeanne de France, Reine de Navarre, fille unique de Louis Hutin. Son mariage se fit à Brie-Comte-Robert le 29 Janvier 1349. La Princesse n'étoit âgée que de dix-huit ans ou environ; le Roi né en 1293, avoit déja cinquante-six ans. Il ne survécut pas long-temps à son mariage, étant mort à Nogent-le-Roi le 22 Août 1350. Blanche ne mourut que le 5 Octobre 1398, à l'âge de soixante-sept ou de soixante-huit ans. Elle accoucha en 1351 d'une Princesse posthume, appelée BLANCHE comme sa mère, & morte sans alliance le 16 Septembre 1371.

Brantôme, en parlant des femmes supérieures aux foiblesses de leur sexe, & en particulier de Catherine de Médicis, qui refusa toute autre alliance après la mort de Henri II, dit : » D'autant est-» elle à louer, & à être recordée au » Temple de la Gloire & Immortalité,

Digitized by Google

» de s'être vaincue & commandée, &
» n'avoir fait *comme une Roine Blanche*,
» *laquelle ne se pouvant contenir, vint à*
» *épouser son Maître d'Hôtel*, qui s'appe-
» loit le *S. de Rabaudanges. Ce que le Roi*
» *son fils, pour le commencement, trouva*
» *fort étrange & amer*; mais pourtant parce
» qu'elle étoit sa mère, il l'excusa &
» pardonna audit *Rabaudanges*, pour l'a-
» voir épousée ; en ce que le jour de-
» vant le monde, il la serviroit toujours
» de Maître d'Hôtel, pour ne priver sa
» mère de sa grandeur & majesté. .... Je
» tiens ce conte, *ajoute Brantôme*, du feu
» Cardinal de Lorraine dernier, lequel le
» faisoit à Poissy au Roi François II «.
Il y a beaucoup d'apparence que Brantôme ou le Cardinal de Lorraine se trompoient, soit que par le nom de Reine Blanche il ait voulu parler d'une Reine *veuve*, soit qu'il ait voulu indiquer BLANCHE de Navarre ; car ce ne pourroit être que celle-ci, troisième de ce nom. Peut-être le Cardinal de Lorraine avoit parlé devant Brantôme de *Marie de Clèves*, fille d'Alphonse, Duc de Clèves, & de Marie de Bourgogne, troisième femme de CHARLES, Duc d'Orléans, petit-fils de Charles V, mère de Louis XII, qui épousa après la mort du Duc d'Orléans,

Jean Sire de Rabaudanges, Capitaine de Gravelines. Et Brantôme, communément peu exact, aura confondu.

BONNE DE LUXEMBOURG.

BONNE [*h*] DE LUXEMBOURG, femme du Roi Jean, qu'elle épousa à Melun au mois de Mai 1332, étoit fille de Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, & d'Elizabeth de Bohême. Elle n'eut point le titre de Reine, étant morte le 11 Septembre 1349, avant que son époux, qui portoit celui de Duc de Normandie, fût parvenu à la couronne. Elle fut inhumée dans le chœur de l'Abbaye de Maubuisson, où elle mourut, & où l'on voit encore sa tombe en marbre noir, avec sa figure en marbre blanc. Elle fut mère de neuf enfans, quatre Princes & cinq Princesses. Les Princes furent; 1. CHARLES V, dit le Sage, Roi de France; 2. LOUIS de France, tige de la seconde branche d'Anjou-Sicile;

[*h*] Elle est appelée JUDITH par *Dubravius*, & GUTHE par *Cuspinien* Mais nos Historiens l'appellent toujours BONNE Il faut voir l'Histoire de la Maison de Luxembourg, par Duchesne.

Digitized by Google

3. JEAN, Duc de Berry, d'abord Comte de Poitou, mort le 15 Juin 1416; 4. PHILIPPE, dit le Hardi, Duc de Bourgogne, tige de la maison de Bourgogne moderne. Les Princesses: 5. JEANNE, mariée en secondes noces à Charles le Mauvais, Roi de Navarre, morte le 3 Novembre 1373; 6. MARIE, mariée à Robert I, Duc de Bar, morte en 1404; 7. AGNÈS, née le 9 Décembre 1345, morte sans alliance au mois d'Avril 1349; 8. MARGUERITE de France, Religieuse de Poissy, née le 20 Septembre 1347, morte le 25 Avril 1352; 9. ISABELLE, née le premier Octobre 1348, mariée à Jean Galeas Visconti [j], depuis Duc de Milan, qui donna six mille écus d'or au Roi Jean; pour obtenir l'honneur de cette alliance. Elle mourut le 11 Septembre 1372.

[j] C'étoit à l'occasion de Marie de Clèves, Duchesse d'Orléans, mère de Louis XII, que ce dernier louant ironiquement en présence de Louis XI son beau-père, la beauté de la Princesse Jeanne, qui n'étoit rien moins que belle, Louis XI dit à son gendre malignement: ajoutez à ce que vous dites, qu'elle est sage & chaste, & fille d'une chaste & sage mère. *Jovian. Pontanus de Sermone, Libro III, p. 1646.*

JEANNE

JEANNE.

JEANNE, Comtesse d'Auvergne & de Boulogne, seconde femme du Roi Jean, étoit fille de Guillaume XII du nom, Comte d'Auvergne & de Boulogne, & de Marguerite d'Evreux. Elle étoit veuve de Philippe de Bourgogne [i], Comte d'Artois, & mère de Philippe I, dit de Rouvre, dernier Duc de Bourgogne, dit Bourgogne ancienne, lorsqu'elle épousa le Roi en secondes noces le 19 Février 1349. Le mariage, suivant Froissard, fut célébré à Sainte Geneviève près Saint Germain-en-Laye, c'est-à-dire, dans la Chapelle de Sainte Geneviève de Nanterre [k]; & Jean *de Viri*, Abbé de Sainte Geneviève, donna la bénédiction nuptiale aux époux. Elle fut couronnée avec le Roi le 26 Septembre suivant. La fête fut sur-tout célèbre, par le grand nombre de Chevaliers que Jean fit à Rheims, dont plusieurs étoient

[i] Elle avoit épousé ce Prince au mois de Septembre 1338; elle demeura veuve le 22 Septembre 1346; son mari étant mort des suites d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon en Guyenne. Philippe de Rouvre, né en 1345, mourut sans enfans au Château de Rouvre le 21 Novembre 1361.

[k] Lebeuf, Histoire du Diocese de Paris, Tome VII, p. 124.

Princes du sang, & parmi lesquels se trouva le Duc de Bourgogne, fils du premier lit de Jeanne. La cérémonie du Sacre fut suivie de l'entrée du Roi & de la Reine à Paris, où ils revinrent par Laon, Soissons & Senlis. *Et entrèrent*, dit Jean Froissard [*l*], *le Roy & la Royne à Paris en très-belle fête, le Dimanche dix-septième jour d'Octobre, & dura la fête toute celle semaine; puis demeura le Roy à Paris, à Néele* (c'est-à-dire à l'Hôtel qui portoit ce nom) *& au Palais jusqu'à la Saint Martin ensuivant.*

Le commencement du règne de cette Princesse ne fut qu'un enchaînement de plaisirs; mais la face des plaisirs ne fut pas long-temps la même, & à quelques beaux jours rapidement écoulés, succédèrent des revers qui mirent toute la France & toute la Cour en deuil. La captivité du Roi Jean, fait prisonnier à la Bataille de Poitiers, qu'il perdit contre les Anglois le 19 Septembre 1356, dura quatre ans, & fut suivie de la mort de Jeanne, qui mourut le 21 Novembre 1361, suivant MM. de Sainte Marthe [*m*], âgée d'environ quarante ans, &

[*l*] Froissard, vol. I, p. 175, ch. 153.

[*m*] Cette date m'est très-suspecte, parce qu'elle est précisément celle de la mort de Philippe de

peu de temps après le traité de Brétigny. L'espèce d'anarchie où se vit la France pendant l'absence du Roi, ne laissoit presque à la Reine qu'un vain titre, puisque le Dauphin, qui fut établi Régent, fut souvent obligé de ployer lui-même sous le pouvoir que s'arrogèrent les différens partis qui s'élevèrent dans l'Etat. Il est à croire que Jeanne résida plus souvent en Bourgogne & auprès du Duc son fils, qu'à Paris, où étoit le foyer des troubles & du désordre. Elle fut inhumée à Saint Denis. Labbe la fait mère de deux Princesses mortes enfans.

Rouvre, suivant Perard; & je trouve d'ailleurs dans la généalogie des Comtes de Boulogne & d'Auvergne, que Jeanne mourut en Bourgogne pendant la prison du Roi en Angleterre. L'Auteur entend-il pendant son absence, & après son retour à Paris? C'est ce qui n'est pas présumable. Voyez l'Histoire des Hommes illustres de la Maison de Médicis, avec un abrégé des Comtes de Boulogne & d'Auvergne, & leur généalogie, par Jean Nestor, Médecin, *in*-4, Paris, 1564, fol. 231 verso, à la marge.

Digitized by Google

JEANNE DE BOURBON.

JEANNE DE BOURBON, fille aînée de Pierre [n], premier du nom, second Duc de Bourbon, & d'Isabeau de Valois, & femme de Charles V, dit le Sage, naquit au Bois de Vincennes le 3 Février 1337. Elle avoit à peine six ans, qu'on parla de la marier avec Amé, dit *le Vert* [o], Comte de Savoye. Deux Lettres écrites par Pierre Duc de Bourbon son père, au mois de Février 1343, forment la preuve de ce projet. L'une est écrite au Comte de Flandre, l'autre au Seigneur de Mercœur; & dans l'une & dans l'autre, le Duc de Bourbon prie chacun d'eux d'être les cautions ou *pleiges* de ce mariage. La mort d'*Amé V*, père du jeune Prince, fit abandonner ce projet, & le Comte de Savoye épousa Bonne de

[n] PIERRE I, second Duc de Bourbon, frère de Jacques, Comte de la Marche & de Ponthieu, étoit fils de LOUIS I du nom, & premier Duc de Bourbon, & de Marie de Hainaut, & petit-fils de ROBERT de France, Comte de Clermont, cinquième fils de SAINT LOUIS, qui, ayant épousé Béatrix de Bourgogne, fille d'Agnès, héritière de Bourbon dit l'Archambauld, transmit le nom de Bourbon à sa postérité.

[o] Fils d'Amé de Savoye, cinquième du nom.

Digitized by Google

Bourbon sa sœur, de laquelle viennent les Ducs de Savoye, Rois de Sardaigne. A onze ans, elle fut accordée par un traité passé à Lyon le 24 Juin 1348, à Humbert II du nom, dernier Dauphin de Viennois. Ce second traité [*p*] n'eut pas plus d'exécution que le précédent. Humbert ayant résolu sa retraite, & donné ses Etats au Roi de France [*q*], Charles, aîné de France, prit le titre de *Dauphin*, en conséquence de la donation de Humbert, & le mariage de ce Prince fut traité avec Jeanne de Bourbon. Le contrat en fut passé à Lyon au mois de Juillet 1349. La dot fut fixée à *cent mille florins d'or* [*r*], & le douaire à huit mille livres tournois. Il fut augmenté dans la suite de sept mille livres, & porté à quinze. La cérémonie devoit se faire dans la fête de Saint Michel suivant; mais elle fut différée, & ne se fit que le 8 Avril 1350.

[*p*] Rapporté page 576 de l'Histoire du Dauphiné, par M. de Valbonnais, Tome II.

[*q*] En 1344.

[*r*] Le florin d'or, ou florin de Florence, étoit une monnoie frappée sous le règne de *Louis Hutin*. En estimant l'or sur le prix où il étoit sous Louis XIII, un florin valoit cent sols. Il y en avoit soixante & dix au marc, qui par conséquent étoit de trois cens cinquante livres. Aujourd'hui le florin d'or vaudroit près de douze francs, à sept cens cinquante livres le marc d'or.

Digitized by Google

Les époux étoient du même âge, à quelques jours près; c'eſt-à-dire, qu'ils n'avoient pas encore treize ans. Ainſi attribuer cette alliance, comme l'ont fait quelques Hiſtoriens [*s*], à l'amour que Charles V avoit pour la Princeſſe, me paroît une idée qui n'eſt fondée ſur aucune raiſon valable. Ce mariage accordé ſous le règne de Philippe de Valois, & exécuté dès le commencement du règne du Roi Jean, & dans une extrême jeuneſſe, ne permet pas de croire que les charmes de la Princeſſe en euſſent été le motif. Ce qui a pu donner lieu à cette fauſſe obſervation, c'eſt que Jeanne étoit une des plus belles Princeſſes de l'Europe; & que le Roi eut toujours pour elle beaucoup de tendreſſe, & une confiance parfaite, ſoutenue d'une eſtime dont elle étoit digne. Charles l'appeloit ordinairement *le Soleil de ſon Royaume*, & ne faiſoit rien ſans ſon avis, la menant même ſouvent au Parlement, où elle avoit ſéance à côté du Roi. Comme elle fit tous ſes plaiſirs, elle le ſoulagea dans toutes ſes peines. Son caractère étoit doux, ſon eſprit pénétrant, ſon ame

[*s*] Duhaillan, de l'état des affaires de France; Livre I, fol. 62 verſo. Brantôme a fait la même faute, & bien des Modernes les ont copiés.

Digitized by Google

belle. Les portraits qui nous restent d'elle dans ses Statues qu'on voit au portail des Célestins de Paris, & dans le choeur de leur Eglise, & à Saint Denis, sont des monumens de sa beauté. Le témoignage unanime des Historiens fait l'éloge de ses bonnes qualités.

Il est très-vraisemblable que le règne de Charles V ayant vu naître le *Chant Royal*, la *Ballade*, le *Lay*, le *Virelay*, le *Triolet*, le *Rondeau*, & les autres petites pièces, en quoi consista dans la suite presque toute notre poësie, la Reine avoit du goût pour les Ouvrages d'esprit, & pour la poësie. Elle mourut en couches à Paris, à l'Hôtel de S. Paul, le 6 Février 1377, âgée de quarante ans, généralement regrettée, mais surtout de Charles V, qui ne lui survécut que d'environ trois ans [*t*]. Elle fut mère de neuf enfans, trois Princes & six filles. Les Princes furent ; 1. CHARLES VI, successeur de son père ; 2. LOUIS DE FRANCE, Duc d'Orléans, tige de la Branche royale de ce nom, & de celle qui commençant à François I, a pris le nom de *Valois*, ou *Orléans-Valois*, terminée dans Henri III ; 3. JEAN, mort en-

[*t*] Il mourut le 16 Septembre 1380, au Château de *Beauté* sur Marne.

Digitized by Google

fant. Les Princesses : JEANNE, Religieuse à l'Abbaye de Saint Antoine des Champs, où elle mourut en 1360. BONNE, morte enfant. JEANNE, aussi morte enfant, inhumée à Saint Denis. MARIE, morte jeune à Paris en 1377. ISABELLE, morte quelques jours après sa mère, inhumée à Saint Denis. Et CATHERINE, dont la naissance du 4 Février 1377, causa la mort de sa mère. Cette dernière Princesse épousa Jean de Berry, Comte de Montpensier, & mourut en 1388. Elle est inhumée dans l'Abbaye de Maubuisson.

Digitized by Google

ISABELLE, ou ISABEAU DE BAVIÈRE.

ISABELLE, ou ISABEAU DE BAVIÈRE, femme de Charles VI, étoit fille d'Etienne II, dit le Jeune, Duc de Bavière, & de Thadée Visconti, dite *de Milan* [u]. Charles V, dans le dessein de se fortifier contre l'Angleterre par quelque alliance en Allemagne, avoit ordonné à sa mort qu'on cherchât parmi les Maisons de l'Empire les plus considérables, une Princesse qui convînt à son fils. Le crédit de la Maison de Bavière, & la beauté d'Isabeau, firent croire qu'on ne pouvoit mieux se conformer aux ordres de Charles V, qu'en concluant le mariage de son successeur avec cette Princesse. Les nœuds de l'amitié entre la France & la Bavière étoient anciens : ils avoient été resserrés par le voyage que Frédéric, frère d'Etienne, avoit fait en France. Ce Prince y avoit été reçu avec toute l'estime qu'on devoit à sa naissance, & à l'affection pure & sincère de laquelle il

[u] Fille de Barnabon Visconti.

Digitized by Google

avoit donné des témoignages. Le jeune Roi & ſes oncles n'avoient rien épargné pour ſe l'attacher. Ces derniers lui ayant dit que s'il avoit des filles, on préféreroit ſon alliance à toute autre; Frédéric répondit qu'il ne pouvoit jouir d'un pareil honneur, n'ayant point de filles; mais, ajouta-t-il, le Duc Etienne, mon frère aîné, en a une parfaitement belle, âgée d'environ douze à quatorze ans; & il n'eſt rien que je ne fiſſe pour lui procurer le grand avantage que vous me propoſez.

Cette première ouverture n'alla pas plus loin alors; on n'en parla pas à la Cour: le Roi même ne fut point inſtruit des démarches de ſes oncles, qui d'ailleurs n'avoient propoſé la choſe que comme faiſable, & par forme d'entretien.

Frédéric, à ſon retour en Bavière, ne manqua pas de rapporter cette converſation à Etienne ſon frère. L'honneur d'appartenir par un lien ſi intime à la Maiſon de France, conſidérée dans tous les temps comme la première de l'Univers, flattoit infiniment Etienne. Mais le moyen d'envoyer ſa fille en France, ainſi que le lui propoſoit Frédéric, ſur des diſcours qui pouvoient être haſardés

& n'être suivis d'aucun effet ! Ce projet fut donc presque abandonné. On parla même de marier Charles VI à une Princesse de Lorraine, & à la fille aînée du Duc de Lancastre ; mais il se trouva des obstacles à l'exécution de l'un & de l'autre de ces projets, & le mariage d'Isabeau fut remis sur le tapis. La Duchesse de Brabant [x], qui passoit pour la Princesse de son temps la plus intelligente, &, comme le dit Froissard, *imaginant toutes choses*, le traita avec les Ducs d'Anjou, de Berry, & de Bourgogne, oncles du Roi. Ils s'étoient trouvés réunis à Cambray, à l'occasion du double mariage, de Jean, Duc de Bourgogne, avec Marguerite, fille d'Albert de Bavière, Comte de Haynaut, & de Guillaume de Bavière IV, Comte de Haynaut, avec Marguerite de Bourgogne, sœur du Duc Jean, célébrés tous les deux le 9 Avril 1385.

Isabeau fut conduite en France par le Duc Frédéric son oncle, & vint à Amiens sous prétexte d'un pélerinage à S. Jean d'Amiens. Ils y trouvèrent la Duchesse de Brabant. Le Roi & son Conseil y étoient aussi, avec le Duc Jean de Bour-

[x] Marguerite de Flandre.

Digitized by Google

gogne, & la Duchesse sa femme. Le Roi, qui n'avoit encore que dix-sept ans, & auquel on n'avoit pas manqué d'exagérer le mérite & les charmes d'Isabeau, demandoit tous les jours à la voir. C'étoit une impatience extraordinaire. On n'avoit différé à le satisfaire que pour instruire Isabeau, & rendre l'effet de ses charmes d'autant plus sûr par les apprêts & la magnificence de la parure. Elle lui fut enfin présentée : *elle s'agenouilla tout bas devant le Roi* [*y*], qui lui donna la main & la releva aussi-tôt. Il la regarda avec vivacité & une sorte de transport, qui fit dire au Connétable Clisson : *Par ma foi, cette Dame nous demeurera. Le Roi n'en peut ôter ses yeux.* Il ne se trompoit pas. Le Seigneur de la Rivière ayant demandé au Roi, par ordre du Duc de Bourgogne, ce qu'il pensoit de la Princesse, & si les François l'auroient pour leur Reine : *Oui*, lui répondit vivement le Roi, *car elle me plaît beaucoup ; & dites à mon oncle de Bourgogne qu'il termine promptement la chose.*

Cette réponse fut reçue avec beaucoup de joie. On ne prévoyoit pas tous

[*y*] Terme dont se sert Froissard. C'est-à-dire *à deux genoux.*

les maux dont Isabeau devoit être la source. Le mariage devoit être célébré à Arras ; mais Charles voulut que sans aller plus loin, il se fît à Amiens. Il y fut célébré le 17 Juillet 1385. Isabelle étoit encore trop jeune pour s'occuper d'autre chose que des plaisirs & des agrémens de la première couronne du monde, que les circonstances & sa beauté venoient de lui procurer.

Malgré les malheurs de l'Etat, les troubles qui s'y élevoient, & auxquels la mauvaise administration des finances & la mésintelligence des Princes du sang donnoient lieu, le luxe & la galanterie étoient devenus excessifs. C'est communément dans les temps les moins heureux que le faste & la dépense sont à leur plus haut point. Le Roi étoit jeune & prodigue [z] ; on ne cherchoit qu'à l'éloigner des affaires par les plaisirs de son goût qui se renouveloient chaque jour. La Reine faisoit toujours la passion de son mari ; sa fécondité & la naissance de deux Princes avoient donné lieu à de grandes fêtes. Le Roi voulut qu'elle

[z] Il étoit large & abandonné à l'argent distribuer & donner les finances ; & là où son feu père donnoit cent écus, il en donnoit mille. *Juvenal des Ursins*, sous l'an 1389, p. 92.

fit son entrée solemnelle à Paris ; & qu'elle y fût couronnée (*a*). Tout ce que l'esprit & le goût du temps put imaginer, fut employé pour embellir la fête. Toutes les rues par où la Reine passa, furent tendues de tapisseries. Dans chaque carrefour, on avoit représenté différentes Histoires profanes ou sacrées (*b*) ; il s'y trouvoit des fontaines, dont les unes jet-

(*a*) En 1389.

(*b*) C'est ce que l'on appeloit des *Mystères*. Les représentations en étoient d'*étiquette* pour l'entrée des Rois & des Reines. Cet usage que je crois introduit dès les premiers temps de la Monarchie, étoit fort en crédit dans les 14, 15 & 16 siècles. Il y en eut beaucoup aux entrées qu'on fit à l'Empereur Charles-Quint dans les grandes Villes de France par où il passa, telles que Poitiers, Orléans & Paris. Les Auteurs observent qu'à l'entrée que fit à Paris le Roi d'Ecosse en 1536, il n'y eut point de *Mystères* ; ils furent précisément exceptés. Ils ont cessé depuis l'entrée de Henri II, où il n'y en eut point. Les Comédies & les autres Drames succédèrent à ces représentations, qui sont la source de notre Théâtre. Pontus Heuterus, dans son Histoire de Bourgogne, parle du *Jugement de Pâris*, qui fut représenté par *Mystère* en 1468, à l'entrée de Charles, dernier Duc de Bourgogne, à Lille. Les bons Flamans avoient cherché trois femmes pour représenter JUNON, VÉNUS, & PALLAS. L'une d'une taille gigantesque & d'un embonpoint prodigieux, représentoit Junon ; l'autre d'une maigreur extraordinaire, étoit Vénus ; Pallas étoit une petite naine, bossue & ventrue. Ces trois Déesses à la Flamande firent leurs personnages nues comme la main. C'étoit-là en quoi consistoit le MYSTÉRE. *Pontus Heuterus*, Hist. de Bourg. Liv. V, p. 285.

Digitized by Google

toient de l'eau, les autres du vin, & quelques-unes même du lait. Le Pont au Change fut tendu d'un taffetas bleu à fleurs-de-lys d'or, qui y formoit comme un ciel; & dans le moment que la Reine passa, un homme volant des tours de Notre-Dame, & habillé en Ange, vint placer sur sa tête une couronne enrichie de pierreries, & s'élevant en l'air, disparut aussi-tôt (c). Au-devant du grand Châtelet, étoit un lit tendu & environné de tapisseries d'azur à fleurs-de-lys d'or, en forme de Lit de Justice. Au milieu du lit étoit placé un grand Cerf, sur le modelle de celui qui étoit alors au Palais, ayant son bois doré & une couronne d'or au col. Un homme renfermé dedans lui donnoit du mouvement. Auprès de ce Cerf étoit une épée nue, que celui qui faisoit agir la machine, lui fit pren-

(c) C'est ainsi que Juvenal des Ursins parle de ce vol extraordinaire : » Et y avoit un homme assez » léger, habillé en guise d'un Ange, lequel par » engeins bien faits, vint des tours Notre-Dame de » Paris, à l'endroit dudit Pont, & entra par une » fente de ladite couverture (cela suppose que les rues étoient couvertes, & que le taffetas bleu en formoit le ciel) » à l'heure que la Roine passoit, » & lui mit une belle couronne sur la tête; & » puis par les habillemens qui étoient faits, fut » retiré par ladite fente, comme s'il s'en retournât » de soi-même au ciel.

dre, lorsque la Reine passa (*d*). Le Roi parut lui-même à la fête sans distinction, & en qualité d'un spectateur d'entre le peuple. Il y garda si bien l'*incognito*, étant en croupe derrière *Savoisy*, l'un de ses Trésoriers, qui se déguisa lui-même pour n'être pas connu, qu'il reçut plusieurs coups dans la foule où il s'avança, de la part des Sergens qui gardoient le lit de parade duquel on a parlé. Tout cela fut tourné en badinage, & le Roi fut le premier à rire d'une aventure où il avoit eu si peu d'égard à sa dignité.

La Reine étoit dans une litière magnifiquement ornée, accompagnée des premières Dames de la Cour, toutes superbement habillées. L'entrée fut suivie d'un festin, & le festin d'un bal qui dura

(*d*) Charles VI avoit pris un Cerf pour devise depuis un songe qu'il avoit fait, où il se croyoit enlevé par un Cerf aîlé ; ou relativement à un Cerf qu'il trouva à la chasse dans la forêt de Senlis, ayant au col un colier avec cette inscription : HOC ME CÆSAR DONAVIT, qu'on interpréta comme si le colier avoit été mis au col du Cerf par l'ordre & du temps de *Jules César* ; & non par quelque Empereur moderne, qui ne voulut prendre que le nom de César, que les Rois & les Empereurs d'Allemagne ont pris & prennent encore. J'aimerois mieux attribuer la devise au *songe* du Roi, qu'à la rencontre du Cerf.

toute

Digitized by Google

toute la nuit. Le lendemain se passa en jouxtes & en tournois.

A cette fête en succéda une autre qui fut donnée à S. Denis (*e*) : outre la Reine qui s'y trouva, la Reine de Sicile (*f*) y alla aussi avec les deux Princes ses fils, qui y furent faits Chevaliers par le Roi même. La magnificence de cette nouvelle fête égala celle de l'entrée de la Reine Isabeau, & dura trois jours. Les tournois, les festins, & toute la galanterie qui en étoit la suite nécessaire, remplirent ces trois jours. Les Historiens qui en parlent, ajoutent que, suivant le bruit qui courut alors, il s'y passa des choses où la pudeur ne fut guères ménagée, *des choses deshonnêtes en matières d'amourettes*, dit des Ursins, *dont depuis beaucoup de maux sont venus* (*g*). La Chronique de S. Denis, citée par Sauval, observe que la dernière nuit de cette fête toute la Cour se masqua, &

(*e*) Le 2 Mai 1389.

(*f*) Marie de Châtillon, dite de Blois, fille de Charles de Blois, Duc de Bretagne, & de Jeanne de Bretagne, femme de Louis Duc d'Anjou, frère de Charles V, oncle de Charles VI, & mère de Louis II du nom, Roi de Naples, & de Charles, Comte du Maine.

(*g*) La Chronique latine dit, en parlant de ces jouxtes, *Lubrica facta sunt*. Voyez l'Histoire de Charles VI, de Juvenal des Ursins, p. 91, sous l'an 1389, & la Chronique de S. Denis.

Digitized by Google

qu'il n'y eut presque personne qui, à la faveur du masque [*h*], ne se livrât à tous les excès de la licence la plus extraordinaire. Cela donne lieu de conjecturer que cette nuit fatale fut peut-être celle où commencèrent les liaisons d'entre la Reine & le Duc d'Orléans, frère du Roi, & celles de Marguerite de Bavière, femme du Duc de Bourgogne, avec ce même Prince. Tout sembloit se réunir pour la perte de la France; & lorsqu'on envisage l'état des choses sous le règne de Charles VI, on est forcé d'avouer que sans une protection visible de la Providence, c'en étoit fait de la Maison de France & de l'Etat. La foiblesse d'esprit du Roi se prêtoit à tout. Sa prodigalité étoit sans bornes; & elle étoit imitée par celle des Ducs d'Anjou & de Berry ses oncles. Philippe, dit le Hardi, Duc de Bourgogne, étoit d'une ambition démésurée, d'un caractère cruel, dur & impérieux, livré aux passions d'une femme encore plus ambitieuse, & qui ne ménageoit rien dans sa vengeance. Le Duc Jean qui lui succéda, & Philippe, surnommé le Bon, (sans qu'on sache pourquoi,) portèrent l'un & l'autre leurs passions, & sur-tout celle de la

(*h*) Le masque est très-ancien en Italie, & c'est vraisemblablement de là qu'il passa en France.

Digitized by Google

vengeance aussi loin. Le Duc d'Orléans (Louis de France,) frère du Roi, joignoit aux vices de ses oncles, un emportement effréné pour les femmes, & faisoit vanité de ses débauches. La Reine, violente, avare, incapable de modération dans ses désirs, loin de se servir de son esprit & de ses talens pour remédier aux maux de l'Etat, & adoucir les malheurs de sa Maison & ceux des François, ne les employoit qu'à allumer le feu qui dévoroit tout. Toujours chef de parti, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, & ne se servant de son crédit que pour le malheur du trône où elle étoit parvenue, les désordres de sa conduite égaloient ceux de son cœur. Du côté des peuples, ce n'étoit que murmures & plaintes secondées par ceux même dont ils étoient la victime; elles dégénéroient en révoltes, & les efforts du gouvernement & des sujets sembloient n'avoir plus d'autre but que leur destruction mutuelle; & cependant une Puissance ennemie, aussi redoutable que celle de l'Angleterre, succomba. Les François ne cessèrent jamais d'aimer leur Roi, & ne plaignirent pas moins son sort que le leur propre; ils étoient persuadés que Charles VI étoit bon & généreux; que ses dé-

Digitized by Google

fauts n'étoient que la ſuite des foibleſſes que ceux qui l'approchoient, augmentoient encore. Il avoit même fait voir qu'il cherchoit à faire le bonheur de ſes ſujets, en prenant leur parti contre le Duc de Berry, dont l'avidité avoit donné lieu à l'augmentation des anciens impôts, & à l'établiſſement des nouveaux.

Il paroît qu'il n'eût tenu qu'à Iſabeau de profiter de la bonté de caractère du Roi, pour tenir la balance droite entre les Princes ; mais il eût fallu des inclinations plus douces, des paſſions moins emportées, plus de jugement & plus de politique qu'elle n'en avoit. Au lieu de prendre la qualité d'arbitre, elle devint elle-même partie. Soit qu'un penchant criminel pour le Duc d'Orléans lui fît haïr *Valentine* de Milan, que ce Prince avoit épouſée ; ſoit que celle-ci, Italienne & jalouſe, haït la Reine par le même motif ; il en réſulta des démêlés que la mort du Duc d'Orléans ne put terminer. Iſabeau s'étoit d'abord déclarée pour ce Prince ; & lorſque le Roi avoit commencé à ſe charger du gouvernement en 1388, ce furent les créatures du Duc qui eurent preſque tout le pouvoir. Le Conſeil du Roi fut composé de *Bureau de la Rivière*, de *le Mercier de Novian*, & de

Digitized by Google

Jean de Montaigu. Ces trois hommes dépendoient du Connétable qui appartenoit entièrement au Duc d'Orléans. Mais Isabeau changea d'inclination & de parti; & après la maladie du Roi, ou sa démence, occasionnée par l'événement extraordinaire qui lui arriva au mois d'Août 1392 (*i*) aux environs du Mans, la Reine se déclara pour la Maison de Bourgogne contre celle d'Orléans. Valentine de Milan avoit beaucoup de crédit auprès du Roi, tout malade qu'il fût; & ce Prince ne voyoit, dans ses accès même, la Duchesse d'Orléans qu'avec plaisir. Elle adoucissoit l'âcreté de l'humeur sombre qui causoit son mal; &, comme dit Mezeray, *le gouvernoit fort doucement.* Elle fut même accusée de sortilège (*k*). Ce bruit fut sans doute sou-

(*i*) Le 5 Août, le Roi avoit déja été attaqué d'une fièvre chaude à Amiens quelque temps auparavant, & n'étoit pas rétabli. Il avoit même donné dans ses discours quelques marques d'un esprit peu rassis. On a accusé le Duc de Bourgogne d'avoir mis en jeu le phantôme prétendu qui arrêta le Roi dans la Forêt du Mans; & cette accusation n'est pas sans fondement.

(*k*) Les contes faits sur les *Sorciers*, les *sortilèges*, & les *enchantemens*, sont aussi anciens que la Monarchie. L'origine en est dûe aux pratiques superstitieuses du Paganisme, & à la malice ou à l'adresse de ceux qui mettoient le sortilège en crédit, ou par des vues politiques, ou par des vues de ven-

Digitized by Google

tenu par Isabeau son ennemie; & le peu-
ple le saisit si avidement, que la Du-

geance. Chez nos premiers Rois, ou Chefs des Francs, *Pharamond* passoit pour fils d'un *Incube*. *Bazine*, mère de Clovis I, pour une *forcière*. Frédégonde accusa Clovis, fils de son mari *Chilpéric* & d'*Audouere*, de *sortilége* & de complicité avec des *Sorcieres*. L'opinion fut à peu près la même jusqu'au règne de Charlemagne, qui, faisant renaître les sciences, écarta ces chimères. Les traces qu'on en voit dans les Ecrivains, sont des fruits de leur imagination, postérieurs à son siècle. L'ignorance & la crédulité reprirent vigueur sous ses enfans; les troubles de l'Etat, les guerres, & les Moines y contribuèrent. L'ignorance reprit le dessus. L'intérêt & la passion du merveilleux s'emparèrent de l'Histoire. On publia que BERTE étoit accouchée d'un oison, & que Bertrade étoit sorcière. Notre Histoire devint un mélange de sortilège & de faux miracles. Le règne de Saint Louis plus éclairé y semble moins livré; mais les idées de sortilège reparurent sous ses enfans successeurs. Philippe le Hardi eut recours à une devineresse: on lui proposa deux fameux devins. Les Templiers furent regardés comme autant de sorciers sous Philippe le Bel: on méla du sortilège dans l'affaire d'Enguerrand de Marigny. Sa femme avoit fait des images de cire, & voulut ENVOUTER Louis Hutin. La démence de Charles VI fut mise sur le compte des Sorciers. La Pucelle d'Orléans fut brûlee comme sorcière. Le règne de Louis XI, devenu plus éclairé, vit moins de Sorciers. Les Devins & l'Astrologie prirent la place des sortilèges. Il faut quelque chose pour amuser la foiblesse de l'esprit humain. Les lumières du règne de François I, dissipèrent presque ces ténèbres; cependant on regarda Diane de Poitiers, Maîtresse de Henri II, comme un peu *sorciere*, & l'on prit l'effet de ses charmes pour un sortilège. Catherine de Médicis, entêtée des devins & de la magie, fit renaître tous les contes des Sorciers, & on n'en vit jamais tant que sous les règnes de Charles IX & de Henri

cheffe fut obligée de s'éloigner de la Cour pour quelque temps.

Avec moins de crédulité, on eût pu s'appercevoir que les charmes dont s'étoit servi Valentine de Milan avec le Roi, étoient très-naturels & semblables à ceux qu'avoit employé le Duc d'Orléans son mari, pour se rendre maître, comme il fit depuis, de l'esprit & du cœur de la

III. Ces idées se dissipèrent un peu sous Henri IV, qui avoit l'esprit trop solide pour les accréditer. La possession de Marthe Boffier ne put réussir, malgré les intrigues des Moines & des personnes qui s'intéressoient au succès. Sous Louis XIII, elles reparurent; l'infortunée *Léonora Galigai*, femme du Maréchal d'Ancre, fut condamnée, comme si elle se fût emparée de l'esprit de Marie de Médicis par sortilèges, & non pas par le pouvoir qu'ont les génies supérieurs sur les ames foibles. Richelieu fit aussi servir la magie à sa vengeance, en faisant brûler le malheureux Urbain Grandier, Curé de Loudun, comme magicien. On fit taire ceux qui entreprirent d'éclairer le Public sur cette horrible scène. Malgré la naissance de la Philosophie sous Louis XIV, la Voisin en imposa à la Ville & à la Cour, & ne trouva d'incrédules que le Maréchal de Luxembourg, qu'on accusa lui-même de *sortilège* dans la suite. Sous le règne de son successeur, la raison qui sembloit encore au berceau sous Louis XIV, a paru dans toute sa vigueur; & les esprits foibles ou échauffés, qui ont vou u se prêter aux sorciers, aux devins, & à la magie, n'ont réussi qu'auprès du plus vil peuple, dont la credulité est mesurée par l'ignorance, & lequel, par un sentiment de vanité, dont il ne démêle pas la source, se livre d'autant plus au merveilleux, qu'il se croit par là au niveau des Grands, & des esprits les plus élevés.

Digitized by Google

Reine. Le gouvernement de la personne & de la santé du Roi furent d'abord confiés à Isabeau, & celui de l'État au Duc de Bourgogne, avec le *titre de Lieutenant Général.* Mais le Duc d'Orléans, frère unique du Roi, réclama contre ces dispositions. Il alléguoit la proximité du sang; il en étoit le premier Prince, & ne voyoit entre le Roi & lui que le Dauphin encore enfant. Cependant le Duc de Bourgogne, en qualité de petit-fils de France, prétendoit l'emporter; comme petit-fils du Roi Jean, père de Charles V, il vouloit avoir le pas sur Louis de France, fils de Charles V, & être d'un dégré plus proche du trône que le frère du Roi, par droit de représentation. La Jurisprudence contraire n'étoit pas encore un point entièrement hors de contestation. La Reine cabala pour l'Orléanois, & le Duc de Bourgogne fut obligé de céder au droit de son rival. C'eût été un bonheur, si le Duc d'Orléans satisfait du côté de l'ambition, l'eût pu être du côté des plaisirs; mais il n'y mettoit point de bornes; & l'on assure que non content de séduire tout ce qu'il y avoit de femmes à la Cour qui pouvoient lui plaire, il avoit l'impudence d'en divulguer les noms; qu'il avoit même un cabinet

orné

orné des tableaux de celles dont il étoit aimé; & que parmi ces portraits, il fit voir au Duc de Bourgogne (Jean fils de Philippe, père de Philippe surnommé le Bon) Marguerite de Bavière (*l*) sa femme, proche parente de la Reine. Le Bourguignon, indigné de la conduite du Duc d'Orléans, & qui d'ailleurs ne voyoit qu'avec impatience son pouvoir obscurci par celui de ce Prince, forma dès-lors les projets de vengeance les plus terribles. Ses partisans animèrent sous main les peuples contre le Duc d'Orléans & contre la Reine, qui les acca-

(*l*) Duhaïllan, Etat des affaires de France, Liv. I, fol. 67 verso, édit. *in*-8. de 1570. Brantôme dit la même chose en ces termes : » Louis, Duc d'Orléans, aïeul de Louis XII, s'étant vanté tout haut en un banquet où étoit le Duc Jean de » Bourgogne son cousin, qu'il avoit en son cabinet » le portrait des plus belles Dames dont il avoit » joui. Par cas fortuit, un jour le Duc Jean entrant » dans ce cabinet, la première Dame qu'il vit pourtraite, & se présenta du premier aspect devant » ses yeux, ce fut sa noble Dame & épouse, qu'on » tenoit de ce temps très-belle. (Elle s'appeloit Marguerite, fille d'Albert de Bavière, Comte de » Haynaut, Hollande & Zelande.) Qui fut ébahi? » ce fut le bon époux..... & ne faisant pas cas de » la puce qui le piquoit autrement, dissimula tout, » & en couvant la vengeance, le querella pour la » Régence & administration du Royaume, colorant son mal sur ce sujet, & non sur sa femme, » le fit assassiner à la Porte Baudet à Paris. Sa femme étant morte auparavant, pensez de poison ». Brantôme, Dames Galantes, Tome II, p. 315.

Digitized by Google

bloient d'impôts. La réputation de la Princesse ne fut point épargnée, & les bruits les plus injurieux contre son honneur furent répandus à l'occasion de ses liaisons avec le Duc d'Orléans. Le Duc de Bourgogne jetta même dans l'esprit du Roi les soupçons les plus violens. En effet, ce malheureux (*m*) Prince manquoit quelquefois des choses même les plus nécessaires à la vie. L'oubli de sa personne alloit jusqu'à l'indécence la plus marquée, & il n'avoit pas même de maison ni de table réglée (*n*). Le sort du Dauphin n'étoit guères plus heureux, & l'héritier présomptif de la couronne étoit presque dans l'indigence. Charles VI, quoiqu'accablé de ses maux, fut sensible à ceux de ses sujets; & touché des remontrances du Bourguignon, il se résolut à assembler un Conseil extraordinaire, où tous les Princes du Sang eurent ordre

(*m*) La Gouvernante des Enfans de France avoua au Roi que souvent ils n'avoient ni de quoi manger, ni de quoi se vêtir. Hélas! dit le Roi, avec un soupir, je ne suis pas mieux traité. Il tenoit à la main une coupe d'or dans laquelle il venoit de boire; il la donna à la Gouvernante, pour subvenir aux besoins de ses enfans.

(*n*) C'étoit Louis de France Duc de Guyenne, appelé, tantôt Monseigneur de Guyenne, tantôt Monsieur le Dauphin. Il etoit né le 22 Janvier 1396 nouveau style, & mourut sans postérité le 18 Décembre 1415.

Digitized by Google

de se trouver. Le Duc de Bourgogne y fut mandé, & y arriva bien accompagné. La nouvelle de sa marche consterna la Reine & le Duc d'Orléans. Ils prévirent qu'il leur seroit impossible de détourner l'effet des résolutions de cette assemblée. Les plaintes qu'on y devoit faire contre eux étoient graves & trop bien fondées pour se flatter de les éluder. L'éclat de la Maison du Duc d'Orléans déposoit contre lui; les plaisirs & l'abondance dont il jouissoit, insultoient à la misère des peuples & à l'état du Roi même. Isabeau & le Duc sortirent de Paris, & se réfugièrent à Melun, ayant ordonné qu'on leur amenât le Dauphin, les autres Enfans de France, & même les Enfans du Duc de Bourgogne. Mais l'ordre ne put pas s'exécuter si secrétement que le Duc de Bourgogne n'en fût averti. Il arriva à *Juvisi* comme le Dauphin en partoit, & le reconduisit à Paris, où il lui donna un appartement au Louvre avec une bonne garde. Le Duc de Berry, non moins avide, mais plus pacifique que les autres, entra dans la faction du Bourguignon, & se chargea de la garde du Prince, & de celle de Paris, sous le titre de *Gouverneur & Capitaine de la Ville*. La Reine & le Duc d'Orléans, unis de fortune & d'in-

térêts, travailloient de leur côté à soutenir leur parti. Ils levoient des troupes, & n'épargnoient rien pour se fortifier contre les mesures qu'on prenoit contr'eux à Paris. Les deux factions (*o*) faisoient sonner fort haut le nom du Roi qui n'étoit que spectateur de ces horribles divisions, & le salut du peuple, victime de leur ambition. Chacun d'eux pensoit même à mettre l'Angleterre dans ses intérêts. On n'oublioit pas le secours des manifestes, où de part & d'autre on se déchiroit impitoyablement. La Reine n'étoit pas plus ménagée que le Duc d'Orléans, & ceux-ci n'épargnoient rien pour rendre le Duc de Bourgogne & ses partisans odieux. La pitié qu'on avoit du sort du Roi, & l'horreur que ces scènes inspiroient, firent prendre le parti de la négociation pour concilier les différends; mais la Reine & le Duc d'Orléans ne voulurent d'abord rien écouter. Ils se croyoient fondés dans leurs prétentions,

(*o*) Ce fut dans ce temps & à cette occasion que le Duc d'Orléans prit pour sa devise un BATON *plein de nœuds*, avec le mot : J'ENVIE. Et le Duc de Bourgogne un RABOT, & le mot : JE TIENS. En voulant dire qu'il *avoit* entre les mains l'autorité qu'*envioit* son rival, & qu'il se servoit de son Rabot pour affoiblir le bâton, & en ôter les nœuds. Ces devises étoient dans l'usage & l'esprit du temps,

Digitized by Google

vouloient faire la loi, & n'en recevoir aucune. Le titre de Reine & celui de frère unique du Roi, rendoient Isabeau & le Duc d'Orléans intraitables. L'Université, dont le pouvoir étoit alors fort étendu (*p*), par le grand nombre d'Etudians dont elle étoit composée, fit une députation à la Reine & au Duc; elle n'eut aucun succès; & l'Orléanois qui étoit aussi éloquent qu'aucun Professeur, fit lui-même un long discours aux Députés, où, après quelques déclamations contre la conduite du Bourguignon & de ses partisans, il ajouta que la connoissance des affaires d'Etat & de la Guerre n'ayant aucune liaison aux points de doctrine dont l'Université s'occupoit, ce n'étoit point à elle à se mêler de la Guerre ni du Gouvernement. La fierté de ce discours étoit hors de saison. Le peuple soulagé des impôts dont le Duc d'Orléans l'avoit accablé, & auquel on avoit rendu ses armes, s'étoit déclaré pour le Duc de Bourgogne. Le Dau-

(*p*) Ladite Université avoit grande puissance pour ce temps à Paris, tellement que quand ils mettoient la main à une besoigne, il falloit qu'ils en vinssent à bout, & se vouloient mesler du Gouvernement du Roi, & d'autres choses. Hist. de Charles VII, par *Berry*, Hérault d'Armes, fol. 6 verso de l'édit. *in*-4. goth. de 1528.

phin & les autres enfans de France étoient entre ses mains. L'Université, qui avoit cru qu'il étoit de sa dignité de se rendre médiatrice à *titre de fille aînée de nos Rois*, méritoit plus de ménagement, & pouvoit offrir une ressource dont la Reine & le Duc se privoient. Ainsi abandonnés de tous les Princes, de toute la Cour & des Parisiens, de presque toute la Nation, ils s'adoucirent, ils plièrent, & s'en rapportèrent, à l'égard du Gouvernement, aux Princes unis; & quant aux querelles particulières d'entre le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne, aux Rois de Navarre & de Sicile, & aux Ducs de Berry & de Bourbon. On fit enfin une paix que la crainte & la nécessité dictèrent aux deux partis. Les deux chefs, le Bourguignon & l'Orléanois, entendirent la Messe, y communièrent, & se *jurèrent bonne amour & fraternité*. Mais plus ces réconciliations sont solemnelles, plus on cherche à en rendre les liens sacrés, & moins ils sont forts. Isabeau relevoit de couche. Le Duc d'Orléans (*q*) étant allé la voir trois

(*q*) Brantôme, Tome I, p. 62, édition de 1666. Il ne fit point difficulté d'aimer Isabeau de Bavière sa belle-sœur, que le soir même qu'il fut tué, il venoit de chez elle, & y avoit passé la plupart de la nuit à rire avec elle, étant fraîchement relevée de couches.

Digitized by Google

jours après ces sermens, un valet de chambre du Roi vint lui dire sur les sept heures du soir (*r*), que le Roi le demandoit pour une affaire pressée. Il sort, monté sur une mule, suivi de deux Ecuyers & de quelques valets de pied qui portoient des flambeaux. A quelque distance de l'Hôtel S. Paul, où logeoit le Roi, le Duc d'Orléans se vit investi de dix-huit assassins (*s*). Oquetouville, Gentilhomme Normand, qui étoit à leur tête, lui porta le premier coup, & lui coupa la main d'une hache d'armes; d'un second coup, il l'abattit de dessus sa mule; & du troisième, il lui ouvrit le crâne. Il resta étendu mort sur le pavé, & les assassins se sauvèrent à l'Hôtel d'Artois (*t*), où logeoit le Duc de Bourgogne. Isabeau perdit par la mort du Duc d'Orléans un Prince avec lequel elle avoit été trop étroitement unie, pour ne pas voir cette perte avec douleur. L'excès de hardiesse, & l'insolence

(*r*) Du 23 Novembre 1407.

(*s*) Rollet ou Raoullet Oquetouville, ou Aucquetonville. Il avoit été Officier de la Maison du Duc d'Orléans, & prétendoit avoir à se plaindre du Prince, qui l'avoit fait rayer sur l'état de sa Maison.

(*t*) Situé dans la rue qui en a retenu le nom de rue *Comtesse d'Artois*.

Digitized by Google

des procédés du Duc de Bourgogne ; firent appréhender les suites les plus fâcheuses. Le Duc avoit eu l'audace de faire faire son apologie en présence des Princes du Sang & du Dauphin, par la bouche de *Jean Petit*, qui avoit préconisé son action (*u*) comme celle d'un Héros libérateur de la patrie, & digne des plus hautes récompenses, même du côté de la conscience. Le sentiment du Docteur Petit étoit celui de deux autres Casuistes de ses confrères. Tant il est vrai que l'intérêt fait donner aux crimes les moins équivoques, les couleurs de la vertu même. La Reine & le Dauphin justement allarmés, ne se crurent plus en sûreté dans un lieu où leur ennemi étoit si puissant. Ils sortirent de Paris, où la faction du Bourguignon triompha presqu'en

(*u*) Le Jeudi 8 Mars 1407. Le Docteur *Jean Petit*, ame vénale, sans honneur, & sans autres principes que ceux de son intérêt, étoit de Normandie. Il soutint dans ce discours l'abominable proposition : *Qu'on peut tuer les Princes qu'on croit être des tyrans.* En la soutenant il avança qu'il étoit une des Créatures du Duc de Bourgogne, auquel il devoit son élévation, & dont il étoit encore Pensionnaire. Le Casuiste vendu pouvoit ajouter que c'etoient là les motifs de ses décisions. Il fut depuis accusé d'hérésie, & obligé de se retirer dans les Etats du Duc de Bourgogne, qui lui donna un asile à Hesdin, avec des appointemens considérables. Jean Petit y mourut en 1411.

Digitized by Google

un même jour de toute la Maison Royale, aussi-bien que des principes les plus sacrés de la Religion, de l'équité & de la nature. Ses avantages étoient si grands, qu'ils l'éblouirent; il quitta Paris, & partit pour aller en Fandres lever des troupes pour le service de Jean de Bavière, frère de sa femme, nommé à l'Evêché de Liége. Isabeau profita de la faute du Duc de Bourgogne, & revint (*x*) aussi-tôt à Paris avec la Famille Royale: elle se rendit maîtresse de Paris, dont elle se fit apporter les clefs; & dans un Conseil qu'elle fit assembler, Jean Juvenal des Ursins (*y*), Avocat du Roi, déclara que Sa Majesté, pour obvier aux troubles, nommoit la Reine avec le Dauphin pour gouverner le Royaume pendant ses maladies. Isabeau, qui n'avoit pas d'intérêt plus pressant que de rendre le Duc de Bourgogne odieux aux Princes & à la Cour, fit dire à la Duchesse d'Orléans de se présenter, & de demander justice de

(*x*) Le dernier jour d'Août 1408.

(*y*) Nous ne lui donnons pas le titre d'*Avocat Général*, parce que ce titre étoit alors inconnu pour les Avocats du Roi, & ne se donnoit qu'aux *Avocats des Parties ou du Public*. Le titre d'Avocat Général pour les Avocats du Roi est très-moderne, & n'a guères que cent ans. Voyez Loysel, Dialogue des Avocats.

Digitized by Google

la mort de son mari. Cela fut fait avec beaucoup d'éclat de la part de cette Princesse par le ministère d'un Théologien (l'Abbé de Cerisi) qui démontra l'énormité du crime, & par un Avocat (Me Guillaume Cousinot) qui conclut juridiquement contre le meurtrier. Outre que le Dauphin, qui présidoit à ce jugement, étoit gendre du Duc de Bourgogne, duquel il avoit épousé la fille aînée en 1404; s'il étoit facile de rendre des Arrêts, il ne l'étoit pas de les faire exécuter contre un Prince aussi puissant que le coupable. Tout ce que purent obtenir la Reine & la Duchesse d'Orléans, ce fut une déclaration de la part du Dauphin (Louis Monseigneur de Guyenne) *que la mort du Duc d'Orléans son oncle lui déplaisoit, & à tous les Princes, tant de son sang qu'autres, & justice en seroit faite.* Tandis que ces choses se passoient à Paris, où la Reine travailloit à y établir son pouvoir, & à diminuer celui du Bourguignon, ce Prince l'affermit encore par la victoire qu'il remporta contre les Liégeois, dont vingt-quatre mille furent passés au fil de l'épée. Le bruit de ce succès allarma la Cour & la Reine plus que tout autre. Le Bourguignon avoit toujours un grand nombre de partisans à

Digitized by Google

Paris; ils y répandoient le bruit qu'on en vouloit autant à la liberté qu'aux biens des Habitans de cette grande Ville. Isabeau craignant que les mesures qu'elle prenoit ne fussent inutiles, & appréhendant aussi de tomber entre les mains du Duc de Bourgogne, sortit enfin de Paris, & se sauva, pour ainsi dire, à Tours, accompagnée du Roi, du Dauphin Louis, de la Dauphine, des Rois de Sicile & de Navarre, du Duc de Berry, & de plusieurs autres Seigneurs. Les Parisiens ne virent ce départ qu'avec chagrin; le Duc de Bourgogne fut mal reçu, & personne n'alla au-devant de lui, comme il s'y attendoit. Il vit bien que s'il ne vouloit pas perdre entièrement l'affection du peuple, qui conservoit toujours un respect & une tendresse infinie pour son Roi, il falloit prendre la voie de la négociation. Insensiblement il se voyoit accusé de tous les malheurs dont Paris & toute la France étoient accablés. Il députa le Comte de Hainaut à Tours au Roi & à la Reine: on convint d'une entrevue à Chartres; le jeune Duc d'Orléans s'y trouva; Valentine de Milan, sa mère, étoit morte quelque temps auparavant (z). On fit

(z) Le 4 Décembre 1408.

Digitized by Google

une paix telle quelle (*a*), & le Roi & la Reine revinrent à Paris. Après cet accommodement, l'autorité resta au Duc de Bourgogne, & la Reine fut encore une fois obligée de sortir de Paris; mais abandonnée du Duc de Berry & du Roi de Navarre, elle renoua avec le Bourguignon. L'infortuné Montagu, Intendant des Finances, paya par sa mort dix-sept ans de faveur dont il avoit joui (*b*). Il passa pour constant que son supplice fut plus un effet *de volonté*, ou de pouvoir absolu, *que de raison*. Paris étoit dans une horrible confusion: instrument des passions des Grands, le peuple en étoit la victime. Ces malheurs ne firent qu'augmenter. On ne voyoit que ligues, contreligues, meurtres, pillages, incendies. L'Etat fut déchiré sans pitié par ceux qui avoient le plus grand intérêt à sa conservation. La Reine, qui avoit toujours pris les partis les plus convenables à son ambition,

(*a*) Le Duc de Bourgogne, sans boire ne manger en la ville, monta à cheval. Et avoit un très-bon fol en sa compagnie, qu'on disoit être fol saige; lequel tantôt alla achepter une paix d'Eglise, & la fit fourrer, & disoit que c'étoit une PAIX FOURRÉE, & ainsy advint depuis. *Juvenal des Ursins*, Histoire de Charles VI, sous l'an 1408, p. 246.

(*b*) Il eut la tête coupée aux Halles le 17 Octobre.

flottoit entre celui du Bourguignon, & celui de l'Orléanois, auquel on donna le nom d'Armagnac, à cause du (c) Comte d'Armagnac, beau-père du Duc d'Orléans. Les choses étoient encore bien éloignées d'une tranquillité parfaite, lorsque l'Angleterre, dont le Duc de Bourgogne s'étoit ménagé les secours, déclara la guerre à la France. Henri V, fils d'Henri IV, se voyant assuré du trône que son père avoit usurpé sur Richard II, passa la mer. Sa descente en France lui auroit été fatale, si on ne l'eût point obligé à donner la funeste bataille d'Azincourt, sur le chemin de Calais, dans le voisinage de Blangies (d), où la France perdit vingt-cinq mille hommes. Louis de France, second Dauphin, survécut peu de temps à cette défaite, & mourut sans postérité

(c) Charles, Duc d'Orléans, fils de Louis de France, assassiné par Raoul d'Aucquetonville le 23 Octobre 1407, & de Valentine de Milan, naquit le 26 Mai 1391, & épousa en premières noces Isabelle de France, Veuve de Richard II, Roi d'Angleterre, seconde fille de Charles VI, au mois de Juin 1406, elle mourut en 1409. Il épousa en 1410 Bonne d'Armagnac, fille aînée de Bernard septième du nom, Comte d'ARMAGNAC, Connétable de France, très-célèbre dans ces démêlés, & de Bonne de Berry.

(d) Elle fut donnée le 25 Octobre 1415, à peu près où fut livrée celle de Blangies, ou Malplaquet, le 11 Septembre 1709.

Digitized by Google

le 18 Décembre 1415. Jean, son frère, devenu le troisième Dauphin, ne vécut qu'environ un an après, étant mort de poison le 5 Avril de l'année 1416. CHARLES, qui succéda à son père, né le 22 Février 1402, n'avoit encore que treize ans lors de la descente des Anglois. Isabeau prétendit se rendre maîtresse absolue des affaires. Les maladies du Roi étoient devenues presque continuelles. Le Duc d'Orléans avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt avec le Duc de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme & de Richemont. Le Connétable Charles d'Albret avoit été tué aussi-bien que le Comte de Nevers & le Duc de Brabant, frères du Duc de Bourgogne. Le Duc de Berry, outre sa modération naturelle, étoit d'un âge qui le faisoit aspirer au repos. Jean, Duc de Bourgogne, soupçonné bien justement de s'entendre avec l'Angleterre, étoit devenu odieux à tous les bons François : enfin la foiblesse de tous les partis ralentissoit leur rage. Suivant les apparences, la Reine eût pu s'emparer du Gouvernement, à la faveur du respect dû à son rang, & de la jeunesse du Dauphin; mais elle n'étoit point assez adroite pour profiter des conjonctures. Il falloit se ménager le

Digitized by Google

Comte d'Armagnac, & s'unir étroitement avec le Dauphin CHARLES, élevé dans la haine du parti Bourguignon : elle ne le fit pas, & se brouilla même entièrement avec eux. Soit à dessein de soutenir son parti, soit pour satisfaire son avidité, elle avoit amassé de grands trésors en argent monnoyé, en vaisselle & en joyaux ; ils étoient déposés en différentes Eglises : le Dauphin Charles & le Comte d'Armagnac se firent donner ordre de les enlever, pour s'en servir à faire la guerre contre les Anglois. Cette démarche mit Isabeau au désespoir ; elle abandonna la Cour, & se retira à Vincennes. Il y avoit tout à craindre de la violence de son ressentiment, soit qu'elle se réunît avec le Duc de Bourgogne, ou qu'elle agît de concert avec le Roi d'Angleterre qui se préparoit à une nouvelle descente. Elle en étoit capable, comme le prouva depuis l'expérience. Le Dauphin & le Connétable la firent conduire à Tours, où elle fut reléguée, avec ordre à ceux qui l'accompagnoient de veiller exactement sur ses actions. Quelques Auteurs ont ajouté que le Dauphin, outre les raisons d'intérêt qu'il avoit pour en venir à cette extrémité avec sa mère, en avoit encore d'honneur. Isabeau n'étoit

Digitized by Google

rien moins que régulière dans sa conduite. On parloit publiquement de ses amours avec un jeune Seigneur, nommé Louis de Boisbourdon, lequel, sans avoir le rang du Duc d'Orléans, ce qui avoit pu rendre leurs liaisons équivoques, avoit succédé à toute sa faveur. La dignité du trône & l'intérêt du Dauphin exigeoient qu'on écartât un pareil scandale. Boisbourdon avoit été noyé à la sollicitation du Dauphin, & par ordre du Roi. Isabeau, captive à Tours, justifia bientôt tout ce qu'on appréhendoit de son caractère méchant & brouillon. Elle eut recours au Duc de Bourgogne, ennemi capital de l'Etat & du Dauphin, & négocia avec lui sa liberté, se soumettant à toutes les conditions qu'il y voudroit mettre. Jean, Duc de Bourgogne, trouvoit cette union trop favorable à ses projets, pour ne pas s'engager avec Isabeau. Il partit de Chartres, & vint à Tours avec une diligence extraordinaire, & trouva la Reine dans l'Eglise de Marmoutier, d'où il l'enleva, & la tira de la captivité. Il la conduisit à Chartres, & ensuite à Joigny. Fortifiés l'un par l'autre, ils ne gardèrent plus de mesures. L'aversion secrette qu'avoit toujours eue Isabeau contre son fils, éclata; & le Dauphin

Digitized by Google

phin trouva dans ſa mère une ennemie plus acharnée à ſa perte, que ne le furent le Bourguignon & les Anglois. Ses liaiſons avec le Duc de Bourgogne (*e*), & ſon enlèvement à Tours, firent renouveller des bruits pareils à ceux qu'on avoit tenus ſur ſon commerce avec le Duc d'Orléans. Les apparences n'étoient pas moins contre la Reine; & Jean Duc de Bourgogne n'étoit guères plus chaſte que Louis Duc d'Orléans: mais il y avoit long-temps qu'Iſabeau avoit pris ſon parti ſur les diſcours déſavantageux qui ſe répandoient contr'elle; elle mépriſa encore ceux-là. Elle fit valoir une Ordonnance, par laquelle le Roi, au commencement de ſes maladies, l'avoit établie Régente du Royaume; & en conſéquence de cette Ordonnance, elle écrivit à toutes les (*f*)

(*e*) Pontus Heuterus dit dans la Vie de Jean ſans peur: *Mulieroſior patre multo fuit. Vivâ enim uxore, pellices non ignobiles habuit, quarum facile princeps, extremis vitæ temporibus, Giaci* (de Giac) *fuit Domina*, IPSAQUE REGIS CAROLI SEXTI UXOR, NON SATIS BENE AUDIVIT, *quod Turonenſi captivitate ab eo liberata, extremo ſemper exinde conatu partes Burgundicas, etiam eo mortuo, foverit, cum anteà Aurelianis enixe ſtuduiſſet.* Pontus Heuterus, Lib. III, p. 218. Etienne Paſquier, Recherches, Liv. II, p. 66 de la nouvelle édition, col. 2.

(*f*) Amiens, Abbeville, Montdidier, Senlis, Montlhéry, Corbeil, Pontoiſe, Chartres, Tours, Mante, Meulan & Beauvais.

Villes qui s'étoient déclarées pour le Duc de Bourgogne, & leur défendit de reconnoître d'autres ordres que ceux qu'il leur donneroit. Pour s'attacher les peuples, le Bourguignon de son côté défendoit aux Bourgeois de payer d'autres subsides que les droits sur le sel, & les flattoit d'un gouvernement sans impôts. On établit une Chambre Souveraine à Amiens, & un Parlement à Troyes; les Jugemens qui s'y rendoient étoient scellés d'un sceau où étoit représentée Isabeau *droite & les bras pendans*. Du côté droit, *les armes de France mi-parties avec celles de Bavière*, & cette légende à l'entour: C'EST LE SCEL DES CAUSES SOUVERAINES, ET APPELLATIONS POUR LE ROI. Il fut ordonné que les actes s'expédieroient au nom de la Reine avec cet intitulé: » ISABEL, *par la grace de Dieu, Royne de* » *France, ayant pour l'occupation de Monseigneur le Roi, le gouvernement & administration de ce Royaume, par l'octroi* » *irrévocable à nous sur ce fait par mondit* » *Seigneur & son Conseil* ». Les désordres devinrent plus grands que jamais; & par la réunion de la Reine avec le Bourguignon, les malheurs de l'Etat furent portés à leur comble; les François éprouvèrent tout ce que peuvent avoir d'affreux une

Digitized by Google

guerre civile & une guerre étrangère. On tenta de nouveau des voies de négociation. Le Pape (c'étoit Martin V) envoya deux Légats pour rétablir l'union, & il fut décidé que le Duc de Bourgogne auroit conjointement avec le Dauphin le gouvernement du Royaume. Les choſes ne pouvoient prendre une face plus favorable pour le Bourguignon ; il accepta le parti. La Reine, qui n'agiſſoit plus que par les impreſſions du Duc de Bourgogne, y ſouſcrivit également ; le Roi, incapable de choix dans l'état où il étoit réduit, y conſentit ; & le Dauphin même ne refuſa pas la propoſition. Mais, ſoit qu'il fît agir ſes partiſans, ſoit qu'eux-mêmes regardaſſent la loi qu'on leur impoſoit, comme la perte de l'Etat, le Chancelier (g) s'y oppoſa hautement, & proteſta *que jamais il ne ſcelleroit un traité qui livroit le Roi, le Dauphin, la France entière à leur plus grand ennemi, à un traître qui s'entendoit avec l'Anglois.* Le Comte d'Armagnac ſe joignit au Chancelier, & fit des actes d'hoſtilité qui ôtèrent toute eſpérance de paix ; mais ſon zèle l'emporta trop loin. Pour s'emparer de Montlhéry & de Marcouſſi, il tira ſes troupes

(g) Henri de Marle.

Digitized by Google

de Paris, & cette grande Ville devint la proie du Bourguignon par la trahison de *Perrinet le Clerc*, fils d'un Marchand de Fer, qui la livra au Seigneur de l'Isle-Adam, Commandant de Pontoise pour le Duc de Bourgogne. Ce Prince & ses partisans y exercèrent tous les ravages & toutes les fureurs qu'inspire la vengeance. Plus de trois mille hommes y périrent; les uns furent jettés par les fenêtres, & écrasés sur le pavé; les autres étranglés, ou cruellement égorgés. Le Connétable Bernard d'Armagnac (*h*), le Chancelier de Marle, les Archevêques de Rheims & de Tours, les Evêques d'Evreux, de Senlis, de Laon, de Saintes, de Lizieux & de Coutances, les Abbés de S. Denis & de S. Corneille de Compiegne, & un grand nombre de Magistrats périrent dans ce massacre. Tanneguì du Châtel eut beaucoup de peine à sauver le Dauphin. Ce Prince dormoit,

[*h*] Villiers l'Isle-Adam exerça une cruauté inouie sur le corps du Connétable. Il lui leva sur le dos deux courroyes, ou deux bandes de sa peau, & en les rejettant sur son visage, il dit : Qu'il seroit Bourguignon, & du parti des BANDÉS, au moins après sa mort. Les Bourguignons portoient des BANDES d'étoffe pour signe de parti, & de ralliment. A l'exception du meurtre de la Saint Barthelemy, il n'est jamais arrivé de massacre si horrible à Paris.

Digitized by Google

Il l'enveloppa dans ses draps, & le porta à la Bastille, d'où il le conduisit à Melun. Le malheureux Charles VI, tout malade qu'il étoit, fut obligé de se mettre à la tête des mutins, & sans savoir ce qu'il disoit, il commanda aux Bourgeois de livrer *les Armagnacs*. Qu'on se figure les extrémités où la populace autorisée se porte en pareille occasion! La Reine, qui n'avoit pas manqué de donner des ordres contre ceux qu'elle accusoit de lui avoir enlevé ses trésors, & le Duc de Bourgogne, auteurs de tant de meurtres, s'applaudissoient de cette affreuse victoire, qui faisoit ruisseler dans Paris le sang le plus pur de l'Etat. Tout ce qu'ils prirent sur eux, ce fut de n'être pas présens à cette boucherie. Ils n'entrèrent dans Paris qu'environ un mois après, c'est-à-dire le 14 Juillet 1418. Ils y firent une entrée triomphante, & par un aveuglement inconcevable, y furent reçus avec toute la joie qui eût pu accompagner les succès les plus heureux & les plus mérités. Le Roi leur donna même beaucoup de marques d'affection, & toutes leurs créatures furent mises en place. Le Duc de Bourgogne se fit Gouverneur de Paris, il devint maître absolu de toute la Maison Royale, & conduisit

à Troyes le Roi, la Reine & Madame Catherine, comme des esclaves enchaînés au char du vainqueur. Il n'y manquoit que le Dauphin, qui disputoit, pour ainsi dire, aux fureurs de sa mère, & à la fortune du Duc de Bourgogne, les restes expirans de la Monarchie. Le Duc le pria de venir à Paris. Cette démarche étoit de la dernière conséquence. On représenta au Dauphin qu'il ne pouvoit, sans risquer l'Etat & sa personne, se confier au Duc de Bourgogne, dont les liaisons avec l'Anglois n'étoient plus équivoques. Le nom du Roi étoit encore respecté; mais de quoi étoit capable ce Prince malheureux dans les fers du Bourguignon? La haine d'Isabeau contre son fils s'étoit signalée par des excès qui ôtoient toute espérance de son côté. Et d'ailleurs cette Princesse aveuglée par sa passion, ne s'étoit-elle pas elle-même forgé des chaînes qu'elle ne pouvoit plus rompre? Il prit donc sagement toutes les mesures qui dépendoient de lui pour se soutenir, & contre le Duc de Bourgogne, & contre les Anglois qui s'étoient emparé de toute la Basse-Normandie. Le Bourguignon se vit par la résolution du Dauphin dans une position très-embarrassante. Il étoit auteur des malheurs

Digitized by Google

de l'Etat ; on pouvoit enfin ouvrir les yeux, & il devoit naturellement s'attendre à devenir l'exécration des François, si l'Anglois devenoit le maître du Royaume. Le Duc y étoit le plus puissant. Il en avoit le gouvernement : à quel autre en imputer la perte ? Il falloit donc ou le sauver, en se réunissant avec le Dauphin ; ou se résoudre à le perdre, en se joignant hautement avec l'Anglois, pour détrôner l'héritier légitime, & s'ôter à soi-même & à sa Maison les droits qu'il avoit à la Couronne, après l'extinction de la Maison régnante & de celle d'Orléans. Elles ne subsistoient que dans deux Princes. L'Anglois lui-même piqué contre le Duc, qui balançoit & soutenoit mal les engagemens qu'il avoit pris, s'adressa au Dauphin. La Reine étoit devenue un personnage muet & inutile dans toutes ces scènes. On peut rendre au Dauphin Charles la justice d'avoir conservé l'honneur de la France dans un temps où ses affaires étoient dans la plus fâcheuse situation, en se refusant aux propositions que lui avoit faites le Roi d'Angleterre. Il eût pu trouver dans un traité avec l'Angleterre le moyen de se venger du Duc de Bourgogne, & de mettre sa mère à la raison ; mais il envisagea un plus noble intérêt,

Digitized by Google

& il préféra une négociation avec le Duc de Bourgogne. Ils se virent à Pouilly-le-Fort, près de Melun, & y jurèrent la paix entr'eux, & un traité d'union contre l'Angleterre. On convint de part & d'autre de se retrouver à Montreau-faut-Yonne dans un mois. La réconciliation étoit-elle sincère? Le Duc de Bourgogne, qui avoit feint une pareille réconciliation avec Louis, Duc d'Orléans, frère unique du Roi, trois jours auparavant que de le faire assassiner, n'usoit-il point du même détour pour perdre le Dauphin? C'est ce qu'on ne sauroit pénétrer. On l'accusoit d'avoir empoisonné les deux premiers Dauphins *Charles* & *Louis*. Il ne restoit plus au Duc que ce crime pour monter sur le trône; & il en avoit commis tant d'autres pour satisfaire son ambition, ou seulement sa vengeance, qu'on pouvoit le soupçonner. Ce qui paroît le plus certain, c'est que s'il fut pris quelque résolution de vengeance de part & d'autre, les partisans du Dauphin (*i*) crurent qu'il falloit saisir cette occasion pour l'exécuter. Ils étoient devenus les plus forts; ils avoient beau-

(*i*) Et sur-tout TANNEGUI DU CHASTEL, & le Président LOUVET, qui avoient tout à craindre de la vengeance du Bourguignon.

coup

coup plus à se plaindre du Duc de Bourgogne, qu'il n'avoit à se plaindre du Dauphin. Ceux qui étoient attachés à la personne du dernier, l'étoient presque tous à la Maison d'Orléans. Le massacre de Paris, ouvrage du Bourguignon plus que de la Reine, étoit encore présent à leurs yeux. Enfin on savoit que le Duc de Bourgogne avoit été conseillé de livrer au Roi d'Angleterre, le Roi, la Reine & Madame Catherine, qui étoient encore entre ses mains. Après cela, il ne seroit pas extraordinaire que le Duc eût été tué de dessein prémédité. Il fut (k) assassiné, & Tannegui du Châtel donna le signal & le premier coup. Sa mort ne termina point les contestations ; elle eut même des suites aussi fatales que celle

[k] Le 10 Septembre 1419. Sur ce meurtre, rapporté différemment par les Ecrivains François, & les Auteurs Flamans & Bourguignons, voyez *Juvenal des Ursins*, Histoire de Charles VI, sous l'an 1419, p. 546 ; & *Monstrelet*, vol. I, ch. 7, fol. 281 recto. S'il est vrai, comme l'ecrit Juvenal des Ursins lui-même, *que la Dame de Giac, Maîtresse du Duc, fût celle qui le détermina à se trouver à cette entrevue*, où par consequent il faisoit dificulté d'aller, il est plus que vraisemblable que le tort fut entièrement du côté des gens du Dauphin ; & que ce qui s'écrivit dans ce temps pour l'apologie de ce Prince, ne fut que des couleurs qu'on voulut donner au meurtre. Voyez les Lettres Patentes du Dauphin du 11 Septembre 1419, & celles de Charles VI du 17 Janvier suivant 1420, nouveau style.

Digitized by Google

du Duc d'Orléans, tué douze ans auparavant par les ordres du Bourguignon. Isabeau employa tout le crédit qu'elle avoit pour en punir son fils : elle étoit trop vindicative pour croire qu'il lui pardonnât jamais ses démarches, & tout ce qu'elle avoit fait contre lui de concert avec le Duc de Bourgogne. Ainsi elle en agit en ennemie irréconciliable, & fit résoudre dans son Conseil qu'on feroit tout ce qu'on pourroit pour faire passer la Couronne sur une tête étrangère. Elle députa Morvilliers, dont elle avoit fait son premier Président, à Amiens, à Philippe, nouveau Duc de Bourgogne, fils de celui qui venoit d'être assassiné à Montreau-faut-Yonne, & lui fit de sa part, de celle du Roi & de la Ville de Paris, une députation pour l'assurer qu'ils étoient prêts de s'unir pour venger la mort du Duc Jean, & signa à Arras un traité d'union contre le Dauphin. Pour en assurer l'effet, le Roi d'Angleterre fut invité d'y accéder. Enfin Isabelle oubliant entièrement ce qu'elle se devoit à elle-même & à la France, en qualité de Reine, & encore plus à titre de mère, hâta & conclut par elle & par ses agens, le traité de Troyes du 21 Mai 1420, par lequel *on fit la paix d'entre*

Digitized by Google

la France & l'Angleterre, à condition que Henri V épouseroit Catherine de France, sœur du Dauphin, & qu'après la mort du Roi, la Couronne passeroit à Henri; que le gouvernement de l'Etat lui seroit confié; & que sans prendre, pendant la vie de Charles VI, le titre de Roi de France, Henri recevroit cependant la foi & hommage & le serment de fidélité des Sujets & Vassaux de la Couronne. Il fut aussi stipulé *que Henri s'employeroit de tout son pouvoir à soumettre les partisans du Dauphin.* L'Anglois prit la qualité d'*héritier & Régent en France.* Elle lui fut donnée au-dessous des lettres qui s'expédioient en Chancellerie en ces termes: *Par le Roi à la relation du Roi d'Angleterre, héritier & Régent en France.* Il ne dépendit ni du Roi d'Angleterre, ni d'Isabeau, que le Dauphin Charles ne fût nommément déclaré *incapable de succéder à la Couronne.* Monstrelet & ses Copistes ont même avancé qu'on en vint jusqu'à cette monstrueuse extrémité au Lit de Justice du 23 Décembre 1420; mais on voit le contraire dans l'Arrêt de ce jour. Les coupables du meurtre de Jean Duc de Bourgogne, desquels pas un n'est nommé, y sont seulement *déclarés criminels de lèze-Majesté*, & par conséquent *indignes de toutes successions.* Le Roi,

Digitized by Google

en parlant du Roi d'Angleterre son gendre, le qualifie de *son très-amé fils, héritier du Royaume ;* & le Dauphin n'y est nommé *que Charles, soi-disant Dauphin :* il n'est parlé de lui en ce qui regarde la mort du Duc de Bourgogne, qu'en termes enveloppés & très-équivoques (*l*). Des pas tels que ceux d'Isabeau n'étoient pas faits pour reculer ; mais sa rage ne fut pas secondée par les circonstances. La valeur de Charles & celle de ses Capitaines firent connoître à l'Anglois que sa conquête étoit plus incertaine qu'il ne l'avoit pensé. Il perdit la bataille de *Baugé* (*m*), où périt le Duc de Clarence son frère. Henri lui-même mourut à Vincen-

[*l*] Apparemment on a confondu cet Arrêt du 23 Décembre 1420, avec les Lettres Patentes de Charles VI, adressées aux Bourgeois de Paris, *données à Troyes, sous le scel ordinaire, en l'absence du grand*, le 18 Janvier, l'an de grace 1419, vieux style, signé par le Roi en son Conseil, BORDES. Au bas desquelles on lit : *Lecta & publicata in Curiâ Parlamenti, die decimâ tertiâ Februarii, anno Domini* 1419. Signé MILLET. Extrait du Registre des Ordonnances, cotté B, fol. 55. Ces Lettres sont insérées en entier dans les pièces justificatives pour l'Histoire de la Ville de Paris, Tome II, Partie III, p. 264 & suiv. Elles suivent celles du Dauphin du 11 Septembre 1419, datées de Montreau-faut-Yonne ; & le Roi y déclare nettement le Dauphin complice de la mort du Duc de Bourgogne, & *veut & enjoint qu'il ne soit regardé ni réputé comme Prince & Seigneur d'aucunes Terres.*

[*m*] En Anjou, livrée la veille de Pâques de l'année 1421.

nes le 31 Août 1422 (*n*), ne laiſſant qu'un enfant (Henri VI) âgé d'un an pour ſuccéder à ſes projets. Si la haine d'Iſabeau avoit été capable de ſe ralentir, ç'eût été en cette occaſion : mais cette implacable marâtre n'en devint que plus acharnée à la perte du Dauphin. Charles VI mourut auſſi le 21 Octobre de la même année 1422, ſans que les choſes changeaſſent de face. A ſon enterrement, où pas un Prince du Sang ne ſe trouva, un Hérault ayant crié qu'on priât Dieu pour le repos de l'ame du Roi Charles, ajouta auſſi-tôt : *Vive Henri de Lancaſtre, Roi de France & d'Angleterre* (*o*). Le Duc de Betfort, oncle du jeune Henri, avoit été

[*n*] Son corps fut porté à Notre-Dame de Paris, en habit royal, & il y eut un Service ſolemnel. Il fut enſuite porté à Rouen, où on lui fit auſſi un Service dans l'Egliſe Cathédrale; & de Rouen il fut tranſporté en Angleterre, & inhumé dans la magnifique Chapelle de Weſtminſter, où l'on voit ſon tombeau avec celui de Catherine de France ſa femme; & en ſecondes noces, femme d'*Oven Tyder*. On trouve leur Epitaphe dans le Recueil de celles de l'Abbaye de Weſtminſter, qu'a publiées Guillaume Cambden en 1603. Henri V y eſt comparé à *Cicéron*, pour l'éloquence; à *Sénéque*, pour la morale; à *Salomon*, pour la ſageſſe; & aux *Muſes*, pour les vers & pour la proſe. Catherine y eſt appelée l'*héritiere du Roi ſon pere, & du Royaume.*

[*o*] Jean, Duc de Betfort, fils du Roi d'Angleterre *Henri IV*, frère de *Henri V*, & oncle de *Henri VI*. Il mourut le 13 Septembre 1435, & fut inhumé dans

nommé son tuteur & Régent en France. Personne n'étoit plus digne de ces qualités que ce Prince, par sa valeur, sa sagesse & son activité. Depuis la mort de Charles VI, Isabeau n'ayant plus en France ce pouvoir *que lui avoit donné l'existence du Roi*, se vit abandonnée par le Duc de Bourgogne, détestée de tous les François, & méprisée des Anglois. Charles VII son fils, après avoir longtemps lutté contre la fortune, avoit enfin été sacré à Rheims par la valeur de ses Capitaines, & sur-tout par celle de cette fille immortelle dans notre Histoire, sous le nom de PUCELLE D'ORLÉANS, parce qu'elle avoit fait lever le siége de cette Ville aux Anglois. Philippe, Duc de Bourgogne, avoit enfin reconnu que son honneur ne consistoit pas à demeurer irréconciliable avec le Roi, parce que son père avoit été tué en sa présence. La paix d'Arras du 22 Septembre 1435, avoit rétabli l'intelligence entre ces deux

le chœur de l'Eglise Cathédrale de Rouen, à côté du grand Autel. On y voit encore son Epitaphe sur une lame de cuivre. Il y a le titre de *Régent du Royaume de France.* Sur cette lame sont ses armes, & une *Jarretière* gravée : elle est en cercle par le haut, avec une boucle au bas, & un nœud au dessous de la boucle, & sur le cercle que forme la Jarretière, ces mots : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE.

Digitized by Google

Princes, Charles VII & le Duc de Bourgogne, lorſque la Reine au déſeſpoir du mépris où elle étoit, & du ſuccès des armes de ſon fils, mourut à Paris à l'Hôtel de S. Paul. *Elle y avoit vécu très-pauvrement* (p), dit Mezeray, *depuis la mort de ſon mari. On a même écrit*, ajoute-t-il, *que pour épargner les frais de ſes funérailles, les Anglois firent porter ſon corps dans un petit bateau, de Paris à S. Denis, accompagné de quatre perſonnes* (q) *ſeulement*. Suivant le même Auteur, *on attri-*

[*p*] Mezeray, Abrégé chronologique ſous Charles VII, année 1435, p. 481 de l'édition de 1676. Jean Boucher, Auteur peu éloigné du temps, dit dans ſes Annales d'Aquitaine : » Incontinent après » [le traité d'Arras] Madame Yſabeau de Bavière, » veuve du feu Roi Charles VI, qui avoit été lon- » guement entre les mains des Anglois en grande » indigence & pauvreté, fut avertie dudit accord » & appointement, & en mourut de joie en l'Hô- » tel du Roi, près Saint Paul à Paris; & fut ſon » corps mené à Saint Denis, & enterré en la Cha- » pelle des Rois, prez du feu Charles VI ſon mari. » Elle n'eut que quatre cierges & quatre perſonnes » à ſon enterrement. Ce fut grand'honte aux An- » glois, qui l'avoient en leurs mains, qu'ils ne » lui firent aucun honneur à ſes exéques [funérailles]. Annales d'Aquitaine, quatrième Partie, p. 251 de l'édition de 1643. Monſtrelet dit à peu près la même choſe, vol. II, p. 120, ſous l'an 1435. Brantôme en parle dans les mêmes termes, *id.* Gaguin, fol. 223 verſo, édit. de 1511.

[*q*] Ces quatre perſonnes étoient Jean de Rouvray, Chaſtelain du Pont-de-l'Arche, Robert de Freines, & Geoffroy du Meſnil, avec un Prêtre.

Digitized by Google

bua ſa mort à un ſaiſiſſement de cœur que lui causèrent leurs outrageuſes railleries ; car ils prenoient plaiſir de lui dire en face que le Roi Charles (r) *n'étoit pas fils de ſon mari.* Il eſt bien plus vraiſemblable d'attribuer la mort de cette mégère au changement heureux des affaires de ſon fils, & aux conjectures preſque certaines du rétabliſſement de la France ſous ſon Roi légitime, qu'aux chagrins qu'elle eut de ſe voir inſultée par les Anglois. Elle ne put voir ſans un vif déſeſpoir qu'elle avoit inutilement tout ſacrifié à ſa vengeance, foulé aux pieds les droits les plus ſacrés de la nature, oublié le nom de mère pour prendre le titre d'une ennemie implacable, & que la bonne cauſe & le courage des partiſans de Charles VII avoient ſurmonté tous les obſtacles, triomphé de tous les crimes de la plus méchante des mères [*s*]. Son cœur fut porté dans l'Egliſe des Céleſtins avec celui de ſon mari ; & ſon corps fut inhumé dans le tombeau de ce Prince à

[*r*] Brantôme, Dames galantes, Tome I, p. 62, édition de 1666. *Nullâ re magis irritata quam quod Carolum Regem ejus filium inceſto concubitu natum, Anglus diffamabat*, dit Gaguin, d'après Jean Chartier, copiés par Mezeray.

[*s*] Buſſières, Hiſtoire de France, Tome II, Liv. XII, pag. 491.

Digitized by Google

Saint Denis. On y voit leurs ſtatues en marbre blanc, avec leurs Epitaphes; ſa mort y eſt datée du dernier Septembre. Iſabeau eut douze enfans; ſix Princes & ſix Princeſſes. 1. CHARLES, premier Dauphin, né le 25 Septembre 1386, mort le jour des Innocens de la même année. 2. CHARLES, ſecond Dauphin, né le 6 Février 1391, mort le 11 Janvier 1400. 3. LOUIS, troiſième Dauphin, dit *Monſeigneur de Guyenne*, né le 22 Janvier 1396, mort ſans poſtérité de Marguerite de Bourgogne, fille du Duc Jean, tué à Montreau-faut-Yonne, le 18 Décembre 1415. Sa veuve épouſa Artus de Bretagne, frère du Duc, & Comte de Richemond, qui fut long-temps dans le parti de l'Anglois. 4. JEAN, quatrième Dauphin, dit le Duc de Touraine, né le 31 Août 1398, mort empoiſonné le 5 Avril 1416, ſans poſtérité de Jaqueline de Bavière, couſine germaine de la Reine. 5. CHARLES, cinquième Dauphin, depuis Charles VII, Roi de France. 6. PHILIPPE, né & mort le même jour 10 Novembre 1407. C'étoit de ce Prince que la Reine venoit d'accoucher, lorſque le Duc d'Orléans, qui l'alla voir, fut aſſaſſiné le 23 Novembre. 7. JEANNE de France, née le 14

Juin 1388, morte en 1390. 8. ISABELLE, née le 9 Novembre 1389, mariée en premières noces à Richard II, Roi d'Angleterre; & en secondes, à Charles, d'abord Comte d'Angoulême, puis Duc d'Orléans. 9. JEANNE, née le 24 Janvier 1390, mariée à Jean VI, Duc de Bretagne, en 1396, morte le 27 Septembre 1433. 10. MARIE, Religieuse à Poissy, née le 24 Août 1393, morte de peste le 19 Août 1438. 11. MICHELLE, née le 11 Janvier 1394. 12. CATHERINE, née le 27 Octobre 1401, mariée le 21 Mai 1420 à Henri V, Roi d'Angleterre, duquel elle eut Henri VI; & depuis la mort de Henri V, à *Owen Tyder*, Chevalier du Pays de Galles, dont la naissance est inconnue, mère du Comte de Richemond, & aïeule de Henri VII, dit *le Salomon* d'Angleterre [*t*], morte

[*t*] Elle est inhumée à Westminster avec Henri V son mari. On y lit encore son Epitaphe en vers latins, & en vers anglois, qui ne sont que la traduction des vers latins. Après avoir dit qu'elle étoit fille de Charles VI, Roi de France, femme de Henri V, mère de Henri VI, & aïeule de Henri VII, Rois de France & d'Angleterre, le Poëte ajoute :

Fælix ergo, uxor, mater, ter filia fælix!
Ast avia hæc fælix terque, quaterque fuit.

Cela prouve que ce monument fut fait & l'Epita-

en 1438. Michelle & Catherine naquirent depuis la frénésie où tomba Charles VI en 1392, au mois d'Août.

ODETTE DE CHAMPDIVERS,

dite LA PETITE REINE.

CHARLES VI avoit toujours aimé les plaisirs. Il s'y livroit par goût; & les Princes, dans le dessein de régner sous son nom, l'y plongeoient par cette détestable politique, qui a toujours été celle des Grands*, lorsqu'ils cherchent à éloigner les Rois des affaires, pour en devenir les arbitres. La *Chevalerie*, à laquelle le Roi Jean avoit voulu redonner l'être, étoit dégénérée en débauche. Depuis le couronnement de Charles VI, [*u*] on n'avoit vu à la Cour que fêtes,

phe écrite sous le règne de Henri VII, qui fit beaucoup de dépenses pour l'embellissement de l'Eglise de Westminster, où il ajouta une Chapelle pour la sépulture des Rois d'Angleterre en 1502. Il est à observer qu'on ne dit rien d'Isabelle de Bavière, mère de Catherine, dans ces pièces.

[*u*] Adonc [dit l'Historien du Maréchal de Boucicaut] commencèrent à multiplier fêtes, & joustes & danses en France, plus que de long-temps n'y avoit eu, pour cause du jeune âge du Roi, à

Digitized by Google

jouxtes, danses & mascarades. Les Dames ont toujours été & l'ornement & l'ame de ces plaisirs. Dans le grand nombre de belles femmes qui y accouroient de toutes parts, pour y être actrices ou spectatrices, il étoit impossible que l'amour & la galanterie ne fussent pas de la partie; *car la vue de tant de nobles & belles Dames*, dit l'Historien du Maréchal de Boucicaut, *accroît le courage, & la volonté d'être amoureux.* Il n'est donc pas surprenant qu'un Prince de l'humeur de Charles VI, ait eu plusieurs Maîtresses. Nous ne connoissons particulièrement qu'une Demoiselle nommée *Odette de Champdivers*, à laquelle on donna le nom de PETITE REINE. Il eut d'elle une fille, nommée *Marguerite de Valois.*

Charles VII, qui la reconnut pour sa sœur naturelle, la fit légitimer par Lettres datées à Montrichard du mois de Janvier 1427. Elle fut mariée à Jean de Harpedene, ou Harpedane, troisième du nom, *Seigneur de Belleville en Poitou & de Montagu, par don du Roi; & il lui fut promis par son contrat de mariage vingt mille moutons d'or.* Marguerite de Va-

qui jeunesse, puissance & seigneurie admonestoient de se solacier & esbattre, comme à jeune cœur, qui a puissance, est chose naturelle.

lois, fille d'Odette, ne vivoit plus en 1458. Les Seigneurs de Belleville descendus d'elle, sont finis dans la personne de CLAUDE, Seigneur de Belleville, tué à la Bataille de Coutras le 20 Octobre 1587, sans laisser de postérité.

Odette de Champdivers étoit fille d'un Marchand de chevaux. Le Roi qui la vit, la trouva à son gré. Il étoit alors tombé dans les malheurs de la démence; & comme on cherchoit à la Cour moins à le guérir, qu'à l'amuser dans sa maladie, la Reine fut la première à lui procurer cette jeune personne, en qui les agrémens de l'esprit accompagnoient la beauté. Ce qui détermina la Reine à cette complaisance, fut, dit-on, que le Roi dans les accès de sa folie, alloit quelquefois jusqu'à la frapper. Mais pour sa jeune Maîtresse, il l'aimoit, & avoit pour elle cette crainte que ceux qui sont dans l'état où il étoit, conçoivent ordinairement pour quelque personne en particulier. Un des effets de la démence de ce malheureux Prince, lorsqu'il en étoit attaqué, étoit de refuser de changer de linge, & de s'obstiner à garder la même chemise, ou les mêmes draps, quelque sales qu'ils fussent. La *Petite Reine* le menaçoit de son indifférence ou de sa haine.

Digitized by Google

Dans la crainte de n'en être plus aimé, ou de ne la plus voir, il devenoit docile, & faisoit ce qu'on exigeoit de lui. Il en étoit de même pour le boire ou le manger, & pour toutes les autres choses qui pouvoient contribuer à sa santé, & qu'il refusoit de faire, si sa Maîtresse ne l'y obligeoit. Elle calmoit ses humeurs, elle adoucissoit son sang, & soulageoit ainsi ses maux par ses charmes, sa beauté & sa complaisance.

Ce qu'on lit de l'amitié de ce Prince pour Valentine de Milan, Duchesse d'Orléans, sa belle-sœur, a donné lieu à quelques soupçons indignes de la vertu de cette Princesse, trop attachée à son mari pour lui manquer de fidélité. Sa douleur & sa mort, qui suivit de près le massacre du Duc d'Orléans, en font des preuves qui n'ont rien d'équivoque.

On trouve dans Juvenal des Ursins l'accusation & l'apologie. *C'étoit grande pitié de la maladie du Roi*, dit-il (x), *& ne connoissoit personne quelconque. Lui-même se déconnoissoit, & disoit que ce n'étoit-il pas* (que ce n'étoit pas lui). *On lui amenoit la Reine, & sembloit qu'il ne l'eût*

[x] Sous l'an 1393, p. 124.

oncques vue, & n'en avoit point mémoire, ne connoissance, ne d'hommes ou de femmes quelconques, excepté de la Duchesse d'Orléans ; car il la voyoit, & regardoit très-volontiers, & l'appeloit BELLE-SŒUR. *Et comme souvent il y a de mauvaises langues, on disoit, & publioient aucuns* (*y*), *qu'elle l'avoit ensorcelé par le moyen de son père le Duc de Milan, qui étoit Lombard, & que en son pays on usoit de telles choses... Et l'une des plus dolentes & couroucées qui y fût, c'étoit la Duchesse d'Orléans, & n'est à croire ou présumer qu'elle eût voulu faire ou penser.*

[*y*] C'étoient sans doute les Partisans du Duc de Bourgogne.

MARIE D'ANJOU.

MARIE D'ANJOU, fille aînée de Louis (z) deuxième du nom, Roi de Sicile, Duc d'Anjou, & de Yolande d'Aragon, femme de Charles VII, naquit le 14 Octobre 1404. Elle n'avoit encore que neuf ans, lorsqu'elle fut fiancée à Charles, alors Comte de Ponthieu, le 18 Décembre 1413. Ce Prince né en 1402 n'en avoit que onze : ainsi le mariage fut différé, & ne fut célébré qu'en 1422, l'année de la mort de Charles VI. La douceur & la piété formoient le caractère de cette Princesse. » Elle étoit si

[z] Louis II, Roi de Sicile, étoit fils de Louis I, Roi de Sicile, Chef de la seconde branche d'Anjou, & second fils du Roi Jean. Ainsi Marie étoit cousine issue de germain de Charles VII.

JEAN, Roi de France.

CHARLES V, Roi de France.	LOUIS I, Duc d'Anjou, Roi de Sicile.
CHARLES VI, Roi de France.	LOUIS II, Roi de Sicile.
CHARLES VII, Roi de France.	MARIE d'Anjou.

» accomplie,

» accomplie, dit un Moderne (*a*), pour » ce qui regarde l'esprit & la vertu, » qu'encore que la satire fût alors tellement en vogue, principalement à l'égard des personnes du premier rang, » qu'il étoit presqu'impossible de l'éviter, » il ne s'en trouve néanmoins aucune » contre Marie d'Anjou. Ce qui montre » qu'elle étoit exempte non-seulement des » défauts de la Cour de Charles VII, mais » encore du soupçon qu'elle y eût part ». Estimée par son mari, elle supporta patiemment son goût pour les plaisirs, & vit sans se chagriner le crédit de ses favoris & de ses maîtresses. Charles, qui n'avoit que lieu de se louer de la Reine, avoit de son côté beaucoup de complaisance pour elle. Il lui ôtoit même, autant qu'il lui étoit possible, la connoissance de ses infidélités. Il fit plusieurs voyages en Anjou avec elle ; & l'on voit encore dans l'Eglise de S. Maurice d'Angers (*b*), deux tentures de tapisseries qui sont des monumens de leur libéralité. L'une représente l'Histoire suivie des principaux événemens de l'Ancien Testament, & l'autre celle du Nouveau. Ce fut en 1423 que

[*a*] Varillas, Livre XI, p. 255.

[*b*] Bourdigné, Chronique d'Anjou, troisième partie, fol. 127.

ce présent fut fait. Ils y retournèrent en 1426, & ils étoient à Saumur, lorsque le Duc de Bretagne & le Comte de Foix vinrent; le premier, pour faire hommage au Roi du Duché de Bretagne; le second, pour lui amener du secours contre l'Anglois.

Marie, juste & modérée dans ses conseils comme dans sa conduite, se fit aimer des peuples, & estimer à la Cour. Elle survécut environ dix-huit mois au Roi son mari, & mourut le 29 Novembre 1463 [c] à l'Abbaye de Chastelliers en Poitou, au retour d'un pélerinage de Saint Jacques en Galice, où l'avoit conduite sa piété. Louis XI son fils respectoit sa vertu; & ce Prince, d'un caractère dur & opiniâtre, déféroit à ses leçons. Cela fit regretter Marie des bons François, qui eussent désiré que l'autorité naturelle qu'elle avoit sur le Roi, eût servi plus long-temps de frein à ses violences [d]. Elle eut douze enfans, quatre

[c] Enguerand de Monstrelet a parlé d'elle en ces termes, qui font son éloge. *En ce même temps trépassa de ce monde Dame Marie d'Anjou..... laquelle tout son temps eut bonne renommée d'être très-bonne & très-dévote Dame, & moult aumônière, &* PATIENTE. Monstrelet, vol. III, sous l'an 1463, fol. 97 verso.

[d] Mezeray, Abrégé chronologique, Tome IV, p. 545.

Princes, & huit Princesses. 1. LOUIS XI, successeur de Charles VII son père. 2. JACQUES de France, né en 1432, mort à Tours le 2 Mars 1437. 3. PHILIPPE de France, né au Château de Chinon le 4 Février 1436, mort au commencement de Juin suivant. 4. CHARLES d'abord Duc de Berry, puis Duc de Normandie, & enfin Duc de Guyenne, né au Montils-lès-Tours le 28 Décembre 1446, & empoisonné à Bordeaux par l'Abbé de S. Jean d'Angely son Aumônier le 12 Mai 1472. 5. RADEGONDE de France, née à Poitiers, morte le 22 Juillet 1430. 6. CATHERINE, première femme de Charles, Comte de Charolois, fils de Philippe, Duc de Bourgogne, morte à Bruxelles en 1446, âgée de dix-huit ans. 7. YOLANDE de France, née à Tours le 23 Septembre 1434, mariée à *Amé* IX, Duc de Savoye, mère du Duc Philibert, morte le 29 Août 1478. 8. JEANNE de France, Duchesse de Bourbon, morte le 4 Mai 1482 sans postérité. 9. MARGUERITE de France, née au mois de Mai 1437, morte le 24 Juillet 1438. 10. JEANNE de France, née le 7 Septembre 1438, morte le 26 Décembre 1446. 11. MARIE, sœur jumelle de Jeanne, morte le 14 Février 1439. 12. MADELENE,

Digitized by Google

née le premier Décembre 1443, femme de Gaſton de Foix, Vicomte de Caſtelbon, Prince de Viane, morte en 1486.

GERARDE CASSIGNEL, ou CASSINEL.

JUVENAL des Urſins [e], en parlant ſous l'an 1414 du départ de Charles VI & du Dauphin, pour aller à S. Denis prendre l'Oriflame contre le Duc de Bourgogne, ſe ſert de ces termes dont il eſt difficile de remplacer toute la naïveté qui en fait le mérite, par l'image du temps qu'elle préſente. » Le Roi & Monſeigneur le Dauphin, après qu'ils eurent » été à Notre-Dame de Paris faire leurs » offrandes & dévotions, partirent de » Paris, & étoit Monſeigneur le Dau» phin bien joli, & avoit un moult bel » étendart tout battu d'or, où avoit un » *K*, un Cigne, & un *L* [f]; & la cauſe ſi » étoit, pource qu'il y avoit une Da» moiſelle moult belle en l'Hôtel de la

[e] Page 347 de l'Edition *in-4.* de Godefroy de 1614.

[f] Le ſiècle de Charles VI & de Charles VII, fut celui des *Rébus*, qu'on a appelés *Rébus de Pi-*

» Roine, fille de Messire *Guillaume Cassinel*, laquelle vulgairement on nommoit la *Cassinelle*. Et si étoit belle, si étoit-elle très-bonne, & en avoit la renommée, de laquelle, comme on disoit, ledit Seigneur faisoit l'amoureux, & pource portoit-il ledit *mot* ». Quelques Auteurs ont cru que des Ursins parloit en cette occasion du Dauphin *Charles* depuis *Charles VII*. C'est une erreur : il s'y agit du Dauphin Louis, dit indifféremment *Monseigneur de Guyenne*, ou le Dauphin, mort le 18 Décembre 1415, & alors âgé d'environ dix-huit ans. Charles VII n'étoit encore que *Comte de Ponthieu*, n'avoit que douze ans, & avoit outre le Dauphin Louis, un autre frère, Jean Duc de Touraine, plus âgé que lui.

Gérarde Cassinel étoit fille de Guillaume troisième, Chambellan du Roi, Seigneur de Romainville, de Pompone & de Ver, & de *Marie de Jouy*. Elle étoit alors fille d'honneur de la Reine Isabeau, & sa beauté faisoit beaucoup de bruit. Elle épousa depuis Bertrand de Rochefort en premières noces ; & en se-

cardie. On les employoit comme quelque chose de fort spirituel & de très-sérieux. La galanterie surtout s'en empara. Voyez les notes sur la fin de la Vie d'Agnès Sorel.

condes, Antoine de Rohan, Seigneur de la Rochelle [g].

AGNÈS SOREL.

AGNÈS SOREL, appelée aussi *Soreau*, *Seurelle*, & *de Surel*, étoit fille de Jean *Sorel* ou *Soreau*, Seigneur de Saint Geran & de Coudun, attaché à la Maison du Comte de Clermont en 1425, & de Catherine de *Magnelais*, surnommée *Tristan*, laquelle étoit née de Jean, Seigneur de Magnelais, dit Tristan, & de Catherine de Jouy. Elle naquit au Village de Fromenteau près de Loches en Touraine [h], vers l'an 1409. Elle fut élevée avec soin ; & Isabeau de Lorraine, femme de René d'Anjou, qui devint Roi de Naples, de Sicile & de Jérusalem, la prit à son service. La Princesse étoit le génie de son temps le plus beau & le plus cultivé. Elle vint à la Cour de France en 1431, pour y solliciter la liberté de René son mari, qui avoit été battu & fait prisonnier à la journée

[g] Voyez Anselme, Tome II, p. 42 de la nouvelle édition, à l'Article de *Ferri-Cassinel*, Archevêque de Rheims.

[h] Paroisse de Villiers, Diocèse de Bourges.

Digitized by Google

de Bulégnéville [i] en Lorraine, par Antoine, Comte de Vaudemont, cousin d'Isabelle. La jeune Agnès, qu'on appeloit *la Demoiselle de Fromenteau*, étoit dans tout l'éclat de sa beauté. C'étoit un teint de lys [k] & de roses, des yeux où la vivacité étoit tempérée par tout ce que l'air de douceur a de plus séduisant, une bouche que les Graces avoient formée; tout cela étoit accompagné d'une taille libre & dégagée, & relevé d'un esprit aisé, amusant [l], & d'un entretien dont la gaieté & le tour agréable n'excluoient ni la justesse, ni la solidité. Le Roi, moins livré au tempérament qu'aux douceurs du commerce des Dames, fut extrêmement sensible aux charmes d'Agnès. Elle se concilia l'amitié de la Reine même. Soit que cette Princesse

[i] Du 2. Juillet 1431.

[k] Voyez son Epitaphe ci-dessous.

[l] *Fuit namque admodum lepida & faceta.* Gaguin, *in Car.* VII, *Lib. X*, *fol.* 240 *verso*, édition de 1511. Voyez le portrait d'imagination qu'en fait Chapelain, qui n'a peut-être rien fait de plus ridicule en vers que ce portrait. La Pucelle, Liv. V, p. 147. Il commence par ce vers:

En la plus haute part d'un visage céleste.....

L'Auteur de la moderne Pucelle est bien plus gracieux. C'est *Vateau*, c'est l'*Albane*. Voyez le premier Livre au commencement.

Digitized by Google

la demandât à la Ducheſſe d'Anjou ſa nièce [*m*] de ſon propre mouvement, ſoit que le Roi y eût contribué, Agnès entra au ſervice de la Reine. La paſſion du Roi fut long-temps un ſecret qui ne fut même découvert que par la faveur où ſe trouva ſa famille, les bénéfices qui furent [*n*] conférés à ſes parens, & ſurtout par les dépenſes extraordinaires que faiſoit la belle Agnès dans ſon train & dans ſes habillemens. Les conditions régloient encore le faſte des habits. L'or, l'argent, les pierreries, le velours, les fourures n'appartenoient qu'aux Souveraines ou aux Ducheſſes. Agnès parut avec un éclat qui les égaloit. Les Pariſiens qui la virent à la ſuite de la Reine, peut-être moins brillante qu'Agnès en ajuſtemens, en furent même ſcandaliſés : leur mécontentement chagrina la favorite. Elle ne put s'empêcher de s'en plaindre, & de dire que *les Pariſiens n'étoient que vilains, & que ſi elle eût penſé qu'on ne lui eût pas fait plus d'honneur,*

[*m*] René d'Anjou, mari d'Iſabeau de Lorraine, étoit fils de Louis III, Duc d'Anjou, frère de Marie d'Anjou, Reine de France.

[*n*] *Acceſſit ad ſtupri ſuſpicionem propinquorum Agnetis ad dignitates Eccleſiaſticas repentina promotio.* Gaguin, in Carolo VII, Lib. X, fol. 240 verſo de l'édition goth. de 1511.

elle

elle n'y auroit jamais mis le pied. Elle fut environ cinq ans auprès de la Reine avec une faveur qui ne fit qu'augmenter : elle la méritoit, je ne dis pas par ses charmes seulement, mais par la noblesse de ses sentimens. Charles VII étoit naturellement brave ; mais son courage avoit besoin d'être soutenu, l'adversité l'abattoit, le poids des revers l'accabloit, & sa foiblesse augmentoit à proportion des succès de ses ennemis. Alors, pour écarter ses chagrins, il cherchoit à s'oublier dans les amusemens & dans les plaisirs ; & ce Prince qu'on vit au siége de Montreau traverser un fossé ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, & escalader les murailles l'un des premiers l'épée à la main, s'endormoit à Loches & à Chinon dans le sein de la volupté : le bal, les mascarades, des concerts, la chasse, des projets de jardins, des desseins de parterre, & sa chère Agnès l'occupoient tout entier, comme s'il n'y eût point eu de Duc de Betfort ni d'Anglois en France : tant il est vrai que le passage des fatigues aux plaisirs, des soins & des travaux de la guerre aux amusemens & à la volupté, est doux & facile, même pour les cœurs les plus généreux. Les peuples, censeurs toujours prompts,

Digitized by Google

souvent févères de la conduite de leurs Souverains, parloient de celle de Charles VII ; & dans la critique qu'ils en faisoient, ils ne manquoient pas de blâmer l'assoupissement où paroissoit être le Roi livré à sa passion pour Agnès. Tout le mal qu'on se permettoit de dire du Roi, retomboit sur Agnès. Elle en fut instruite : elle avoit l'ame belle, le cœur généreux, & des inclinations dignes de sa faveur.

On dit que Charles s'amusant [o] devant elle à consulter un Astrologue sur son sort & celui de l'Anglois, elle le consulta aussi sur le sien. Que la réponse fut, *qu'elle étoit destinée à faire long-temps la passion d'un grand Monarque.* Qu'aussitôt Agnès faisant d'un air fort sérieux une profonde révérence au Roi, lui dit : » *Sire, si l'oracle dit vrai, je vous* » *supplie de me permettre de me retirer, & de* » *passer à la Cour du Roi d'Angleterre pour* » *y remplir ma destinée. C'est certainement* » *lui que regarde la prédiction, puisque*

[o] Il faut placer ce fait vers l'an 1432, qui fut le commencement de la faveur d'Agnès. Henri VI, Roi d'Angleterre, venoit de faire son entrée à Paris & d'y être couronné, le 2 Décembre 1431, ou vers l'an 1437, que Talbot surprit Pontoise. Le Roi assiégea Montreau-faut-Yonne en personne, & s'y distingua par sa valeur.

» *vous êtes à la veille de perdre votre Couronne, & qu'Henri va bientôt la réunir à la sienne; il est assurément un plus grand Monarque que vous* ». Charles, ajoute-t-on, sensible à cet avis donné à propos, & par une personne qu'il aimoit, profita de la leçon. Son courage se réveilla; la gloire, les intérêts du trône, celui de son amour, tout ce qui peut ranimer un Roi, se présenta rapidement à ses yeux; il quitta ses amusemens, ses jardins, sa maîtresse, & se mit à la tête de ses troupes, reprit le dessus sur ses ennemis, & vint enfin à bout de les chasser de ses Etats. Qu'Agnès ait eu la générosité de tirer le Roi de sa léthargie par ses avis, c'est ce qui me paroît certain. La tradition est confirmée par plusieurs Auteurs. Elle duroit encore du temps de François I. Tout le monde sait les jolis Vers que ce grand Prince fit lui-même à la louange d'Agnès, & je ne puis m'empêcher de les rappeler encore ici.

» [p] *Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,*

[p] Ils ont été traduits en latin de cette manière.

Lilia dum servas, plus Agnes-Pulchra mereris,
Quam castus frater, *quamve pudica* soror.

» *La cause étant de France recouvrer ;*
» *Que ce que peut dans un Cloître ouvrer*
» *Clause Nonain, ou bien dévot Hermite.*

Un Auteur du même siècle, Baïf, dans un petit Poëme adressé au Seigneur de Sorel, de la famille d'Agnès, atteste la même tradition, & parle de la conduite de la belle Sorel en mêmes termes ; mais je soupçonne fort l'intervention de l'Astrologue, appelé Merlin par un Moderne que je n'ai jamais cité, parce qu'il se livre à toutes les idées romanesques qui se présentent sous sa plume. Il est vrai qu'un de nos plus beaux génies, M. de Fontenelle, n'a pas fait difficulté d'introduire *l'Astrologue* dans ses *Dialogues des Morts* ; mais il visoit plus à l'agrément qu'à la sévérité du vrai, & il s'est contenté de copier le récit de Brantôme [q]. La manie des *Devins*, celle de l'art pré-

[q] C'est ainsi que l'Abbé de Brantôme rapporte ce fait. Il parle des Dames qui aiment les hommes vaillans, & dit : » Nous avons un bel » exemple de la belle Agnès, laquelle voyant le » Roi Charles VII amouraché d'elle, & qu'il ne se » soucioit qu'à lui faire l'amour, & mol, & lâche, » & ne tenir compte de son Royaume, elle lui dit » un jour : *Que lorsqu'elle étoit encore fille, un Astrologue lui avoit prédit qu'elle seroit aimée & servie d'un des plus vaillans & courageux Rois de la Chrétienté ; que quand le Roi lui fit cet honneur de l'aimer, elle pensoit que*

Digitized by Google

tendu de dévoiler l'avenir, étoient à la mode. On étudioit l'Astrologie comme une science fort sérieuse; & quelques personnages s'étoient mis en crédit par cette voie, à la Ville & à la Cour; je ne sai même si l'on ne pourroit pas dire que le Roi avoit un Astrologue en TITRE, à l'instar des *Physiciens* ou Médecins. Je pense que c'est ce qui a donné lieu au conte de l'Astrologue, rendu si ingénieusement par M. de Fontenelle. Les Auteurs du temps les plus respectables ne disent rien de cette circonstance. Monstrelet qui entre dans un certain détail à l'égard d'Agnès, Belleforêt qui a rassemblé ce qu'il y avoit de plus intéressant sur cette belle fille, la Thaumassière qui a fait des recherches fort exactes, tous ces Auteurs ne disent rien qui ait le moindre rapport

ce fut ce Roi valeureux qui lui avoit été prédit; mais le voyant si mol, avec si peu de soin de ses affaires, elle voyoit bien qu'elle étoit trompée; & que ce Roi si courageux n'étoit pas lui, mais le Roi d'Angleterre, qui faisoit de si belles armes, & lui prenoit de si belles Villes à sa barbe. Dont, dit-elle au Roi, *je m'en vais le trouver; car c'est celui duquel entendoit & parloit l'Astrologue.* Ces paroles, ajoute Brantôme, piquèrent si fort le cœur du Roi, qu'il se mit à pleurer; & de là en avant prenant courage, & quittant la chasse & ses jardins, prit le frein aux dents; si bien que par son bonheur & vaillance, il chassa les Anglois de son Royaume. Brantôme, *Dames Galantes*, Tome II, p. 241 de l'édition *in*-12 de 1702.

Digitized by Google

à l'Aſtrologue, non plus que Baïf qui eût pu en orner ſon Poëme. Quoi qu'il en ſoit, le fruit des conſeils d'Agnès dut la rendre encore plus chère au Roi. L'amour qu'inſpire la beauté, eſt quelquefois vif, mais il n'eſt pas toujours conſtant: celui qui eſt appuyé par l'eſtime, eſt ordinairement durable. Agnès acquit ſur Charles VII un empire qui lui fit des jaloux. Les Gens de Cour s'imaginent aiſément que les graces qu'on ne leur fait pas, ou deſquelles ils ne diſpoſent point, ſont autant d'injuſtices qu'on leur fait. Les envieux prenoient le parti de la Reine, qui plus attachée que tout autre au Roi, ne ſe plaignoit pas. Le Dauphin Louis, inquiet, indocile au joug de l'autorité qu'il étoit obligé de reſpecter, ne voyoit qu'avec déſeſpoir que le Roi donnât à Agnès quelque partie du pouvoir qu'il eût voulu avoir tout entier, même du vivant de ſon père. Il oublioit tous les jours qu'en qualité d'héritier préſomptif de la Couronne, il n'étoit que le premier ſujet du Roi régnant, & déclamoit hautement contre le crédit de la belle Agnès. On dit même [*r*]

[*r*] Varillas, Tome II, p. 141 de l'édition *in*-4. Gaguin.

Digitized by Google

qu'il s'échappa un jour jusqu'à lui donner un soufflet dans une contestation qu'ils eurent ensemble; & on place la scène de cet événement au Château de Chinon où étoit la Cour, sans en indiquer le temps. Agnès s'en plaignit, ajoute-t-on, & en demanda justice au Roi, qui commanda sur le champ au Dauphin de se retirer de la Cour, & de s'en aller en Dauphiné. Un de nos Historiens [s] prétend que si le démêlé de Louis XI alors Dauphin avec la belle Agnès, & le *soufflet* qu'il lui donna, ne sont prouvés que par sa retraite de la Cour, l'anecdote est entièrement fausse. *En effet*, dit Belleforêt, *s'il s'agit de la première retraite de Louis, Agnès n'en fut la cause directe ni indirecte, & le départ du Prince eut des motifs entièrement étrangers à la favorite : à l'égard de la seconde, elle étoit morte lorsqu'il passa en Dauphiné.* Si la première observation est exacte, la seconde ne l'est pas; & il est certain que Louis Dauphin se retira en Dauphiné vers l'an 1446, près de trois ans avant la mort d'Agnès. Au reste, Belleforêt est obligé de convenir des démêlés du Dauphin & d'Agnès; &

[s] Belleforêt, dans ses grandes Annales, sous l'an 1450, fol. 1152 verso du second volume.

Digitized by Google

le Prince étoit assez violent pour [t] en venir jusqu'à lui donner un soufflet. Elle se retira à Loches, où elle se plaisoit beaucoup, & où Charles VII lui avoit fait bâtir un Château [u] joignant à l'ancien : sans doute elle y étoit souvent visitée par Sa Majesté qui la combla de biens. Elle tenoit de sa libéralité le Comté de Penthièvre en Bretagne, d'où elle prit le nom de Comtesse de *Penthièvre*, le [x] Château *de Beauté* sur Marne aux environs de Vincennes, & les Seigneuries de *Roqueserien*, d'*Issoudun* en Berry, & de *Vernon* sur Seine, avec le Château du Bois-Trousseau à quatre lieues de Bourges. Elle fut environ cinq ans sans paroître à la Cour, mais toujours dans une étroite liaison avec le Roi. La Reine par complaisance pour Charles VII, ou par amitié pour Agnès, l'engagea à revenir à Paris sur la fin de l'année 1449. Le Roi qui, pour se procurer la paix, & se débarrasser des Anglois, n'avoit plus qu'à les chasser de la Normandie où ils tenoient encore, avoit

[t] Voyez Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, quatrième Partie, p. 259.

[u] On voit encore à Loches une vieille Tour, dans laquelle, disent bonnement les habitans, le Roi renfermoit Agnès, lorsqu'il alloit à la chasse.

[x] Charles V y mourut.

Digitized by Google

résolu de se mettre à la tête de ses troupes pour les animer par sa présence, & intimider les ennemis. Il prit Château-Gaillard en personne ; & après quelques autres succès, reprit la Capitale de la Normandie, Rouen, avec le Palais, qui étoit alors une forteresse, & le Château. La prise de Harfleur suivit celle de Rouen. Honfleur fut assiégé & se rendit. Le Roi étoit à l'Abbaye de Jumièges, lorsqu'Agnès [y] y vint pour lui donner avis, dit Monstrelet, de la conspiration formée par quelques-uns des siens contre sa personne. Ce complot contre Charles VII étoit-il véritable, ou n'étoit-ce [z] qu'un prétexte ? Si le complot étoit réel, quels en étoient les auteurs ? C'est ce qu'on ignore. Suivant Chartier dans la vie de Charles VII [a], & Enguerrand de Monstrelet, copiés par

[y] Elle avoit une maison aux environs de Jumièges, qu'on appelle encore *Menil-la-Belle.*

[z] Bussières croit qu'Agnès n'alla trouver le Roi que pour rallumer dans son cœur un feu qui paroissoit s'éteindre. C'est ainsi qu'il s'exprime en latin. . . . *Eum Agnes convenit formosissima illa sui saeculi mulier, in speciem, ut quid arcana conspirationis retegeret, reverâ ut amantem instauratis illecebris, seu recusâ compede revinciret.* Hist. de Fr. Liv. XII, Tome II, p. 518.

[a] Chartier, p. 192, Monstrelet, Vol. III, fol. 25 recto. Gaguin, Lib. X, fol. 240 verso. Boucher,

Gaguin, il lui prit une diarrhée qui l'enleva à Jumièges le 9 Février 1449, âgée d'environ quarante ans. On crut dans le temps, & on l'a pensé depuis, qu'elle fut empoisonnée par les ordres du Dauphin. Il est vrai qu'il n'y en a point de preuve bien certaine. Mais les conjectures sont contre ce Prince, & toute sa conduite ne le met pas à l'abri du soupçon. Il haïssoit Agnès, n'aimoit pas son père, & n'étoit rien moins que scrupuleux. De la manière dont s'exprime Baïf, il étoit le chef de la conjuration qu'Agnès découvrit au Roi. Enfin un Moderne n'a pas fait difficulté de l'en accuser au moins indirectement [*b*].

Pendant son séjour à Loches, & dans la petite Ville de Beaulieu (qui n'est séparée de Loches que par un pont, & où elle avoit une maison qu'on appelle encore aujourd'hui l'Hôtel de *Madame de Beauté*), elle s'affectionna particulièrement à l'Eglise Collégiale du Château de Loches. Elle étoit généreuse, & elle fit beaucoup de présens à cette Eglise, où

Annales d'Aquitaine, quatrième Partie, p. 258. La Thomassière, Histoire de Berry, *passim*. Belleforêt, sous l'an 1450, fol. 1152 verso.

[*b*] Bussières, Histoire de France, Tome II, p. 519.

Digitized by Google

elle voulut que ſon corps fût inhumé. On y voit en effet ſon tombeau au milieu du chœur. Le coffre eſt de marbre noir élevé d'environ trois pieds, & deſſus eſt ſa figure en marbre blanc, aſſez bien exécutée pour le temps. Deux Amours, ou ſi l'on veut deux Anges, tiennent l'oreiller ſur lequel ſa tête eſt poſée, & elle a deux Agneaux à ſes pieds. On lit autour du tombeau cette Epitaphe gravée en lettres gothiques [*c*] :

Cy gît noble Demoiſelle AGNÈS SEURELLE, en ſon vivant Dame de Beauté, de Roqueſerien, d'Iſſoudun & de Vernon ſur Seine, piteuſe envers toutes gens, & qui largement donnoit de ſes biens aux Egliſes & aux Pauvres; laquelle trépaſſa le neuvième jour de Février, l'an de grace mil quatre cents quarante-neuf. Priez Dieu pour l'ame d'elle. AMEN.

Il y a encore au frontiſpice du tombeau vingt vers latins élégiaques [*d*]; ils

[*c*] Elle a auſſi un tombeau dans l'Abbaye de Jumièges, avec une Epitaphe à peu près en mêmes termes.

[*d*] *Fulgor Apollineus rutilantis luxque Dianæ,*
Quam jubaris radii clarificare ſolent,
Nunc tegit Ops, *& opem negat atrox Iridis arcus.*
Dum furiæ primæ tela ſuperveniunt.
Nunc elegis dictare decet, planctuque ſonoro,
Lætitiam pellat turtureus gemitus.

Digitized by Google

font très-obfcurs : elle y eft qualifiée de *Ducheffe*, *Duciffa*. Sur une table de marbre élevée derrière la tête de la ftatue, & que cache le lutrin, font gravés vingt autres vers [*e*] latins rimés ; ils con-

Libera dum quondam, quæ fubveniebat egenis,
Ecclefiifque, modo cogitur ægra mori.
O mors fæva nimis, quæ jam juvenilibus annis,
Abftulit à terris membra ferena fuis.
Manibus ad tumulum cuncti celebretis honores,
Effundendo preces, quas nifi Parca finit.
Quæ titulis decorata fuit, decoratur amictu,
In laudis titulum PICTA DUCISSA *jacet.*
Occubuere fimul fenfus, fpecies & honeftas,
Dum decor AGNETIS *occubuiffe datur.*
Solas virtutes, meritum, famamque relinquens,
Corpus cum fpecie mors miferanda rapit.
Præmia funt mortis, luctus querimonia, tellus;
Huic ergo celebres fundite quæfo preces.

[*e*] *Hac jacet in tombâ, fimplex mitifque columba.*
Candidior cignis, flammâ rubicandior ignis,
Agnes pulchra nimis, terra latitatur in imis.
Ut flores veris, facies hujus mulieris.
Belaltæque *donum, nemus adftans* Vinceniarum.
Rexit & à fpecie nomen fufcepit utrumque,
Sereriamque Roquam, Vernonis *& utique Gentem*
At Iffoldunum *regimen dedit omnibus unum.*
Alloquiis mitis, compefcens fcandala litis,
Ecclefiifque dabat, & Egenos fponte fovebat:
Illi SEURELLÆ *cognomen erat domicilla.*
Et non miretur quis, fi fpecies decoretur
Ipfius, eft ipfa quoniam de Picta DUCISSA.

Digitized by Google

tiennent son éloge & ses qualités, & on y apprend que ses entrailles sont enterrées dans l'Abbaye de Jumièges. Enfin au-dessus du balustre du Sanctuaire, du côté de la Sacristie, sont attachées deux tables de cuivre : sur l'une sont gravés les vers qui se lisent sur la table de marbre posée auprès du lutrin ; & sur l'autre des vers [*f*] *acrostiches*, & dont les pre-

Hoc factum sponte certâ ratione movente,
Pro laudum titulis, meritorum sive libellis.
Hîc corpus : reliqua sunt Gemelicis inhumata.
Illam cum Sanctis. . . . . vita perennis.
Mille quadragintes quadraginta novem tulit annis,
Nonâ die mensis hanc abstulit indè secundi,
Palmis extensis, transivit ab ordine mundi.

[*f*]

A *stra pelit mol*	*lis*	Agnes *redimitaque flo*	*re*
G *rato calico*	—	*hanc credo vigere deco*	
N *ulla sub ethere*	*o*	*thalamo permansit ima*	
E *jus namque De*		*placuit sublimis ori*	*go*
S *implex alloqui*	*is*	*& egenis subvenien*	
S *acris Ecclesi*		*& libera munera dan*	*do*
E *ripuit pari*	*ter*	*animam mors atque cruo*	
V *enarum peri*		*solitum præstare deco*	*rem*
R *exit Verno*	*nis*	*Issolduni quoque gen*	
E *ffleat hinc om*		*ipsam populus morien*	*tem*
L *imina Belal*	*tam*	*Vincennarum concitan*	
L *ata per hanc vi*		*tenuit turrim resonan*	*tem*
E *t Roqua fereri*	*a*	*fuit illi subdita ju*	
Illi propiti		*sit Virginis optio pu*	*re*
Quam pingi volu	*it*	*ratio de jure Ducis*	
Nam titulis decu		*ornari talibus ip*	*sam*
Anno mille	*no*	*simul & quadrage*	
Cum quadracente		*decessit ab orbe fere*	*no*
Nona dies Febru	*i*	*vitam cum sanguine mo*	
Profint spiritu		*qua sæpè præcamina vo*	*vit*

mières lettres forment le nom d'AGNÈS SEURELLE : ils n'ont rien de remarquable d'ailleurs que leur bizarrerie. Au-dessus de ces deux tables de cuivre est la belle Agnès, représentée en bas-relief à genoux devant la Vierge. Tout cela est du temps de sa mort. J'ai rapporté dans les Tablettes Anecdotes de nos Rois, la conduite généreuse que tint Louis XI avec les Chanoines de Loches, qui lui proposèrent de détruire le Mausolée. Bien loin d'acquiescer à leur demande, instruit des libéralités qu'Agnès avoit fait à

Et si defunctæ nomen, cognoscere curas,
Metrorum primas tredecim conjuge figuras.

Ces vers m'ont été adressés de Loches où ils ont été fidellement copiés d'après l'original. En passant à Loches en 1750, j'y vis un Chanoine qui me montra un *in-fol.* manuscrit de sa composition, rempli de près de mille Sonnets, *tous acrostiches*, à la louange d'Agnès *Sorel*. Le bon Chanoine m'en lut plus de cent. Si les premiers m'avoient fait rire, les derniers me firent bâiller. J'eus toutes les peines du monde à me débarrasser de l'Auteur ; & je n'en vins à bout qu'en lui disant qu'il seroit bien étonné, lui qui avoit passé sa vie à louer la chasteté de la belle Agnès, (car c'étoit le but de plus de quatorze mille vers acrostiches qu'il avoit faits) si on lui prouvoit que cette chaste & pudique Demoiselle avoit eu quatre enfans. Il me dit avec feu, qu'il avoit effectivement lu cela quelque part ; mais que c'étoit une *calomnie abominable* digne de punition, & à laquelle il avoit déja répondu dans plus de quatre ou cinq cens Sonnets, *toujours acrostiches.* Car il n'en faisoit pas d'autres ; & il s'y étoit si fort accoutumé (en faveur de la belle Agnès) qu'il n'eût pu faire autrement.

la Collégiale de Loches, il leur reprocha leur ingratitude, & leur enjoignit de respecter les cendres de leur bienfaictrice, & d'exécuter les fondations qu'elle avoit faites [g], en y ajoutant lui-même une somme de six mille livres. Quant aux éloges qu'on donne à Agnès dans ces Epitaphes en François & en Latin, sur sa piété, sa libéralité envers les Eglises, & sa charité pour les pauvres, ils sont confirmés par ce qu'en disent nos Historiens, & Enguerrand de Monstrelet en particulier, qui dit en parlant de sa mort : » & si » étoit icelle Agnès de vie moult charita- » ble & large en aumônes, & distribuoit » du sien largement aux pauvres Eglises » & aux mendians.... Durant sa maladie » elle eut moult belle contrition & re- » pentance de ses péchés, & lui souve- » noit souvent de Marie-Magdeleine qui » fut grande pécheresse au péché de la » chair; & invoquoit Dieu dévotement » & la Vierge Marie à son aide; & com- » me vraie Catholique, après la récep- » tion de ses Sacremens, demanda ses » Heures pour dire *les Vers de Saint Ber-* » *nard* qu'elle avoit écrit de sa propre

[g] Tablettes de France, Tome I, p. 227 de l'édition de 1759, d'après Gaguin, *in Ludovico XI*, fol. 269 recto.

» main ; & depuis fit plusieurs vœux, lesquels furent mis par écrit, afin de les » accomplir par ses exécuteurs avec son » testament ; qui se pouvoit bien monter, » tant par aumônes que pour payer ses » serviteurs, à la somme de soixante mille » écus ». Il ajoûte tout de suite : » & fit » ses exécuteurs, JACQUES CŒUR, » Conseiller & Argentier du Roi, Maî- » tre ROBERT POITEVIN, Physicien » (Médecin), & Maître ETIENNE CHE- » VALIER, Trésorier du Roi ; & ordon- » na que le Roi seul, & pour le tout, fût » dessus les trois ». Suivant le même Auteur, voyant sa maladie augmenter, & qu'elle étoit sans espérance de guérison, elle fit quelques réflexions sur le néant de l'humanité, demanda son Confesseur, & le pria de l'*absoudre de peine & de coulpe en vertu d'une absolution, laquelle étoit, disoit-elle, à Loches ;* ce que son Confesseur fit sur son rapport. Ce que dit Monstrelet, que la belle Sorel nomma pour son exécuteur testamentaire JACQUES CŒUR, Argentier, ou Intendant des Finances, ne s'accorde guères avec l'accusation de l'avoir empoisonnée qu'on forma dans la suite contre lui : aussi est-ce un crime dont il étoit très-innocent, & duquel on ne le chargea en 1453, que pour écarter le

le soupçon qui s'étoit peut-être élevé contre le véritable auteur, ou pour indisposer d'autant plus contre lui le Roi, auquel la mémoire d'Agnès étoit toujours extrêmement chère. Antoine de Chabannes, Comte de Dammartin, suivant les Lettres Patentes de Louis XI, du mois d'Août 1463, fut l'auteur du procès fait à Jacques Cœur avec quelques autres Courtisans, qui obtinrent la confiscation de ses biens avant la condamnation, & furent eux-mêmes ses Juges [h]. Dans l'Arrêt même de bannissement du 29 Mai 1453, donné au Château de Lusignan sur le fait du poison, il est dit: *Et au regard des poisons, pource que le procès n'est pas en état de juger, nous n'en faisons aucun jugement, & pour cause.* Il ne se trouva point de preuve; voilà pourquoi le procès *n'étoit point en état de juger*, comme le vouloient les ennemis de l'accusé. Ami d'Agnès, nom-

(h) Voyez les Lettres d'Etienne Pasquier, Liv. III, Lettre IX, à M. de Marillac. La page 47 du traité du Péculat, fait dans l'affaire de M. Fouquet, & la note L, p. 73. L'Arrêt rendu contre Jacques Cœur, dans le Recueil des Plaidoyers & Arrêts notables, imprimé à Paris en 1644 *in-8*, p. 1. Les Lettres Patentes de Louis XI, du mois d'Août 1463, parmi les Auteurs contemporains de l'Histoire de Charles VII, de l'édition du Louvre.

mé son Exécuteur testamentaire avec Etienne Chevalier, & le Roi même, quelle apparence qu'il l'eût empoisonnée? Son innocence fut pleinement reconnue dans la suite; & Chabannes, sa partie & son Juge, fut déclaré lui-même, par un juste retour, coupable de crime de lèze-majesté. A l'égard d'ETIENNE CHEVALIER, les monumens qui ont long-temps subsisté de ses liaisons avec Agnès, donneroient lieu de croire que *Chevalier* partageoit au moins avec Charles VII le cœur d'Agnès, & qu'avec la qualité d'ami, il pouvoit bien avoir celle d'amant [*i*]. Après la mort d'Agnès, il se fit peindre avec un rouleau qu'il tenoit à sa bouche, chargé d'un *rébus*, où l'on avoit écrit le mot TANT; ce mot étoit suivi d'une *aîle* d'oiseau; ensuite venoit le mot VAUT, puis une *selle* de cheval, les mots *pour qui je*, & un *mors* de bride. Tout cela vouloit dire, suivant le bon Etienne Chevalier, & le génie de la ga-

(*i*) Puisque l'Auteur des galanteries des Rois vouloit imaginer des infidélités de la part d'Agnès, & intriguer son Roman, que ne choisissoit-il *Chevalier*, ou Jacques Cœur, au lieu du Comte de Dammartin, Antoine de Chabannes. Il parle de Livres & de Colporteurs, comme si les choses eussent été sur le pied où elles sont. C'est en imposer trop grossièrement.

Digitized by Google

lanterie du temps, TANT ELLE VAUT CELLE POUR QUI JE MEURS! Cela ne donne que l'idée d'un amant bien tendre & bien affligé de la mort d'une maîtresse chérie. On a encore d'autres preuves du même genre, & aussi décisives de leurs liaisons. Dans une grande maison sise à Paris, rue de la Verrerie, (qui appartenoit à Etienne Chevalier, & qui a passé de sa famille à celle de Messieurs de Salle, de laquelle étoit le célèbre & premier Auteur du Journal des Savans, alliée à la famille des Chevalier), on a vu long-temps, & peut-être voit-on encore autour du cintre de la porte d'une petite cour qui conduit au jardin, un autre rébus ou hiéroglyphe. Il est gravé en grandes lettres à l'antique sur la pierre avec des feuilles dorées entrelacées. On y lit, *Rien sur elle n'a regard;* & cela est en cette manière: RIEN SUR L N'A REGARD. La finesse du rébus est, que le nom de *Surelle* ou *Sorel* s'y trouve employé, & l'Auteur se sut sans doute bon gré de l'invention. Enfin une autre preuve de l'attachement de Chevalier pour Agnès, est une inscription ou un chiffre qui se voit dans la même maison, répété sur deux arcades de pierre de taille. C'est un *E* antique environné d'une cordelière que

Chevalier fit apparemment graver après la mort d'Agnès. Après tant de soins d'immortaliser sa tendresse, même après la mort d'Agnès, il n'y a guères d'apparence qu'*Etienne Chevalier* se contentât de la qualité de *Confident* du Prince. C'est peut-être ce qui a fait dire à quelques Auteurs [k], qu'il n'y avoit entre le Roi & la belle Sorel qu'un commerce de galanterie & d'amusement ; & que *l'amour que lui montroit le Roi, n'étoit que pour les folies, ébattemens, joyeusetés & langage bien poli qui étoient en elle* ; & c'est peut-être aussi ce qui répandit dans le temps de l'incertitude sur la naissance des enfans dont Agnès accoucha. Monstrelet, en parlant d'une de ses filles morte peu de jours après qu'elle fut née, dit qu'*Agnès déclara qu'elle étoit du Roi, & la lui donna comme au plus apparent ; mais*, ajoute-t-il, *le Roi s'en est toujours excusé, & n'y clama* (demanda) *oncques riens. Elle le pouvoit bien avoir emprunté d'ailleurs : plusieurs en parlèrent diversement.* Ce qu'il y a pourtant de certain, c'est que les enfans d'Agnès ont été reconnus de Charles VII & de Louis XI son successeur ; que trois de ses filles ont eu le titre

(k) Jean Chartier, Monstrelet, contre Gaguin, Belleforêt, & tous les Modernes.

de FRANCE, & qu'elles furent mariées & dotées très-richement. S'il en mourut une enfant, comme l'écrit Monstrelet, elle en eut quatre, puisqu'on en connoît trois mariées. 1. CHARLOTTE, bâtarde de France, qui épousa en 1462 Jacques (& non Louis, comme l'écrivent quelques Auteurs) de Brezé, Comte de Maulévrier, Maréchal & grand Sénéchal de Normandie, Baron du Bec-Crespin & de Mauni, Seigneur de Nogent-le-Roi, Anet, Breval, Montchauret, surprise en adultère, & tuée [*l*] par son mari au mois de Juin 1477. Elle prenoit le titre de *Charlotte de France, sœur naturelle*

(*l*) Jean de Troyes, Auteur de la Chronique scandaleuse, a rapporté avec détail la mort de CHARLOTTE, femme de Jacques de Brezé. Elle étoit allée à la chasse avec lui. A leur retour chacun se retira dans son appartement. Brezé fut averti que sa femme s'étoit retirée avec *Pierre de la Vergne*, son Veneur. Il prend son épée, fait briser la porte, trouve la Vergne en chemise, & le tue. Sa femme s'alla cacher sous la couverture d'un lit où étoient couchés ses enfans. Il la tira du lit, & lui plongea son épée dans le sein. Elle étoit à genoux, elle tomba morte. Elle fut inhumée dans le chœur de l'Eglise des Bénédictins de Coulombs, près Nogent-le-Roi, où l'on voit son Epitaphe sur une plaque de cuivre, sous laquelle son mari fut aussi inhumé dans la suite. Cette mort eut des suites bien fâcheuses pour Jacques de Brezé. Voyez la Chronique scandaleuse de Louis XI, p. 297 de l'édition de 1620. Bayle, au mot BREZÉ (Pierre de), note *J*, p. 663, & notes *E*, *F* & *G*, & à la fin de la note *I*. La remarque

Digitized by Google

du Roi, & fut mère de Louis de Brezé, qui épousa Diane de Poitiers, maîtresse d'Henri II. 2. MARGUERITE, bâtarde de France, élevée au Château de Taillebourg, par Prégent de Coitivi, mariée en 1458 à Olivier de Coitivi, frère de Prégent; & morte en 1473. 3. JEANNE, bâtarde de France, mariée à Antoine de Beuil, Comte de Sancerre, à laquelle Louis XI donna quarante mille écus d'or en dot.

Voici le petit Poëme de Jean-Antoine de Baïf, dont j'ai parlé; il est à la page 55 & suivantes des Poësies de Baïf, imprimées in-8°. à Paris, par Lucas Brayer, en 1573, au second Livre des Poëmes. J'y ai joint quelques observations.

de Baudrand sur le lieu de la mort de *Charlotte*, bâtarde de France, qu'il prétend être le village de *Rouvres*, sur la petite rivière de Vegres à deux lieues de Houdan, & non pas *Romiers*, près Dourdan. Voyez Anselme, Tome I, p. 119 de la nouvelle édition.

Du Mesnil-la-Belle.

AGNÈS SORELLE,

AU SEIGNEUR SOREL.

SOREL, à qui pourroit venir plus agréable
Cette rime qu'à toi, né du sang amiable
Dont Sorelle sortit, qui me donne argument
Quand je vois sa demeure, après son monument.
Je sai, tu l'aimeras; car ta race honorée
Reluit de la beauté d'un grand Roi désirée:
Puis, si j'ai quelque force, on verra vivre ici
Et SORELLE, & SOREL, dont ma Muse a souci.
C'est ici le MESNIL (*m*) qui encore se nomme,
Du nom d'Agnès la Belle, & qu'encore on renomme,

(*m*) MESNIL. Ce nom commun à plusieurs endroits, vient de *mansio*, *mansionile*: il signifie la même chose que maison, qui vient aussi de *mansio*. En Limosin on dit MAS, M. DU MAS, qui est la même chose que *mesnil*, *ménillet*, petite demeure, *manoir*, *manoy*, &c.

Pour l'amour d'un Roi Charle, & pour la mort
aussi
D'Agnès, qui lui causa cet amoureux souci.
Ici l'air gracieux, & les ombres secrettes,
Témoignent aujourd'hui leurs vieilles amou-
rettes.
Le *manoir* désolé témoigne un déconfort,
Comme plaignant toujours la trop hative mort.
Quand le dernier soupir sortit d'Agnès So-
relle,
Qui, pour sa beauté grande, eut le surnom de
BELLE,
Et peut tant mériter, pour sa perfection,
Que de gagner à soi d'un Roi l'affection.
Ce Roi, comme un Pâris, affolé d'une Hé-
lène,
Du feu chaud de l'Amour portant son ame
pleine,
Estimoit presque moins perdre sa royauté,
Que de sa douce amie éloigner la beauté.
Jamais qu'à contre-cœur n'affubloit le heaume;
Volontiers (*n*) nonchalant de son peuple &
de soi,
Pour mieux faire l'amour eût quitté d'être
Roi,
Content d'être Berger avecque sa Bergère;
Ce qu'en troubles si grands ne pouvant du tout
faire,

(*n*) Ne s'embarrassant pas.

Autant

Digitized by Google

Autant qu'il le pouvoit, fuyant toute grandeur,
Il se dérobe aux siens, & ne veut plus grand heur,
(*o*) Mais que sa belle Agnès ou l'embrasse, ou le baise,
Ou d'amoureux devis l'entretienne à son aise:
Tant peut une beauté, depuis qu'Amour vainqueur,
(Voire aux plus braves Rois) l'empreint dedans le cœur!
Soudain un bruit courut qu'une molle paresse
L'attachoit au giron d'une belle Maîtresse,
Par qui, de son bon gré, souffroit d'être mené,
Ayant perdu le cœur du tout efféminé,
AGNÉS ne peut celer, en son courage digne,
De l'amitié d'un Roi, reproche tant indigne;
Mais comme la faconde (*p*) & la grace elle avoit,
L'avertit en ces mots du bruit qui s'émouvoit.
» SIRE, puisqu'il vous plaît me faire tant de
» grace
» Que loger votre amour en personne si basse,
» SIRE, pardonnez-moi, s'il me faut présu-
» mer

(*o*) *Modo,* pourvu que. Cette expression est encore d'usage parmi le peuple, & dans quelques Provinces, où l'on dit proverbialement : *Il ne m'en chaut, mais que je dine.*

(*p*) Eloquence, facilité d'expression.

Digitized by Google

» Tant sur votre amitié, que j'ose vous aimer :
» Vous aimant je ne puis souffrir que l'on mé-
» dise
» De votre Majesté, que pour être surprise,
» De l'amour d'une femme, on l'accuse d'a-
» voir
» Mis en oubli d'un Roi l'honneur, & le de-
» voir,
» Doncques, SIRE, armez-vous, armez vos
» gens de guerre,
» Délivrez vos Sujets, chassez de votre terre
» Votre vieil ennemi (*q*). Lors bienheureuse,
» moi,
» Qui aurai la faveur d'un magnanime Roi.
» D'un Roi victorieux, étant la bien aimée,
» Je serai pour jamais des François estimée.
» Si l'honneur ne vous peut de l'Amour diver-
» tir, (*r*)
» Vous puisse au moins l'Amour de l'honneur
» avertir !
Elle tint ce propos, & sa voix amoureuse,
Du gentil Roi toucha la vertu généreuse,
Qui long-temps, comme éteinte, en son cœur
croupissoit,
Sous la flamme d'Amour qui trop l'assoupis-
soit.
A la fin la vertu s'enflamma renforcée,

(*q*) Les Anglois.
(*r*) Détourner. Ce mot est souvent employé dans Corneille.

Digitized by Google

Par le même flambeau qui l'avoit effacée.
Ainsi jadis Amour dompta bien Achilles (s),
Et dompta bien aussi l'indomptable Hercules;
Mais après les Troyens sentirent leur puissance:
L'un de son ami (t) mort, fit cruelle vengeance;
L'autre à Laomédon apprit qu'il ne devoit
Souiller la sainte foi, que promise il avoit.
Aussi l'amour du Roi n'empêcha que la gloire
De l'Anglois ne pérît: car dès-lors la victoire
Qui d'un vol incertain varioit çà & là,
Se déclarant pour nous, plus vers eux ne vola;
Et depuis qu'il s'arma, peu-à-peu toute France
Se remit sous le joug de son obéissance.
Or ayant de nouveau dessous sa main réduit
Les Normans reconquis (u), pour prendre le déduit
De la chasse & des bois, de son camp se détourne,
Et retiré l'hiver à Gémiège (x) séjourne,
Là où la belle Agnès, comme lors on disoit,

(s) Apparemment on prononçoit Achillès & Herculès; car sans cela, il n'y auroit point de rime, au moins à l'oreille.

(t) Patrocle, dont la mort fut vengée par celle d'Hector.

(u) On peut induire de ceci que le discours d'Agnès fut tenu au Roi en 1436, quelque temps avant la prise de Rouen sur les Anglois, comme je l'ai conjecturé.

(x) Aujourd'hui *Jumièges*, en latin *Gemeticum*.

Digitized by Google

Vint pour lui découvrir l'emprise [y] qu'on
faisoit
Contre sa Majesté. La trahison fut telle,
Et tels les Conjurés (z), qu'encore on nous les
cèle :
Tant y a, que l'avis qu'adonc elle en donna,
Fit tant que leur dessein rompu s'abandonna.
Mais las! elle ne put rompre sa destinée,
Qui pour trancher ses jours, l'avoit ici menée,
Où la mort la surprit. Las! Amant, ce n'é-
toit
Ce qu'après tes travaux ton cœur te promet-
toit.
Car tu pensois adonc récompenser au double,
L'heur dont l'avoit privé des guerres le long
trouble,
Quand la mort t'en frustra. O mort! celle beau-
té,
Devoit de sa douceur fléchir ta cruauté :
Mais la lui ravissant en la fleur de son âge,

(y) L'entreprise.

(z) Il y a beaucoup d'apparence que cette conjuration étoit très-réelle, & que le Dauphin en étoit le chef. Un Moderne, qui n'attribue le voyage d'Agnès qu'au dessein de rallumer la tendresse du Roi, ne laisse pas de convenir qu'on crut que quelque Partisan du Dauphin avoit empoisonné Agnès. *Verùm, veneno præbito, ut creditur, ab quopiam Delphini cupido placere simul, & vivere desiit.* Bussières, Hist. de France, sous Charles VII, Livre XII, Tome II, p. 519.

Si grand que tu cuidois [*] n'a été ton outrage.
Car si elle eût fourni l'entier nombre des jours ;
Que lui pouvoit donner de Nature le cours ;
Ses beaux traits, son beau teint, & sa belle charnure,
De la tarde vieillesse alloient sentir l'injure :
Et le renom de BELLE, avecque sa beauté,
Lui fût pour tout jamais par les hommes ôté.
Mais jusques à la mort l'ayant vu toujours telle,
Ne lui purent ôter le beau renom de BELLE.
Agnès, de BELLE AGNÉS retiendra le surnom,
Tant que de la beauté, beauté sera le nom.

[*] Croyois.

Digitized by Google

N.... DAME DE VILLEQUIER.

LA DAME DE VILLEQUIER étoit nièce d'Agnès Sorel [a]; elle succéda à sa faveur, de même qu'à ses autres biens. Etant plus jeune que sa tante, peut-être avoit-elle été sa rivale pendant sa vie. Il se trouve des Auteurs qui ont pensé que l'attachement que fit voir le Roi pour la Dame de Villequier, n'étoit qu'une suite de celui qu'il avoit eu pour Agnès; & que l'amour qu'il avoit eu pour la tante, de laquelle la mémoire lui fut toujours chère, étoit l'unique motif de son inclination pour la nièce. Le Jésuite Bussières pense moins charitablement, & peut-être avec plus de vérité, que le Roi, accoutumé aux douceurs du commerce des Dames, se consola de la perte d'Agnès en prenant une nouvelle maîtresse. Il est certain que la nouvelle favorite eut autant de crédit que l'ancienne, & qu'elle disposa encore plus absolument des bénéfi-

(a) *Villequiria neptis ejus locum implevit, Regisque, amorem, seu hæreditatem adivit.* Bussières, *ibid.* page 519.

Digitized by Google

ces & des charges de la Cour ; que Louis XI & ses partisans ne gagnèrent rien au change. Ce qui a fait présumer l'innocence de cette dernière inclination du Roi, c'est qu'on ne voit pas qu'elle ait eu les mêmes suites que celle d'Agnès, & qu'il en soit né aucuns enfans.

MARGUERITE D'ÉCOSSE.

MARGUERITE D'ÉCOSSE, première femme de Louis XI, avant qu'il parvînt à la Couronne, étoit fille aînée de Jacques [b] Stuart, premier du nom, Roi d'Ecosse, & de Jeanne de Sommerset (c). Leur mariage fut accordé par un traité fait à Chinon le 30 Octobre 1428. Louis, alors Dauphin, n'avoit encore que quatre ans & demi; & la Princesse n'en avoit que trois au plus. La célébration fut différée, & se fit à Tours le 24 Juin 1436, avec une dispense d'âge *que donna l'Archevêque de Tours*. Les intérêts

(b) Jacques I, assassiné à Saint Thonston par Robert Stuart, animé par son grand-père le Comte d'*Athol*. Le meurtrier & ses complices furent punis d'une manière exemplaire.

(c) Fille de Jean, Duc de Sommerset, qui étoit frère de Henri IV, Roi d'Angleterre.

Digitized by Google

des deux Couronnes donnèrent lieu à ce mariage. Il étoit important pour l'Ecosse d'avoir dans les François des Alliés qui s'opposassent aux entreprises des Anglois; & il ne l'étoit pas moins alors aux François de trouver dans les Ecossois un ennemi qui occupât les Anglois, & secourût la France attaquée par toutes leurs forces. Les Anglois n'oublièrent rien pour s'opposer à cette alliance : ils firent à Jacques les promesses les plus séduisantes ; & voyant qu'elles étoient sans effet, menacèrent d'une guerre ouverte : ils déclarèrent même hautement qu'ils enleveroient la *Fiancée* dans son passage d'Ecosse en France, & qu'ils avoient une flotte équipée & prête à mettre en mer pour l'arrêter. Les menaces ni les promesses des Anglois n'ébranlèrent point la fidélité de notre ancien Allié. La Princesse s'embarqua : la Flotte Angloise se mit en embuscade sur la route ; mais s'étant jettés sur quelques Barques Flamandes, qui s'étoient chargées de vins à la Rochelle, ils se trouvèrent aux mains avec les Espagnols, qui coururent au secours des Vaisseaux Marchands, & perdirent leur proie sans rencontrer la Princesse. Elle débarqua heureusement à la Rochelle, d'où elle fut conduite à Tours avec la pompe con-

Digitized by Google

venable (*d*). Le mariage, célébré ſous de ſi heureux auſpices, n'eut pas pour la ſatisfaction des époux, les ſuites qu'on étoit en droit d'en eſpérer. Les raiſons d'Etat & de politique ne ſont pas des liens pour les cœurs. Louis ſe contenta de reſpecter le mérite de la Princeſſe, ſans y être fort ſenſible. Changeant, & incapable d'un attachement véritable, il connut quelquefois le plaiſir; mais la tendreſſe fut toujours un ſentiment étranger pour lui. Mezeray a écrit que Marguerite avoit quelque défaut caché qui lui enleva la tendreſſe du Dauphin. Deux Auteurs Anglois, Hall & Graffton, cités par Bucanan (*e*), ont prétendu que ce défaut étoit une *haleine forte* & inſupportable. L'Hiſtorien d'Ecoſſe s'emporte contre eux, comme s'il ſe fût agi de l'honneur de la Nation. Ils n'ont parlé de *Marguerite*, dit-il, qu'en Hiſtoriens qui ſe permettent les menſonges les plus caractériſés, & ſe livrent à la paſſion de médire ſans ménagement. Il ne faut, ajoute Bucanan, que lire Monſtrelet, Auteur du temps, pour réfuter ce que diſent

(*d*) Bucanan, Hiſtoire d'Ecoſſe, *ibid.* & David Chambers, fol. 184 verſo.

(*e*) Dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, Liv. X, p. 356 de l'édition *in*-8. d'Edimbourg de 1643.

Digitized by Google

Hall & Graffton. Il a écrit que la Princeſſe d'Ecoſſe étoit & *ſage* & *belle*. Un Auteur Ecoſſois, qui paſſa en France avec elle, & qui aſſiſta à ſa mort, atteſte que pendant ſa vie elle fut extrêmement chère à ſon beau-père, à ſa belle-mère, & à ſon mari; & qu'après ſa mort elle fut louée dans un Poëme François, qui a été depuis traduit en Ecoſſois, & qui du temps de Bucanan, étoit encore entre les mains de beaucoup de perſonnes (*f*). Il faut convenir que les Auteurs Anglois paroiſſent paſſionnés, lorſqu'ils parlent du mariage du Dauphin avec Marguerite. Mais l'apologie de Bucanan eſt bien foible; elle eſt aiſée à détruire. Le témoignage de Monſtrelet, dit Bayle (*g*), ne réfute point les Hiſtoriens Anglois. Une femme peut être belle & vertueuſe, & déplaire à ſon mari par ſa mauvaiſe haleine. L'Auteur Ecoſſois eſt ſuſpect. Un domeſtique ne ſe croit point obligé à publier que ſa Maîtreſſe étoit haïe dans la maiſon de ſon époux, & il ne fait point ſcrupule de débiter le contraire. C'eſt un lieu commun d'éloge. Les louanges funèbres ne peuvent rien contre

(*f*) Bucanan, au lieu cité, p. 357.

(*g*) Dans l'article de Louis XI, note F.

la mauvaise humeur d'un mari. Il y a mille preuves que des Princesses bien mécontentes de leur époux & de leur beau-père, ont été louées après leur mort le plus magnifiquement du monde, & par les *Poëtes*, & par les *Prédicateurs*. Ces réflexions du Critique moderne sont solides, & le caractère de Louis XI vient à l'appui, au moins en ce qui regarde son indifférence pour la Dauphine. Ils furent presque toujours éloignés & séparés l'un de l'autre. La Princesse étoit à la Cour, & Louis occupé à ses premières expéditions, ou en exil. On peut encore opposer à Bucanan un témoignage qui n'est pas suspect, & que Bayle a oublié de citer; celui de Commines, qui écrit que le *Dauphin fût marié avec une fille d'Ecosse à son déplaisir; & que tant qu'elle vécut, il y eut regret.*

Personne n'ignore, & j'ai déja remarqué dans les Tablettes historiques de nos Rois, l'honneur que Marguerite d'Ecosse fit au célèbre Alain Chartier (*i*), l'un des meilleurs Poëtes, & l'Orateur le plus

(*i*) Alain Chartier, Secrétaire de Charles VI & de Charles VII. Etienne Pasquier le compare à Sénéque. Voyez les Recherches de Pasquier, Liv. VI, chap. 16, Tome I, p. 583 de la nouvelle édition. L'Histoire de la Poësie Françoise de l'Abbé de Massieu, p. 232.

Digitized by Google

eſtimé de ſon temps. On diſoit d'Alain qu'il étoit l'eſprit le plus beau, & l'homme le plus laid de France. Cela n'empêcha pas que Marguerite d'Ecoſſe, paſſant par une ſalle, où il s'étoit endormi, ne s'approchât de lui, & ne le baiſât ſur la bouche. Les Dames de ſa ſuite parurent ſurpriſes qu'elle eût accordé une faveur ſi diſtinguée à un homme ſi laid, & qui, à leur avis, le méritoit ſi peu. Elles ne purent s'empêcher d'en faire quelques reproches à la Dauphine. *Je n'ai pas baiſé l'homme*, leur répondit-elle, *mais j'ai ſeulement baiſé la bouche d'où il eſt ſorti tant de belles choſes.*

Cette aventure donne lieu de préſumer que Marguerite avoit beaucoup d'eſtime pour les Savans, & bien du goût pour les Lettres, c'eſt-à-dire de la délicateſſe & du génie (*k*). Elle mourut

(*k*) Par conſéquent elle ne reſſembloit pas à l'une de ſes ſœurs, ISABEAU D'ECOSSE, femme de François, Duc de Bretagne, mère d'Anne, héritière de Bretagne. Le Prince s'étant informé d'Iſabeau, apprit, dit Jean Boucher, qu'*elle avoit beauté ſuffiſante, & corps bien diſpoſé pour porter enfant; mais qu'elle n'avoit pas grand & ſubtil langage.* A quoi il répondit, qu'*elle étoit telle qu'il la demandoit, & qu'il tenoit une femme aſſez ſage* [c'eſt-à-dire aſſez ſpirituelle] *quand elle ſavoit mettre de la différence entre le pourpoint & la chemiſe de ſon mari.* J. Boucher, Annales d'Aquitaine, Partie IV, p. 254, ſous l'an 1442.

ſans enfans à Châlons-ſur-Marne le 16 Août 1444, âgée de vingt-ſix ans. Son corps fut mis en dépôt dans l'Egliſe Cathédrale de Saint Etienne, & tranſporté en Poitou le dernier Octobre 1479, à l'Abbaye de Saint Laon de Thouars, où il fut inhumé le 14 Novembre ſuivant, ſous un tombeau qui a été détruit par les Proteſtans.

Digitized by Google

CHARLOTTE DE SAVOYE.

CHARLOTTE DE SAVOYE, seconde femme de Louis XI, étoit fille puînée de Louis, Duc de Savoye (*l*), & d'Anne de Chypre. Née en 1445, elle n'avoit que six ans, lorsque son mariage fut accordé, & même célébré à Chambéry au commencement du mois de Mars de l'année 1451. Il ne fut consommé qu'en 1457, eu égard à la jeunesse de Charlotte. Elle ne fut guères plus heureuse que Marguerite d'Ecosse, qui l'avoit précédée; & Louis XI, *mauvais fils, mauvais père, mauvais frère, mauvais sujet, mauvais Roi, ennemi dangereux, mauvais allié*, fut aussi *mauvais mari*. Cette alliance s'étoit faite presque malgré lui. Le Duc de Bourgogne, suivant le témoignage d'Olivier de la

[*l*] LOUIS II, Duc de Savoye, étoit fils d'AMÉDÉE VIII, premier Duc de Savoye, créé Duc par l'Empereur Sigismond à son retour de France; & élu Pape sous le nom de Félix IV. Amédée renonça à la Papauté pour la paix de l'Eglise, & retourna dans sa retraite de *Ripailles*, où il vécut si agréablement, que cela donna lieu à l'expression, *faire ripailles*. Il avoit épousé MARIE *de Bourgogne*, fille de Philippe, Duc de Bourgogne, dit *le Hardi*.

Digitized by Google

Marche, n'accorda au Dauphin dans sa retraite, une pension de douze mille écus, qu'à condition d'épouser la Princesse de Savoye (*m*), cousine du Duc, & de conclure le mariage aux termes du traité qui avoit été fait en 1451. D'ailleurs, de la manière dont parlent de la Reine les Historiens les plus fidelles, Commines, qui l'avoit connue si particulièrement, elle n'étoit pas assez aimable pour fixer un cœur aussi difficile à gagner que celui de Louis XI. » La Reine, dit-il, n'étoit point de celles » où il devoit prendre grand plaisir; » mais au demeurant fort bonne Dame (*n*). Nous n'avons point d'Historiens

[*m*] JEAN, Roi de France.

Charles V ; J. de Bourbon.		Philippe le Hardi, D. de Bourg.
Charles VI ; Isabeau de Bav.	Jean sans peur ; Marg. de Bav.	Marie de Bourg. Amédée de Sav.
Charles VII ; Marie d'Anjou.	Philippe le Bon ; Isab. de Portug.	Louis de Sav. Anne de Chypre.
Louis XI ; Charlotte de Savoye.	Charles, Duc de Bourgogne.	Charlotte de Savoye, femme de Louis XI.

[*n*] Commines, Liv. VI, chap. 13, au commencement, p. m. 179.

qui ne parlent en faveur de sa vertu. L'Abbé de Brantôme, qui a parlé avec tant de sincérité de toutes les Princesses qu'il a connues par lui-même, ou par les relations des personnes qui les avoient connues, dit, en parlant de la mauvaise opinion que Louis XI avoit de presque toutes les femmes, *qu'il en exceptoit pourtant Charlotte de Savoye*. Laissons-le parler lui-même. Son style négligé a des graces qui en font excuser les défauts, & je ne trouve nulle part ce qu'il en dit, pas même dans Bayle, auquel cet endroit a échappé. » Il eut pourtant, dit-il (*o*), » très-bonne opinion de sa femme, qui » étoit sage & vertueuse : aussi la lui » falloit-il telle ; car étant ombrageux, » & soupçonneux Prince, s'il en fût un, » *il lui eût bientôt fait passer le pas des* » *autres* ; & quand il mourut, il com- » manda à son fils d'aimer & honorer fort » sa mère, *mais non de se gouverner par* » *elle ; non qu'elle ne fût fort sage & chaste*, » dit Louis, *mais parce qu'elle étoit plus* » *Bourguignone que Françoise* (*p*). Aussi

[*o*] Brantôme, Dames Galantes, Tome II, page 312.

[*p*] C'est vraisemblablement de Gaguin que Brantôme a tiré ce qu'il dit de l'avertissement donné par Louis XI à Charles VIII. Suivant Gaguin, Louis dit

» ne

» ne l'aima-t-il jamais que pour en avoir » lignée ; & quand il en eut, il n'en » faisoit guères de cas. Il la tenoit au » Château d'Amboise comme une simple » Dame, portant fort petit état, & » étant fort mal habillée, comme une » simple Demoiselle, & la laissoit là » avec petite Cour, à faire ses prières, » & lui s'alloit promener, & donner » du bon temps.

Cela ne s'accorde guères avec le vœu de fidélité conjugale que Philippe de Commines dit qu'il fit, après la mort d'un fils, (qui est apparemment le Duc [q] de Berry). Sa conduite, ses Maîtresses, & le nombre de ses enfans naturels, démentent entièrement ce vœu, ou prou-

au Dauphin : *Matri ne credito; cum enim Sabaudiensis sit, Burgundis favere mihi semper visa est ; alioquin bonam, & pudicam illam sum arbitratus.* Gaguin, Histoire de France, Liv. X, fol. 288 verso, *ad calcem.* Voyez le Tableau généalogique ci-dessus.

[q] Pierre Mathieu, dans l'Histoire de Louis XI, fait remonter l'epoque du vœu de fidélité conjugale de Louis XI, à la mort de *Joachim de France*, le premier de ses fils Mais Commines, qui n'entra au service du Roi qu'en 1472, dit que le fils qui occasionna le vœu, *mourut à l'heure de son arrivée.* Or ce fut *à l'heure de l'arrivée de Commines*, que mourut François de France, Duc de Berry. Joachim étoit mort plusieurs années auparavant. Ce n'est donc pas à sa mort, mais à celle du Duc de Berry son frere, qu'il faut rapporter ce vœu d'après Commines, cité par Mathieu lui-même.

Digitized by Google

vent qu'il ne l'observa pas long-temps. Il étoit plus facile à un Prince de son humeur de faire quelques fondations & de grands présens à une Eglise, que d'être fidelle à sa femme. Ses soupçons contre sa Reine étoient devenus si violens, qu'il la tenoit souvent éloignée de la Cour, & qu'il la relégua même en Savoye sur les dernières années de sa vie.

Il faut pourtant convenir que le désir d'être père, & de laisser la couronne à un fils, lui fit avoir quelques égards pour sa femme. Elle fut pendant plusieurs années de tous les voyages que le Roi fit à Orléans, à Rouen, à Poitiers, à Tours, à Amboise : elle fit même une sorte d'entrée à Paris au mois de Septembre 1467. Le Roi y étoit allé le 18 Août. La Reine qui venoit de Rouen, y vint par eau en remontant la Seine : elle s'arrêta au Terrain, près de Nôtre-Dame, & y fut reçue par le Parlement en Corps, & l'Evêque de Paris : les autres personnes de quelque rang s'y trouvèrent. Le Corps de Ville se présenta aussi pour la saluer. Les Officiers étoient venus dans des bateaux magnifiquement couverts ; & *dans iceux*, dit Jean de Troyes, *étoient les petits Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle, qui disoient de beaux virelais, chansons, &*

Digitized by Google

autres bergerettes fort mélodieusement. Ce concert de voix, tel que le temps pouvoit le former, étoit soutenu de plusieurs instrumens. Quand la Reine & sa suite fut rentrée dans son bateau, elle y trouva *un Cerf fait de confitures, qui avoit les armes de Sa Majesté pendues au col*, & tout ce qui pouvoit composer une collation exquise. Charlotte alla à l'Eglise de Notre-Dame, où elle fit sa prière, & remonta dans son bateau qui la conduisit aux Célestins. On y avoit encore préparé un spectacle conforme au goût du siècle, *avec moult beaux personnages*, dit Jean de Troyes. C'étoient des emblêmes, ou des allégories rendues sensibles par les personnages qui y entroient, ou si l'on veut, des *idées personnifiées.* On donnoit à ces spectacles le nom de MYSTÈRES, parce que tout y étoit représenté par quelque emblême, qu'on qualifioit de *mystère*, soit sacré, soit profane. En cet endroit, la Reine, ses Dames & les Demoiselles qui l'accompagnoient, montèrent sur les chevaux ou *hacquenées* qui les attendoient, & on alla descendre au Palais des Tournelles, situé dans l'endroit où est aujourd'hui la Place Royale. A la porte du Palais se trouva encore un autre *mystère* représenté. Toute la nuit

se passa en festins, en danses, & en feux de joie. Les jours suivans furent remplis par d'autres amusemens, & par des festins qui furent donnés au Roi & à la Reine. L'un & l'autre assistèrent aux fêtes des noces de Nicolas Balue, frère du Cardinal de ce nom, alors Evêque d'Angers, avec la fille de Jean Bureau, Seigneur de Montglat. Ces noces se firent à l'Hôtel de Bourbon. Le premier Président Dauvet donna un magnifique souper à la Reine, qui y alla suivie de Bonne de Savoye sa sœur, & de la Duchesse de Bourbon. Parmi la pompe & les aprêts de ce souper, on remarque qu'il y avoit quatre bains préparés, dont le premier étoit destiné pour la Reine. Une indisposition & le temps l'empêchèrent d'y entrer; mais la Duchesse de Bourbon, Mademoiselle de Savoye, la Dame de Montglat, & *Perette de Châlons, Bourgeoise de Paris*, se baignèrent. Le bain étoit alors d'un usage assez fréquent, il faisoit partie de la magnificence d'une fête. Il paroît aussi que depuis quelques règnes, il étoit *dans l'ordre de la cérémonie, & pour ainsi dire de l'*ÉTIQUETTE [*r*], d'admettre aux festins &

[*r*] Je crois que cet usage fut introduit depuis celui de l'*Assemblée des Etats* sous Philippe le Bel.

Digitized by Google

aux fêtes les plus brillantes un certain nombre de *Bourgeoises*, femmes ou filles, par considération, je crois, pour la ville de Paris, de laquelle ces *Bourgeoises choisies*, & pour l'ordinaire admises à ces fêtes, autant pour leurs charmes & leur beauté, que pour leur rang, représentoient la plus belle partie.

Ajoutons encore aux marques d'estime que Louis voulut donner à sa femme, que dans toutes ses grossesses, il parut extrêmement attentif pour la santé de cette Princesse, & pour son heureux accouchement; que lorsqu'elle donna naissance à des Princes, il signala sa joie par les témoignages les plus éclatans; qu'enfin on assure qu'elle eut beaucoup de part au traité que le Roi fit avec le Duc de Normandie, & à l'échange de ce Duché avec celui de Guyenne, qui fut donné au Duc; que même on attribua à *Charlotte de Savoye* leur réconciliation. Si elle eût été effectivement plus Bourguignone que Françoise, Louis auroit eu raison de se défier d'elle; mais il regarda ses soupçons, bien ou mal fondés, comme quelque chose de réel, & la Reine vécut long-temps dans une espèce de captivité. La mort du Roi lui rendit sa liberté; mais elle n'en jouit

Digitized by Google

pas long-temps, & ne lui survécut que trois mois, étant morte à Amboise le premier Décembre 1483, âgée de trente-huit ans. Elle fut inhumée à Notre-Dame de Cléry, à côté du Roi, qui y avoit choisi sa sépulture. Elle rendit Louis XI père de trois Princes. 1. JOACHIM de France, né à Namur le 27 Juillet 1459, & mort enfant, inhumé aux Cordeliers d'Amboise. 2. CHARLES, qui succéda à son père sous le nom de Charles VIII. 3. FRANÇOIS, Duc de Berry, né à Amboise en Septembre 1472, mort au mois de Juillet 1473. Et de trois Princesses. 4. LOUISE de France, née au mois de Mai 1460, morte enfant. 5. ANNE de France, Dame de Beaujeu, de laquelle nous parlerons en qualité de Régente. 6. JEANNE de France, d'abord Duchesse d'Orléans, puis Reine de France, première femme de Louis XII, de laquelle il sera aussi parlé [s].

[s] Je ne dis rien du bruit ridicule qu'on fit courir, dit Duhaillan, que Charles VIII n'étoit pas fils de *Charlotte de Savoye*; mais qu'il avoit été supposé par Louis, qui l'eut d'une de ses Maîtresses. Que ce fut pour étouffer les troubles excités par le Duc de Guyenne son frère, que Louis XI en usa ainsi, afin de lui ôter toute espérance. P. Mathieu, qui demanda à Duhaillan d'où il tenoit cette anecdote, rapportée dans la Vie de Louis XI, reçut pour réponse de la part de Duhaillan: *Qu'il tenoit cela de*

Digitized by Google

PHÉLISE RENARD, & MARGUERITE DE SASSENAGE.

PHÉLISE RENARD, & MARGUERITE DE SASSENAGE, ne doivent pas être confondues avec les autres femmes pour lesquelles Louis XI se déclara, par le seul penchant qu'il avoit pour le sexe. L'honneur qu'il fit à une fille née de la première, & à trois dont la seconde le rendit père, de les reconnoître, & de prendre soin de leur établissement, est une preuve d'une considération particulière. *Phélise* ou *Félice* Renard étoit veuve (*t*), lorsqu'elle fut aimée de Louis, qui avoit à

la bouche de ceux qui croyoient le bien savoir, & qu'il a écrit plusieurs autres choses de pareille conséquence sur la bonne foi de la tradition. Avec un pareil principe, on peut hasarder tout ce qu'on veut; on aura toujours un garant. Mais en bonne foi, la caution est-elle recevable? Et que deviendroit l'Histoire, s'il étoit permis d'en profaner ainsi le caractère? Il faudroit en revenir à la pratique dont parle Sénéque: *Quis unquam ab Historico juratorem exegit?*

(*t*) Cette Phélise Renard n'étoit-elle point sœur, ou du moins parente de *Louis Renard*, Seigneur du Chesne, qui épousa Laurence, bâtarde de Courtenay, fille naturelle de Jean, Seigneur de Champignelle, & de Jeanne de la Brosse? Suzanne de Bourbon, fille de Marguerite de Sassenage, lui fit un legs par son testament.

peine vingt ans. Il en eut une fille, nommée GAYETTE, qui étoit mariée à *Charles* de Sillons dès l'an 1460, c'est-à-dire, avant que Louis fût monté sur le Trône. La dot fut prise sur la recette générale du Dauphiné. Pour MARGUERITE DE SASSENAGE, elle étoit de la Maison de ce nom, qui est une branche des anciens Comtes de Lyon & de Forès. Par l'Histoire Généalogique de cette Maison, que Nicolas Chorier (*u*) a publiée, on apprend que Marguerite étoit fille de *Henri* troisième de ce nom, Baron de Saffenage, Gouverneur de Dauphiné sous Charles VI & sous Charles VII, mort à la bataille de Verneuil en 1424, à l'âge de quarante ans, & d'*Antoinette de Saluces*, fille de Hugues, Seigneur de Montiay, remariée en secondes noces avec Louis de Baume. Marguerite épousa en 1438 *Amblard de Beaumont*, Seigneur de Montfort. Elle étoit veuve & encore jeune, lorsque le Dauphin obtint du Roi la permission de se retirer pour quatre mois en Dauphiné: il abusa de cette permission, & y resta plusieurs années. Le rang considérable que tenoit la Dame de Beaumont, sa naissance & les services de

[*u*] Petit *in*-12, à Grenoble 1669, page 360 & suiv.

Henri

Henri de Sassenage son père, la firent connoître du Dauphin. Jeune, belle, & d'un esprit délicat, amusant, fait pour plaire, Marguerite plut au Dauphin. Leurs liaisons devinrent intimes, leur commerce suivi. On rapporte qu'un Astrologue que Louis entretenoit à ses gages, ayant prédit la mort d'une Dame que le Roi aimoit, & que la prédiction étant suivie de l'événement, il donna ses ordres pour qu'on prît l'Astrologue, & qu'on le jettât par la fenêtre au signal qu'il en donneroit. Le Prophête paroissant en sa présence : *Toi qui prétends être si habile homme*, lui dit-il, *& qui prononce si hardiment sur le sort des autres, apprends-moi un peu quel sera le tien, & combien tu as encore de temps à vivre ?* Soit que l'Astrologue eût été secrétement averti du dessein du Roi, ou qu'il eût quelque connoissance particulière : *Sire*, lui répondit-il, sans témoigner de frayeur, *je mourrai trois jours avant votre Majesté.* Après cette réponse, le Roi n'eut garde de le faire jetter par la fenêtre : au contraire, il eut soin de ne le laisser manquer de rien. De quelle Dame aimée du Roi s'agit-il ici ? Est-ce de la belle *Sassenage* ? C'est ce que rien n'indique ; mais il paroît qu'elle fut celle à laquelle il s'attacha le plus

long-temps. Il en naquit trois filles. Le ſort de la mère nous eſt inconnu ; mais nous ſavons que ces trois filles furent mariées très-avantageuſement par Louis devenu Roi. JEANNE fut légitimée par Lettres du 25 Février 1465, données à Orléans. Suivant l'Auteur de la Chronique ſcandaleuſe (*x*), elle fut fiancée le Mardi 2 Novembre 1465 à Louis bâtard de Bourbon (*y*), l'un des hommes les plus accomplis de ſon temps ; & pour emprunter le langage d'un contemporain (*z*), *bon, gentil, & loyal Chevalier, lequel fit de bons, grands, & agréables ſervices au Roi & à la Couronne, & ne donna jamais à avarice une ſeule heure de repos pour dormir en ſon cœur.* Le mariage ſuivit les fiançailles ; & le Roi, pour gratifier les époux, érigea la Seigneurie de Rouſſillon en Comté. Dans la ſuite, Louis Comte de Rouſſillon fut fait Amiral de France. Il mourut le 19 Janvier 1486. Sa veuve vécut fort long-temps depuis, fit ſon teſtament à Chinon le 7 Mai 1515,

[*x*] Page 100 de l'édition de 1620.

[*y*] Fils naturel de Charles I, Duc de Bourbon, & de Jeanne de Burnan, légitimé de Bourbon par Lettres Patentes de 1463. Voyez ſur Louis de Bourbon, Anſelme, nouvelle édition, Tome I, p. 308. Il y a un détail curieux.

[*z*] Cabinet de Louis XI.

& mourut fort âgée en 1519. Elle fut inhumée dans une Chapelle qu'elle avoit fondée aux Cordeliers de Mirebeau. Elle eut un fils, CHARLES de Bourbon, Comte de Rouſſillon, mort ſans poſtérité ; & deux filles, SUZANNE, mariée en premières noces à Jean de Chabannes, Comte de Dammartin, & en ſecondes noces à Claude, Seigneur de Boulainvilliers ; & ANNE, Dame de Mirebeau, mariée à Jean, Baron d'Arpajon (*a*). MARIE, ſeconde fille de Marguerite de Saſſenage, fut mariée au mois de Juin 1467 à Aymar de Poitiers, Seigneur de Saint Vallier. Elle eut trente mille écus d'or en dot ; & Louis XI ordonna par ſes Lettres (*b*) Patentes du 11 Juillet 1467, qu'elle porteroit les armes de France, à la différence d'une barre d'or de gauche à droite. Elle mourut en cou-

[*a*] Voyez Anſelme, Tome I, nouvelle édition, p. 509.

[*b*] Ces Lettres ſe trouvent dans le *Cabinet de Louis XI*, publié par Triſtan l'Hermite de Soliers, en 1661. C'eſt ainſi que Louis XI s'explique : » Comme puis n'a guères Nous avons traité & ac- » cordé le mariage de notre très-chère & amée fille » naturelle *Marie*, avec notre très-cher & féal cou- » ſin *Aymar de Poictiers*, Sieur de Saint Vallier. Par- » quoi feroit bien expédient d'ordonner les armes » qu'il Nous plaira que notredite fille porte. Sa- » voir faiſons, que Nous *accertenez* que ladite Ma-

Digitized by Google

ches d'un fils, ce fut Jean de Poitiers, Seigneur de Serignans, vers l'an 1493. ISABEAU, sœur de Jeanne & de Marie, épousa Louis de S. Prieſt, & fut mère de Jeanne de S. Prieſt, qui fut mariée en 1488 à *Soffrey, Allemand*, Lieutenant Général de Dauphiné, en 1502, ſuivant *Allard*, dans la Généalogie de cette Maiſon.

» rie eſt véritablement notre fille naturelle, voulant honorer elle & ſa poſtérité, & qu'elle jouiſſe » des honneurs & prérogatives qu'aux enfans naturels des Princes appartiennent ; pour l'amour & » ſingulière affection que Nous avons en elle, avons » voulu & ordonné, &c. *Cabinet de Louis XI*, page 121.

Digitized by Google

LA GIGONNE, & LA PASSEFILON.

L'HISTOIRE indique plusieurs autres belles personnes, les unes filles, les autres mariées ou veuves, auxquelles Louis ne fut ni si attaché, ni si affectionné qu'à *Felice Renard*, & à *Marguerite de Sassenage*. HUGUETTE DE JACQUELIN a passé pour l'une des plus belles. *C'étoit*, disent MM. Dupuy dans leurs Manuscrits, *une fille tout-à-fait charmante.* Elle étoit de Dijon; & lorsque le Prince d'Orange eut rendu le Roi maître du Duché de Bourgogne, il fit venir aussi-tôt à la Cour la belle HUGUETTE. A son retour de Lyon, où il avoit passé six mois, pour être à portée d'y examiner de plus près la face que prenoient (*c*) les affaires du Duc de Bourgogne, il amena avec lui deux femmes; l'une nommée LA GIGONNE (*d*), veuve d'un Marchand de Lyon; l'autre nommée LA PASSEFI-

[*c*] Quelque temps avant la journée de Nancy, où le Duc de Bourgogne fut tué le 5 Janvier 1476.

[*d*] Il a plu à l'Auteur des galanteries des Rois de France, d'en faire la femme d'un Gentilhomme Picard, Seigneur de *Gigon*, près d'Amiens.

Digitized by Google

LON, femme d'un autre Marchand, nommé *Antoine Bourcier*. Pour la récompenſe des amuſemens qu'elles lui avoient procurés, & pour *l'honnêteté de ces deux femmes*, dit Jean de Troyes (*e*), il leur fit beaucoup de bien. Il maria *la Gigonne* à un jeune Pariſien, nommé *Geoffroy de Caulers*, auquel il donna *argent & office*. Le mari de *la Paſſefilon* eut une charge de Conſeiller de la Chambre des Comptes; ce fut celle de Jean de Rheillac, qu'on en dépouilla pour la donner à Antoine Bourcier. Il faut lire ces choſes dans les Auteurs contemporains; on y verra la manière de penſer ſingulière de Louis XI, qui joignoit à tous ſes déréglemens des pratiques de dévotion auxquelles il ſe livroit d'autant plus volontiers, qu'elles ne l'empêchoient pas de s'abandonner à ſes plaiſirs. Tandis que ce Prince donnoit d'un côté des ordres pour qu'on lui amenât à point nommé les femmes qui lui plaiſoient, d'un autre il en donnoit pour les vœux & les pélerinages qu'il vouloit faire. *Il alloit rendre graces de l'heureux état de ſes affaires, & de la mort du Duc de Bourgogne, à Notre-Dame de Behuart &*

[*e*] Page 302, ſous l'an 1476, & joint à Monſtrelet, ſous le titre de *Chronique nouvellement additionnée*, ſous la même année, fol. 58 recto.

Digitized by Google

autres saints lieux; envoyoit de l'argent aux Eglises où est révérée la Vierge Marie; & se faisoit amener de Lyon à Orléans, & d'Orléans à Paris, *la Gigonne* & *la Passefilon*; marioit l'une, & adoucissoit le sort du mari de l'autre, en lui donnant des richesses & des charges qu'il ôtoit à ceux qui les avoient légitimement acquises.

On peut joindre aux deux Lyonnoises, desquelles nous venons de parler, la femme de *Jean le Bon*. Elle étoit née à Mantes, & avoit fait le plaisir du Roi pendant quelque temps. Louis la maria à ce Jean le Bon, natif du Pays de Galles, qui entreprit, à la sollicitation, disoit-il, du Duc de Bourgogne, d'empoisonner le Dauphin. Il fut découvert & arrêté. Il avoua son crime, & fut condamné à avoir la tête coupée. Avant l'exécution, le Prevôt lui demanda s'il n'avoit plus rien à dire. Il déclara *qu'il ne lui restoit qu'à supplier le Roi d'avoir pitié de sa femme & de ses enfans*. Sur quoi on lui donna le choix, ou d'avoir la tête tranchée, ou les yeux crevés. Il préféra ce dernier parti. On lui creva les yeux (*f*),

[*f*] Il paroît que sous le règne de Louis XI, les peines n'étoient point fixées. Les Juges en étoient les arbitres. La plus fréquente étoit celle d'être

& il fut rendu à sa femme, à laquelle le Roi conserva pendant sa vie la pension qu'il avoit accordée à son mari (*g*).

ANNE DE FRANCE.

ANNE DE FRANCE, sœur de Charles VIII, fille aînée de Louis XI, naquit en 1461. Quoique cette Princesse n'ait été long-temps que Dame de Beaujeu, & depuis Duchesse de Bourbon, elle mérite cependant de paroître entre celles qui ont monté sur le trône, ayant été jugée digne de le soutenir par le Prince le plus éclairé de son temps. La nature avoit beaucoup fait en sa faveur; & si l'Histoire vante sa beauté, elle parle très-avantageusement de son esprit & de ses talens politiques. On peut même dire qu'elle se démêla plus adroitement que Louis XI des embarras où elle se trouva pendant l'administration qu'elle eut de

cousu dans un sac & jetté dans l'eau; les coupables étoient écartelés, noyés, pendus, ou seulement étranglés en prison, décapités, soit nobles, soit roturiers, attachés sur une roue, fustigés, essorillés, &c. suivant que les Juges en ordonnoient. *Le Bon* eut par grace les yeux crevés.

[*g*] Chronique de Louis XI, p. 307; & dans celle jointe à Monstrelet, fol. 59 recto.

Digitized by Google

l'Etat & de la personne du Roi son frère. Moins fière, moins violente, plus sage même, & d'une conduite plus suivie & moins capricieuse que le Roi son père, elle vint à bout de la politique rafinée du Comte de Dunois, & de celle du Duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, & des ennemis secrets ou découverts de l'élévation où elle se trouva. Capable de ressentiment, puisqu'elle étoit femme & Princesse, elle sut quelquefois le sacrifier à propos. L'ambition fut son défaut le plus remarquable; tout cédoit en elle à la passion de gouverner. Brantôme en a fait un portrait, dont les couleurs forment un tableau qui n'est point flatté. Leur réunion plaira sans doute davantage que celles que la réflexion pourroit nous fournir. Il avoit encore la Princesse presque sous les yeux par les récits que lui faisoient ceux qui l'avoient connue. » *Anne*, » dit-il, *étoit fine femme & déliée, s'il en* » *fût oncques ; vraie image en tout du feu* » *Roi Louis son père ; vindicative, Trin-* » *quate* (*h*), *corrompue, pleine de dis-* » *simulation & grande hypocrisie, qui pour*

[*h*] *Trinquate*, fausse, double, rusée, ce qu'on appelle dans quelques Provinces, & à Paris, *Trigaud*. Les Italiens disent TRINCATO ; d'où Brantôme a formé son *Trinquate* ou *Trincate*.

Digitized by Google

» *son ambition se masquoit & se déguisoit en*
» *toutes sortes. Splendide & magnifique, elle*
» *avoit bien aussi de grandes bontés à l'en-*
» *droit des personnes qu'elle aimoit & pre-*
» *noit en sa main, fort spirituelle & assez*
» *bonne* ». Il ne faut pas séparer cette dernière qualité d'avec les autres, pour bien l'apprécier. Elle ne faisoit que naître, lorsque son mariage avec Nicolas d'Anjou Calabre, Marquis du Pont-à-Mousson, fut négocié. C'est ce que l'on apprend d'une commission de René, Roi de Sicile, aïeul de ce Prince, datée du 27 Novembre 1461, adressée au Comte de Mortain, Charles d'Anjou, depuis Comte du Maine son frère, & Ferry de Lorraine, Comte de Vaudemont son gendre. Les frères de Sainte-Marthe, qui parlent de cette commission, disent que la Princesse Anne fut fiancée en 1471 ; mais on la trouve avec la qualité de *Marquise du Pont* dans des Lettres Patentes du mois de Mai 1470, par lesquelles le Roi son père lui donna le Vicomté de Thouars. Ce mariage ne se fit pas. Le Marquis du Pont s'étant rendu aux invitations de Charles Duc de Bourgogne (*i*), qui lui offroit la Princesse MARIE sa fille unique;

[*i*] Dit le Belliqueux, ou le Téméraire.

il l'eût épousée, s'il ne fût pas mort pendant qu'on faisoit les préparatifs de ses noces en 1473. ANNE fut donc accordée de nouveau avec *Pierre de Bourbon*, cadet de sa Maison, & frère de Jean II, Duc de Bourbon. Pierre n'étoit que (*k*) Sire de Beaujeu; & le mariage se fit en 1474. On trouva extraordinaire que le Roi eût donné sa fille aînée au Sire de Beaujeu; & qu'ayant pris le parti de la donner à un Prince, il n'eût pas préféré, comme il l'eût pu, le Duc de Bourbon à son cadet. Mais le Roi croyoit n'avoir rien à craindre du puîné de Bourbon, qui n'avoit à la Cour ni le rang de son frère, ni ses grands établissemens; & il se détermina par la raison qui eût été un obstacle pour un autre que lui. D'autres (*l*).

[*k*] De toutes les qualités, celle de *Sire* d'une Terre est la moindre; elle revient à celle de *Seigneur*. *Sire* de *Beaujeu*, *Sire* d'*Imbercourt*, *Sire* de *Joinville*, *Sire* de *Noailles*, &c. Les Bourgeois notables ayant pris dans la suite le même titre, joint à leurs noms de famille ou de baptême, SIRE *Jacques*, SIRE *Pierre*, ce qui se pratiquoit il n'y a pas encore long-temps parmi les Echevins des Villes, la Noblesse quitta ce titre pour celui de *Seigneur*, joint au nom de la Terre; & il ne nous est resté que deux ou trois Terres avec le titre de *Sirerie*, que la modestie des anciens possesseurs leur a fait conserver. Syre du grec moderne Κῦρος, *Dominus*. Le titre de SIEUR en vient.

[*l*] Pasquier, Livre VI de ses Recherches, chap. XI.

ont prétendu que par cette alliance Louis XI avoit eu dessein de faire passer les grands biens de la Maison de Bourbon dans la Maison de France régnante. Jean Duc de Bourbon, frère aîné de *Pierre de Beaujeu*, n'avoit point d'enfans, quoiqu'il fût marié depuis dix-huit ans; & il y avoit peu d'apparence qu'il en eût. Son puîné, qui étoit dans une sorte d'indigence pour un Prince, étoit donc son unique héritier. Le Roi, en accordant à Anne sa fille *cent mille écus* en dot, ce qui étoit, est-il dit dans le contrat, la dot accoutumée des filles de France, fit stipuler qu'en ce qui le regardoit, le *Futur* consentoit que tous les Duchés, Comtés & Vicomtés de la Maison de Bourbon, dans le cas où il n'auroit point d'enfans mâles de son mariage, appartiendroient au Roi & à ses successeurs. Pour assurer d'autant plus l'effet de cette clause, Louis XI ne fut point présent au contrat, afin d'écarter le soupçon de violence & de consentement forcé. Il se peut faire que le Roi eût le motif d'intérêt qu'on lui attribue; mais il paroît recherché & l'effet bien douteux; & le premier motif est bien aussi digne de sa politique. Le Duc de Bourbon lui étoit suspect, comme ayant pris beaucoup de

part à la guerre du bien public. Il étoit ambitieux, brave de sa personne, & ne manquoit pas de génie; mais il s'en croyoit encore plus qu'il n'en avoit. Pierre de Beaujeu, d'un caractère plus doux, plus aisé à conduire, se croyoit au contraire moins d'esprit qu'il n'en avoit en effet. Sa défiance faisoit disparoître ses talens; & dans les affaires où il eût pu briller en chef, il se contentoit d'exécuter les idées des autres, moins sensible à la gloire qu'au plaisir de bien faire. C'étoit le moyen de se faire aimer du Roi, qui n'estimoit rien tant que la soumission dans les Grands. *JE HAIS*, disoit-il, *ceux de Bourgogne* (m), *à cause de leur humeur altière; J'AIME Charles d'Artois, parce qu'il ne tient rien de l'arrogance de ses prédécesseurs; mais J'AIME BIEN ceux de Bourbon, à cause de leur douceur & de leur soumission.* Le mariage du Sire de Beaujeu, en lui donnant à la Cour un rang plus considérable, ne

[m] Façon de parler du temps, pour dire : *Les Princes de la Maison de Bourgogne.* On disoit encore sous Henri IV, *ceux de Guise.*

» Le Roi François ne faillit point,
» Quand il prédit que CEUX DE GUISE
» Mettroient ses Enfans en pourpoint,
» Et tous ses Sujets en chemise.

changea en rien sa manière de penser ; il donna même à la Princesse un ascendant qui confirma l'inclination que le Roi avoit pour lui. Louis XI, sur les dernières années de sa vie, & dans le temps que sa défiance étoit à son comble, fit Pierre de Beaujeu Lieutenant Général de l'Etat. Dans sa dernière maladie au Plessis-lès-Tours, il donna au Prince & à sa fille de nouveaux témoignages d'affection, par la liberté qu'ils eurent presque seuls de voir le Roi. Laissons dire la chose à Philippe de Commines. Après avoir parlé des justes motifs de crainte que devoit avoir le Roi, il ajoute (*n*) : *Il n'entroit guères de gens dedans le Plessis-du-Parc, qui étoit le lieu où il se tenoit, exceptés gens domestiques & les archers, dont avoit quatre cens, qui en bon ordre faisoient tous les jours le guet, & se pourmenoient par la place, & gardoient la porte. Nul Seigneur, ne grand personnage, ne logeoit dedans, ne n'y entroit guères compagnie de grands Seigneurs ; nul n'y venoit que Monseigneur de Beaujeu de présent Duc de Bourbon.* Après la conclusion du mariage du Dauphin son fils avec Marguerite de Flandre (*o*), il chargea M. &

[*n*] Sous l'an 1482, chap 7, Livre VI.

[*o*] Ou d'Autriche, fille unique de Marie de

Digitized by Google

Madame de Beaujeu de recevoir la Princesse. Ils firent l'un & l'autre les honneurs de la Cour. Personne ne l'entendoit mieux qu'*Anne*, aussi spirituelle que magnifique. Enfin dans sa dernière maladie, Louis, qui avoit tant redouté la mort, voyant qu'elle étoit inévitable, envoya chercher son gendre, le chargea de lui amener le Dauphin qui étoit à Amboise, le lui recommanda, & tous ceux du service desquels il étoit satisfait. Par son testament, le Roi avoit établi sa fille ANNE Gouvernante du Royaume, & tutrice de la personne du Roi Charles VIII son frère. Ce Prince étoit déja sur sa quatorzième année; & d'après l'Ordonnance de Charles V, il eût pu être déclaré majeur, si son tempérament extrêmement foible l'eût permis, ou plutôt si l'on n'eût pas encore été dans l'opinion que le réglement de la majorité des Rois exigeoit la quatorzième année complète: ce qui a duré jusqu'au règne de Charles IX, que le Chancelier de l'Hopital fit connoître que dans

Bourgogne, & de Maximilien d'Autriche. Ce mariage n'eut point d'exécution, & la Princesse fut renvoyée par Charles VIII, qui lui préféra ANNE, héritière de Bretagne, de laquelle nous parlerons.

Digitized by Google

les cas favorables, tels que la majorité, l'année commencée étoit réputée (*p*) accomplie. Madame de Beaujeu avoit besoin de toute sa fermeté & de toute son adresse pour conserver la qualité que le Roi son père lui avoit donnée par son testament. Cette qualité ne différoit en rien d'une véritable Régence (*q*), & c'étoit la première fois qu'on eût vu une *fille de France* Régente. On en avoit contesté le titre à *la mère* de S. Louis, à la Reine femme de Charles VI pendant la démence du Roi. Quelle apparence que les Princes du Sang vissent tranquillement Madame de Beaujeu jouir d'un privilége qu'ils croyoient inséparablement attaché à leur rang? Elle avoit deux rivaux à combattre; LOUIS, Duc d'Orléans, héritier présomptif de la Couronne; & *Jean* deuxième du nom, Duc de Bourbon, aîné de sa maison, & du Comte de Beaujeu son frère. Si ces deux Princes eussent pu se réunir d'intérêt, la Comtesse de Beaujeu eût infailliblement succombé. La Cour & le Peuple même

[*p*] Ce fut un moyen qui tira Catherine de Médicis de l'embarras où elle se trouvoit avec le Roi de Navarre & les Guises.

[*q*] Sur les droits de Régence, voyez les Annales de Belleforêt, Tome II, Livre V, sous Charles VIII, fol. 1294, 1295.

n'étoient

n'étoient pas pour elle. On étoit fatigué du joug dur & pesant de Louis XI, qu'on avoit d'autant plus haï qu'on l'avoit appréhendé; & l'on publioit tout haut qu'il étoit extraordinaire de voir un Souverain prétendre régner après sa mort, & imposer des loix contraires aux maximes de l'Etat. Anne, à force de caresses, & employant les mêmes ressorts dont Louis s'étoit si adroitement servi, sut se faire des créatures & un parti. Celui du Duc d'Orléans n'étant pas le même que celui du Duc de Bourbon, manqua de force, & l'un affoiblit l'autre. Le premier Prince du Sang avoit son rang pour lui; mais lui-même étoit encore mineur & en tutelle. Le Duc d'Orléans né en 1463 (r), n'avoit encore que vingt ans. Comment donner, disoit-on, la tutelle du Roi à un Prince qui étoit lui-même en tutelle? Cela impliquoit contradiction, & étoit contre le droit commun. A l'égard du Duc de Bourbon, il n'étoit pas naturel de lui accorder un honneur que le premier Prince du Sang & l'héritier présomptif ne pouvoit obtenir. C'eût été la matière d'une discorde inévitable parmi les Princes. Anne ajouta les caresses &

[r] Ceux qui le font alors âgé de vingt-quatre ans, se trompent.

Digitized by Google

les faveurs pour venir à bout de Jean de Bourbon, qui se voyant écarté par le Duc d'Orléans, aima mieux prendre le parti de la Princesse, que de céder au Duc. Elle avoit promis à Jean de Bourbon la place de Connétable, à laquelle il aspiroit depuis long-temps. A cette condition il consentit & obligea le Duc d'Orléans d'acquiescer à la proposition que fit Madame de Beaujeu, de soumettre ses droits & le jugement d'une contestation si importante, à la décision des Etats. Elle se contenta de demander le *provisoire*, & d'être maintenue dans l'administration des affaires, jusqu'à ce que les Etats eussent prononcé. On ne pouvoit prendre une voie plus sûre pour se rendre la Cour & les peuples favorables. Quant à la provision que demandoit la Princesse, rien ne paroissoit plus juste que de lui conserver un titre que lui avoit déféré le testament du Roi son père, à la mémoire duquel on ne pouvoit refuser cet égard. Anne fit donc distribuer un écrit public, où elle détailla tous ses moyens, & se concilia les esprits avec une adresse qui caractérise un génie supérieur & délicat. Un Moderne, qui prétend avoir eu ce manifeste sous les yeux, en fait honneur au célèbre Martial d'Auvergne, Auteur

Digitized by Google

des Arrêts d'Amour, commentés fort sérieusement par le Jurisconsulte Benoît de Court. Il rapporte à son ordinaire bien des choses intéressantes sur Martial d'Auvergne, & la confiance dont l'honoroit, selon lui, Madame de Beaujeu; mais comme tout ce qu'il dit en cette occasion a besoin de preuves, de même que dans beaucoup d'autres, on fera de sa conjecture tel cas qu'on voudra. Cependant il y a beaucoup d'apparence que *Martial d'Auvergne* ou *de Paris*, Procureur au Parlement, & Notaire au Châtelet, n'étoit guères en état d'avoir la confiance d'une Princesse comme Anne de Beaujeu, ayant la tête aussi foible qu'il l'avoit. Dès l'an 1466 il s'étoit jetté par une fenêtre (*s*) au mois de Juin, au temps, dit Jean de Troyes (*t*), *que les féves floris-*

[*s*] Voyez la Chronique scandaleuse, sous l'an 1466, p. 117.

[*t*] Au mois de Juin que les féves florissent & deviennent bonnes, il y eut un *jeune homme*, nommé *Martial d'Auvergne*, Procureur en la Cour de Parlement, (les Procureurs alors étoient presque tous lettrés & gradués) & Notaire au Châtelet de Paris, lequel, après qu'il eut été marié trois semaines avec une des filles de Me. Jacques Fournier, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, perdit son entendement, en telle manière, que le jour de Monseigneur Saint Jehan-Baptiste, environ neuf heures du matin, une telle frénésie le print, qu'il se jetta par la fenêtre de sa chambre en la rue, & se rom-

sent & deviennent bonnes. Il n'en mourut pas ; mais, suivant Varillas, qui (*u*) lui attribue le manifeste de Madame de Beaujeu, il périt par un événement semblable, & se jetta dans l'eau où il se noya en 1508. Tout cela suppose une cervelle bien foible, & plus propre à la composition des *Arrêts d'Amour*, qu'à celle de Pièces politiques de la nature de celle dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, les Etats s'assemblèrent à Tours ; & le Roi déclara, en les convoquant, qu'il entendoit se ser-

pit une cuisse, & froissa tout le corps, & fut en grand dangier de mourir. J. de Troyes, *loc. cit.*

[*u*] Ce que dit Varillas dans la Préface de son Hist. de Charles VIII, est curieux, & mérite d'être lu. L'Auteur dit qu'*il ignore* par quelle intrigue Martial d'Auvergne s'étoit insinué dans la confidence de la Comtesse de Beaujeu ; mais, ajoute-t-il, il est constant qu'elle se servoit de lui dans toutes les affaires importantes où elle crut avoir besoin d'appuyer son administration par l'autorité du premier Parlement du Royaume. L'Historien auroit bien dû en donner quelque preuve. Suivant Varillas, les *Arrêts d'Amour* sont autant d'anecdotes galantes de son temps, & une critique fine des Grands, & en particulier des *Amours du Duc de Bourbon*. Cette idée est neuve, mais est-elle vraie ? & sur quoi est-elle fondée ? Il ajoute à l'éloge de l'Auteur des Arrêts d'Amour : *Sa mort ne répondit pas à sa vie*, puisqu'il tomba malade d'une fièvre chaude en un âge *qui n'étoit pas fort avancé.* Il demeuroit au Marché-Neuf ; la Seine mouilloit le bas de sa maison. *Il fut le 13 du mois de Mai 1508*, tellement transporté des ardeurs de son mal, qu'il ouvrit la fenêtre & se jetta dans la rivière. Il fut noyé. On le retira de l'eau, & on l'enterra dans

vir des conseils de sa sœur. La Princesse prit l'administration des affaires sans contradiction. Ces commencemens décidèrent de la suite. Anne établit son pouvoir, & se vit bientôt en état d'obtenir la décision telle qu'elle la demandoit. L'ouverture des Etats se fit à Tours en 1484, malgré les oppositions du Duc d'Orléans. Le Duc de Bourbon s'y désista de sa poursuite. Sa belle-sœur Anne de Beaujeu y fut confirmée dans l'administration des affaires; & on lui accorda même un présent de quatre millions. Il fut statué qu'il y auroit un Conseil étroit d'administration, composé de douze personnes, auquel assisteroient les Princes du Sang, le Duc d'Orléans en qualité de

l'Eglise de Saint Germain-le-Vieux sa Paroisse. On lui dressa une magnifique Epitaphe, qui fut conservée jusqu'à l'année 1617, que l'Epitaphe fut ôtée, pour faire des réparations, sans qu'on l'ait replacée. Varillas, dans son Avertissement ou Préface de l'Histoire de Charles VIII, page 1 & suivantes. Il cite en marge les recherches manuscrites de feu M. Henri. *Nota.* Martial d'Auvergne, Procureur au Parlement, & Notaire au Châtelet, & marié, suivant l'Auteur de la *Chronique scandaleuse*, en 1466, devoit avoir vingt-sept à vingt-huit ans, qui joints à quarante-deux ans qui s'écoulèrent depuis 1466 jusqu'en 1508, donnent soixante & dix ans; ainsi on ne sauroit dire qu'il mourut *n'étant* pas fort avancé en âge, s'il est mort en 1508. M. le Président Henaut fixe la mort de Martial d'Auvergne en 1490. Mais sur quoi se fonde-t-il?

Digitized by Google

Président, le Comte d'Angoulême, Jean de Bourbon devenu Connétable, Pierre de Beaujeu son frère, époux d'Anne, & le Comte de Dunois, chef de sa Maison, fils du célèbre Dunois. On peut dire que Madame de Beaujeu fit voir dans cette occasion toute la force de son esprit, & les talens de la politique la plus consommée. On ne peut lui reprocher qu'une faute, où la jetta la passion de régner sous le nom du jeune Roi. Elle se mit en tête d'opposer au Duc d'Orléans & à sa faction, un homme déja connu dans l'Europe par sa réputation, & qu'elle pût charger de ses intérêts à la tête des armées, s'il en étoit besoin : pour cela, elle choisit *René, Duc de Lorraine*, auquel les victoires de Murat & de Nancy sur le Duc de Bourgogne avoient donné une réputation extraordinaire, & au fond plus grande qu'il ne la méritoit. Les Vénitiens l'avoient engagé à commander leurs troupes contre les Milanois & les Florentins, & lui payoient une pension plus considérable que n'en avoit encore eue aucun Général à leur service. Anne l'attira en France, en lui promettant de lui faire encore une condition plus avantageuse : il obtint même de Madame de Beaujeu la mouvance du Barrois, qui fut

Digitized by Google

détaché de la Champagne. Flatté de la facilité extraordinaire qu'il trouvoit à la Cour de France, il porta ses prétentions jusqu'à demander la Provence, comme ayant fait partie des terres de la Maison d'Anjou. Il l'eût même obtenue de Madame de Beaujeu & du Duc de Bourbon, si le Roi, tout jeune qu'il étoit, n'eût pas déclaré hautement, qu'il ne consentiroit jamais qu'on détachât de la Monarchie une de ses plus belles Provinces. Preuve bien évidente & bien remarquable du péril que court le bien de l'Etat, lorsque le Souverain en confie les intérêts aux passions des autres, quels qu'ils puissent être. Anne avoit contr'elle son sexe; la mémoire du Roi son père, qui n'étoit rien moins que chérie des Grands, qui l'avoient toujours craint & ne l'avoient jamais aimé; le premier Prince du Sang, d'une branche adorée de la France; un exemple nouveau à donner de la Régence déférée sous le nom d'administration à une fille de France; & la foiblesse de tempérament du jeune Roi, qui faisoit regarder le Duc d'Orléans comme successeur nécessaire & prêt à monter sur le trône. Enfin elle avoit à appréhender l'adroite politique du Comte de Dunois, qui passoit pour le négociateur le plus

Digitized by Google

intelligent de son temps. Elle écarta tous ces obstacles; & il ne lui en coûta que beaucoup de modération, & l'épée de Connétable qu'elle donna au Duc de Bourbon son beau-frère. Pour se faire aimer des Peuples, & donner des espérances d'une administration fondée sur des principes de douceur & d'équité, entièrement opposés à ceux de Louis XI, elle sacrifia à l'indignation des Grands, & aux murmures des François, ceux qui en avoient été les principaux objets. C'étoient *Olivier le Daim*, ou le DIABLE Flamand, qui, de Barbier de Louis XI, étoit devenu son principal favori, & le ministre aveugle de ses volontés les moins justes; un certain *Daniel*, valet de le Daim, & *Jean Doyac*, Auvergnat de basse naissance, qui étoit devenu l'honneur de sa patrie, en qualité de Gouverneur d'Auvergne, & dans sa faveur, le plus insolent de tous les hommes. Le Daim & son valet, condamnés par Arrêt du Parlement à la poursuite du Procureur Général, furent l'un & l'autre pendus; & Jean Doyac, après avoir été fustigé dans tous les carrefours de Paris, eut (*x*) une oreille coupée en cette

[*x*] Cette sorte de peine est très-ancienne en France. César en parle au commencement du VIIe.

Ville,

Ville, & la langue percée d'un fer chaud; ensuite il fut conduit à Montferrand, où il étoit né, & y eut l'autre oreille coupée après y avoir été de nouveau fustigé. Les biens des trois coupables furent confisqués au profit du Roi. L'Historien Gaguin fit contre les deux premiers des vers (*y*) qu'on lit dans son Histoire,

Livre de la Guerre des Gaules. *Vercingetorix* voulant armer contre les Romains, joignit, dit César, l'activité à la sévérité, *magnitudine supplicii dubitantes cogit; nam majore commisso delicto, igne atque omnibus tormentis necat; leviore de causâ* AURIBUS DESECTIS. On coupoit les oreilles pour les délits de moindre conséquence. *De Bello Gall. Lib. VII, pag.* 153 de la petite édition d'Elzevier. Aymoin, *Lib. III, cap.* 43, rapporte qu'un *serf* domanial eut les oreilles coupées pour s'être sauvé. La Coutume d'Anjou, article 148, & l'Edit du Roi Louis XII, articles 90 & 92, parlent des *Essorillés*. Voyez Ragueau, au mot ESSORILLÉ. Favin, Hist. de Navarre, p. 79, vers le milieu, dans l'Ordonnance de Philippe le Bel, sur les duels, article 2 des *Cris* ou proclamations du Héraut, & 787. Les Plaidoyers d'Expilly, plaid. 25, p. 264 & suiv. où tout ce qu'on peut dire est rassemblé par ce savant Magistrat, qui remarque, d'après Imbert, que la marque d'un fer chaud prise des Italiens, a succédé à l'essorillement.

(*y*) Comme Gaguin peut n'être pas entre les mains de tous les Lecteurs, voici l'extrait de sa pièce, laquelle se trouve au fol. 191 de l'édition *in*-8. de 1511, qui est la seconde.

Sunt sua criminibus ridentia tempora, TONSOR....
Te natura humilem cùm mater flandra tulisset,
Arte unâ noras radere Cæsariem.
Hunc talem & servum te sæpè Lutetia vidit ....

Digitized by Google

qui, en étalant leurs crimes, font voir l'indignation des honnêtes gens contr'eux. Le Daim fut convaincu d'une action qui seule méritoit au moins le supplice auquel il fut condamné. Un Gentilhomme, prisonnier d'Etat, avoit épousé peu de temps avant sa prison une femme jeune & d'une beauté accomplie. Le Daim, auprès duquel elle sollicita la délivrance de son mari, en devint amoureux, & exigea, pour prix de la liberté du prisonnier, les dernières faveurs de la femme. Elle résista; mais le Gentilhomme ayant été le premier à la déterminer à son deshonneur, le Daim obtint ce qu'il de-

. . . .

Raptus ad excelsam Lodoici *principis aulam*,
Mox Erebi furias moribus antevenis.
Et crinem huic tondens, dum suffers lingere ficos,
Par Ducibus, Regi, Regulus alter eras.
Quid tibi non licuit, soboles ô dira Neronis!
Nemo non vixit, te referente, reus.
Nemo Dei sacra, censuram nemo regebat.
Grandia qui renuit promere dona tibi,
Protinus * auxilium, *vel mors, vel mulcta negantem*
Pressit; eras judex, lictor, & exitium.
Te Daniel, te dira Cohors; te MEMMIUS *odit,*
Et scelerum autorem damnat, & insequitur,

* Leg. *Exilium*.

Digitized by Google

mandoit; mais étant satisfait, il craignit le ressentiment du Roi, s'il exécutoit sa promesse; & envoya Daniel son valet, qui, au lieu d'ouvrir les prisons au Gentilhomme deshonoré, l'étrangla. La veuve fut obligée d'étouffer sa douleur pendant le règne de Louis XI, & la faveur de le Daim; mais après sa mort elle se plaignit, & obtint, avec les autres ennemis de ce scélérat, la vengeance qui lui étoit due. Les peuples applaudirent extraordinairement aux supplices de ces trois hommes qui les avoient si long-temps opprimés; & la Princesse Anne, comparée à Louis XI, fut regardée comme l'Ange tutélaire de la Nation.

Le Seigneur *d'Urfé* & *Poncet de la Rivière*, disgraciés sous le feu Roi, & rappelés par son successeur, ne donnèrent pas de moins belles espérances. Anne, en les rappelant à la Cour, & donnant à d'Urfé la charge de Grand Ecuyer, & à Rivière (z) la Mairie de Bordeaux, se faisoit un puissant appui dans les Etats; c'étoit son premier objet, & cela n'é-

[z] Occupée alors & long-temps depuis par les personnes de la plus haute distinction. Le célèbre *Michel de Montagne*, élu Maire de Bordeaux en 1581, succédoit au *Maréchal de Biron*, & eut pour successeur le *Maréchal de Matignon*.

Digitized by Google

chappa point à la Cour; mais le public moins éclairé n'envisagea que la réputation de probité & le mérite distingué de deux hommes odieux au feu Roi par ces mêmes raisons. Louis XI avoit fait des dons immenses aux Eglises, sur-tout les dernières années de sa vie, & dans le temps que la crainte de la mort avoit le plus affoibli son esprit naturellement superstitieux. Ils étoient tels qu'ils étoient devenus à charge à l'Etat. On murmuroit hautement de cette prodigalité qui entraînoit une injustice manifeste, puisque ce n'étoit qu'aux dépens de la subsistance des pauvres qu'étoient faites ces libéralités. Elles furent révoquées dès que Louis eut les yeux clos. Les priviléges des Villes & des Communautés, accordés par Charles VII, furent aussi confirmés; & il y en eut même de nouveaux accordés à différens Corps, & à plusieurs Compagnies. Enfin elle prit le parti des mécontens de Bretagne contre le Duc François II, livré aveuglément au fameux *Landais* son favori, qui avoit poussé son crédit, & l'horrible abus qu'il en faisoit, encore plus loin qu'Olivier le Daim & Jean Doyac. Louis XI, avancé en âge, & accablé d'infirmités, d'ailleurs haï des Grands & de ses sujets, n'avoit

Digitized by Google

osé entreprendre la réunion de la Bretagne à la France. Ce projet, devenu plus facile que jamais dans son exécution par les circonstances, fut entrepris par la Dame de Beaujeu, qui y trouvoit sa gloire & l'avantage de l'Etat. Un événement pareil à une infinité d'autres, qui ne paroissant que d'une très-légère conséquence, produisent les effets les plus importans, prépara la voie à la réunion désirée. La Cour étoit à Melun, ou suivant d'autres, à Paris (*a*). Le Duc d'Orléans fit avec quelques autres Seigneurs une partie de paume, où le Roi & Madame de Beaujeu étoient spectateurs. Il s'éleva une contestation sur un coup qui pouvoit décider de la partie : Madame de Beaujeu le jugea contre le Duc d'Or-

[*a*] Belleforêt, sous Charles VIII, Tome II, p. 1297 à la fin, ajoute que le Duc René de Lorraine alla jusqu'à donner un soufflet au Duc d'Orléans dans cette occasion. Je doute beaucoup qu'un Prince de cette Maison ait osé se porter à cette extrémité avec le premier Prince du sang de France, qui, à cette qualité, joignoit celle du plus brave homme de son temps ; & j'en doute d'autant plus, qu'un soufflet étant une tache ineffaçable, Louis s'en seroit vengé à quelque prix que ce pût être, & que les Princes du sang se seroient tous unis pour en punir le Duc de Lorraine ; & l'on ne voit rien qui approche de tout cela. D'Argentré, Hist. de Bretagne, ch. 434, Liv. XII, p. 1058, ne parle que d'un démenti.

léans. Ce Prince naturellement vif, peu capable de dissimulation, & qui regardoit Anne sa belle-sœur comme son ennemie déclarée, ne put s'empêcher de dire à demi bas, mais assez haut pour être entendu, *que quiconque l'avoit condamné, si c'étoit un homme, il en avoit menti; & si c'étoit une femme, que c'étoit une P....* (*b*). L'injure n'étoit pas pardonnable, soit qu'on eût égard à la présence du Roi, ou à la personne contre laquelle elle étoit proférée. Il est naturel de croire que, si Madame de Beaujeu avoit voulu faire arrêter sur le champ le Duc d'Orléans, elle l'eût pu faire; mais soit qu'elle craignît de risquer son autorité dans une occasion où il lui étoit important de ne la pas compromettre, soit qu'elle voulût faire de l'injure qu'elle avoit reçue, une affaire d'Etat, la détention du Duc d'Orléans ne fut ordonnée qu'après qu'elle eut été résolue dans le Conseil. Le Duc d'Orléans, qui comprit aussi-tôt la grandeur de la faute qu'il venoit de faire, vit bien qu'il n'y avoit pour lui d'autre parti à prendre que celui de la fuite. Il la prit, & ne balança que sur le lieu de sa retraite. La Bretagne lui parut d'abord l'endroit

[*b*] Brantôme, *Dames Illustres*, dans l'éloge d'Anne de France, p. 291 de l'édition de *Sambix*.

Digitized by Google

où il pouvoit se retirer avec plus d'honneur ; mais on lui fit comprendre qu'il pourroit être suspect au parti mécontent qui le regarderoit comme un secours assuré pour le Duc François contre leur soulévement : il se retira auprès du Duc d'Alençon (*c*). Madame de Beaujeu, instruite de son évasion, prévit, sur le pied où étoient alors les choses, que cette étincelle pouvoit produire un grand feu, & la jetter dans tous les embarras d'une guerre civile, qui ne manqueroit pas de la rendre odieuse, & de déconcerter tous ses projets d'administration. Elle le fit donc suivre par des gens affidés, qui, l'ayant rejoint, lui promirent une réconciliation sincère, & tous les actes qu'il pourroit exiger pour sa sûreté. Le Duc d'Orléans eût volontiers accepté ce parti, s'il eût jugé le cœur de Madame de Beaujeu par le sien ; mais il craignit que les promesses qu'on lui faisoit, n'étant que

[*c*] RENÉ, Duc d'Alençon, fils de JEAN, dit *le Beau*, & issu de CHARLES DE FRANCE, dit *le Comte de Valois*, qui étoit le troisième fils de PHILIPPE *le Hardi*. Son père condamné deux fois pour rébellion en 1456 & en 1474, avoit eu deux fois sa grace. René, héritier de son penchant factieux, fut arrêté & condamné à mort en 1474. Arrêté de nouveau en 1481, & délivré en 1483 par Charles VIII. Il mourut en 1492.

le fruit de la néceſſité, ne fuſſent mal obſervées. Il avoit affaire à une femme ruſée, auſſi vindicative qu'il l'étoit peu, *& qui pour ſon ambition* (*d*), comme le dit Brantôme, *ſe maſquoit & déguiſoit en toutes ſortes*; & il ne ſe diſſimuloit pas que l'injure étoit grave & de nature à n'être pas oubliée, & ſur-tout par une Princeſſe qui, s'il faut croire les bruits du temps, *lui avoit porté de* (*e*) *l'affection, voire de l'amour*. Il étoit le ſeul qu'elle craignît, & elle eût aiſément trouvé quelque détour pour manquer à ſa parole, & l'enfermer dans quelque priſon d'où il eût difficilement échappé. Il renvoya les agens de Madame de Beaujeu, & ne penſa plus qu'à ſe fortifier de concert avec le Duc d'Alençon ſon ami, & le Prince de ſon ſiècle le plus inquiet, & qui avoit le penchant le plus déterminé aux brouilleries d'Etat & à la rébellion. Le Comte de Dunois, toujours attaché à la Maiſon d'Orléans, fit entrer dans les intérêts du Duc le Duc de Bour-

[*d*] Brantôme, Dames illuſtres, p. 293.

[*e*] Le même, p. 290. » J'ai oui dire, *dit Brantôme en cet endroit*, que du commencement elle lui » portoit de l'affection, voire de l'amour; de ſorte » que ſi Monſieur d'Orléans y eût voulu entendre, » il y eût eu bonne part, comme je tiens de bon » lieu; mais il ne s'y put commander, &c.

Digitized by Google

bon même, beau-frère d'Anne, à laquelle il devoit l'épée de Connétable, le Comte d'Angoulême, cousin du Duc d'Orléans, & les Seigneurs de Foix (*f*) & *d'Albret*. Le Duc d'Orléans, avec les troupes qu'il avoit levées, se présenta devant la capitale de son apanage, pour en faire sa place d'armes, & s'y mettre en état de résister à toutes les forces que le Roi ou la Dame de Beaujeu lui opposeroit : mais elle avoit prévenu son dessein ; & les Bourgeois s'excusèrent sur la fidélité qu'ils devoient au Roi, & lui fermèrent leurs portes. Il rabattit sur Beaugençy, ce qui fit connoître sa foiblesse dès le commencement. Anne, pénétrée de l'importance de ne pas laisser un premier Prince du Sang se fortifier contre elle, leva sur le champ des troupes ; donna le commandement d'une partie au

[*f*] Et entr'autres ALAIN, dit *le Grand*, *Sire d'Albret*, Comte de Gavre, de Périgord, & de Castres, fils de Jean d'Albret & de Catherine de Rohan, *père* de Jean, Sire d'Albret, Roi de Navarre, à cause de Catherine de Foix, fille & héritière de François Phebus de Foix. Jean fut père de *Henri d'Albret*, qui épousa Marguerite, sœur de François I, & Henri père de Jeanne, héritière de Navarre, qui porta cette Couronne dans la Maison de Bourbon, ayant épousé Antoine de Bourbon-Vendôme, père de Henri IV. Cet Alain d'Albret trisaïeul de Henri IV, joua un grand rôle dans l'affaire de Bretagne.

Digitized by Google

Maréchal de Gié, qui marcha du côté de la Guyenne, où les Comtes de Foix & d'Albret avoient leurs places & leurs vaſſaux; le commandement de l'autre à Graville, qui paſſa dans le Bourbonnois, pour empêcher le Duc de rien faire de préjudiciable aux intérêts de la Cour. Madame de Beaujeu conduiſit elle-même le Roi à Beaugency. Quand le Duc d'Orléans eût été plus fort qu'il n'étoit, & en ſuppoſant ſa place en état de tenir, en ſe défendant contre le Roi en perſonne, il ſe rendoit coupable de lèze-Majeſté; en ſe livrant, il s'expoſoit à la vengeance de la Princeſſe. Il falloit pourtant opter. Le Comte de Dunois détermina le Duc d'Orléans à députer vers Madame de Beaujeu. C'étoit le ſeul moyen de ſe tirer du mauvais pas où il étoit. Les Députés furent reçus avec la hauteur à laquelle ils devoient s'attendre. Anne étoit naturellement fière, & tenoit (g) *terriblement ſa grandeur* dans le poſte où elle ſe trouvoit. On peut même dire qu'elle l'emportoit ſur le Roi ſon père dans ces occaſions; & qu'elle étoit & plus ferme & moins timide que ce Prince, qui rapportoit toute ſa politique

[g] Brantôme, au lieu cité, p. 294.

à la défiance & à la rise. Elle dit donc aux Députés du Duc d'Orléans, » qu'a- » près la faute énorme qu'il avoit com- » mise, il ne pouvoit point espérer de » grace, qu'en se livrant à la clémence du » Roi ». Les Députés demandoient que l'affaire du Duc d'Orléans fût remise au Conseil. Ils n'y gagnèrent rien. La Princesse en étoit l'ame. On y fit la loi au Duc d'Orléans. Cette loi consistoit à désarmer, à abandonner les Confédérés, & à revenir à la Cour, sur la parole de la Dame de Beaujeu, d'y être traité comme ci-devant. On ajoutoit une quatrième condition; c'étoit que le Comte de Dunois se retireroit à Ast en Piémont, pour y rester jusqu'à ce qu'il plût au Roi de l'en rappeler. On peut dire que la Princesse se conduisit d'une manière qui étoit encore sans exemple depuis Hugues Capet; & qu'elle fit valoir les droits de la souveraineté dans toute leur étendue. Jusqu'ici nos Rois avoient plutôt traité avec leurs sujets, qu'ils ne les avoient soumis. Anne soumit les Princes ligués sans traiter avec eux. Le Comte de Dunois, le plus maltraité & le moins coupable, fut cependant le premier à conseiller au Duc d'Orléans *d'obéir*, & partit lui-même pour se rendre au lieu de

ſon exil. La Dame de Beaujeu ne pouvoit ſans imprudence pouſſer ſes avantages plus loin. Réduire au niveau d'un ſujet ſoumis le premier Prince du Sang, les Ducs de Bourbon & d'Alençon, le Comte d'Angoulême, pluſieurs autres grands Seigneurs qui exerçoient un pouvoir preſqu'égal au pouvoir ſouverain dans leurs terres, c'étoit pour une femme un triomphe aſſez beau. Elle en goûta tous les charmes, & ſut en profiter. Le Duc d'Orléans fut reçu à la Cour en Prince de ſon rang ; & les autres obtinrent leur grace chacun en particulier. Anne, au comble du bonheur & de la gloire, & ne perdant point de vue les affaires de Bretagne, où le nombre des mécontens augmentoit à proportion du crédit de Landais, demanda au Duc François un accommodement entre lui & les Bretons. Ce Prince, en qualité de Souverain, avoit été cruellement offenſé. A ſa foibleſſe près pour ſon favori, c'étoit le plus doux & le meilleur des hommes ; mais Landais prévoyoit qu'il ſeroit la victime dont le ſang devoit ſceller la réconciliation des mécontens & de leur Duc ; & il s'oppoſoit de toutes ſes forces à aucun accommodement. Nous ne ſaurions nous diſpenſer de dévelop-

Digitized by Google

per en deux mots cette grande affaire, qui se termina par le mariage de la Princesse de Bretagne avec Charles VIII, & la réunion de cette Province à la France. François II (h), dernier Duc de Bretagne, de la Maison de Dreux, n'avoit eu que deux filles de son mariage; ANNE, & ISABELLE morte en 1490. Pierre Landais, garçon Tailleur, natif de Vitré en Bretagne, étoit parvenu du poste de Valet de chambre à la place de premier Ministre & de Favori de son Maître. Les services qu'il avoit rendus au Duc François, en lui ménageant des plaisirs de son goût, entièrement livré aux femmes, avoient été le principe de la faveur de Pierre Landais. Un génie souple, fin, délicat, & même étendu, avoit achevé sa fortune. Mais il est si rare qu'un homme d'une naissance aussi vile que l'étoit celle de

[h] FRANÇOIS II, dernier Duc de Bretagne, tenue en souveraineté, étoit fils de Richard, Comte d'Etampes, & de Marguerite, fille de Louis, Duc d'Orléans, & de Valentine de Milan. Il avoit succédé à *Artus* son oncle, mort sans enfans de trois femmes, Marguerite de *Bourgogne*, Jeanne d'*Albret*, & Catherine de *Luxembourg*. Artus avoit lui-même succédé à Pierre, aussi mort sans postérité, & *Pierre* à François I son frère, duquel François II épousa la fille aînée, héritière de Bretagne. François I avoit succédé à Jean VI, frère de Richard, l'un & l'autre oncles de François II, & fils de Jean V.

Digitized by Google

Landais, n'abuse pas d'un crédit prodigieux! Il s'étoit oublié. L'orgueil, l'avarice, la cruauté, les passions les plus odieuses & les plus violentes, le rendirent insupportable aux Bretons, qui se voyoient, sous un bon Prince, opprimés & traités sans le moindre ménagement. Le Chancelier Chauvin, aimé de son Maître, chéri de la Noblesse, adoré du peuple, avoit péri de faim dans une horrible prison par la scélératesse de Landais. La plus haute noblesse n'avoit pu garantir le Maréchal de Rieux. Tout gémissoit sous le joug de Landais, d'un garçon Tailleur parvenu par des services proportionnés à la bassesse de sa condition. La Bretagne se souleva. Il se forma une conspiration où entra tout ce qu'il y avoit de distingué en Bretagne. Dans leur désespoir les Conjurés étoient allé jusqu'à entrer dans le Château, dans les appartemens même de leur Duc, pour y enlever le favori, & s'en faire justice. Il avoit échappé à leurs recherches; & le Duc avoit été obligé de traiter avec les mécontens. C'étoit le point où en étoient les choses, lorsque le Duc d'Orléans se retira de la Cour. Landais s'étoit adressé au Duc d'Orléans, pour s'en faire un protecteur; & ce Prince, auquel le fa-

Digitized by Google

vori propofa le mariage de l'héritière de Bretagne, devoit fe déclarer pour le Duc & Landais fon Miniftre contre les mécontens. Ceux-ci avoient eu recours à la Dame de Beaujeu. Après le fuccès qu'elle venoit d'avoir, il étoit jufte qu'elle fît valoir la protection dont elle avoit honoré les mécontens, qui de leur côté avoient empêché la jonction des Bretons du parti du Duc, avec les troupes du Duc d'Orléans. Le favori abandonné du Duc d'Orléans, qui avoit lui-même été obligé de plier fous la Dame de Beaujeu, eut recours au Comte de Richemont, qui fut depuis Henri VII Roi d'Angleterre. Mais le mauvais état des affaires du Comte, & la difperfion de fa flotte, le firent penfer à un autre protecteur. Richemont avoit été obligé de débarquer en France, & y avoit été reçu par la Dame de Beaujeu avec toute la diftinction qu'il pouvoit défirer. Anne penfoit à divifer l'Angleterre, & à l'empêcher de s'oppofer à fes projets fur la Bretagne; elle fit même fentir au Comte de Richemont qu'il ne tiendroit qu'à lui de prendre avec la France des engagemens convenables à fes intérêts. L'affaire ne fut pas alors pouffée plus loin, & le Comte de Richemont fe mit en route pour repaffer

Digitized by Google

en Bretagne auprès du Duc & de son favori. Il étoit perdu sans ressource, s'il se fût mis au pouvoir du perfide Landais, qui n'ayant trouvé en lui aucun appui réel, étoit convenu de le remettre entre les mains de Richard, Roi d'Angleterre, son rival, à condition que ce dernier, pour prix de la trahison, se déclareroit & armeroit lui-même pour le Duc contre les mécontens. Ce projet fut encore détourné par la sagesse de la mère du Comte de Richemont, ou plutôt par cette Providence toute particulière qui conduisit ce Prince sur le trône. Landais, privé de la ressource qu'il s'étoit ménagée du côté de l'Angleterre, par la mort d'Edouard IV, & la victoire du Comte de Richemont qui prit le nom de Henri VII, ne laissa pas d'agir par les voies judiciaires contre les mécontens. Sa haine contr'eux, & son acharnement à leur perte, hâtoient la sienne. Les Bretons poursuivis par Landais, s'adressèrent à Madame de Beaujeu, pour être secourus. Ancenis, place qui appartenoit au Maréchal de Rieux, étoit assiégée par Landais. Le péril pressoit. Elle traita avec les mécontens, & leur donna des secours avec des conditions où brille la politique la plus déliée, mais qui ne produisit aucun effet;

le

le hazard l'emportant souvent sur la prudence la plus consommée. Les Bretons des deux partis se réunirent pour la perte de Landais, les mécontens ayant protesté de leur fidélité & de leur respect pour leur Duc qui étoit devenu le jouet infortuné de ce monstre auquel seul ils en vouloient. Il subit (*i*) enfin la peine dûe à ses crimes multipliés, ayant été condamné à être pendu & exécuté publiquement, & cependant à l'insçu du Duc François, le 19 Juillet 1485 (*k*). Ce Prince, offensé au vif de la hardiesse de ses sujets, chercha à s'en venger. Il pouvoit attribuer à Madame de Beaujeu la mort de Landais, en ce qu'elle s'étoit déclarée pour le parti des mécontens. Le Comte de Dunois étoit repassé en France, à l'insçu & sans la permission d'Anne; il se fortifia, & se mit au moins en état d'éviter les surprises dans la petite Ville de Parthenay en Poitou, de laquelle il étoit Seigneur; & il proposa au Duc François le secours du Duc d'Orléans, qui étoit dans la Ville de son apanage.

(*i*) Voyez d'Argentré, Hist. de Bretagne, Liv. XII, ch. 424 & suiv. l'Histoire des Favoris, de M. Dupuy, Tome I; celle de Henri VII, Roi d'Angleterre, par Polidore Virgile, & *Marsolier*.

(*k*) Environ un an après Olivier le Dainr, Daniel son valet, & Jean Doyac, dont on a parlé.

Digitized by Google

Madame de Beaujeu, attentive à tous ses mouvemens, n'eut pas plutôt appris le retour du Comte de Dunois, dont elle connoissoit le génie intrigant & la capacité, qu'elle donna ordre au Duc d'Orléans de revenir à la Cour. Il s'excusa sous quelque prétexte ; mais la Princesse, plus inquiète que jamais, renvoya aussitôt le Maréchal de Gié, que le Duc fut obligé de suivre. Il alla jusqu'à Blois, où il coucha la nuit du 4 au 5 Janvier 1486. Le lendemain matin il feignit d'aller à la chasse du vol, & alla tout d'une traite à Fontevrault, où sa sœur (l) étoit Abbesse. Il y trouva des chevaux frais, sur lesquels il passa en Bretagne ; il y fut rejoint par le Comte de Dunois : ce fut dans ce second voyage qu'il y vit l'héritière de Bretagne, & qu'il en devint amoureux. La situation des affaires étoit délicate. La Dame de Beaujeu joignit la force à la prudence. Elle fit sentir au Duc de Bretagne qu'il agissoit contre ses propres intérêts, en s'exposant de gaieté de cœur à une rupture ouverte avec la France & avec ses sujets, & la Noblesse de Bretagne, à laquelle il avoit donné des lettres d'abolition au mois d'Août

(l) Anne d'Orléans.

Digitized by Google

précédent 1485 (m); que c'étoit s'exposer en même temps à une guerre externe & intérieure. D'un autre côté, il ne lui fut pas difficile de faire sentir à la Noblesse Bretonne, que l'asile que leur Duc donnoit à la faction de l'Orléanois, ne pouvoit aller qu'à leur ruine; & que leur réunion ne tendoit qu'à venger la mort de Landais, & à les opprimer. Ils pouvoient aisément prévoir que, soit que le parti du Duc l'emportât contr'eux, soit qu'ils eussent l'avantage contre lui, ce seroit toujours la France qui y gagneroit, puisqu'il étoit impossible que dans l'un ou l'autre cas la Bretagne ne s'affoiblît pas; ce qui étoit le but de Madame de Beaujeu pour parvenir au point de réunion. A ses remontrances elle joignoit des offres de secours, tels que les demanderoient les mécontens. Leur unique parti, s'ils avoient pu s'y résoudre, étoit de se jetter entre les bras de leur Souverain; & du côté du Duc, de négocier la réconciliation du Duc d'Orléans avec la Cour. Ils prirent un milieu, qui fut d'accepter les secours de la France avec des conditions telles

(m) Elles se trouvent en entier dans l'Histoire de Bretagne de d'Argentré, de l'édition *in-fol.* de 1611, Liv. XII, p. 1072 & suivantes.

Digitized by Google

qu'ils crurent s'être rendus maîtres de ces secours & de leur sort. Mais il est bien rare qu'une saine politique s'accorde avec ces milieux systématiques, dont on s'écarte indispensablement dans l'exécution. Madame de Beaujeu, dont tout l'intérêt étoit d'entretenir les troubles de Bretagne, & d'y mettre le pied à quelque titre que ce pût être, accepta toutes les conditions que le parti des mécontens voulut lui imposer; & bientôt la Bretagne se vit le théâtre de la guerre & des succès des François. Anne, sans paroître prendre dans cette scène d'autre intérêt que celui de l'honneur de la France & des mécontens, étoit la seule qui y gagnoit réellement; & le Duc d'Orléans s'obstina d'autant plus, qu'il se mit dans la tête le dessein d'épouser l'héritière de Bretagne, en répudiant Jeanne de France, sœur de la Dame de Beaujeu. Son intérêt en cela s'accordoit avec son amour pour la Princesse de Bretagne. Les Bretons, éclairés par les événemens, demandèrent enfin, après la prise de *Ploëmel*, *Vannes* & *Dol*, que la France retirât ses troupes. Si Madame de Beaujeu eût suivi les conditions du traité à la lettre, elle n'eût pu s'en dispenser: mais ne voulant pas perdre le fruit de tant de démar-

Digitized by Google

ches, elle déclara nettement à l'Envoyé du Maréchal de Rieux, qui la sommoit de sa parole ; » que le Roi son frère ne » devoit reconnoître en France, ni com» pagnon, ni maître ; que puisque l'on » avoit porté les choses au point où elles » étoient, il n'y avoit plus moyen de re» culer ». La défection du Maréchal de Rieux, & sa jonction avec le Duc d'Orléans dans le parti du Duc François, ralentit un peu les succès de Madame de Beaujeu. Elle avoit tâché de détacher le Duc d'Orléans des intérêts des Bretons ; & ce Prince, guidé par l'amour & l'ambition, avoit refusé les conditions qu'on lui proposoit. Les deux partis, Madame de Beaujeu & les Bretons, mirent en usage tous les ressorts de la politique auprès des Puissances voisines, l'une pour accélérer la ruine de la Bretagne, & les autres pour la retarder. La bataille (*n*) de S. Aubin du Cormier, livrée le 28 Juillet 1488, décida toutes choses ; & le génie d'Anne l'emporta comme il avoit toujours fait sur le Duc d'Orléans. Ce Prince,

(*n*) Petite ville, ayant alors un fort bon château bâti par Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, aux environs du bourg d'Orange & d'Audouillé. Voyez la description de cette bataille dans l'Histoire de Bretagne de d'Argentré, Liv. XII, ch. 352, p. 1105.

Digitized by Google

qui y combattit avec une valeur admirée de ses contemporains & de la postérité, y fut fait prisonnier avec Jean de Châlon, Prince d'Orange, & conduit par les ordres de sa belle-sœur, d'abord au Château de Luzignan, ensuite dans la grosse Tour de Bourges, & le Prince d'Orange au Pont de Cé. Ce dernier fut traité avec beaucoup moins de rigueur. Il étoit moins à craindre, & il avoit épousé *Jeanne de Bourbon*, sœur de M. & de Madame de Beaujeu. Il obtint sa liberté peu de temps après; mais pour le Duc d'Orléans, rival redoutable d'Anne, elle fit tout ce qu'elle put pour se venger. Le Comte d'Angoulême, aussi-tôt après la prise du Duc d'Orléans, dépêcha deux Gentilshommes, dont l'un étoit S. Gelais de Montlieu, qui nous a donné une Histoire de Louis, Duc d'Orléans: ils présentèrent au Roi les lettres que lui écrivoit le Comte d'Angoulême. Celui qui avoit le plus de crédit auprès de Sa Majesté, étoit l'Amiral de Graville; il étoit la créature d'Anne. Les supplications du Comte d'Angoulême ne produisirent aucun effet; & le paquet fut renvoyé, dit Montlieu, à Monsieur & à Madame de Bourbon, qui étoient à Riom en Auvergne, à prendre possession des terres qui leur étoient échues par la mort

Digitized by Google

de Jean, Duc de Bourbon, arrivée au mois d'Avril 1488. La nouvelle Duchesse & son mari *nous dirent de très-belles & bonnes paroles* (dit (o) S. Gelais de Montlieu) *mais ce fut tout, car il n'y eut nul effet*. Le Prince resta prisonnier dans la Tour de Bourges. La grande affaire de la réunion de la Grande Bretagne étoit à son dénouement; & il semble qu'il n'eût tenu qu'à Madame de Beaujeu de la terminer, si elle eût voulu. Elle n'avoit qu'à poursuivre ses avantages, & se rendre maîtresse de la personne du Duc & de l'héritière de Bretagne. La Trémoille, qui avoit gagné la bataille de S. Aubin, somma Rennes de se rendre au Roi; mais les Bretons, qui s'y étoient renfermés, réclamèrent le droit des gens, celui de la guerre, & la foi des traités, & ils le firent utilement. Madame de Beaujeu eût peut-être pu décider contre eux; mais elle n'osa le faire, dans la crainte d'une révolution qui l'eût deshonorée à jamais, & l'eût rendue odieuse à toute la terre, si elle eût été fatale à ses projets. L'affaire fut renvoyée au Conseil. Les Hérauts Bretons firent sentir à la Cour de France qu'ils étoient disposés à sacrifier tout leur sang à leur liberté, & à périr tous les

(o) Histoire de Louis XII, de Saint-Gelais, publiée par Godefroy, p. 67.

armes à la main, plutôt que de se rendre. Ils n'oublièrent pas les exemples fameux de la captivité du Roi Jean devant Poitiers, & la défaite de Philippe de Valois à Crécy.

Le Chancelier de Rochefort acheva de déterminer le Conseil de France en faveur des Bretons, par un discours dont la fermeté & la justice méritent les plus grands éloges. Il y fit voir que la politique d'un Roi Chrétien devoit l'emporter sur l'intérêt; qu'autrement la Religion n'étoit plus qu'un nom, les liens des sermens une chimère, & les Conseils des Princes une assemblée de pirates & de brigands. Il fallut céder à la force persuasive, & à l'éloquence qui accompagne ordinairement la vérité. On en vint à un traité conclu à Coirou au mois d'Août 1488, où Madame de Beaujeu, sans rien abandonner, rétablissoit l'ordre & la paix en Bretagne. A peine étoit-il signé, que le Duc François, accablé de chagrins, mourut à quelques lieues au-dessus de Nantes (*p*), qu'il avoit quitté à cause de la peste. Il laissoit deux Princesses. Anne son aînée, qu'il dé-

(*p*) Le 9 Septembre 1488, suivant d'Argentré, p. 1113, ch. 445, où se trouve l'Epitaphe du Duc.

clara

clara son héritière ; & Isabelle, morte deux ans après.

Le mariage de l'héritière de Bretagne devenoit la seule affaire qui pût occuper Madame de Beaujeu. Son administration étoit sur le point de finir. Le Roi âgé de dix-sept ans accomplis, avoit marqué en plusieurs occasions que le joug de sa sœur le fatiguoit. Il prenoit connoissance de ses affaires, & elle commençoit à n'avoir plus au Conseil étroit autant de crédit qu'elle en avoit eu. Il se trouve même quelques Auteurs qui rapportent que dès le commencement de l'administration de la Princesse, le Roi son frère chercha les moyens de s'y soustraire ; & témoigna au Duc d'Orléans qu'il adopteroit très-volontiers tous les moyens qu'on prendroit pour y parvenir. Vraisemblablement les Partisans du Duc d'Orléans, & ce Prince lui-même, lui avoient inspiré ces sentimens. Ils ajoutent qu'un certain Gaston, domestique du Gouverneur d'Auxerre, qui étoit dans l'intrigue, avertit Madame de Beaujeu ; & qu'elle surprit des Lettres écrites par Georges d'Amboise, nommé Archevêque de Narbonne, & par le célèbre Philippe de Commines, qui s'étoit rangé du parti du Duc d'Orléans ; que ce fut

Digitized by Google

le motif de la disgrace de l'un & de l'autre. D'Amboise fut arrêté; mais ayant pris le Roi pour témoin de sa conduite, il fut mis en liberté peu de temps après. L'affaire de Commines fut traitée avec plus de sévérité. Il fut mis dans le château de Loches, & ensuite transféré à la Conciergerie du Palais à Paris, où il fut enfermé dans une de ces cages de fer que Louis XI avoit fait faire; & il n'en sortit qu'après une captivité de huit mois (*p*), & après s'être justifié en plein Parlement (*q*).

(*p*) Aubert le Mire, dans son éloge, dit qu'il fut près de trois ans en prison; mais en parlant du château de Loches, il paroît bien mal instruit, puisqu'il dit de cette petite ville, que c'est une ville & une citadelle du Berry. *Losca quod oppidum, & arx Biturigum est.* Tout le monde sait que Loches est en Touraine.

(*q*) M. le Président Hénaut, dans les dates incertaines qu'il donne aux faits dans son Abrégé chronologique, met la captivité de Philippe de Commines sous les années 1486 & 1487. Aubert le Mire semble placer ce fait sous l'an 1484, peu de tems après la mort de Louis XI. Mezeray, & ceux qui l'ont suivi, avant la retraite de Louis XII auprès du Duc d'Alençon; ce qui est aussi en 1484. Baudier, dans la Vie du Cardinal d'Amboise, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, livrée en Juillet 1488. Dupleix place la captivité d'Amboise & de Commines en 1486, lors de la seconde négociation du Comte de Dunois & du Duc d'Orléans avec François, Duc de Bretagne, après la mort de Landais; & cette époque me paroît la plus sûre.

Digitized by Google

Si la vengeance a des douceurs touchantes pour les Grands, & sur-tout pour une femme offensée, la Duchesse de Bourbon s'étoit vue à portée d'en goûter tous les plaisirs. Mais il s'agissoit de finir son administration avec autant d'éclat qu'elle avoit commencé, & même de la perpétuer, s'il se pouvoit, en se rendant nécessaire. L'héritière de Bretagne étoit d'un âge à choisir un époux; & il avoit été convenu dans le dernier traité fait avec le Prince son père, qu'il ne pourroit disposer d'elle sans le consentement de la France. Plusieurs rivaux se disputoient l'honneur de cette conquête. Le Duc d'Orléans étoit des premiers avec Alain, Sire d'Albret, & Maximilien d'Autriche, Roi des Romains, fils de l'Empereur Frédéric III. Il s'agissoit de les éloigner tous, & de conclure le mariage d'Anne de Bretagne avec le Roi. Il étoit aisé de se débarrasser du Seigneur d'Albret. Il avoit quarante ans; la Princesse, née en 1477, n'en avoit pas treize accomplis. Il avoit outre cela huit enfans légitimes & six naturels, & n'étoit rien moins qu'aimable. François II, Duc de Bretagne, pour s'en faire un Allié, lui avoit promis solemnellement sa fille; mais le Duc étoit mort,

& on prétend qu'elle avoit protesté contre cet engagement, même du vivant de son père.

Maximilien n'avoit pas tous les défauts du Seigneur d'Albret. Il étoit Souverain, plus aimable, & plus jeune; mais il étoit veuf, avoit un fils (*r*), dépendoit d'un père extrêmement avare, & se trouvoit dans une espèce d'indigence par l'avarice de son père, & par la situation de ses affaires.

Le Duc d'Orléans étoit jeune, aimable, héritier présomptif de la plus belle Couronne du monde; il plaisoit à la Princesse: mais il étoit marié, & son divorce n'étoit pas une affaire aussi facile qu'il le supposoit; & d'ailleurs il étoit captif au fond de la grosse tour de Bourges.

Charles VIII avoit tout ce qui pouvoit satisfaire l'ambition d'une Princesse qui en avoit beaucoup, quoique fort jeune. Il étoit d'un âge convenable à celui d'Anne de Bretagne; mais elle avoit appris, & les ennemis de la France lui répétoient sans cesse, que la Cour de France avoit déclaré que le Roi l'épou-

(*r*) Philippe d'Autriche, qui épousa depuis Jeanne de Castille (dite LA FOLLE, parce qu'elle mourut folle après la mort de son mari) & fut père de *Charles-Quint*.

Digitized by Google

seroit, s'il ne trouvoit pas de parti plus avantageux. Il étoit engagé avec Marguerite d'Autriche (s), fille de Maximilien; & d'ailleurs, si d'un côté la Princesse trouvoit dans Charles VIII un appui supérieur, & qui la rendroit redoutable à toutes les Puissances, en la plaçant sur le trône, la réunion de la Bretagne avec la France devenoit inévitable; & cette Province, en perdant son Souverain particulier, alloit subir le joug des autres, où la plus haute noblesse n'empêche pas ceux qui en jouissent, d'être au nombre des Sujets les plus soumis. Anne tenoit elle-même à cette

(s) On lui donnoit en France le nom de Madame la Dauphine. Elle a même celui de Reine de France dans les honneurs de la Cour. Ce fut cette Princesse, qui étant jettée sur les côtes d'Angleterre, & prête à périr dans le voyage qu'elle faisoit pour aller rejoindre JEAN, Infant d'Espagne, fils de Ferdinand, fit son Epitaphe en ces vers:

Cy gît Margot, la noble Damoiselle,
Qu'ha deux maris, & sy mourut pucelle.

Voyez son Oraison funèbre par Henri-Corneille Agrippa, Tome III de ses Œuvres, à la fin, page 1098 - 1122, édition *in*-8. de Cologne. Les vers de la Princesse y sont rapportés d'une manière différente & peu exacte. Elle fut fiancée à Charles VIII en 1483, renvoyée en 1491 au mois de Novembre. Elle épousa depuis Jean, Infant d'Espagne, & après sa mort, Philibert, Duc de Savoye, & mourut en 1530.

Digitized by Google

dernière idée ; & l'amour de sa Patrie & du pouvoir absolu qu'elle y exerçoit, lui paroissoit préférable à un trône, où elle savoit que les honneurs sont la principale distinction de son sexe. Le tempérament du Roi étoit foible ; il pouvoit mourir sans enfans. Que devenoit son sort & celui de la Bretagne ? Ces dernières considérations étoient le principal obstacle que la Duchesse de Bourbon eut à vaincre, & ce fut à quoi elle s'employa entièrement. Elle renvoya Marguerite d'Autriche à son père, malgré les engagemens précédens ; se servit même du Duc d'Orléans, auquel la liberté fut rendue (*t*), & du Comte de Dunois, pour déterminer la Princesse à l'alliance de la France, & à rompre avec Maximilien qui l'avoit épousée par Procureur (*u*). Elle fit enfin célébrer le mariage de son frère & de la Princesse de Bretagne le 16 Décembre 1491. Le trai-

(*t*) D'autres disent que ce fut le fruit de la politique du Comte de Dunois, & des sollicitations de Jeanne de France, épouse du Duc d'Orléans, auprès de son frère. Saint Gelais de Montlieu * fait sentir que les liens du Duc d'Orléans furent rompus malgré la Duchesse.

* Page 69.

(*u*) Ce Procureur avoit été Wolphang Polayme, Autrichien.

té de mariage fut ſigné le même jour. Les précautions les plus ſages furent priſes pour réunir inſéparablement la Bretagne à la France. Si la Princeſſe mouroit ſans enfans avant le Roi, la réunion étoit ſtipulée. Si le Roi mouroit avant elle, auſſi ſans avoir d'enfans, elle devoit épouſer ſon Succeſſeur. Cette dernière clauſe étoit ſujette à bien des difficultés; mais elle fut exécutée par l'événement. On peut en voir les autres clauſes dans le recueil des Traités de Paix, faits ſous le règne de Charles VIII, joints aux Mémoires de Philippe de Commines. Avec deux mille écus de plus, Maximilien ôtoit à la France la Bretagne & ſon héritière; mais faute de cette ſomme que l'Empereur ſon père lui refuſa, il n'oſa ſe préſenter pour conſommer un mariage déja contracté, & auquel il ne manquoit que la préſence de l'époux. La Ducheſſe de Bourbon avoit eu de Rome les diſpenſes néceſſaires relativement aux engagemens d'Anne avec Maximilien, & du Roi avec Marguerite d'Autriche. Elle laiſſa les Bretons faire des conjectures ſur l'avenir; l'Allemagne ſe jetter dans des examens de droits ſur la validité du mariage; les Théologiens diſputer & prendre le parti de ceux qui

Digitized by Google

les payoient le mieux ; & Maximilien déclamer contre la conduite de la Cour de France dans toutes les autres Cours de l'Europe.

Le mariage de Maximilien lui-même avec Blanche de Milan, & celui de Marguerite d'Autriche sa fille avec Jean, Infant d'Espagne, prouvèrent qu'aucunes des Parties n'étoient réellement engagées. La Duchesse de Bourbon acheva par la voie des traités & de la négociation, d'assurer les droits que la France venoit d'acquérir sur la Bretagne, avec les Parties intéressées ; & rien ne fut négligé en cette occasion. La Duchesse de Bourbon pouvoit se flatter d'avoir réussi dans l'affaire la plus considérable qui pût illustrer son administration. On peut la regarder comme son chef-d'œuvre. Le seul reproche qu'on pût lui faire, c'étoit l'obstacle qu'elle avoit mis elle-même au mariage d'Anne de Bretagne avec le Duc d'Orléans. En effet, si au lieu de s'y opposer, comme elle fit toujours, elle y eût contribué, la France eût acquis la Bretagne par ce moyen, avec beaucoup plus d'avantage que par le mariage du Roi ; & on eût conservé les Comtés de Bourgogne, d'Artois, & de Charolois, qui n'auroient point demeuré

Digitized by Google

à la Maison d'Autriche, dans laquelle une pareille faute (la haine de Louis XI pour le Comte d'Angoulême) avoit fait passer ces Provinces. Il faut encore convenir que toutes les circonstances favorisèrent ses desseins. Le trouble intérieur de la Bretagne à l'occasion de la tyrannie de Landais, fut la première de ces circonstances. La victoire de Saint Aubin, & la mort du Duc François sans postérité masculine, furent des événemens qu'on ne pouvoit laisser échapper sans une indolence inexcusable. L'avarice de l'Empereur Frédéric est encore une de ces choses inouies. Mais la politique consiste autant & plus à profiter des événemens qu'à les créer ; & c'est en quoi la Duchesse de Bourbon mérite les éloges qu'on lui a donnés. Elle eût joui des applaudissemens qu'on lui donna, sans doute avec beaucoup plus de douceur, si elle n'eût pas prévu la perte de son crédit par le succès même de ses entreprises. Le mariage du Roi ne s'étoit pas fait sans que la brigue du Duc d'Orléans y eût beaucoup contribué. Le Comte de Dunois, qu'elle n'aimoit pas, parce qu'il étoit le chef du Conseil du Duc d'Orléans, y avoit eu la plus grande part. Le Prince son beau-

Digitized by Google

frère reparoissoit à la Cour avec des marques d'estime & d'affection qui la chagrinoient. La Reine, toute jeune qu'elle fût, étoit d'une hauteur & d'une ambition qui ne vouloit ni compagne, ni rivale. Enfin le Roi, charmé des projets de conquête qu'on lui mit dans l'esprit, se tourna entièrement du côté de la guerre, & donna toute son affection à ceux qui lui proposèrent les moyens d'exercer l'ardeur martiale qu'il se sentoit.

Depuis la conclusion du mariage du Roi, & la délivrance du Duc d'Orléans, le crédit de la Duchesse de Bourbon diminua beaucoup; & ce fut le terme réel de l'administration qu'elle avoit toujours conservée. Elle donna peu de temps après une preuve que la femme la plus capable d'exécuter les plus grands projets, peut aussi faire les plus grandes fautes, & que la politique des Dames est journalière. L'état des affaires d'Henri VII, dit le Salomon d'Angleterre, avec son inclination pour la paix, & l'indigence presque perpétuelle de Maximilien, les avoit obligés de traiter avec la France en 1492. La restitution de la dot (*x*) de Marguerite

(*x*) Les Comtés de Bourgogne, d'Artois, & de Charolois.

Digitized by Google

d'Autriche, étoit une affaire consommée, & l'équité l'exigeoit. Mais à quoi attribuer la restitution du *Roussillon*, de la *Cerdagne*, & de *Perpignan*, que Charles rendit à Ferdinand, Roi de Castille? Tous nos Historiens ne balancent point à dire que ce fut le fruit de la légèreté, de l'imprudence, & du plus grand aveuglement. Jean, Roi d'Arragon, avoit vendu les Comtés de Roussillon & de Cerdagne à Louis XI trois cens mille écus d'or; Louis n'avoit eu garde de manquer une si précieuse acquisition; & mettant ses Etats à l'abri de l'Espagnol, il s'étoit fait une voie chez l'ennemi. Ferdinand & Isabelle prétendirent que la vente du Roi Jean n'étoit qu'un simple engagement, & en redemandèrent l'objet sans offrir même aucun remboursement. A peine la demande se conçoit-elle. Mais ce qu'il y a encore de plus inconcevable, c'est que Ferdinand réussit, & obtint au prix d'un traité qui ne lui coûtoit rien, ce que des sommes immenses n'auroient pas dû lui procurer. Le projet de la conquête de Naples fut l'excuse dont on prétendit voiler l'extravagance de cette cession; il en fut au moins un motif accessoire. Tous nos Historiens prétendent que la Duchesse de Bourbon en fut la principale cause.

Digitized by Google

De temps immémorial l'Espagne étoit en possession d'employer les ressorts [*y*] de la Religion pour la réussite de ses projets. Ferdinand, qui connoissoit apparemment l'esprit de la Duchesse, les fit agir. Olivier Maillard, Cordelier, étoit Prédicateur de la Cour, & Confesseur, dit-on, de Charles VIII. Ce Moine, qui ne nous est presque plus connu que par le style [*z*] ridicule & le goût extravagant de ses mauvais sermons, se joignit à *Jean* Mauleon [*a*], autre Cordelier, Confes-

(*y*) Car toutes leurs œuvres ont fait mener & conduire par telles gens, ou par hypocrisie, ou à fin de moins dépendre, dit Philippe de Commines, ch. 16, en parlant de Ferdinand & d'Isabelle.

(*z*) Olivier Maillard étoit Breton; on ignore le lieu & l'année de sa naissance. Il étoit Vicaire général des Observantins en 1487, 1493, & 1499; ambitieux, enthousiaste, dévoué au Pape. *Artus du Moutier* en fait un Saint dans son Martyrologe Franciscain. Mais c'est la manie de ceux qui écrivent la vie des Moines. L'Histoire parle de lui en deux occasions, & n'en dit rien de bon, ni dans l'une, ni dans l'autre. Ses Sermons sont des Recueils de contes plus impertinens les uns que les autres, de bouffonneries & d'indécences, ou de satires violentes contre les Ecclésiastiques, les Cardinaux, les Evêques, qu'il pousse sans ménagement, & qu'il accuse hautement des vices les plus odieux. On peut en voir quelques extraits dans les Recueils de Niceron, Tome XXIII, p. 53. Il n'y a guères de Sermons où il n'envoye ses Auditeurs, ou ceux dont il parle, *ad omnes diabolos*, *ad triginta mille diabolos*. Il mourut le 13 Juin 1502.

(*a*) C'est le nom que lui donnent Commines,

ſeur de la Ducheſſe de Bourbon, pour ſervir la cauſe déſeſpérée de Ferdinand dans la demande du Rouſſillon. Ils avoient été corrompus par l'argent que l'Eſpagnol leur avoit prodigué; ce Prince le leur avoit envoyé, dit-on, dans des bouteilles, comme ſi c'eût été des liqueurs dont il leur eût fait préſent. Maillard & Mau-

ch. 16, le Ferron, dans Charles VIII, p. 4. D. & ceux qui les ont ſuivis. D'autres, comme Dupleix, l'Auteur *des Portraits des Hommes Illuſtres de la Province du Maine*, dans l'Eloge du Cordelier Jean Glapion, & Varillas, l'appellent Jean MALERNE. C'eſt dommage que l'Auteur *des Hommes Illuſtres de la Province du Maine*, ne nous cite pas les ſources où il a puiſé les choſes curieuſes qu'il rapporte. En parlant de la ceſſion du Rouſſillon faite par Charles VIII à Ferdinand, il nous apprend que ce Prince eut recours au fameux Cardinal *Ximenès*; que ce grand Miniſtre, qui connoiſſoit le foible de la Cour, eut recours à Jean Glapion, Cordelier, natif de la Ferté-Bernard au Maine, attaché à la Cour de l'Empereur, où il faiſoit le métier d'intrigant & de négociateur, au lieu de faire celui où il étoit deſtiné; que Glapion ne pouvant paſſer en France, ou ne le voulant pas, pour écarter les ſoupçons qu'il eût pu inſpirer, s'adreſſa lui-même à Jean MALERNE, autre Cordelier, Confeſſeur de la Ducheſſe de Bourbon, qui fut chargé des inſtructions convenables. MALERNE prit Olivier Maillard pour adjoint dans ſa commiſſion. Ainſi trois Moines, & un Miniſtre qui l'avoit été, firent faire la faute inexcuſable qu'on fit alors, en allarmant la conſcience timide du Roi & de la Ducheſſe, par la voie ordinaire des menaces du ciel & des craintes de l'enfer, & par le pouvoir de la Religion, dont ils ſe jouèrent indignement, comme tant d'autres ont fait avant & depuis eux.

Digitized by Google

leon employèrent le crédit que leur donnoit leur qualité de Directeurs de conſcience ſur l'eſprit de la Ducheſſe & ſur celui du Roi, trop jeune pour bien connoître ſes véritables intérêts. La Ducheſſe de Bourbon, cette femme qui depuis près de dix ans avoit joué le rôle de la femme de l'Europe la plus conſommée dans la politique, qu'on compare & qu'on préfère à Louis XI, qui s'étoit maintenue dans ſon poſte aux dépens de la liberté des Princes du Sang, & qui avoit fait craindre pour la vie de l'héritier préſomptif ſans aucun ſcrupule, Anne de France enfin fut la dupe d'un Moine & des ſcrupules ſtupides qu'il lui inſpira ; & elle détermina le Roi à faire l'une des plus grandes fautes de ſon règne. Quelques-uns accuſent François de Paule & Louis d'Amboiſe, Archevêque d'Albi, du concert ; & je ne connois point de raiſons qui les en juſtifient.

Le Roi partit enfin pour l'expédition d'Italie, & fit les prodiges dont parle l'Hiſtoire, ſans argent, ſans munitions de bouche, ſans conduite & ſans prudence ; ſecondé de Dieu ſeul qui lui livra l'Italie, & de ſa valeur qui lui ſervit plus à s'en retirer qu'à s'en emparer. Il paroît que ſi on eût ſuivi les avis de la Du-

Digitized by Google

cheſſe de Bourbon, cette conquête n'eût point été entrepriſe ; & ce qui donne lieu de le penſer, c'eſt que l'Amiral de Graville ſa créature, & qui avoit toujours été très-attaché à ſes intérêts, s'y oppoſa autant qu'il put. On fait encore honneur à cette Princeſſe des avis [b] qu'elle donna au Roi ſon frère ſur la conduite qu'il tenoit, & les plaiſirs auxquels il ſe livroit ſans réſerve, & ſans égard à la foibleſſe de ſon tempérament, ayant toujours à ſa ſuite ce qu'il y avoit de plus belles femmes en France, paſſant les jours entiers dans les feſtins, & la nuit dans leurs bras. Arrivé à Vienne en Dauphiné, il établit le Duc de Bourbon ſon beau-frère Régent en ſon abſence ; mit des Gouverneurs dans toutes les Provinces, tous ſubordonnés au Duc Régent. L'aſcendant de la Ducheſſe ſur ſon mari la rendit encore une ſeconde fois Régente ;

(b) Ferronius in Carolo VIII, fol. 4 verſo & 5, Lett. K & A. *Annus agitatur 1494, cum Rex nunc Molinium, nunc Lugdunum adiens, pulcherrimarum mulierum amore tenebatur, conviviis eas etiam adhibens, certaque loca deſignans quibus hæ mulieres.... convenirent. Nactus etiam homines non ignobiles* EMISSARIOS, ARCHITECTOSQUE LIBIDINUM. *Ita diei brevitatem conviviis, noctis longitudinem voluptatibus conterebat. Inde Viennam adiit, Urbem ſitam in finibus Delphinatium, eoque loco, ab* ANNA *ſorore magno ingenio muliere* ADMONITUS *reſipiſcere cœpit.*

Digitized by Google

& si elle ne fut pas nommée, ce ne fut que pour lui épargner la haine des Grands, & ménager l'honneur du Duc son époux. Mais son pouvoir fut borné par la Reine [c], & les personnes attachées à cette Princesse, dont les lumières devançoient l'âge. Soit que la Duchesse de Bourbon craignît de ne pas régner avec autant d'empire, soit que l'embarras des fonds qu'il falloit faire l'allarmassent, ou que l'intérêt de l'Etat lui fût réellement cher, elle fit ce qu'elle put pour détourner le Roi du dessein qu'il avoit de se mettre à la tête de son armée [d]. Mais [e] de Vers, Sénéchal de Beaucaire, & [f] Guillaume

(c) Laquelle, suivant le Jésuite Bussières, fut aussi nommée Régente. *Regina administratio Regni commissa, Duce Borbonio dato in consortem*; ce que je crois faux, ne connoissant personne qui l'ait dit que cet Auteur. Bussières, Hist. de France, Liv. XIV, p. 105; & Brantôme, dans son éloge, p. 7.

(d) *Diu deliberatum est, Rex ne præsens bello adesse deberet, Petro Borbonio, & Anna sorore.... Regem revocante.* Ferronius in Carolo VIII, fol. 5, lett. C.

(e) Etienne de Vers, né en Languedoc, d'abord Valet de Chambre de Charles VIII, dit ensuite le *Sénéchal de Beaucaire*, & depuis Président de la Chambre des Comptes. A l'entrée de Charles VIII à Naples, il représenta le Connétable de ce Royaume. Ce qui n'étoit guères beau, dit Brantôme.

(f) Guillaume Brissonnet fut d'abord Marchand, ensuite Trésorier ou Général des Finances, & depuis Evêque de Saint Malo & Cardinal, & Grand Trésorier ou Surintendant des Finances. Favori de Charles

Brissonnet

Digitized by Google

Briſſonnet, l'emportèrent. On emprunta de tous côtés. Le Roi partit de Vienne le 23 Août 1494. Entièrement occupés des affaires d'Italie, nos Hiſtoriens ne diſent plus rien de ce qui ſe paſſa dans l'intérieur de la France juſqu'au retour du Roi, & l'hiſtoire de la Régence diſparoît entièrement. Brantôme nous en fait un portrait qui en repréſente les grands traits dans ce qu'il dit d'Anne de France. Lorſque le Roi alla à Naples, dit-il, elle n'eut plus le titre de Régente, mais Monſieur de Bourbon. *Il eſt bien vrai qu'elle lui faiſoit faire beaucoup de choſes de ſa tête; car elle le gouvernoit & le ſavoit bien mener, d'autant qu'il tenoit un peu de la ſotte humeur, voire beaucoup; toutes fois le conſeil lui répugnoit, & la controlloit. Elle vouloit uſer un peu*, ajoute-t-il, *de quelque prérogative & autorité à l'endroit de la Reine Anne; mais elle trouva bien chauſſure à ſon pied, comme l'on dit; car la Reine*

VIII, il eſt bien maltraité dans l'Hiſtoire, & on l'y accuſe nettement d'avoir conſeillé au Roi la conquête de Naples, *pour pêcher plus à ſon aiſe en eau trouble*, & d'avoir fait payer à la France le chapeau de Cardinal que lui donna Alexandre VI. Cette dignité conférée à un Particulier, a ſouvent coûté cher à l'Etat, & il eſt rare que les Miniſtres ne l'ayent pas acquiſe à ſes dépens.

Anne étoit une fine Bretonne, & qui étoit fort superbe & entière à l'endroit de ses égaux; de sorte qu'il fallut à Madame de Bourbon caller, & laisser à la Reine sa belle-sœur, tenir son rang, & maintenir sa grandeur & majesté, comme étoit de raison; ce qui lui devoit bien fort fâcher.

L'Auteur ajoute qu'il a vu beaucoup de Lettres adressées à des personnes de la Maison de Bourdeille, qui étoit la sienne, pendant qu'elle étoit à la tête des affaires; & qu'il en a même vu aussi un grand nombre de nos Rois; mais que jamais il n'a vu un style si ferme, un ton si haut, que dans celles de la Duchesse de Bourbon. Aucun d'eux ne parloit, & n'écrivoit, dit-il, *si bravement, & si impérieusement comme elle faisoit, tant avec les plus grands qu'avec les plus petits.* Il nous apprend qu'elle ne signoit jamais qu'ANNE DE FRANCE, & quelquefois seulement ANNE, & n'ajoutoit que rarement VOTRE; ce qui n'appartient, dit-il, qu'aux Rois & aux Souverains. Quoiqu'elle n'eût plus le maniment absolu des affaires, comme elle l'avoit eu, *si vouloit-elle*, dit toujours Brantôme, *mettre le nez où elle pouvoit. Certes, c'étoit une maîtresse femme, un petit pourtant brouillonne.* Il le prouve en

Digitized by Google

disant fort sûrement, que si le Duc d'Orléans n'eût pas été battu & fait prisonnier à la bataille de Saint Aubin, elle avoit fort ébranlé la France, pour satisfaire l'ambition dont elle étoit dévorée, qu'elle n'a jamais pu bannir de son cœur, même éloignée des affaires, & dans sa retraite. *Elle faisoit pourtant semblant de s'y plaire*, dit encore Brantôme dans son style inimitable & naïf, *& faisoit valoir sa Cour, qui étoit toujours belle & grande, étant toujours accompagnée de grande quantité de Dames & Filles, qu'elle nourrissoit fort vertueusement & sagement.*

Sur cette sage éducation, l'Auteur rapporte ce qu'elle pensoit de la sagesse de son sexe. Si elle fit les affaires de l'Etat & du Roi son frère, elle n'oublia pas les siennes, & joignit de grands biens à ceux dont jouissoit déja la Maison de Bourbon, de laquelle son mari étoit l'héritier. Elle resta veuve en 1503 le 10 Octobre, par la mort de Pierre de Bourbon son mari, qui ne lui laissa qu'une fille, née le 10 Mai 1491. Ce fut Susanne de Bourbon, qui épousa dans la suite Charles, dernier Duc de Bourbon, Connétable de France, fameux par sa défection sous le règne de

Digitized by Google

François I, & son cousin issu de germain (*g*). Anne mourut elle-même le 14 Novembre 1522 en son Château de *Chantelle*, âgée d'environ soixante ans, & très-digne du poste où elle fut élevée, si elle eût plus ménagé l'Etat, & fait moins de sacrifices à ses passions. J'ai très-peu insisté sur l'amour qu'on dit qu'elle conçut pour le Duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, parce que je n'en vois de preuves que dans ce qu'en dit l'Abbé de Brantôme, qui ne donne pour garant que la tradition du temps.

L'on sait que cet Auteur hasarde bien des choses en pareille matière ; & quoiqu'un Moderne (*h*), qui n'a pas d'autre

(*g*) JEAN, premier du nom, Duc de Bourbon, issu de Robert de Clermont, sixième fils de Saint Louis ;
Et Marie de Berry.

Charles I, Duc de Bourbon ; Agnès de Bourgogne.	Louis, Comte de Montpensier ; Gabrielle de la Tour.
Pierre, Seig. de Beaujeu ; Anne de France, fille de Louis XI.	Gilbert, Comte de Montpensier ; Claire de Gonzague.
Susanne de Bourbon, restée fille unique ; Charles de Bourbon.	Charles, dernier Duc de Bourbon, Connétable ; *Susanne de Bourbon.*

(*h*) M. le Président Hénaut, Abrégé Chrono-

autorité, ait avancé après lui, que *si ce Prince eût voulu fléchir un peu à l'amour de Madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement* (i), je n'ai pas cru devoir trop m'arrêter à *ce oui-dire*, qui me paroît peu digne de la gravité d'un Historien, qui s'étoit fait une loi de ne nous donner que l'époque des faits certains de notre Histoire. *Madame Anne* étoit mariée, & possédoit toute la confiance du Sire de Beaujeu son mari. Le Duc d'Orléans avoit épousé sa sœur. L'ambition étoit sa passion dominante. On ne lui reproche point de foiblesse particulière, & nul Historien ne l'en accuse. Le témoignage de Brantôme est-il suffisant pour parler de son amour pour Louis XII, alors Duc d'Orléans, comme d'un fait certain? Mais quand on lui parloit de la sagesse des femmes, elle en paroissoit peu persuadée, & disoit: *Que les plus sages étoient les moins folles, parce qu'il n'y en avoit point qui dans sa jeunesse, ou dans*

logique de l'Histoire de France, sous les années 1488 & 1489.

(i) Brantôme, dans l'éloge d'Anne de France, *Dames Illustres*, p. 290, & dans celui de Louis XII, dont les termes ont été copiés par M. Hénault *Hommes Illustres*, & gr. capit. Fr. dans l'éloge de Louis XII, p. 61 & 62.

Digitized by Google

un âge plus avancé, n'eût aimé ou entré en tentation, les unes plus, les autres moins. Ce ſentiment prouve qu'elle connoiſſoit ſon ſexe, & qu'elle ne prétendoit pas aux honneurs d'une *entière apathie.* Mais on n'en ſauroit conclure qu'elle eût été aſſez amoureuſe de ſon beau-frère, pour partager ſon autorité avec lui.

Un Auteur *romaneſque* peut ſe ſervir d'une pareille occaſion pour débiter des idées amuſantes, & imaginer des ſituations ; mais ce n'eſt qu'à des vérités, ou à des conjectures qui puiſſent compatir avec des vérités, qu'un Auteur raiſonnable doit ſacrifier.

Nous parlerons d'Anne de Bretagne ſous le règne de Louis XII, pour préſenter d'un coup d'œil tout ce qui la regarde.

Digitized by Google

N....: *Maîtresse de* CHARLES VIII *en Italie.*

PENDANT le siége de Novarre formé par le Marquis de Mantoue, Capitaine Général des Vénitiens, Charles VIII, pour être à portée de secourir le Duc d'Orléans (depuis Louis XII), qui s'étoit enfermé dans la place, avoit quitté Ast, & s'étoit transporté à Turin. Tout occupé qu'il étoit à faire entrer des vivres dans Novarre, où ils manquoient, Charles ne laissoit pas d'aller souvent dans une petite Ville, appelée *Chieri*, y rendre ses visites à une jeune Demoiselle dont il étoit devenu amoureux. Guichardin [*k*], qui parle de cette galanterie, ne nomme point la Demoiselle. C'est, suivant les apparences, de cette même Demoiselle qu'étoit issue CAMILLE PALVOISIN, de laquelle il est parlé dans une lettre d'un

(*k*) *Da altra parte, il Re di Francia per essere piu propinquo à Novara, s'era da Asti transferito à Turino, & ancora che spesso andasse insino à Chieri, preso dall'amore d'una gentil Donna, che vi habitava, non si intermettavano per questo le provisioni della guerra.* Fra cesco Guicciardini nell'Historia d'Italia, Lib. II, p. 118 dell'ediz. *in-4.* in Genova, M. DC. XXXVI.

Digitized by Google

Ambaſſadeur du Roi à Veniſe, écrite le 24 Janvier 1546 au Cardinal de Tournon, & qui ſe trouve dans les Manuſcrits de la Bibliothèque du Roi [*l*]. *Il y a ici*, dit l'Ambaſſadeur, *une Dame qu'on croit être iſſue du feu Roi Charles VIII, que Dieu abſolve. Elle s'eſt retirée en cette Ville depuis dix à douze ans, vivant religieuſement & ſolitairement, & en tout endroit qu'elle peut démontrer ſon zèle envers le Roi & la proſpérité de ſes armes, elle ne s'y épargne pas.* L'Auteur de la lettre ſupplie le Cardinal, de la part de cette Dame, de la recommander au Roi, *qu'il lui plaiſe avoir ſouvenance d'elle pour l'honneur du ſang dont elle eſt deſcendue.* Le même témoignage ſe trouve dans une autre lettre qui ſuit celle-ci.

Il ne faut pas douter que François I, qui ne parloit qu'avec admiration de la valeur & des exploits de Charles VIII, qu'il appeloit *le petit Roi Charles*, n'ait eu pour la Dame CAMILLE la conſidération que méritoit ſon origine. Elle devoit être la propre fille de Charles, puiſqu'en la ſuppoſant née en 1495, époque de l'amour du Roi pour ſa mère, elle n'auroit eu en 1546 que cinquante ans. L'é-

[*l*] Règne de François I, vol. cotté 22.

loignement

loignement du Roi & sa mort prématurée furent cause de l'espèce d'oubli où vécut Camille, qui chercha à se faire connoître sous le règne de François I. Ceux qui ont assuré, comme l'a fait Sauval, qu'il n'y avoit point eu d'enfans naturels, n'ont pas été bien instruits.

La conquête d'Italie qui avoit allarmé toute l'Europe, le Sultan même, n'avoit servi (*m*) qu'à faire connoître qu'il n'y a point d'entreprise dont la valeur françoise ne soit capable ; que si la prudence égaloit en nous le courage, ce projet de Monarchie universelle, formé par les Anglois, les Allemands, & les Espagnols, tour à tour, pourroit se réaliser par nos Rois, s'ils l'avoient entrepris. Charles VIII accablé de lauriers, les conserva à Fournoue ; mais tout le reste lui échappa. Il avoit résolu de le reprendre ; les préparatifs étoient faits, les armées sur pied ; les Généraux nommés alloient rentrer dans une nouvelle carrière dont tout annonçoit l'éclat. Le Roi quitta (*n*)

(*m*) *Carolus vehementi impetu Italiam intrans, & subito percurrens*, quantum Galli armis, ausuque valerent, *cum ignominiâ Italicâ disciplinæ pluribus præliis ostendit.* P. Jov. in Elogiis, Lib. IV, p. 286, in Carol. VIII.

(*n*) *Et ipse Rex, cum nobiles ad expeditionem Lugdunum venissent, retrò Parisios versus regreditur ; in spe*

Digitized by Google

même Paris, & alla jusqu'à Lyon, lorsqu'on le vit tout d'un coup abandonner ses projets, & revoler à Paris, sous prétexte d'aller à S. Denis y adresser ses prières au Patron de la France; mais en effet, dit un Moderne, pour revoir une Dame d'honneur de la Reine qu'il aimoit, & dont il ne pouvoit se résoudre à se séparer. Il semble qu'il y a de la témérité à prendre son parti aussi nettement que le fait le Jésuite Bussières dans cette occasion, & à attribuer à l'amour du Roi pour cette Demoiselle, son retour de Lyon à Paris, & un changement si prodigieux dans ses projets. C'est tout ce qu'on pourroit faire, si les Historiens s'accordoient unanimement sur cette anecdote. Mais les uns la suppriment entièrement; les autres ne la proposent que comme fort douteuse; & il se trouve d'ailleurs des raisons assez considérables pour faire croire que le Roi avoit des motifs plus sérieux. Sa santé s'affoiblissoit de jour en jour. Il y avoit à craindre que ce second voyage ne fût moins heu-

tionem ut sanctum Dionysium in Patronum via cooptaret, re-vera amoris impatientiâ, ut inviseret Virginem quam deperibat, Reginæ honorariam. *Bussières*, Hist. Franciæ, Lib. XIV, Tom. III, p. 137, *in Carolo VIII.*

teux que le premier. Il venoit de perdre le seul héritier de la Couronne, qui la conservât dans la Maison de Valois. Enfin, les plus prudens de son Conseil ne lui conseilloient pas cette nouvelle expédition; & Briçonnet, qu'on appeloit le *Cardinal de Saint Malo*, son favori, soit qu'il agît sincèrement pour les intérêts de son Maître, soit qu'il prît le parti du Pape, allarmé du départ prochain du Roi, avoit fait tout ce qui lui avoit été possible pour détourner l'orage qui menaçoit l'Italie. Ainsi je crois que sans avoir recours à une foiblesse galante, on peut fort bien trouver des raisons plausibles du retour de Charles VIII à la Cour. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Demoiselle ne fut pas longtemps en possession du cœur qu'elle avoit soumis à ses charmes. Le Roi ayant tout d'un coup, & aussi-tôt après son retour, changé de vie, devint aussi réglé dans ses mœurs, que le Religieux le plus chaste; & le premier défaut dont il se corrigea, fut l'amour volage.

Les Dévots, dit un Moderne (*o*), attribuèrent la grace que Dieu lui fit alors, à l'action de continence qu'il avoit

(*o*) Varillas, dans son Charles VIII, Tome III, p. 410 de l'édition de 1691.

pratiquée dans la ville d'Aſt, la dernière fois qu'il y avoit paſſé. Un ſoir qu'il ſe retiroit dans ſa chambre, dit Varillas, il y trouva une fille d'une beauté achevée. Deux de ſes Domeſtiques, qui prenoient ſoin de ſes plaiſirs, l'y avoient introduite. Elle étoit à genoux devant une image de la Vierge, & pleuroit à chaudes larmes. Le Roi la trouvant dans cette poſture, lui demande la cauſe de ſa douleur. Elle le regarde en tremblant; elle le conjure de lui ſauver l'honneur. C'eſt une grace, Sire, que je vous demande au nom de cette Vierge ſans tache que repréſente ce tableau. (Elle le montre en ſoupirant, les yeux élevés au ciel.) Elle n'eût point été mère d'un Dieu, ſi elle eût perdu ſa pureté. Elle ajouta que ſon père & ſa mère l'avoient vendue à un des Domeſtiques du Roi, & que leur extrême pauvreté en avoit été la cauſe. Charles touché du diſcours de cette fille, perſuadé de ſa ſincérité par ſes larmes & ſes gémiſſemens, lui demanda s'il ne s'étoit pas préſenté quelque honnête homme qui l'eût recherchée en mariage. Elle nomma un Bourgeois d'Aſt, paſſablement accommodé; & le Roi le fit venir ſur le champ avec le père & la mère de la fille. Il traita avec eux, con-

Digitized by Google

vint de la dot, & la paya par avance. Ce qu'il y eut de plus considérable, fut que le Roi n'oublia rien de ce qui pouvoit rendre cette action secrette (p). Le Ferron, dans la Vie de Charles VIII, rapporte la chose différemment. La Demoiselle dont il s'agit, dans la crainte de tomber entre les mains des soldats François, qui venoient de prendre d'assaut une petite ville d'Italie, vint se jetter aux pieds du Roi, qui charmé lui-même de sa beauté, étoit prêt de lui ravir l'honneur, au lieu de la protéger, lorsqu'il fut touché de la prière qu'elle lui fit au nom de la Vierge, de laquelle elle lui montra le tableau. Elle étoit fiancée : le Roi donna la liberté à cette Demoiselle, à son fiancé, & à tous les parens des deux familles, & y joignit un présent de cinq cens écus d'or. Tel est le récit d'Arnoul Ferron. Il a été suivi par plusieurs Modernes. Cette place prise d'assaut, étoit suivant quelques-uns la petite ville de *Tuscanella* (q). Juste Lipse, dans ses avis politiques (r),

(p) Ferronius, *in Carolo VIII ad calcem*, fol. 27 verso.

(q) Dans le Duché de Castro, entre la Toscane & l'Etat Ecclésiastique

(r) *Cap.* 18, de Castitate, *p.* 262, *addi fortè me-*

rapporte le même fait ; mais il semble douter si l'on en doit faire honneur à Charles VIII, ou à François Sforce, Duc de Milan (*s*), duquel on rapporte le même exemple de continence, avec la circonstance particulière des prières faites par la fille au nom de la Vierge, dont le tableau étoit dans la ruelle du lit de Sforce ; & ce doute n'est pas sans fondement. Gaguin, Auteur contemporain, ne parle point de cette action de Charles VIII, de laquelle le souvenir devoit être fort récent. Le Ferron s'exprime d'une façon incertaine, & en se servant du mot, *on dit* (*t*). *Les Auteurs Italiens rapportent*, *&c.* SIMON NANQUIER, qui parle de la modération de Charles, se contente de dire que l'amour & la volupté ne le ren-

retur, etsi in uno facto continentiæ, quam alii Francisco SFORTIÆ, *alii* CAROLO OCTAVO, *Regi Galliarum adscribunt ; sed hujus nomen usurpemus ut dignius, & potuit tamen hoc simile in utroque evenisse. Lips. loco citato.*

(*s*) Baptiste Fulgose, Lib. IV, cap. 3, *de abstinentiâ & continentiâ*, p. 292. C'est le même fond, les mêmes circonstances, presque le même récit. *Bapt. Egnatii de exemplis illustrium virorum.* Lib. IV, cap. 3, p. 129, de Francisco Sfortiâ, *in*-4. Venetiis 1554.

(*t*) *Narrant in reditu, &c. Ferronius in Carolo VIII ad calcem, Lib. II.*

Digitized by Google

dirent jamais injuſte, & ne dit rien qui approche de l'anecdote (*u*).

(*u*) *Non Venus hunc mollis, non hunc furibunda voluptas*
Juſtitiæ à recto traduxit tramite.

Fr. Simon Nanquier, *in Eclogâ de morte Caroli octavi.*

Cela ſe trouve à la fin de ſon Poëme *de Lubrico temporis curriculo*, imprimé en 1511, avec le Dialogue du Poge, *de Infelicitate Principum*, dont l'édition eſt ſi rare, que ceux qui l'ont publié en 1629 *in*-8. l'ont cru inconnu, & ſeulement manuſcrit. Voyez Hallervord, *Biblioth. curioſa*, p. 343, col. 1.

Fin du Tome ſecond.

Digitized by Google

NOMS
DES REINES
DE FRANCE,

Dont les Vies sont contenues dans ce second Volume, avec ceux des Rois leurs maris.

SUITE DE LA TROISIÉME RACE.

LOUIS VI, *dit le Gros.*	Luciane, *ou* Lucienne de Rochefort. Adélaïde de Maurienne.
LOUIS VII, *dit le Jeune.*	Éléonor de Guyenne. Constance de Castille. Alix, *ou* Adélaïde de Champagne. *Anonyme.*

Digitized by Google

PHILIPPE II, dit *Auguste.*	Isabelle de Haynaut. Ingelburge, *ou* Isemburge. Agnès de Méranie. *Anonyme.*
LOUIS VIII, *dit le Lion.*	Blanche de Castille.
LOUIS IX, *dit Saint Louis.*	Marguerite de Provence.
PHILIPPE III, *dit le Hardi.*	Isabelle d'Arragon. Marie de Brabant.
PHILIPPE IV, *dit le Bel.*	Jeanne de Navarre.
LOUIS X, *dit Hutin.*	Marguerite de Bourgogne. Clémence de Hongrie. *Anonyme.*
PHILIPPE V, *dit le Long.*	Jeanne de Bourgogne.
CHARLES IV, *dit le Bel.*	Blanche de Bourgogne. Marie de Luxembourg. Jeanne d'Evreux.

Digitized by Google

PHILIPPE VI, *dit de Valois.*	Jeanne de Bourgogne. Blanche de Navarre.
JEAN.	Jeanne.
CHARLES V, *dit le Sage.*	Jeanne de Bourbon.
CHARLES VI, *dit le Bien-Aimé.*	Isabelle de Bavière. *Odette de Champdivers.*
CHARLES VII.	Marie d'Anjou. *Gerarde Cassignel*, ou *Cassinel.* *Agnès Sorel.* *N... Dame de Villequier.*
LOUIS XI.	Marguerite d'Ecosse. Charlotte de Savoye. *Phélise Renard.* *Marguerite de Sassenage.* *La Gigonne.* *La Passefilon.*
	Anne de France.

Digitized by Google

CHARLES VIII. { Anne de Bretagne. *Voyez Tome III.* *Anonyme.*

Fin de la Table du second Volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

Digitized by Google